

**RECUEIL
DES
ACTES
ADMINISTRATIFS**

N° 8

Décembre 2018 — Avril 2019



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS n°8

SOMMAIRE

Première Partie

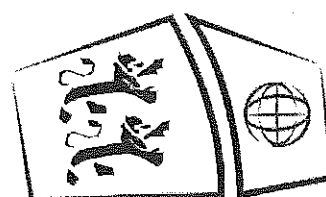
COMPTES RENDUS DES REUNIONS DES ASSEMBLEES

- ☞ CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 19 décembre 2018 (Procès-verbal littéral)
- ☞ BUREAU COMMUNAUTAIRE du 22 janvier 2019 (Compte rendu)
- ☞ BUREAU COMMUNAUTAIRE du 5 février 2019 (Compte rendu)
- ☞ CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 5 février 2019 (Procès-verbal littéral)
- ☞ BUREAU COMMUNAUTAIRE du 5 mars 2019 (Compte rendu)
- ☞ CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 3 avril 2019 (Extraits du Compte rendu)
+ délibération de création de la ZAC Saint Louis
- ☞ BUREAU COMMUNAUTAIRE du 23 avril 2019 (Compte rendu)

Seconde Partie

ARRETES & DECISIONS DU PRESIDENT

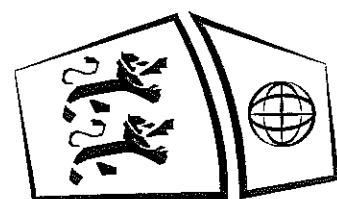
- ☞ Arrêtés de délégation de fonction et de signature aux élus communautaires
- ☞ Arrêtés de délégation de signature aux agents communautaires
- ☞ Arrêtés constitutifs de régies d'avances et/ou de recettes



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

PREMIERE PARTIE



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2018

PROCÈS-VERBAL

L'An deux mille dix-huit, le 19 décembre, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 12 décembre 2018, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 19 h 00, sous la présidence de Monsieur Guy LEFRAND, Président.

Hervé GILLES, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

PRÉSENTS :

M. ALBENQUE Roger, Mme AUGER Stéphanie jusqu'à dossier 41, M. BARRAL Fernand, M. BAZIRE Guy, Mme BEAUVILLARD Karène, M. BEHAR Claude, Mme BENARD Catherine jusqu'au dossier 33, M. BOREGGIO Sylvain, M. BOUILLIE Jean-Luc, M. BOURRELLIER Ludovic, M. BROCHOT Bernard, M. CAILLEUX Jean-Michel, M. CAMOIN Emmanuel, Mme CANEL Françoise, M. CASTEL Patrick, M. CHAPLAIS Robert, M. CHOKOMERT Patrice, M. CINTRAT Jean-Luc, M. CISSEY Raymond, M. COCHON Michel, M. COLLEU Étienne, M. CONFAIS Max, Mme COULONG Rosine, Mme COURSIN Marie-Martine, M. DE LANGHE Christian, M. DERRAR Mohamed, M. DOSSANG Guy, M. DOUARD Daniel, M. DULONDEL Michel, M. ETTAZAOUI Driss, M. EUDIER Moïse, M. FAUCHET Gérard, M. GANTIER François, M. GILLES Hervé, Mme GIPSON Séverine, M. GROIZELEAU Bruno, Mme GUESNET Séverine, Mme HAGUET-VOLCKAERT Florence, M. HAMEL Raynald, Mme HANNOTEAUX Maryvonne, M. HEBERT Dominique, M. HUBERT Xavier, M. JAMES Jean-Claude, Mme JUIN Clarisse, M. KELLO Philippe, Mme KONTE Maryata à partir du dossier n°3, Mme LE GOFF Hélène, M. LEBLOND Jean, M. LEFRAND Guy, Mme LEMONNE Christine, Mme LUVINI Françoise, M. MABIRE Arnaud, M. MAILLARD Jean-Marie, M. MANÉ Abdoulaye, Mme MARAGLIANO Francine, M. MASSON Serge, M. MOLINA Michel, M. MOREL Jean-Pierre, M. MORILLON Marc, M. NOGARÈDE Alain, M. PATTYN Patrick, M. PAVON Jean-Pierre jusqu'au dossier 6, M. PERRIN Marc, M. PICHOS Jean-Pierre, M. PRIEZ Rémi, M. RANGER Michel, Mme REVEL Ketty, M. ROUSSEL Emmanuel, M. ROYOUX Claude, Mme SAMSON Michelle, M. SAULNIER Robin, M. SENKEWITCH Georges, M. SILIGHINI Gérard, M. SIMON Stéphane, M. VEYRI Timour, Mme VILAIN Mireille, M. PIÉRÈS Patrick, M. WATEL Patrik, M. WILMART Marceau, M. ALORY Christophe, Mme BANDELIER Lysiane, M. BONBONY Jean-Claude, M. BOUTIN Jacques, M. CLOMENIL Joël, M. DUTREMEE Serge, M. GAUTIER Francis, M. HEROUARD Jean-Paul, M. HERVIEU Joël, Mme LEON Patricia, M. LEPINTEUR Ollivier, M. MARAIS Thierry, Mme MARTIN Françoise, M. NOEL Gilbert, M. NORBLIN Raphaël, Mme PECQUEUX Delphine, Mme ROUVEIX Michèle, Monsieur MASCRIER Gilbert suppléant(e) de Monsieur FEUVRAIS Martial, Monsieur BRICOURT Lionel suppléant(e) de Madame LEMEILLEUR Monica, Monsieur LESELLIER Guy suppléant(e) de Monsieur WALASZEK Jean-Pierre.

ONT DONNÉ POUVOIR :

Madame Agnès BAUGE a donné pouvoir à Monsieur François GANTIER, Madame Sophie BOCAGE a donné pouvoir à Monsieur Patrice CHOKOMERT, Madame Véronique BUCHE a donné pouvoir à Madame Clarisse JUIN, Monsieur Michel CHAMPREDON a donné pouvoir à Madame Françoise MARTIN, Madame Stéphanie COSTENTIN a donné pouvoir à Madame Florence HAGUET-VOLCKAERT, Monsieur Didier DESSAINT a donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel CAILLEUX, Madame Nicole DURANTON a donné pouvoir à Monsieur Driss ETTAZAOUI, Monsieur Nicolas GAVARD-GONGALLUD a donné pouvoir à Madame Karène BEAUVILLARD, Monsieur Anthony HOUSSAIS a donné pouvoir à

Madame Stéphanie AUGER, Madame Chantal LEPETIT a donné pouvoir à Monsieur Guy LEFRAND, Madame Diane LESEIGNEUR a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc BOUILLIE, Monsieur Fouad GHZALALE a donné pouvoir à Monsieur Abdoulaye MANÉ, Madame Coumba DIOUKHANÉ a donné pouvoir à Madame Delphine PECQUEUX, Madame Stéphanie LEBARBIER a donné pouvoir à Madame Françoise LUVINI, Mme Stéphanie AUGER a donné pouvoir à M. Sylvain BOREGGIO à compter du dossier 41, M. Jean-Pierre PAVON a donné pouvoir à M. Emmanuel ROUSSEL à compter du dossier 6.

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Monsieur BENTALHA Mohammed, Madame BONNARD Renée, Monsieur CAPUANO Giovanni, Madame DELAVIGNE Nadine, Monsieur FRERET Robin, Monsieur LEFRANÇOIS Thierry, Monsieur MARQUAIS Raynal, Madame MORDRET Anaïs, Madame MORLOCK Sabine, Monsieur ROUSSEL Cédric, Madame TUBIANA Camille, Monsieur ALLANO Jean-Claude.

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, en votre nom à toutes et à tous, je suis heureux de saluer le retour parmi nous de Bruno GROIZELEAU. Nous sommes tous très heureux, cher Bruno, de te retrouver. Nous savons tous à quel point tu es irremplaçable au poste que tu occupes. Sois donc le bienvenu.

[Applaudissements]

M. Bruno GROIZELEAU

Merci. Merci beaucoup.

M. Guy LEFRAND

Ça, c'est parce que vous ne savez pas encore ce qu'il va vous dire après.

Approbation des procès-verbaux des séances des Conseils communautaires du 19 septembre et du 16 octobre 2018

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, je vous propose d'adopter les procès-verbaux des réunions des Conseils communautaires des 19 septembre et 16 octobre 2018 que vous avez dû recevoir par mail et qui vous ont été envoyés avec le dossier du présent Conseil.

Avez-vous des remarques ou des observations sur ces procès-verbaux ? Rien de particulier. Je considère donc qu'ils sont adoptés.

Le Conseil communautaire :

☞ **ADOpte** le procès-verbal littéral des séances en date du 19 septembre et du 16 octobre 2018.

M. Guy LEFRAND

Je vous demande également, mes chers collègues, de prendre acte de la réception des comptes rendus des Bureaux communautaires des 16 octobre, 14 novembre et 5 décembre 2018 qui vous ont été envoyés avec le dossier du présent Conseil. Avez-vous des remarques sur ces comptes rendus de Bureaux ? Rien de particulier. Je vous remercie.

Fonction de Vice-président de M. Ludovic BOURRELLIER – Décision du Conseil sur le maintien de cette fonction suite au retrait de ses délégations

M. Guy LEFRAND

La première délibération, mes chers collègues, appelle la question du maintien ou non dans la fonction de vice-président de M. Ludovic BOURRELLIER. Vous le savez, le 19 octobre, j'ai été amené à retirer à M. BOURRELLIER, vice-président, les délégations de fonction et de signature en matière d'Équilibre territorial et social de l'habitat, que je lui avais accordées le 11 janvier 2017.

L'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales précise : « Lorsque le Président a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le Conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions ».

J'ai donc l'honneur de vous proposer de retirer la fonction de vice-président à M. Ludovic BOURRELLIER.

Mme VILAIN ou M. CAMOIN.

M. Emmanuel CAMOIN

Je parlerai pour tous les deux : nous ne participerons pas au vote. Règlement de compte à OK Corral, on regarde ça à la télévision.

M. Guy LEFRAND

Je vous en remercie. Je ne sais pas qui a demandé la parole : M. ROUSSEL, Mme BENARD ?

Mme Catherine BENARD

C'est Catherine BENARD.

M. Guy LEFRAND

Pardon Catherine.

Mme Catherine BENARD

Je suis un peu surprise. Le retrait de la délégation en tant que vice-président est complètement légitime. C'est une polémique qui concerne la Ville d'Évreux. Sans avoir l'avis de Ludovic BOURRELLIER concernant cette position – puisque c'est de là d'où nous devons partir à mon sens –, je ne vois pas en vertu de quoi nous devons nous positionner sur son statut véritable. Il serait intéressant de savoir si Ludovic souhaite se maintenir à son poste et dans quelles conditions.

M. Guy LEFRAND

Merci M. GANTIER.

M. François GANTIER

Simplement pour vous dire que les délégués de Gravigny ne participeront pas au vote.

M. Guy LEFRAND

Je vous remercie M. BOURRELLIER.

M. Ludovic BOURRELLIER

Merci M. le Président. Je voulais simplement préciser à mes collègues du Conseil communautaire que, ce soir, le Président va vous proposer à toutes et à tous une punition individuelle qui fait l'objet d'une crise collective intervenue au sein de la majorité municipale d'Évreux. C'est la raison pour laquelle il vous est proposé cette délibération ce soir mais, ce n'est pas moi qui en suis le demandeur.

M. Guy LEFRAND

Merci M. SILIGHINI ou M. VEYRI.

M. Timour VEYRI

C'est M. VEYRI mais, c'est pour poser une question collective de pure forme : on se demandait si le vote ne devait pas normalement avoir lieu à bulletin secret étant donné que l'élection se fait, elle, ainsi.

M. Guy LEFRAND

Non. La réponse est claire : non. Il n'y a pas de vote à bulletin secret automatique sauf si, comme le prévoit le règlement intérieur...

M. Timour VEYRI

Nous pouvons le demander ?

M. Guy LEFRAND

Bien sûr. Tout vote peut-être demandé à bulletin secret. Bien évidemment. Mais, il n'est pas de droit.

M. Timour VEYRI

Dans ce cas, je propose aux collègues que nous votions à bulletin secret, histoire de respecter le parallélisme des formes.

M. Guy LEFRAND

Merci. La demande est de droit. Si un tiers des membres demandent un vote à bulletin secret, il sera de droit. Qui souhaite un vote à bulletin secret ? Je rappelle qu'il n'y a pas de pouvoir puisque ce sont les membres présents...

Pardon, je n'ai pas été assez précis : l'article 2121-21 du CGCT prévoit qu'il est organisé à la demande expresse d'un tiers des élus présents. Il n'y a donc pas de pouvoir. Il y a 34 voix pour. Il en faut 32. Le vote à bulletin secret est donc de droit. Nous allons donc procéder à un vote à bulletin secret. Qui a demandé la parole ? M. MASSON.

M. Serge MASSON

Bonsoir. Je voulais dire que la délibération était un peu ambiguë car il est écrit : « se prononcer sur le maintien » ...

M. Guy LEFRAND

C'est pour cela que je vais préciser la question pour que les choses soient très claires. J'allais y venir. Effectivement, la délibération est un peu ambiguë. Pour que les choses soient très claires, je vous propose la question suivante : êtes-vous pour la suspension de M. BOURRELLIER en tant que vice-président ? Etes-vous contre la suspension de M. BOURRELLIER en tant que vice-président ? Je vous propose de voter pour ou contre la suspension de M. BOURRELLIER en tant que vice-président.

Pour ce vote, les pouvoirs fonctionnent. Il n'y en avait pas sur la demande de vote à bulletin secret. Sur le vote lui-même, les pouvoirs sont bien évidemment valides.

Pour la suspension ? Contre la suspension ? Abstention ?

Les élus procèdent au vote à bulletin secret.

M. Guy LEFRAND

Les résultats du vote, mes chers collègues : pour la suspension : 46 ; contre : 48 ; blancs : 11 et un nul. M. BOURRELLIER reste donc vice-président sans délégation.

[Applaudissements]

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE**, par vote à bulletins secrets demandé par 1/3 des élus présents, le maintien de M. Ludovic BOURRELLIER, Vice-président privé de ses délégations, dans ses fonctions de Vice-président. Le détail du vote est le suivant :

Nombre de votants (enveloppes déposées)	106
Nombre de bulletins blancs et nuls	12
Nombre de suffrages exprimés	94
Majorité absolue	47

Le résultat des opérations de vote est le suivant :

48 voix contre la suspension des fonctions de M. BOURRELLIER

46 voix pour la suspension des fonctions de M. BOURRELLIER

Election d'un nouveau Conseiller communautaire membre du Bureau communautaire

M. Guy LEFRAND

Nous gagnons donc un vote et nous pouvons tout de suite passer à la délibération n°3 où nous vous proposons l'élection d'un nouveau Conseiller communautaire membre du Bureau communautaire. En l'occurrence, nous avons, en date du 20 février 2018, fixé à six le nombre de Conseillers communautaires membres du Bureau communautaire. À ce jour, nous en avons trois : M. GAVARD-GONGALLUD, M. CONFAIS et Mme PECQUEUX.

Je vous propose aujourd'hui d'élire un nouveau Conseiller communautaire qui intégrera le Bureau communautaire. Les conditions de l'élection sont les mêmes que celle d'un vice-président c'est-à-dire à bulletin secret à la majorité absolue.

Je vous propose la candidature de Mme Francine MARAGLIANO.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Bien. Nous allons donc pouvoir passer au vote à bulletin secret.

Pardon. Mme BENARD.

Mme Catherine BENARD

Excusez-moi, c'est un peu tardif. Peut-on savoir pour quelle raison nous votons pour ce nouveau Conseiller communautaire ?

M. Guy LEFRAND

Oui. Nous élisons un Conseiller communautaire. Nous avons déjà délibéré sur le nombre. Je vous propose l'élection de Francine MARAGLIANO car de nombreux maires, aujourd'hui, nous ont demandé à travailler sur le handicap.

Mme MARAGLIANO pourra ainsi avoir légitimité pour lutter contre les situations de handicap et accompagner ces personnes. Dans la mesure où le travail de Mme MARAGLIANO a été récompensé à la fois par un prix français et un autre européen, je la propose. Vous le savez, le Conseil communautaire propose un vote pour un Conseiller communautaire délégué et c'est ensuite le Président qui donne la délégation. Je compte donner celle sur l'accompagnement à l'accessibilité et la lutte contre les situations de handicap à Mme MARAGLIANO. Je propose donc cette candidature à la suite de nombreuses demandes de nombreux maires qui souhaitent être accompagnés par l'Agglomération dans la lutte contre les situations de handicap.

M. BEHAR.

M. Claude BEHAR

Pourriez-vous être un peu plus précis, M. le Président ? Vous parlez de nombreux maires mais, c'est combien ? Deux ? Trois ? Quinze ? Vingt ?

M. Guy LEFRAND

Je ne les ai pas comptés. Cinq ou six maires nous l'ont demandé.

M. Claude BEHAR

D'accord.

M. Guy LEFRAND

Bien. Puisqu'il vous est proposé Mme MARAGLIANO et qu'il n'y a pas d'autre candidature, vous pouvez voter soit pour Mme MARAGLIANO, soit pour une candidature spontanée, soit blanc ou abstention.

Les élus procèdent au vote à bulletin secret.

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, je vais donc vous donner le résultat : 32 votes blancs.

Ont obtenu : M. SILIGHINI, une voix ; Mme GIPSON, six voix ; Mme MARAGLIANO, 74 voix. Mme MARAGLIANO est élue Conseillère communautaire déléguée.

[Applaudissements]

Le Conseil communautaire :

☞ **PROCEDE** à l'élection d'un 4^{ème} membre du Bureau communautaire et **DESIGNE Madame Francine MARAGLIANO** en qualité de membre du Bureau communautaire d'EPN
Candidature : Mme Francine MARAGLIANO

Le résultat de l'élection du nouveau membre du Bureau communautaire est le suivant :

Nombre de votants (enveloppes déposées)	113
Nombre de bulletins blancs et nuls	32
Nombre de suffrages exprimés	81
Majorité absolue	41

Le résultat des votes est le suivant :

Mme Francine MARAGLIANO	74
Mme Séverine GIPSON	6
M. Gérard SILIGHINI	1

Compétences Équilibre territorial et social de l'habitat – Définition de l'intérêt communautaire

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, la délibération suivante appelle la définition de l'intérêt communautaire de l'équilibre territorial et social de l'habitat.

M. HUBERT.

M. Xavier HUBERT

Mes chers collègues : définition de l'intérêt communautaire de l'habitat. Vous savez qu'EPN exerce la compétence « équilibre social de l'habitat » au travers de quatre critères que je rappelle rapidement :

1. la politique du logement d'intérêt communautaire ;
2. les actions et les aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ;

3. les actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;
4. l'amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

La loi NOTRe a fixé un délai de deux ans à notre Communauté d'agglomération pour définir l'intérêt communautaire après la fusion de la CCPN et du GEA. Nous devons, avant le 31 décembre de cette année, définir l'intérêt communautaire en matière d'habitat.

Nous vous proposons de reprendre les deux délibérations qui avaient été prises par le GEA en 2000 et 2006 et de conserver ces axes. Il est précisé qu'à l'occasion du PLUi HD, nous aurons à redéfinir, le cas échéant, ou à modifier ou à compléter cet intérêt communautaire tel qu'il vient d'être défini.

Vous avez dans la délibération un certain nombre de points que je peux rapidement citer pour rendre plus concret le propos :

- politique du logement d'intérêt communautaire : la mise en œuvre de la politique de peuplement, la création de Zac d'intérêt communautaire...
- actions et aides financières : l'apport de subvention et de garantie à tout projet d'habitat...
- les actions en faveur du logement des personnes défavorisées : c'est tout ce qui concerne l'accompagnement au Plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées et la participation au fonds de solidarité habitat. Nous y reviendrons plus tard dans le Conseil.
- amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire : ce sont toutes les opérations que nous déclinons (OPAH, PIG, OPAH-RU, plan de sauvegarde et les projets de renouvellement urbain).

Voilà, M. le Président, très rapidement rappelé cet intérêt communautaire que l'on vous propose d'adopter.

M. Guy LEFRAND

Merci. Pas de remarque ? Si. M. JAMES.

M. Jean-Claude JAMES

J'aimerais avoir quelques précisions en matière d'attribution et de demandes sociales. Nous reprenons des textes mais nous ne savons pas comment se passent les attributions. Qu'est-ce que le dispositif de gestion partagée, exactement ?

M. Xavier HUBERT

Tu es où Jean-Claude ?

M. Jean-Claude JAMES

C'est à la première page.

M. Guy LEFRAND

De toute façon, ça existait déjà.

M. Jean-Claude JAMES

Oui, ça existait déjà mais, on franchit un cap. Selon les bassins de vie, des chiffrages devront normalement être attribués.

M. Xavier HUBERT

Ce que tu veux dire c'est qu'il faudrait définir les méthodes d'attribution des logements sociaux dans l'intérêt communautaire. C'est ça la question ?

M. Jean-Claude JAMES

Je voudrais avoir plus de détails, c'est tout. Nous l'avons voté par le passé mais nous ne l'avons jamais appliqué jusqu'à présent. Là, nous faisons un PLUi et dans celui-ci, il y aura des bassins de vie. Ceux-ci vont appliquer ce paragraphe à leur taille. Par exemple, pour les communes de moins de 5 000 habitants : 3 ha s'il n'y a qu'un seul site ou 5 ha s'il y en a plusieurs, soit 50 logements. Pour l'instant, nous ne sommes pas encore à cette étape mais, nous allons y arriver.

M. Guy LEFRAND

Ce qui est inscrit dans cette délibération reprend simplement ce qui existait au niveau de l'ex-GEA mais pas au niveau de la CCPN qui n'avait pas défini l'intérêt communautaire. Dans la mesure où nous sommes en train d'élaborer le PLUi, il faut intégrer le Plan de déplacements urbains, le Programme local de l'habitat, de même que le SCOT inter-EPCI. Dans cette délibération, il n'y a pas de modification par rapport à ce qui existait déjà.

Nous proposons simplement que ce qui existait avant au niveau de l'ex-GEA soit traduit sur l'ensemble de l'EPN. C'est tout. Ta question concernait aussi le logement social.

M. Jean-Claude JAMES

Elle portait sur l'application. Il n'y en a pas eu jusqu'à présent même au GEA. Je voudrais savoir comment cela va se passer.

M. Xavier HUBERT

Je pense qu'il faudrait rediscuter de ces questions pour compléter la définition de l'intérêt communautaire lorsque l'on parle du PLH dans le cadre de nos travaux PLUi HD. Cela me paraît être une façon d'enrichir la définition de l'intérêt communautaire sous tel ou tel aspect. Là, nous serions en réunion de travail.

M. Jean-Claude JAMES

Je pense qu'il serait bon, par exemple, pour les bailleurs sociaux que le maire de la commune qui a les affectations de logement soit consulté ou associé.

M. Xavier HUBERT

Tout à fait.

M. Guy LEFRAND

Ça, ce n'est pas dans la définition de l'intérêt communautaire. La définition de l'intérêt communautaire, c'est notamment ce que l'on garantit comme emprunt, ce que l'on accorde comme subventions dans le cadre du logement social... La question que tu poses n'est pas dans cette délibération. Cela n'empêche pas effectivement de demander.

M. ETTAZAOUI souhaite apporter un complément d'information.

M. Driss ETTAZAOUI

Juste pour rassurer M. JAMES. La loi concernant les attributions a changé. Vous savez que dans la perspective d'une gestion partagée de la demande, le Président de l'EPCL avait le dernier mot sur les attributions. La loi a changé à la demande du législateur. Désormais, ce sont les maires qui auront le dernier mot, bien plus que le Président, concernant les attributions sur leur commune. En même temps, le Président avait déjà rassuré en disant que les maires étaient les patrons sur leur commune et que naturellement, ce sont eux qui prendront les décisions ; c'était avant même que la loi change.

M. Jean-Claude JAMES

Merci.

M. Guy LEFRAND

M. MASSON.

M. Serge MASSON

Juste une petite information. Si j'ai bien compris, dans tous les nouveaux lotissements de plus de 50 logements, les communes inférieures à 5 000 habitants se verront appliquer les 25 % de logements sociaux. Est-ce que c'est bien ce que ça veut dire ?

M. Guy LEFRAND

Oui.

M. Serge MASSON

À Saint-André, nous ne sommes pas encore à 20 %. Nous devons être 17- 18 %. S'il y a un nouveau lotissement, il y aura automatiquement 25 % de logements sociaux ?

M. Guy LEFRAND

Oui.

M. Serge MASSON

Dans toutes les communes ? C'est vrai que 50 logements, ce n'est pas forcément évident. On peut éventuellement arriver à 3 ha. Les communes n'ayant pratiquement pas de logements sociaux auront ces 25 % ?

M. Guy LEFRAND

C'est le sens de la loi effectivement. Jusqu'à présent, notamment sur Saint-André, l'Agglomération avait accompagné pour que tu sois au seuil des 20 % afin qu'il n'y ait pas de pénalités. Merci. Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ *DECIDE de définir l'intérêt communautaire en matière d'Equilibre social de l'habitat l'intérêt communautaire comme suit, dans l'attente des documents de planification :*

1. Politique du logement d'intérêt communautaire

Dans le cadre du développement de la politique d'habitat, sont d'intérêt communautaire :

- la mise en œuvre de la politique de peuplement, telle que définie dans le document cadre et Convention Intercommunale d'Attribution de la Conférence Intercommunale du logement, ainsi que la coordination du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et le dispositif de gestion partagée des dossiers de demande ;
- l'accompagnement à l'information et la communication sur l'habitat ;
- la création de ZAC d'habitat d'intérêt communautaire

2. Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire

Sont d'intérêt communautaire, dans le parc locatif social et le parc en accession sociale, les actions contribuant au développement et à l'amélioration du logement social. Cela se traduit par l'apport de subvention et de garanties pour les opérations portées par les organismes d'habitation à loyer modéré au sens large qui œuvrent sur le territoire, soit ceux mentionnés à l'article L 411-2 du Code de la Construction et de l'Habitation (offices publics de l'habitat, sociétés anonymes d'habitation à loyer modéré, sociétés anonymes coopératives de production et sociétés anonymes coopératives d'intérêt collectif d'habitations à loyer modéré, fondations d'habitations à loyer modéré), ainsi que les Sociétés d'Economie Mixte de construction et de gestion de logements sociaux, les associations agréées Maîtrise d'Ouvrage d'Insertion par l'Etat et les associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées et qui contribuent notamment à la réalisation des orientations visant à la mise en œuvre d'actions du Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement de Personnes Défavorisées.

3. Actions par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées

Est d'intérêt communautaire l'accompagnement au Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) notamment par la participation financière au Fonds de Solidarité Habitat.

4. Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire

Sont d'intérêt communautaire, au titre de l'amélioration du parc immobilier bâti, les opérations s'inscrivant dans un dispositif contractuel et partenarial en vue d'améliorer et requalifier le parc de logements, dont les OPAH, PIG, OPAH-RU, Plan de Sauvegarde et les Projets de Renouvellement Urbain, à l'exception des opérations dont l'objet relève de l'embellissement.

et DIT que le PLUI HD en cours d'élaboration pourra modifier certaines dispositions de la présente délibération

Compétence politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire – Définition de l'intérêt communautaire

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, Mme AUGER.

Mme Stéphanie AUGER

Merci M. le Président. Bonsoir, mes chers collègues. Dans le même état d'esprit, nous devons définir l'intérêt communautaire pour la politique locale du commerce. La loi NOTRe du 7 août 2015 attribue aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération une nouvelle compétence en matière de politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire. À travers ces dispositions, la politique locale du commerce devient communautaire, au sein du bloc de compétences relatif au développement économique. Il faut noter que la loi n'apporte pas de précision sur cette nouvelle « compétence ». Il revient à chaque communauté de communes ou agglomération de définir l'intérêt communautaire qu'elle veut y associer. En maintenant la notion d'intérêt communautaire, la loi préserve la capacité des communes à intervenir et le soutien aux activités commerciales doit donc s'entendre comme la capacité d'organiser les interventions respectives de la communauté et des communes.

Des groupes d'élus se sont réunis à compter de fin 2017 et ont confirmé leur souhait de continuer à s'impliquer pleinement et directement en direction de leurs commerces de centre-ville ou de centre-bourg, et ce, en complémentarité de l'action de l'EPCI. Nous avons donc arrêté l'intérêt communautaire de la politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales de la manière suivante :

- Politique de maintien et d'accès favorisé à une offre commerciale de proximité ;
- Accompagnement à la modernisation des commerces ;
- Portage des opérations de soutien au commerce et à l'artisanat ;
- Actions de renforcement de l'attractivité commerciale et de résorption de la vacance commerciale ;
- Actions de soutien à la diversité des commerces ;
- Coordination de la dynamique commerciale en lien avec les associations de commerçants.

À préciser que l'intervention de EPN n'est, pour autant, pas exclusive de l'implication des communes qui peuvent œuvrer en partenariat avec EPN en particulier dans l'objectif de diversité et de sauvegarde des derniers commerces. Nous précisons également que les actions relatives au soutien ou à la mise en œuvre de l'animation commerciale relèvent de la compétence exclusive des communes. Après avoir défini cet intérêt communautaire ce soir, il vous sera proposé, au cours du premier semestre 2019, les dispositifs d'accompagnement de cette politique d'un point de vue concret et pratique.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. MASSON.

M. Serge MASSON

C'est encore moi, je suis désolé.

M. Guy LEFRAND

Ne soyez pas désolé, nous sommes là pour ça.

M. Serge MASSON

Nous avons beaucoup discuté avec Stéphanie. Je voudrais, dans le cadre de la clause générale de compétence des communes, que nous puissions continuer à intervenir dans tous les domaines. On m'a assuré que c'était possible. Je souhaiterais que cela soit bien écrit. En 2019, nous pourrions définir précisément les fiches mais, je ne veux pas que nous soyons gênés voire bloqués par ces clauses très générales. À part l'animation commerciale, c'est EPN qui a toutes les compétences. On m'a dit que l'on pouvait intervenir en complément ou s'il n'y a pas d'intervention de EPN. Si c'est possible, je suis satisfait.

M. Guy LEFRAND

C'est, par définition, la clause de compétence générale ; la commune est la seule collectivité à l'avoir gardée. Si vous le souhaitez, nous pouvons rajouter une phrase disant que chaque commune reste libre de compléter ou d'intervenir indépendamment. Mais, c'est juste la loi.

M. Serge MASSON

Oui, ce serait bien.

M. Guy LEFRAND

Très bien. Nous rajoutons cette phrase pour rassurer de manière à ce qu'il n'y ait pas d'ambiguïté et de souci. Ça vous va comme ça ? Encore une fois : c'est juste la loi.

Moyennant cet amendement, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **FIXE** l'intérêt communautaire de la compétence « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire » comme suit :

- *Politique de maintien et d'accès favorisé à une offre commerciale de proximité (maillage du territoire)*
- *Actions de soutien à la diversité des commerces*
- *Portage des opérations de soutien au commerce et à l'artisanat (exemples : FISAC, Atout Cœur de Ville...)*
- *Actions de renforcement de l'attractivité commerciale et de résorption de la vacance commerciale*
- *Accompagnement à la modernisation des commerces*

- Coordination de la dynamique commerciale en lien avec les associations de commerçants.

PRECISE que les communes peuvent continuer à œuvrer dans ce domaine en partenariat avec EPN en particulier dans l'objectif de diversité et de sauvegarde des derniers commerces, **PRECISE** que les actions relatives au soutien ou à la mise en œuvre de l'animation commerciale relèvent de la compétence exclusive des communes et **PRECISE** qu'une commune pourra agir seule pour réaliser une action n'étant pas définie comme étant d'intérêt communautaire, en vertu de la clause générale de compétence.

SETOM – Adhésion – Désignation des représentants de EPN

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant appelle au SETOM qui revient. Nous avons délibérément, au mois d'avril dernier, dans le cadre de notre ré-adhésion au Syndicat, proposé de nous réserver notre capacité de gérer indépendamment du SETOM les filières qui nous intéressaient (carton, bois, métaux, déchets végétaux et inertes). La Préfecture nous a demandé de réintégrer tout cela dans le cadre de notre adhésion au SETOM. Nous vous proposons donc de délibérer à nouveau sans aucune restriction sur l'adhésion au SETOM. C'est la condition sine qua non pour pouvoir ré-adhérer. Il s'agit également de redésigner les titulaires et suppléants au comité syndical. Dans le cadre de EPN, nous avons le droit aujourd'hui à 13 représentants titulaires et 13 représentants suppléants. Les candidatures proposées prennent en compte les élus qui représentaient déjà chacun leur collectivité au SETOM et qui ont souhaité siéger à nouveau en dehors du regretté Jean-Robert DAIX qui nous a quittés depuis. Nous ont fait part leur souhait de ne plus siéger : M. GILLES, M. CHOKOMERT, M. FEUVRAIS. M. GROIZELEAU nous a demandé de passer de titulaire à suppléant. Font leur entrée dans la liste qui vous est proposée : Mme COULONG, M. HAMEL, M. ALORY, M. KELLO, M. COLLEU, M. BOREGGIO, M. ROYOUX et M. HUBERT. Si vous le souhaitez et qu'il n'y a pas d'autres candidatures, nous pouvons voter à main levée. S'il y a d'autres personnes qui souhaitent se présenter, ce sera, dans ce cas, un vote à bulletin secret. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je vous en remercie. Quelqu'un demande-t-il un vote à bulletin secret ? Je vous en remercie pour l'ensemble de notre collectivité. Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

- **DECIDE d'ADHERER** au SETOM au titre de l'exercice de la compétence Traitement des ordures ménagères, étant entendu que la gestion des déchèteries demeure rattachée à la compétence Collecte et **PROCEDE** à la désignation des 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants de EPN au sein du comité syndical du SETOM. Après les opérations de vote, sont désignés :

TITULAIRES

M. BARRAL
M. BOUILLIE
M. CASTEL
M. CINTRAT
M. CLOMENIL
M. CONFAIS
MME COULONG
M. DOSSANG
M. GAVARD-GONGALLUD
M. HAMEL
M. HERVIEU
M. NOGAREDE
M. PERRIN

SUPPLEANTS

M. ALORY
M. BOREGGIO
M. COLLEU
Mme DIOUKHANE
M. GROIZELEAU
M. HEROUARD
M. HUBERT
M. KELLO
M. LEFRAND
Mme LESEIGNEUR
M. MOLINA
M. ROYOUX
M. SILIGHINI

Syndicat du Bassin-Versant des 4 Rivières (SBV4R) – Adoption des nouveaux statuts
– Désignation des représentants d'EPN

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant. Le Syndicat du Bassin-versant des 4 rivières nous demande d'adopter ses nouveaux statuts et de désigner les représentants d'EPN. Celui-ci s'est transformé en syndicat mixte et a proposé de nouveaux statuts incluant la GEMAPI, n'est-ce pas M. le vice-président ? Nous vous proposons donc d'adopter ces nouveaux statuts. C'est évidemment important pour pouvoir siéger. Nous vous proposons également de redésigner les représentants dans le cadre de ces statuts. Comme la représentation d'EPN est inchangée, nous vous proposons de redésigner les trois titulaires et les trois suppléants qui sont actuellement les représentants de notre collectivité. En l'occurrence :

Titulaires :

Mme Danièle VIBOUD (Croth)

M. Jean-Pierre GATINES (Garennes-sur-Eure)

Mme Julie DESPLAT-VERWAERDE (Marcilly-sur-Eure)

Suppléants :

M. Noel DUFLOS (Croth)

M. Gilbert LETENEUR (Garennes-sur-Eure)

M. Jean-François VERDIER (Marcilly-sur-Eure)

Y a-t-il d'autres candidatures ? Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** les nouveaux statuts du Syndicat du Bassin-Versant des 4 Rivières et **DECIDE** de **RECONDUIRE** en qualité de représentants titulaires et suppléants d'Evreux Portes de Normandie au sein du SBV4R ;

Titulaires :

Mme Danièle VIBOUD (Croth)

M. Jean-Pierre GATINES (Garennes-sur-Eure)

Mme Julie DESPLAT-VERWAERDE (Marcilly-sur-Eure)

Suppléants :

M. Noel DUFLOS (Croth)

M. Gilbert LETENEUR (Garennes-sur-Eure)

M. Jean-François VERDIER (Marcilly-sur-Eure)

Attributions de compensation 2018 – Approbation du montant définitif

M. Guy LEFRAND

Profitant de la présence de Bruno GROIZELEAU mais respectueux de son état de santé, je vous propose, mes chers collègues, de passer d'abord les dossiers 51 à 71. Ils seront présentés conjointement par M. BOREGGIO et M. GROIZELEAU de manière à ce que ce dernier puisse nous quitter s'il était trop fatigué d'ici la fin du Conseil.

M. BOREGGIO.

M. Sylvain BOREGGIO

Merci M. le Président. Je vais vous présenter divers points concernant les finances sous le contrôle du vice-président en charge des finances et avec son appui, s'il le souhaite.

La première délibération concerne l'adoption du montant définitif 2018 des attributions de compensation. Suite à l'arrivée en début d'année de 12 nouvelles communes, il nous a fallu faire un travail de CLECT pour leur attribuer les attributions de compensation. Celles-ci ont été adoptées par la CLECT le 19 septembre dernier puis, soumises à l'approbation des Conseils municipaux des 74 communes. Il est donc proposé aujourd'hui de valider ces montants puisque la majorité des communes membres les ont acceptés de fait. Vous devez donc entériner ces montants.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. PERRIN demande la parole.

M. Marc PERRIN

M. le Président, merci. Je vais m'exprimer sur cette délibération. Je voterai contre ce soir. Mon Conseil municipal a voté contre donc je vais respecter son vote. Il a particulièrement choisi de voter contre car notre contribution « petite enfance » est la troisième au niveau de l'Agglomération. Nous n'avons donc pas trop compris ce montant tellement élevé.

M. Sylvain BOREGGIO

Les calculs ont été faits en fonction des effectifs des enfants de la commune selon l'INSEE. Au-delà de contester les sources fournies par cet Institut...

M. Bernard GROIZELEAU

Comme le dit Sylvain, nous avons pris en compte le nombre d'enfants INSEE et un coût moyen qui avait été donné par la CLECT qui était de 608 € par enfant, si je me souviens bien. Les montants sont issus de la multiplication des deux. Il faudrait que nous regardions, ainsi que toi, s'il y a un problème au niveau des chiffres de l'INSEE concernant les enfants.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. CAMOIN

M. Emmanuel CAMOIN

Juste une précision concernant la commune d'Évreux : je vois que la compensation provisoire s'élève à 13 millions et la définitive à 12 millions. Est-ce que cela veut dire que les 13 millions n'avaient pas été versés et qu'on ne touche, à ce moment, que 12 millions ? Est-ce que l'on rétrocède 1 million par rapport aux 13 qui ont déjà été versés ? Ou alors, est-ce qu'il faut additionner les deux chiffres ?

M. Bruno GROIZELEAU

Les 13 millions, c'était avant que toutes les compétences soient prises sur l'année 2018. Les 12 672 000, c'est le chiffre qui est vraiment versé à Évreux cette année puisque des compétences ont été passées en cours d'année. Le chiffre de 13 millions datait du 20 février ; celui de 12 672 000 est définitif.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. DE LANGHE.

M. Gilbert MASCRIER

Non, M. MASCRIER.

M. Guy LEFRAND

Pardon, M. MASCRIER.

M. Gilbert MASCRIER

Il nous a été compté 14 enfants alors qu'en fait, nous n'en avons plus que neuf. Cela fait 50 % de différence.

M. Sylvain BOREGGIO

Les chiffres de l'INSEE pris en compte sont ceux de 2017. Ce sont les derniers connus. C'est vrai que les évolutions qui ont pu avoir lieu en cours d'année n'ont malheureusement pas pu être prises en compte. Cela demande éventuellement un travail de la CLECT avec une révision régulière.

M. Gilbert MASCRIER

Est-ce que vous pourriez le savoir via les Allocations familiales ?

M. Sylvain BOREGGIO

Je ne suis pas certain que nous ayons de meilleurs résultats par la CAF que par l'INSEE. Pour nous, c'est cet organisme qui nous paraît être le plus fiable sur ce genre d'information. J'entends bien que ces chiffres subissent des variations chaque année.

M. Guy LEFRAND

Il y a eu un moment où, au niveau de la CLECT, il a fallu se stopper. Cela ne l'empêche pas de se réunir lorsqu'elle le souhaite. Elle peut le faire annuellement pour réviser ces chiffres.

M. Bruno GROIZELEAU

Nous serons obligés, cette année, de nous réunir pour l'enfance/jeunesse sur la partie ex-CCPN. Nous en avons parlé tout à l'heure. Ces points pourront être abordés lors de cette réunion de la CLECT.

M. Guy LEFRAND

M. LEPINTEUR.

M. Ollivier LEPINTEUR

Merci M. le Président. Effectivement, le travail de la CLECT fige dans le marbre ces montants. Ne pourrions-nous pas faire un avenant à cette délibération demandant de les actualiser peut-être tous les deux ou trois ans de façon à ne pas pénaliser certaines communes ?

M. Guy LEFRAND

C'est dans le règlement même de la CLECT. Nous pouvons le réécrire mais nous le graverons encore plus dans le marbre si l'on dit qu'on l'actualise tous les deux ou trois ans alors que je viens de dire que cela pouvait être fait tous les ans.

M. Ollivier LEPINTEUR

D'accord.

M. Guy LEFRAND

C'est juste le règlement de la CLECT.

M. Bruno GROIZELEAU

Par exemple, sur la petite enfance qui a été transférée en 2018, nous n'avions pas les chiffres 2017 au moment de la présentation. Nous sommes donc partis sur les années 2014, 2015, 2016. Il y avait un accord pour les regarder, dès que nous aurions les chiffres 2017, afin de les modifier. Les chiffres ne sont pas dans le dur, comme tu le dis Ollivier, mais ils seront revus, par exemple, concernant la petite enfance, dès cette année.

M. Guy LEFRAND

Merci. Vas-y.

M. Lionel BRICOURT

Commune du Val David. Même punition : nous ne sommes pas du tout d'accord sur le nombre d'enfants qui nous a été attribué. D'ailleurs, Mme LEMEILLEUR a dû vous adresser un mail pour vous demander des précisions.

M. Guy LEFRAND

La réponse est la même : c'est lié au chiffre INSEE qui pourra être revu l'an prochain au fur et à mesure des publications de l'Institut.

M. Lionel BRICOURT

D'accord.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Trois. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ADOPTE (moins 3 voix contre)** les attributions de compensation définitives 2018 conformément aux propositions du Rapport de la CLECT adopté à la majorité qualifiée des communes membres, selon le récapitulatif suivant :

COMMUNES Grand Evreux Agglomération	Attributions de compensation provisoires (délibération du 20/02/2018)		Attributions de compensation définitives	
	A percevoir	A verser	A percevoir	A verser
ARNIERES-SUR-ITON	38 016,23		46 927,89	
AVIRON	24 651,05		27 533,05	
BONCOURT	2 920,50		7 783,00	
CAUGE	19 438,09		27 281,09	
CIERREY	9 247,99		24 443,49	
DARDEZ	6 218,48		6 725,98	
EMMALEVILLE	1 879,49		3 666,99	
GAUCIEL	14 029,50		15 685,00	

HUEST	4 179,18		6 207,68	
IRREVILLE	5 942,82		7 244,82	
LA TRINITE	3 297,69		7 552,19	
LES BAUX SAINTE-CROIX	21 630,04		25 768,04	
LES VENTES	18 269,52		24 041,02	
MESNIL-FUGUET	6 597,66		6 972,66	
PLESSIS-GROHAN	16 392,65		20 481,65	
REUILLY	9 397,62		11 240,62	
SASSEY	6 813,48		7 188,48	
SAINT- GERMAIN DES ANGLES	5 496,85		6 348,18	
SAINT-LUC	6 546,40		7 353,90	
SAINT-MARTIN LA CAMPAGNE	5 004,80		5 302,80	
SAINT-VIGOR	8 505,97		10 103,83	
TOURNEVILLE	9 365,34		10 917,98	
VAL-DAVID	13 707,03		26 471,03	
Total à percevoir	257 548,38		343 241,37	
COMMUNES Grand Evreux Agglomération	Attributions de compensation provisoires (délibération du 20/02/2018)		Attributions de compensation définitives	
	A percevoir	A verser	A percevoir	A verser
ANGERVILLE-LA CAMPAGNE		105 954,01		95 116,01
BOULAY-MORIN (LE)		2 799,41	945,80	
EVREUX		13 104 479,12		12 672 586,16
FAUVILLE		70 322,17		68 711,17
GAUVILLE-LA-CAMPAGNE		32 839,45		30 676,45
GRAVIGNY		617 315,32		588 596,82
GUICHAINVILLE		200 964,63		177 117,63
LA CHAPELLE-DU-BOIS DES FAULX		7 464,22		4 507,22
LE VIEIL-EVREUX		146 455,87		111 809,87
MISEREY		44 312,95		40 391,95
NORMANVILLE		122 099,06		113 078,03
PARVILLE		7 976,13		5 497,13
SACQUENVILLE		18 485,06		10 323,06
SAINT-SEBASTIEN DE MORSENT		408 119,25		318 049,25

Sous-totaux – Ex-GEA	257 548,38	14 889 586,65	945,80	14 236 460,75
----------------------	------------	---------------	--------	---------------

COMMUNES Communauté de communes La Porte Normande	Attributions de compensation provisoires (délibération du 20/02/2018)		Attributions de compensation définitives	
	A percevoir	A verser	A percevoir	A verser
LES AUTHIEUX		9.060,07		9.060,07
BOIS-LE-ROI		32.410,31		32.410,31
BRETAGNOLLES		6.994,81		6.994,81
CHAMPIGNY-LA FUTELAYE		1.490,99		1.490,99
CHAVIGNY-BAILLEUL		17.112,48		14.698,48
COUDRES		8.735,78		8.735,78
LA BARONNIE		16.085,94		16.085,94
LA COUTURE BOUSSEY		209.339,98		209.339,98
CROTH		59.386,79		57 721,79
EPIEDS		10.223,54		10.223,54
LA FORET DU PARC		5.251,87		5.251,87
FOUCRAINVILLE		3.494,62		3.494,62
FRESNEY		14.550,95		14.550,95
GARENNES SUR EURE		263.711,66		260 929,66
GROSSOEUVRE		82.445,03		82.445,03
L'HABIT		19.966,58		19.966,58
JUMELLES		483,75		483,75
LIGNEROLLES		9.659,44		9.659,44
MARCILLY SUR EURE		173.780,81		171 622,21
MOUSSEUX NEUVILLE		38.936,13		38.936,13
PREY		82.859,51		82.859,51
SAINT-ANDRE DE L'EURE		766.791,02		766.791,02
SAINT-GERMAIN DE FRESNEY		3.590,24		3.590,24
SAINT-LAURENT DES BOIS		12.563,68		12.563,68
SEREZ		5.628,18		5.628,18
Sous-totaux – Ex- CCPN		1 854 554,16		1 845 534,56
Totaux	257 548,38	16 744 140,81	344 187,17	16 081 995,31

COMMUNES ayant adhéré à EPN au 1 ^{er} janvier 2018	Attributions de compensation provisoires (délibération du 20/02/2018)		Attributions de compensation définitives	
	A percevoir	A verser	A percevoir	A verser
ACON		39 603,10		12 202,03
COURDEMANCHE		45 093,61		15 873,53
DROISY		26 423,78		0,00
ILLIERS-L'EVEQUE		80 759,43		43 662,34
MARCILLY-LA- CAMPAGNE		80 237,40		29 226,18
MESNIL-SUR- L'ESTREE		136 768,66		108 300,07
MOISVILLE		11 005,97		0,00
MUZY		51 620,78		24 279,16
SAINT-GERMAIN- SUR-AVRE		77 501,80		39 783,33
MOUETTES		65 028,00		42 559,30
FONTAINE-SOUS- JOUY	2 572,08			0,00
JOUY-SUR-EURE		638,82		0,00
Sous-totaux Adhésions 2018	2 572,08	614 681,35	0,00	315 885,94
Totaux	260 120,46	17 358 822,16	344 187,17	16 397 881,25

Compétence Enfance/Jeunesse – Restitution aux communes au 1er janvier 2019 –
Fixation des coûts nets restitués aux communes

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. BOREGGIO.

M. Sylvain BOREGGIO

Le point suivant concerne la compétence enfance/jeunesse et la restitution de celle-ci aux communes au 1^{er} janvier 2019. La CLECT s'est réunie juste avant ce Conseil communautaire. Nous avons pu informer cette instance des montants des attributions de compensation provisoires qui vont être versées à ces communes. Comme le disait le vice-président chargé des finances tout à l'heure, cela se fait en attendant que la CLECT se réunisse en 2019 afin de valider de manière définitive ces attributions de compensation. Nous vous demandons donc, ce soir, de valider ces montants provisoires. La liste est jointe.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. MASSON.

M. Serge MASSON

Juste une petite intervention : si j'ai bien compris les collègues, concernant la petite enfance, il y a des critères de répartition en fonction du nombre d'enfants. Je demanderais que ce soit la même chose pour l'enfance et que le critère soit celui du nombre d'enfants et non pas 60 % les enfants et 40 % la fréquentation.

M. Sylvain BOREGGIO

Tu proposes cela car ça avantage la commune de Saint-André de l'Eure. Je pense que ce sera du rôle de la CLECT que de définir les critères exacts d'attribution.

Si chaque commune veut mettre en place un critère qui la favorise, ce sera très compliqué. Nous allons essayer de trouver le bon choix pour que, de manière générale, tout le monde puisse s'y retrouver sans qu'il y ait de communes lésées ou super favorisées.

M. Serge MASSON

Je demande simplement à avoir les mêmes critères que les autres ; c'est tout. Le critère choisi est le nombre d'enfants pour la petite enfance. Je demande que l'on fasse la même chose pour l'enfance. C'est tout. Il ne s'agit pas de favoriser une commune plus que l'autre. Je l'ai dit tout à l'heure lors de la CLECT : en fonction des critères choisis, il y a 35 000 € d'écart pour Saint-André. Ce n'est pas rien.

M. Guy LEFRAND

Ces critères ont été choisis sur la base de ceux habituels pour l'enfance/jeunesse. Ils ont été validés par la CLECT et donc par les élus qui y étaient présents. Je n'y siége pas volontairement afin qu'il n'y ait pas d'influence de ma part sur ces sujets qui sont pilotés par M. GROIZELEAU et M. BOREGGIO. Ces critères ont été validés par la CLECT et l'ensemble des communes. Charge à la CLECT, si elle souhaite ou elle estime, d'ici un ou deux ans, que ces critères sont à changer, de proposer de le faire.

Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Six. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ADOPTE (moins 6 abstentions)** la ventilation ci-après des coûts nets restitués aux communes de l'ex CCPN, consécutivement à la restitution de la compétence enfance/jeunesse au 1^{er} janvier 2019 :

Communes	Coûts nets restitués
Les Authieux	14 929 €
Bois-le-Roy	70 137 €
Bretagnolles	6 729 €
Champigny-la-Futelaye	14 864 €
Chavigny-Bailleul	31 171 €
Coudres	27 491 €
La Couture Boussey	129 168 €
Croth	65 546 €
Epieds	15 718 €
La Forêt du Parc	30 601 €
Foucrainville	2 566 €
Fresney	20 626 €
La Baronnie	37 588 €
Garennes-sur-Eure	107 664 €
Grossoeuvre	62 576 €
L'Habit	28 569 €
Jumelles	19 683 €
Lignerolles	16 477 €
Marcilly-sur-Eure	87 780 €
Mousseaux-Neuville	35 287 €
Prey	55 943 €
Saint-André de l'Eure	185 073 €
Saint-Germain-de-Fresney	10 552 €
Saint-Laurent-des-Bois	16 425 €
Serez	6 654 €
TOTAL COÛTS NETS RESTITUES	1 099 817 €

Dotation de solidarité communautaire – Actualisation 2018

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. BOREGGIO.

M. Sylvain BOREGGIO

Le dossier suivant concerne la dotation de solidarité communautaire. Je rappelle, pour les communes qui ne la touchent pas, ce qu'est la DSC. Celle-ci avait été instituée en son temps pour les communes de l'ex-GEA qui n'avaient pas la compétence enfance/jeunesse afin de les aider à adhérer aux divers syndicats qui avaient été créés à l'époque. Il y a là aussi pour l'attribution, divers critères qui sont appliqués. Il vous est simplement demandé de les réactualiser de manière à pouvoir être plus au fait des éléments récents. Je rappelle que l'enveloppe globale pour cette DSC est de 3 167 500 euros. Nous devons donc valider ce point, M. le Président.

M. Guy LEFRAND

Merci. Nous sommes sur l'actualisation 2018. L'année est terminée. J'ai demandé qu'un travail soit mené, dès le début de l'année 2019, pour que nous retravaillions tous ensemble, et sur l'ensemble des communes, cette DSC de manière à redéfinir des critères les plus équitables possible. C'est à la fois prévu dans le cadre d'un groupe de travail que j'ai demandé aux services et aux élus de monter et également dans le cadre du budget prévisionnel 2019 sur lequel j'ai demandé que l'on prévoit une réserve particulière sur ce sujet. Ce sera donc réactualisé en tout début d'année 2019.

Je ne sais pas si c'est Mme GIPSON ou M. MORILLON.

Mme Séverine GIPSON

C'est Mme GIPSON.

M. Guy LEFRAND

Je vous en prie.

Mme Séverine GIPSON

M. le Président, merci de me donner la parole. Comme vous avez pu le constater lors de réunions précédentes, la finance de nos communes est une de mes préoccupations et est toujours une préoccupation quotidienne pour les maires de l'ex-CCPN. Le 16 juin, je suis intervenue en Conseil communautaire afin d'évoquer la mise en place d'une dotation de solidarité communautaire (la DSC) au regard des baisses de dotations qu'avaient subi les communes de l'ex-CCPN : - 30 à - 40 % sur la péréquation et la dotation de solidarité rurale. Vous n'avez d'ailleurs pas répondu, ce jour, à mon interrogation car vous aviez évoqué de nombreux autres faits comme la taxe d'habitation, la faute de l'État, du Département, les ministres, etc. Le PV littéral du 16.06 ne montre pas de réponse à cette question. Je suis donc un peu surprise. Je ne vais pas vous cacher que je suis ravie de trouver, ce soir, ce point 53 à l'ordre du jour car c'est une belle initiative de votre part.

M. Guy LEFRAND

Non, c'est habituel, tous les ans.

Mme Séverine GIPSON

La première lecture des informations fournies montre que seules les communes de l'ex-GEA sont destinataires de cette dotation. Je pense que ce n'est pas trop communautaire sachant que, de notre côté, la baisse des dotations de péréquation n'a pas été prise en compte. Je voulais savoir, d'une part, si ce qui est inscrit dans le tableau que nous avons ce soir sous les yeux concerne l'année 2018. Pouvez-vous m'indiquer si ces montants ont déjà été versés aux communes de l'ex-GEA ?

M. Guy LEFRAND

Vas-y, Bruno.

M. Bruno GROIZELEAU

Elle a été versée sur le montant 2017. Il y aura une actualisation. Toutes les communes devront passer des produits à recevoir. Celles à qui il manque des sous, devront diminuer un peu leur résultat puisque nous sommes le 19 et que les finances ne vont pas pouvoir actualiser, en produits à recevoir, le montant qui vous est donné.

Je veux répondre à Mme GIPSON : comme l'a dit le premier vice-président, cela date de 2005 lorsqu'il y avait eu un débat pour savoir, au GEA, si nous prenions comme compétence l'enfance/jeunesse et la petite enfance.

Le maire de l'époque et Président, Jean-Louis DEBRE, voyant que le débat était très houleux, a décidé de laisser chaque commune intégrer les syndicats et, pour les aider, mettre la DSC qui était fléchée pour payer cette petite enfance et enfance.

Quand vous êtes arrivés en 2017, cette compétence était prise par la CCPN c'est-à-dire que vous ne payiez rien. Concernant l'ex-GEA, je prends l'exemple de Saint-Sébastien : il y a 200 000 euros environ de DSC alors que je paye pour enfance/jeunesse et petite enfance 300 000 €. Je veux bien que nous revoyions les cartes mais il faudra les revoir en entier c'est-à-dire qu'il faudra supprimer la délibération d'avant, qui donne de l'argent de l'EPN aux communes pour l'enfance/jeunesse, si nous mettons la DSC pour les ex-CCPN afin d'être équitable avec le GEA.

M. Guy LEFRAND

Voilà qui est précis. Merci. Mme GIPSON.

Mme Séverine GIPSON

Si la DSC n'a pas été versée, puisqu'il n'y a eu que des versements partiels, ne serait-il pas opportun de la revoir en y intégrant les problèmes que peuvent rencontrer les communes de l'ex-CCPN ? Même si vous avez instauré ce fléchage, la DSC a la possibilité d'en mettre un propre à chaque EPCI. On peut donc changer les règles du jeu et ne pas voir uniquement l'enfance et jeunesse. Il serait donc bien d'intégrer le potentiel fiscal de l'ex-CCPN. À titre d'information car il y a tout de même quelque chose qui me dérange énormément : selon le paragraphe 6 de l'article 1609 C du Code général des impôts, la mise en place de la DSC est obligatoire quand l'écart du potentiel financier entre deux EPCI avant fusion est supérieur à 40 %. Nous sommes donc dans ce cas de figure et jusque-là, on a refusé de le mettre à l'ordre du jour. Comme nous en parlons, j'aimerais que nous réglions ce souci en même temps. De plus, cela aurait déjà dû être mis en place l'an dernier. Ces dispositions auraient dû être obligatoires ; ce qui aurait pu simplifier la vie et les nuits des élus de l'ex-CCPN.

M. Bruno GROIZELEAU

Je crois que vous n'avez pas bien compris ma réponse. Si on met la DSC pour l'ensemble des communes, vous allez payer – ce ne sera pas EPN qui va vous redonner – l'enfance/jeunesse et la petite enfance. Si vous faites le calcul : regardez la ligne DSC pour Gravigny : elle touche à peu près 150 000 € ; regardez ce que EPN redonne à Saint-André : 185 000 €. Si on passe en DSC, Saint-André aura à peu près 140 000 €. Elle sera perdante par rapport à aujourd'hui et je ne suis pas sûr que le maire de Saint-André sera très content.

M. Guy LEFRAND

Merci. Mme GIPSON.

Mme Séverine GIPSON

Je voulais simplement dire que la DSC n'est pas forcément égale à une compensation qui a été mise du temps de Jean-Louis DEBRE. C'était vos critères de choix.

M. Guy LEFRAND

Bah oui.

Mme Séverine GIPSON

Ces critères sont votés tous les ans ainsi que la somme. Il serait donc bien de les faire évoluer en intégrant aussi des besoins qui ne sont pas forcément liés à l'enfance/jeunesse mais qui sont aussi légitimes par rapport à des baisses de dotations. Personne ne les a compensées. Vous avez compensé un manque qui vous concernait il y a 10 ou 12 ans mais, le manque de la CCPN vous l'avez intégré où ? Dites-moi. Le seul outil qui existe et qui a été créé par le Code des collectivités, c'est cette DSC. Les règles ne sont pas uniquement pour l'école. Il ne faut pas rester bloqué dessus. Vous n'êtes pas tout seul.

M. Bruno GROIZELEAU

Je ne suis pas tout seul. Je pense que nous avons ouvert puisqu'on a mis au BS 100 000 € pour aider les communes qui étaient en difficulté. J'ai eu des absences, vous savez pourquoi. Je remercie le premier vice-président de m'avoir remplacé. Je crois qu'il n'a pas eu beaucoup de demandes sur ces 100 000 €. Concernant le budget 2019, nous allons prévoir cela également. Je ne voudrais pas que l'on monte les ex-CCPN contre les ex-GEA, car c'est en train de casser ce que nous avons essayé de faire à l'Agglomération, mais je voudrais vous dire que quand vous êtes arrivés, nous avons augmenté des enveloppes.

Je prends les fonds de concours : nous, on tournait entre 1,5 million et 1,8 million. Cette année, on aura dépensé 2,4 millions au compte administratif. Tout le monde a été bien servi. Pour la voirie de Michel MOLINA, on tournait autour de 5,5 millions - 6 millions maximum. Nous sommes à 8,5 millions pour servir tout le monde. Je pense donc que les pertes que vous avez sur les dotations se retrouvent largement sur les fonds de concours et sur la voirie. Je prends une commune au hasard : Foucrainville. C'est vraiment au hasard... Vous avez perdu en contingent 4 623 € et vous avez perdu en dotation 1 393 + 76 soit 6 092 €. En 2017, nous vous avons donné un fonds de concours de 16 099 €. C'était 18 000 € mais vous avez économisé un peu d'argent et vous nous en avez fait économiser aussi. J'ai en attente deux projets pour Foucrainville : un de 22 000 € et un de 27 500 € qui seraient financés à 50 %. Donc, concernant la perte de 6 000 €, il faudrait plus d'un mandat pour récupérer ce que l'on vous donne.

M. Sylvain BOREGGIO

Je voudrais juste intervenir. Je vais avoir la double casquette en tant qu'ancien Président de la CCPN et en tant que commune touchée par la baisse de dotations. Je voudrais formuler ici un regret important : c'est celui des services de l'État qui, lorsqu'on a travaillé sur cette fusion – et Dieu sait que nous avons pris le temps puisqu'il nous a fallu 18 mois pour la préparer –, ne nous ont, à aucun moment, alertés sur ce qui allait nous arriver en matière de dotations. Si tel avait été le cas – nous allons bénéficier sur l'ex-CCPN de baisses des impôts notamment de la taxe d'habitation, du foncier bâti et non bâti –, chaque commune aurait pu à ce moment-là revoir à la hausse tous ses taux pour faire une opération blanche pour les contribuables et ainsi permettre de faire rentrer de l'argent dans leurs caisses.

M. Bruno GROIZELEAU

Certains l'ont fait.

M. Sylvain BOREGGIO

Certains ont eu la bonne idée de le faire. Tant mieux. Mais, nous aurions pu tous le faire et cela nous aurait évité d'être dans la situation actuelle.

M. Guy LEFRAND

Merci. On recommence. Mme GIPSON.

Mme Séverine GIPSON

Je voulais dire qu'il n'est pas trop tard. Nous n'avons pas clôturé l'exercice. Rien ne nous empêche de revoir notre position et peut-être faire un geste.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. MASSON.

M. Serge MASSON

Je pense que ce que veut dire Mme GIPSON c'est qu'il serait peut-être bien de réfléchir à un autre système de compensation pour les communes en difficulté. Dans notre ex-CCPN, nous avons des communes qui ont du mal à boucler leur budget. Je suis un peu d'accord avec toi. Nous ne sommes pas là pour mettre les communes de l'ex-CCPN et de l'ex-GEA les unes contre les autres. Nous faisons partie du même territoire et nous devons donc avancer ensemble. Il y a tout de même un constat : nous avons perdu près de 2 millions d'euros au niveau des communes de l'ex-CCPN. Je voulais aussi vous interpellier par rapport à la CFE. Je pense que tous les maires de l'ex-CCPN ont été interpellés. Ils ont reçu leur feuille d'imposition il y a très peu de temps et le montant de la CFE a été multiplié par deux voire par trois, ce qui est tout de même énorme sur des bases minimales que nous avons votées en assemblée mais sans avoir forcément toutes les informations. En revanche, les entreprises d'Évreux ont baissé légèrement de 9 % ; ce n'est pas énorme. Je ne sais pas comment nous pouvons le faire pour l'année 2019 mais, il pourrait être bien que l'on puisse revoir notre copie afin d'éviter de fragiliser les petites entreprises sur notre territoire. Je ne sais pas comment nous pouvons le faire mais c'est vraiment quelque chose d'important et de grave. Il faut absolument faire quelque chose pour eux.

M. Guy LEFRAND

On continue. On répondra après. M. BROCHOT.

M. Bernard BROCHOT

C'est très court : est-ce que vous pourriez vérifier tous les comptes parce que je me retrouve à -10 % par rapport à ce qui était annoncé l'année dernière ?

M. Guy LEFRAND

Merci. M. CAMOIN.

M. Emmanuel CAMOIN

M. MASSON, je ne peux pas vous laisser dire qu'il y a une baisse de la CFE sur les entreprises d'Évreux car je la paye et je peux vous dire que je n'en ai pas vu. D'autres chefs d'entreprise la payent également et ils n'ont pas vu de baisse.

M. Serge MASSON

Propos hors micro... Vous avez automatiquement baissé...

M. Emmanuel CAMOIN

Ce n'est pas la logique que nous avons eue chez nous. Désolé.

M. Serge MASSON

Désolé, non ! Je suis désolé de l'augmentation de la CFE.

M. Guy LEFRAND

Bien. Nous avons deux sujets différents. Nous n'allons pas revenir sur ce que disait Bruno GROIZELEAU qui rappelait l'historique de la DSC. Je crois qu'il faut faire attention de ne pas essayer de monter les uns contre les autres car ce n'est pas comme cela que nous allons réussir au sein de notre Agglomération. On n'oublie pas évidemment la baisse massive des taux d'imposition. Certains ont beaucoup parlé des Gilets jaunes pendant notre Conseil municipal, il y a quelques jours mais, n'oublions pas que nous avons baissé de près de 30 % la part communautaire de la taxe d'habitation pour les habitants de l'ex-CCPN. On a divisé par 2,5 le foncier bâti et par 2,2 le foncier non bâti. Cela a donné une marge importante et, selon moi, nous avons accompagné largement la fiscalité des habitants de ce territoire. Je ne reviens pas non plus sur tous les fonds de concours, la gratuité des services, sur les aides financières, les dotations et autres de l'Agglomération. Je l'ai dit en introduction mais peut-être que certains n'ont pas écouté : j'ai demandé qu'en 2019, dès le mois de janvier ou février, nous mettions en place un groupe de travail pour réfléchir à nouveau sur cette DSC. Comme le disait Bruno GROIZELEAU : attention aux effets secondaires. Certains pensent que DSC, cela veut dire que l'Agglomération va donner de l'argent à tout le monde. Non. Si on recalcule, certains gagneront et d'autres perdront. Il est important de ne pas faire cela sur un coin de table, ce soir, comme cela est proposé par certains mais, de faire un travail sérieux, complet, qui nécessite de nombreuses simulations de manière à ce que chacun s'y retrouve. Je rappelle également – et nous allons le passer dans quelques minutes – que nous avons mis en place un fonds d'accompagnement pour les communes les plus en difficulté. Nous allons accompagner, ce soir, quatre communes qui nous ont fait cette demande. Je le redis – la pédagogie par la répétition, ça marche toujours – : j'ai demandé que l'on augmente de manière substantielle, dans le cadre du budget 2019, la DSC afin de pouvoir la revoir et qu'il n'y ait pas trop de perdants car cette révision fera forcément des gagnants et des perdants. Concernant la CFE, nous avons voté sur l'ex-GEA une légère baisse de 0,10 ou 0,20 %. Je parle des taux qui dépendent de nous et non pas des bases qui dépendent de l'État. Concernant l'ex-CCPN, sur les petites entreprises, le taux de CFE a baissé. Il a augmenté sur certaines entreprises de taille importante ou beaucoup plus importante voire très importante sur le sujet. Je le dis à chacun des maires : sur les entreprises que vous voudriez que l'on regarde, je m'engage à vous donner toutes les réponses entreprise par entreprise. Les explosions de CFE aujourd'hui sont liées à des explosions de base. Ce n'est pas nous qui les décidons. Je le rappelle. C'est comme la taxe d'habitation. C'est comme le foncier. Ce n'est pas nous qui décidons des bases, c'est le Parlement. Ce sont les parlementaires qui ont largement augmenté les bases, ce n'est pas nous. Donc, restons sereins là-dessus. Nous sommes en train de regarder cela car, moi aussi, j'ai été interpellé par certaines entreprises notamment de l'ex-GEA et nous allons baisser légèrement le taux de CFE.

M. KELLO.

M. Philippe KELLO

M. le Président, mes chers collègues, je voulais revenir sur la baisse des dotations que certaines communes ont subie. Je fais partie des quatre communes en difficulté cette année. Je perds 21 000 € sur la DSR ; 11 000 € sur la DMP, presque 15 000 € sur la FDTP. Je perds pratiquement 50 000 € sur un budget de 380 000 €. Cela fait effectivement beaucoup. Je ne peux pas supporter cette énorme baisse cette année. Une aide exceptionnelle va être votée, je l'espère, pour ma commune tout à l'heure. Je pense que ce n'est pas une solution pérenne pour autant. Je vais peut-être pouvoir compenser une partie en augmentant les impôts. Je serai obligé. Toutefois, je ne pourrai pas compenser la totalité. Heureusement, j'ai un excédent de fonctionnement qui peut permettre de tenir quelques années. Mais, si cela ne bougeait pas, dans quelques années, je pourrai fermer boutique.

M. Sylvain BOREGGIO

Je voulais préciser un point important : ces fameuses dotations que nous avons sont une usine à gaz incompréhensible que seuls les énarques doivent pouvoir comprendre, j'imagine. C'est pour cette raison que, le 11 juin dernier, j'avais alerté M. Gérald DARMANIN, qui était venu sur le territoire, sur les problèmes rencontrés par nos communes de l'ex-CCPN et je lui avais demandé une entrevue. Sachez que je serai reçu par le ministère demain matin. J'espère qu'il m'apportera au moins des précisions car, comme tu l'as dit Philippe, le but n'est pas de se faire aider ad vitam aeternam par l'Agglomération mais de trouver les leviers sur lesquels nous pouvons agir pour inverser la tendance. C'est ce qui est important pour nos communes. Je vous donnerai la réponse lorsque j'aurai été reçu par M. DARMANIN ou son secrétaire d'État.

M. Guy LEFRAND

Ce serait peut-être l'occasion de lui demander de changer l'organisation parce qu'on parle de DSC ce soir mais, c'est tellement bien fait au niveau de l'État que sa révision va entraîner celle des dotations. Je vous le dis. Profitons-en pour demander à nos parlementaires d'intervenir pour modifier les choses. En clair, ceux qui auront plus de DSC l'an prochain, auront moins de dotations de l'État. C'est comme quand on baisse les impôts et que, du coup, on nous enlève les dotations ; c'est la double peine systématique. Donc, n'hésitez pas à interpeller Monsieur le ministre demain et n'hésitez pas à demander à nos ministres de modifier les choses. Je compte bien sûr sur nos parlementaires pour cela.

M. Bruno GROIZELEAU

Je voulais aussi prévenir les ex-CCPN que cette enveloppe de 3 167 000 est la même depuis 2005. En 2005, la DSC couvrait les charges au Sivu. Aujourd'hui, on touche 200 000 et on paye 300. En 2005, je couvrais les charges. Elle n'a pas bougé depuis cette époque.

M. Guy LEFRAND

Merci. Cette précision importante étant maintenant clarifiée, je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Une personne. Qui s'abstient ? Une personne. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **VALIDE (moins 1 voix contre et 1 abstention)** l'actualisation des critères de répartition de la DSC pour 2018 sur les bases suivantes :

- *population, potentiel fiscal et effort fiscal : fiche DGF 2017 émanant de la préfecture,*
- *nombre d'enfants de moins de 14 ans : INSEE, recensement population 2015*
- *Nombre de logements sociaux : DREAL Haute Normandie, répertoire du parc locatif social (RPLS) au 1^{er} janvier 2017.*

Budgets Principal, Eau et Assainissement – Créances éteintes

M. Guy LEFRAND

Quelques créances éteintes, M. BOREGGIO.

M. Sylvain BOREGGIO

Concernant le budget principal, le budget eau et le budget assainissement, nous avons quelques créances éteintes. Elles concernent en totalité des particuliers qui ne peuvent pas faire face à ces créances.

M. Guy LEFRAND

Merci. Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ADMET** en créances éteintes les sommes de :

- Budget principal	150,37 €
- Budget Eau	13 268,86 €
- Budget Assainissement	3 149,25 €

Budget Pépinière scientifique – Reprise de subventions d'équipement transférables

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Sylvain BOREGGIO

Il concerne cette fois le budget de la Pépinière scientifique et la reprise de subventions d'équipement transférables. Il faut bien écouter car il faut être spécialiste en finances pour bien comprendre. Je vais essayer de vous expliquer. La dotation aux amortissements est une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement. Or, de nombreux investissements sont subventionnés et la collectivité n'emprunte en fait, au maximum, que le montant résiduel restant à sa charge après subventions. Afin de tenir compte de ces amortissements perçus, que l'on appelle des subventions transférables, il est possible d'avoir une reprise de cette subvention transférable qui devient alors une dépense d'investissement et une recette de fonctionnement. C'est un petit jeu d'écriture. On passe donc des chiffres d'une case à l'autre.

M. Bruno GROIZELEAU

Bravo, M. le premier vice-président. C'est clair.

M. Guy LEFRAND

Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** la reprise sur l'exercice 2018 des arriérés de subventions transférables auquel s'ajoute l'annuité de 2018 portant sur les subventions perçues de l'Etat, de la Région, du département, d'autres organismes pour un montant total de 361 308,51 € et **DECIDE** pour l'exercice 2019 et suivants d'une reprise de 90 327,13 €.

Budget principal – Versement d'une subvention d'équilibre aux budgets annexes Pépinière scientifique et Mobilités

M. Guy LEFRAND

On continue sur les Pépinières.

M. Sylvain BOREGGIO

Cette fois, il s'agit, pour les Pépinières, du versement d'une subvention d'équilibre aux budgets annexes Pépinière scientifique et Mobilités. Pour que cette Pépinière scientifique puisse fonctionner, elle a besoin que nous lui apportions une aide complémentaire à hauteur de 14 861,65 €. Le compte administratif 2017 du budget annexe Mobilités durables constate un excédent de fonctionnement reporté sur l'exercice 2018 à hauteur de 413 909,36 €. Cet excédent en plus des autres recettes exploitation est insuffisant pour couvrir les dépenses d'exploitation. Aussi, il convient de prévoir une subvention exceptionnelle au budget principal.

- Pour le budget Pépinière, le montant de la subvention sera de 16 892,65 euros.
- Concernant les Mobilités, le montant sera de 563 225,24 euros.

M. Guy LEFRAND

Contre ? Abstention ? Merci.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe Pépinière scientifique d'un montant de 16 892,65 € et **APPROUVE** le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe Mobilités d'un montant total de 563 225,24 €.

Budgets annexes : ZAC Centre Bourg (Saint-Sébastien de Morsent), Zone du Floquet (Sacquenville) Zone d'activité des longs champs (Fauville) – Clôture

M. Guy LEFRAND

Nous continuons sur les budgets annexes. Cela va faire plaisir à M. NOGAREDE ou à M. SILIGHINI : on clôture des budgets annexes qui n'ont plus lieu d'être.

M. Sylvain BOREGGIO

Voilà.

M. Guy LEFRAND

Notamment sur des ZAC.

M. Sylvain BOREGGIO

Il y a trois ZAC pour lesquelles il y avait des budgets annexes qu'il est important de clore. Il s'agit de la zone d'activité Centre Bourg à Saint-Sébastien, de la zone du Floquet à Sacquenville, et de la zone des Longs Champs à Fauville. Le but est de clôturer ces trois budgets au 31 décembre 2018 car ils n'ont plus lieu d'être.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. JAMES.

M. Jean-Claude JAMES

Je ne suis toujours pas d'accord. J'ai eu une longue conversation avec Mme AUGER cette après-midi. J'espère pouvoir lui faire confiance

M. Guy LEFRAND

Je n'en doute pas.

M. Jean-Claude JAMES

Affaire à suivre.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. MORILLON.

M. Marc MORILLON

Merci Président. Je réitère une question que j'ai déjà posée : je voulais connaître les causes de cette fin du budget annexe concernant Fauville et la zone des Longs Champs. C'était fléché depuis au moins 25 ans. Je vais faire rire les copains : j'avais déjà posé cette question sur l'histoire de la LNPN et de sa gare. J'ai appris que c'était plutôt une extension de la base aérienne. Si on pouvait me donner quelques informations un peu plus pointues, cela peut m'intéresser.

M. Guy LEFRAND

On cherche la réponse et on vous la donne à la fin du Conseil si on l'a sinon on vous la transmet. Merci. Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

☛ DECIDE la clôture définitive au 31/12/2018 du budget ZAC Centre Bourg (Saint Sébastien de Morsent), DECIDE la clôture définitive au 31/12/2018 du budget Zone du Floquet (Sacquenville), DECIDER la clôture définitive au 31/12/2018 du budget, Zone d'activité des longs champs (Fauville) et AUTORISE Monsieur le Trésorier à procéder à toute écriture d'ordre non budgétaire se rapportant à la clôture définitive au 31/12/2018 de ces budgets annexes

Fusion des budgets annexes assainissement ex GEA et assainissement ex CCPN – Clôture définitive du budget annexe assainissement ex CCPN au 31 décembre 2018

M. Guy LEFRAND

Continuons sur les budgets annexes. Là, on fusionne.

M. Sylvain BOREGGIO

Il s'agit de la fusion de deux budgets annexes qui concernent l'assainissement de l'ex-GEA et celui de l'ex-CCPN. Ils ne formeront plus qu'un à partir du 1^{er} janvier 2019. Il s'agit de clôturer ici le budget annexe assainissement de l'ex-CCPN.

M. Guy LEFRAND

Ça, c'était prévu. Vous vous souvenez, il y avait une période transitoire pendant un an. C'est purement technique. Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE**, dans le cadre de la fusion des budgets annexes assainissement de l'ex GEA et de l'ex CCPN, la clôture définitive au 31/12/2018 du budget annexe Assainissement ex-CCPN dans les documents budgétaires et **AUTORISE** Monsieur le Trésorier à procéder à toute écriture d'ordre non budgétaire se rapportant à la clôture définitive au 31/12/2018 de ce budget annexe.

Long Buisson 3 - Création d'un budget annexe

M. Guy LEFRAND

Puisqu'on en clôture, on en crée de nouveaux.

M. Sylvain BOREGGIO

On en crée un nouveau qui concerne le Long Buisson 3. C'est une opération qui a démarré et qui est portée aujourd'hui par le budget annexe du Long Buisson 2. Afin d'obtenir une clarté plus précise et un suivi de cette zone d'activité, nous vous proposons de créer un budget annexe spécifique Long Buisson 3 et d'y affecter les dépenses et les sommes qui vont bien. Il s'agit de mettre, en dépenses et en recettes de fonctionnement, 4 279 320 € et, en dépenses et recettes d'investissement, 4 306 100 € ainsi que d'adopter ces montants. Bien sûr, toutes ces sommes étaient déjà sur le budget annexe du Long Buisson 2. Ce n'est qu'un transfert.

M. Guy LEFRAND

C'est un transfert sur le Long Buisson 3. Ce sera plus facile, plus visible zone par zone. Pour votre parfaite information, j'ai signé aujourd'hui en votre nom l'achat de 28 ou 29 ha sur le Long Buisson 3. Cela avance donc, désormais, rapidement. Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** la création du budget annexe long buisson 3, selon l'instruction budgétaire et comptable M14 développée en vigueur. Ce budget sera assujéti à la TVA, **AUTORISE** Monsieur le Trésorier à procéder à toutes les écritures nécessaires à la régularisation des dépenses et recettes relatives au Long buisson 3 tant dans le budget annexe long buisson 2 que long buisson 3 et **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du BP – Mise en œuvre de l'article L1612-1 du CGCT

M. Guy LEFRAND

Nous continuons.

M. Sylvain BOREGGIO

Il s'agit de l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif. Vous savez que nous avons la possibilité d'octroyer au Président la possibilité de continuer de fonctionner avant le vote du budget primitif et ce, jusqu'à un taux de 25 % maximum des investissements utilisables. Nous avons souhaité rabaisser ce taux à 15 % et non pas 25 %, ce qui nous permettra de fonctionner suffisamment avant le vote du budget qui est prévu non pas en avril, comme nous le permet la loi, mais bien avant ; en février certainement. Si vous êtes d'accord, cela nous permettra de continuer de fonctionner pendant les deux mois à venir.

M. Guy LEFRAND

Pas d'opposition ? Adopté. Merci.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** le Président à **ENGAGER, LIQUIDER et MANDATER**, jusqu'à l'approbation du BP 2019, les dépenses d'investissement ci-après, dans la limite de 15 % des crédits inscrits à la section d'investissement des crédits ouverts 2018 et les dépenses liées à une APCP dans la limite des crédits de paiement 2019 tels que connus fin 2018 et **PRECISE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice 2019 lors de son adoption

BUDGETS	CHAPITRES	CREDITS OUVERTS EN 2018 HORS ACP	15 % DES CREDITS OUVERTS SUITE VOTE BP DEBUT FEVRIER 2019
PRINCIPAL (01)	20 - Immobilisations incorporelles	2 825 661	423 849
	204 - Subventions d'équipement versées	7 338 586	1 100 788
	21 - Immobilisations corporelles	22 905 371	3 435 806
	23 - Immobilisations en cours	1 912 480	286 872
	45 - Comptabilité distincte rattachée	90 000	13 500
TOTAL (01)		35 072 097	5 260 815
EAU (02)	20 - Immobilisations incorporelles	252 155	37 823
	21 - Immobilisations corporelles	2 158 706	323 806
	23 - Immobilisations en cours	2 220	333
	45 - Comptabilité distincte rattachée	531 793	79 769
TOTAL (02)		2 944 874	441 731
ASSAINISSEMENT (03)	20 - Immobilisations incorporelles	226 919	34 038
	21 - Immobilisations corporelles	1 640 723	246 108
TOTAL (03)		1 867 642	280 146
MOBILITES DURABLES (04)	20 - Immobilisations incorporelles	727 692	109 154
	21 - Immobilisations corporelles	3 702 551	555 383
	23 - Immobilisations en cours	682 783	102 417
TOTAL (04)		5 113 026	766 954
PEPINIERE SCIENTIFIQUE (22)	21 - Immobilisations corporelles	39 202	5 880
	TOTAL (22)	39 202	5 880
SPANC (23)	20 - Immobilisations incorporelles	5 250	788
	21 - Immobilisations corporelles	6 403	960
TOTAL (23)		11 653	1 748
ECONOMIE (32)	20 - Immobilisations incorporelles	5 595	839
	21 - Immobilisations corporelles	519 817	77 973
TOTAL (32)		525 412	78 812

Contribution économique territoriale (CET) – Exonération des librairies au titre de l'année 2019

M. Guy LEFRAND

Nous continuons.

M. Sylvain BOREGGIO

La contribution économique territoriale (CET) concerne les librairies. Un amendement au projet de loi de finances 2019 vient d'être voté par l'Assemblée nationale le 16 novembre dernier afin d'élargir à l'ensemble des librairies françaises l'éligibilité à l'exonération de la contribution économique territoriale. Cette mesure était soutenue par le syndicat de la librairie française, le ministère de la Culture et celui de l'Économie. Elle traduit le rôle décisif joué par les librairies dans la vie culturelle et sociale des territoires. Il faut rappeler que les librairies subissent de plein fouet la digitalisation de l'édition et le recul de l'écrit au profit de l'écran. Cette aide est donc appréciable pour l'ensemble de nos librairies.

M. Guy LEFRAND

Merci. Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **EXONERE** les librairies du territoire de contribution économique territoriale

Exercice 2018 – Décision modificative n°3

M. Guy LEFRAND

Une décision modificative, M. le premier vice-président.

M. Sylvain BOREGGIO

Pas une ; il y en a plusieurs dans cette décision modificative n° 3. Je ne vais pas tout prendre ligne à ligne mais vous indiquer ce qui a bougé.

Budget principal :

Concernant les dépenses de fonctionnement :

- il est nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires au chapitre 12 « charges de personnel » dans la mesure où il a fallu tenir compte des agents remplaçants recrutés sur des absences importantes de titulaires notamment dans le secteur de la petite enfance ;
- la participation versée au SETOM nécessite d'être revue à la hausse afin de tenir compte du volume de déchets traités. Je vous rappelle que cette hausse est notamment liée à l'intégration des nouvelles communes. Elle représente + 177 000 € ;
- il s'agit également d'ajuster la subvention d'équilibre versée aux budgets annexes. Les recettes supplémentaires inscrites au budget annexe Mobilités ont pour incidence de réduire le montant de la subvention versée par le budget principal.

Concernant les recettes de fonctionnement :

- les lignes sont ajustées afin de tenir compte des subventions qui ne seront finalement pas perçues par le conservatoire à rayonnement départemental (97 000 €) et des recettes de gestion courante inférieures à l'estimation.

Concernant les dépenses d'investissement :

- certaines lignes ont été ajustées afin de tenir compte du report ou de l'annulation de certaines dépenses. C'est notamment le cas des frais d'études liés à la rénovation du musée (- 30 000 €), à la salle omnisports (- 100 000 €) et aux aménagements fonciers (- 48 000 €). Concernant les subventions aux personnes de droit privé, ces crédits sont annulés du fait du report du projet de l'entreprise ayant sollicité cette aide financière.
- certaines acquisitions foncières ne sont pas réalisées à hauteur de 600 000 €. Les crédits sont donc annulés.
- la ligne bâtiment scolaire est une inscription technique qui vise à intégrer à l'actif de l'Agglomération l'école Saint-Germain.
- les crédits « réseaux de voirie » annulés concernent l'opération Peupliers Suffren qui a pris du retard. Les études sont en cours. Les travaux prévus au cours du quatrième trimestre 2018 n'ont pas commencé.

Les autres immobilisations concernent notamment l'acquisition du bâtiment situé à Netreville qui sera reportée sur 2019. Une partie des crédits va être utilisée pour permettre l'acquisition de trois bennes à ordures ménagères (actuellement en location) et l'acquisition d'une balayeuse pour un montant de 715 000 €. En conséquence, l'emprunt d'équilibre est réduit à 990 000 €. Pour l'achat des bennes, je rappelle que sur le long terme, il est plus appréciable d'en avoir des neuves qui nous appartiennent plutôt qu'une location qui nous coûte très cher.

M. Guy LEFRAND

Cela va surtout nous faire faire beaucoup d'économie dans le budget de fonctionnement.

M. Sylvain BOREGGIO

Absolument.

M. Guy LEFRAND

Merci. Tu veux compléter ?

M. Bruno GROIZELEAU

Non, c'est très bien dit.

M. Sylvain BOREGGIO

Le budget Eau :

En fonctionnement, des amortissements sont ajustés afin de tenir compte de l'intégration des actifs des syndicats et des nouvelles communes ayant intégré EPN au 1^{er} janvier 2018.

Les travaux en régie et subventions transférables sont également ajustés (il s'agit d'écritures d'ordre). En conséquence, le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement augmente de 57 000 €. Côté investissement, les concessions et droits similaires correspondent à la création de la base de données initiale nécessaire à l'externalisation de la facturation et au déploiement des solutions informatiques pour assurer les interfaces avec les outils EPN. Je vous rappelle que nous avons fait le choix d'externaliser la facturation mais que nous voulions garder la main sur les outils informatiques. Ainsi, le jour où on décidera de changer de prestataire, nous pourrions conserver les éléments et ne pas avoir à les reprendre totalement. Concernant les 63 500 euros d'emprunt, il s'agit d'un ajustement technique sans incidence sur l'équilibre budgétaire.

Budget assainissement ex-GEA

Concernant les dépenses d'investissement, il s'agit de procéder à l'acquisition d'un camion hydro cureur plus que vieillissant pour 407 874 € et ainsi limiter nos coûts de fonctionnement au travers notamment de l'entretien.

Budget assainissement ex-CCPN

Il s'agit d'une décision modificative technique visant à régulariser les écritures relatives aux emprunts et subventions d'investissement.

Budget SPANC

Des crédits sont nécessaires pour rembourser un trop-perçu sur une opération pour compte de tiers.

Budget Mobilités

Cette décision modificative vise essentiellement à inscrire la recette globale liée au transfert de la compétence « transport » et la dépense globale correspondant à l'appui de la Région sur le périmètre de EPN. Ceci a pour incidence de réduire le montant de la subvention d'exploitation issue du budget principal de 459 900 €. La subvention de la Région était beaucoup plus importante. La subvention d'investissement est ajustée en fonction des travaux réalisés.

Budget Bio Pépinière

Nous en avons parlé tout à l'heure.

Budget Économie

Il s'agit d'emprunts à hauteur de 201 €. C'est dérisoire.

Budget de la zone des Surettes

Il s'agit d'ajuster les inscriptions budgétaires en fonction de ce qui sera réellement effectué d'ici le 31 décembre 2018.

Voilà les nombreuses décisions modificatives.

M. Guy LEFRAND

Merci. Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le conseil communautaire :

☞ **ADOpte** la décision modificative n°3 de l'exercice budgétaire 2018

Tarifs des services communautaires – Revalorisation 2019

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Sylvain BOREGGIO

Il s'agit des tarifs communautaires. Comme chaque année à cette période, nous revalorisons nos tarifs. Il avait été demandé à tous les services de procéder à une revalorisation de 2 % des tarifs afin de tenir compte de l'inflation. Vous les avez tous en annexe. Je ne vais pas vous les lire. Vous verrez que cette revalorisation n'a pas été appliquée sur certains postes comme notamment le musée. Quand on vend des articles à un euro ou 0,50 €, il est difficile d'appliquer 2 % d'augmentation donc, on stabilise. Dès l'instant que cela a été possible, la revalorisation a été appliquée.

M. Guy LEFRAND

M. SILIGHINI.

M. Gérard SILIGHINI

J'ai deux questions. La première : on est loin des 2 % avec les 2,86 % pour les parkings du centre d'Évreux. Est-ce que cela fait partie des demandes de Q Park ou est-ce l'Agglomération qui décide de le faire de son propre chef ? Auquel cas, j'aimerais savoir pourquoi, sachant que le parking est un sujet extrêmement sensible. Concernant la deuxième question, j'avoue que je ne sais pas. Dans les prix unitaires pour les interventions réalisées par le prestataire en charge de la facturation (page 12), je vois « vérification du bon fonctionnement du compteur (étalonnage sur banc) sur demande de l'abonné ou de la collectivité : 370 € ». Est-ce que c'est quelque chose qui était payant avant que l'on délègue la facturation à un autre organisme qui est Suez, je crois ? Est-ce que c'était à cette hauteur-là ? La question que je me pose est celle-ci : quelqu'un trouve qu'il a une grosse consommation d'eau et s'interroge sur son compteur, est-ce qu'il doit d'abord payer 370 € ?

M. Guy LEFRAND

Guy.

M. Guy DOSSANG

L'étalonnage du compteur est payant si celui-ci est bon. S'il n'y a aucun problème sur le compteur, la prestation est facturée à l'abonné.

M. Guy LEFRAND

Ce n'est pas nouveau.

M. Guy DOSSANG

Ça a toujours été comme ça. Si le compteur est défectueux, c'est pris en charge par EPN.

M. Guy LEFRAND

En gros, c'est pour éviter les abus.

M. Guy DOSSANG

Si on nous demande l'étalonnage et que le compteur fonctionne, l'intervention est effectivement facturée. Ça a toujours été comme ça.

M. Guy LEFRAND

Ce n'est pas nouveau. Ce sont les mêmes tarifs ?

M. Guy DOSSANG

Oui. De toute façon, c'est fait par une société extérieure.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. NOGARÈDE.

M. Alain NOGARÈDE

Merci M. le Président. Je voulais simplement évoquer deux choses à propos des tarifs : depuis des décennies, depuis qu'EPN et le GEA existent, on applique toujours du 2 % ; c'est la tradition. Je pense que dans vos communes, ce doit être la même chose. Je souhaiterais mais, cela demandera un peu plus de travail aux employés de la collectivité, qu'on affine cela et qu'on ne se contente pas de dire + 2 % sur les tarifs et on verra après. Je souhaiterais que, l'année prochaine, on affine. Dans le contexte actuel, il y a certains tarifs particuliers que l'on pourrait augmenter que de 1 %. Ce n'est pas possible pour cette année mais l'année prochaine, essayons de le faire. Deuxièmement : concernant les tarifs de l'eau et de l'assainissement, je crois qu'il faut aller très vite vers une harmonisation au niveau d'EPN. Je sais que cela va se faire. Le prix de l'eau, par exemple, passe de 1,42 à 2,97 le mètre cube pour Prey et Muzy. Il faut voir cela pour l'eau et pour l'assainissement et essayer de le faire pour l'année prochaine, parce que c'est une charge lourde pour tous les habitants. Tout le monde consomme de l'eau. Dans le contexte actuel, où on parle du pouvoir d'achat et de non-achat, c'est l'État qui est responsable de cela mais, si à notre niveau, on peut participer à notre façon, je crois que cela serait apprécié par l'ensemble des habitants de EPN. Si on pouvait travailler pour essayer d'harmoniser vers le plus bas possible.

M. Guy LEFRAND

Merci.

M. Alain NOGARÈDE

C'est un vœu.

M. Guy LEFRAND

Il est important.

M. Bruno GROIZELEAU

C'est le moment.

M. Guy LEFRAND

Oui, c'est le moment des vœux. M. SILIGHINI.

M. Gérard SILIGHINI

J'avais posé deux questions. J'ai eu une réponse à la seconde concernant l'étalonnage des compteurs mais je voudrais tout de même savoir ce qui justifie l'augmentation à un taux dérogatoire – puisque vous avez dit que c'était 2 % sauf pour quelques cas particuliers – de 2,86 % du stationnement dans les parkings. Est-ce que c'est uniquement pour équilibrer une ligne budgétaire ou est-ce qu'il y a une volonté politique forte ?

M. Guy LEFRAND

Il n'y a pas de volonté politique particulière là-dessus, au contraire. Vous avez vu que nous avons plutôt tendance à faciliter le stationnement ces derniers temps sur la ville d'Évreux. Je pense que c'est plus pour avoir un chiffre rond. Ce n'est évidemment pas lié à Q Park. Vous savez tous, les uns et les autres, à quel point c'est compliqué. Je ne sais pas.

M. Gérard SILIGHINI

C'est pour avoir un chiffre rond ?

M. Guy LEFRAND

Franchement, je n'en sais rien. Je n'ai pas regardé.

M. Gérard SILIGHINI

On dira cela aux personnes qui mettent des sous dans les parkings.

M. Guy LEFRAND

Oui, merci. M. DOSSANG pour répondre aux autres questions.

M. Guy DOSSANG

Je voulais surtout apporter une précision sur les tarifs. Concernant le branchement d'eau usée, nous avons diminué le tarif pour le mettre à 2 950 €. Cette année, il ne bouge pas. Il reste à 2 950. Si nous avons appliqué les 2 %, cela aurait fait 3 009 €. C'est l'un des seuls qui ne bouge pas.

M. Guy LEFRAND

Il y en a d'autres : le musée, les tarifs de la petite enfance puisque c'est la CAF qui décide. La gestion des déchets dépend du SETOM. Il faut faire très attention au prix qu'il facture. Je vais laisser les uns et les autres s'exprimer puis on répondra. M. DE LANGHE.

M. Christian DE LANGHE

C'est juste pour signaler une petite coquille, une erreur de frappe. Au niveau du SPANC, page 20, on nous annonce un tarif forfaitaire 2018 à 23 euros. Je pense que c'était 32 euros en 2018. C'est peut-être le tarif 2019. Page suivante, on parle toujours du tarif 2018. C'était juste pour le signaler.

M. Guy LEFRAND

Guy.

M. Guy DOSSANG

On reparle du tarif du SPANC dans d'autres délibérations.

M. Guy LEFRAND

En tout cas, c'est le tarif 2019.

M. Guy DOSSANG

En 2019, il passe effectivement à 23 euros.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. MORILLON.

M. Marc MORILLON

Je souhaiterais avoir un complément d'information au sujet du vol d'eau sur poteaux d'incendie. Je pense que c'est la police qui revient au maire qui peut le constater mais je voulais savoir comment on pouvait mettre en forme cette constatation. Qui est à même de l'appliquer ?

M. Guy LEFRAND

Merci. M. DOSSANG.

M. Guy DOSSANG

Une délibération est passée l'année dernière ou il y a deux ans. Quand on trouve la personne volant l'eau, une facture est faite à l'entreprise. Cela arrive de temps en temps.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. NOGARÈDE.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Non, Mme HANNOTEAUX.

M. Guy LEFRAND

Pardon, Mme HANNOTEAUX.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Je souhaite faire une explication de vote. Je voterai contre ces augmentations. D'une part, parce que, effectivement, on dit 2 % tous les ans. On est dans une situation où les gens manifestent par rapport à leur pouvoir d'achat. On dit que 2 %, cela fait un ou deux centimes mais globalement, une fois de plus, on augmente tous. Je ne parle pas du parking à 2,86 %. Il faut que nous, les élus, à un moment donné, nous nous rendions compte qu'il y a des gens en difficulté. On dit 2 %, ce n'est rien. Non, ce n'est pas rien. Je ne voterai donc pas ces augmentations. Tous les ans, c'est 2 % mais au bout de 10 ans cela fait combien ? Je ne voterai pas ces augmentations.

M. Guy LEFRAND

Merci. C'est un débat que nous avons régulièrement. Est-ce que c'est le contribuable qui doit payer ou l'utilisateur ? Je rappelle que quand ce n'est pas l'utilisateur, c'est le contribuable. Comme vous le dites, certains ont, aujourd'hui, exprimé de manière très claire un ras-le-bol fiscal mais, il y a toujours quelqu'un qui paye ; si ce n'est pas l'utilisateur, c'est le contribuable. Je rappelle, que selon les derniers chiffres du gouvernement, l'inflation est prévue cette année à 2,4 %. Nous sommes donc en dessous. Les 0,4 % supplémentaires seront payés par le contribuable. Effectivement, il faut toujours trouver un juste milieu. Certaines années, les 2 % qui sont, comme le disait Bruno GROIZELEAU, assez classiques dans nos collectivités sont au-dessus de l'inflation et d'autres au-dessous. C'est le cas cette année. Ce qui n'est pas payé par l'utilisateur est donc payé par le contribuable. Il ne vous a pas échappé que les contribuables aussi ont manifesté leur ras-le-bol. Il faut donc essayer en permanence de trouver un juste milieu. Mais, il y a toujours quelqu'un qui paye au bout du compte.

M. Moïse EUDIER

Pour l'assainissement, le droit au branchement représente une somme importante (près de 3 000 €). Ne serait-il pas possible d'étaler le règlement sur trois ans ?

M. Guy LEFRAND

Cela veut dire que l'Agglomération sert de banque et qu'il faut que nous prévoyions de l'argent que nous immobilisons et que nous ne pouvons pas utiliser pendant ce temps-là. On peut regarder mais je pense que la possibilité d'étaler les paiements existe déjà. Cela se fait sur le SPANC. Sauf que, au bout du compte, c'est l'Agglomération qui paye. Comme le dit Bruno GROIZELEAU en aparté, cela a été fait sur le SPANC mais beaucoup de gens n'ont jamais payé. Là aussi, c'est le contribuable qui a payé pour les utilisateurs qui ne l'ont jamais fait. Aujourd'hui, il existe la possibilité, pour les gens en difficulté, d'étaler le paiement. Si nous le faisons de façon systématique, c'est l'Agglomération qui sert de banque et si les gens ne payent pas, c'est le contribuable qui paye. Là aussi, c'est l'éternelle difficulté. Il existe toutefois la possibilité d'étaler le paiement. Je parle sous le contrôle de notre nouveau trésorier, M. RUFFE, qui est présent ce soir et qui nous fait l'amitié de venir participer à nos travaux. Soyez le bienvenu Monsieur le nouveau trésorier. C'est une possibilité qui est offerte aujourd'hui. Nous étalons régulièrement les paiements.

M. MASSON.

M. Serge MASSON

Très rapidement car c'est exactement la même intervention. J'étais un peu surpris de ce montant (2 950 €). Je voulais savoir si cela coûte véritablement ce prix-là. C'est un forfait. Cela me paraît énorme pour les gens qui s'installent. Je partage bien évidemment le vœu de M. NOGARÈDE sur une harmonisation la plus rapide possible.

M. Guy LEFRAND

Nous sommes tous d'accord.

M. Serge MASSON

Il faut tout de même le dire.

M. Guy LEFRAND

C'est dit et redit. Vous avez raison. La pédagogie par la répétition. Je ne sais pas si c'est Mme GIPSON ou M. MORILLON.

M. MORILLON.

M. Marc MORILLON

C'était pour revenir sur...

M. Guy LEFRAND

Pardon mais, vous avez le même micro.

M. Marc MORILLON

Ce n'est pas un problème. Je voulais revenir sur le vol d'eau sur poteaux d'incendie. Le souci n'est pas l'entreprise qui serait solvable mais plutôt ceux qui sont insolvable si vous voyez ce que je veux dire.

M. Guy LEFRAND

Nous sommes tout à fait d'accord.

M. Marc MORILLON

Je ne sais pas comment nous pourrions pratiquer.

M. Guy LEFRAND

Je pense que si nous avons, les uns et les autres, la solution miracle, il y a longtemps que nous l'aurions appliquée.

M. DOSSANG.

M. Guy DOSSANG

Concernant la taxe de raccordement, je voulais juste préciser que cela se fait sur deux ans maximum car, de toute façon, on doit se brancher au bout de ce laps de temps.

M. Guy LEFRAND

Est-ce que cela correspond au coût réel ?

M. Guy DOSSANG

C'est en dessous du coût réel.

M. Guy LEFRAND

C'est en dessous du coût réel !

M. Guy DOSSANG

Il suffit de regarder ce qui se faisait sur la CCPN. Dans certains cas, c'était nettement au-dessus. Là, nous sommes un peu en dessous.

M. Guy LEFRAND

Et on ne l'a pas augmenté.

M. Guy DOSSANG

Non.

M. Guy LEFRAND

Nous appliquons des tarifs qui n'ont pas augmenté. Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

Le Conseil communautaire :

☞ **REVALORISE (moins 7 voix contre et 4 abstentions)** les tarifs communautaires des services ci-après pour l'année 2019 :

- Parkings de l'Hôtel de ville et de la Gare d'Évreux
- Tarifs d'intervention du service eau potable
- Tarifs d'intervention du service assainissement collectif
- Tarifs d'intervention du service assainissement non collectif
- Tarifs d'intervention du service Gestion des déchets
- Petite enfance
- Accueils de loisirs sans hébergement
- Produits dérivés du Musée d'Art, Histoire et Archéologie d'Évreux (l'entrée au Musée est gratuite) et du Musée des Instruments à Vent de la Couture Boussey (l'entrée au Musée est gratuite)

- Piscines
- Hippodrome.

Mise en œuvre du contrat de territoire 2017-2021 - Reconversion du Mille-club en halle ouverte - Subvention d'équipement à la commune de Caugé

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant. Nous allons parler d'une commune ; en l'occurrence Caugé.

M. Sylvain BOREGGIO

Oui, la commune de Caugé au travers de la mise en œuvre d'un contrat de territoire. Une subvention d'équipement sera donnée pour la réhabilitation du Mille-club en halle ouverte. Le coût de ce projet est de 275 535 € HT.

Les subventions :

- État DETR : 60 000 € ;
- Département de l'Eure : 60 000 € ;
- Région Normandie : 60 000 € ;
- EPN : 40 000 € ;
- Reste à charge de la commune : 55 535 €.

M. Guy LEFRAND

80 % de subvention, bravo Caugé ! Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention d'équipement de 40 000 € à la commune de Caugé pour son opération de réhabilitation du Mille club en halle ouverte et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

Mise en œuvre du contrat de territoire 2017-2021 – Aménagement du centre bourg – Les Baux Sainte-Croix

M. Guy LEFRAND

Nous continuons à accompagner les communes avec Les Baux Sainte-Croix.

M. Sylvain BOREGGIO

Il s'agit, cette fois, de l'aménagement du centre-bourg. Le coût de l'opération s'élève à 1 043 427,17 € HT subventionné par :

- la Région (FRADT) : 285 000 € ;
- le Département (FDAT – cadre de vie) : 200 000 € ;
- EPN : 233 577 € ;
- Reste à charge de la commune : 324 850,17 €.

M. Guy LEFRAND

70 % de subvention, beau score, Monsieur le Maire ! Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention d'équipement de 233 577 € à la commune des Baux Sainte-Croix pour l'aménagement de son centre bourg et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document y afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

Mise en œuvre du contrat de territoire 2017-2021 Création de pistes cyclables Subvention d'équipement à la commune de Saint-André de l'Eure

M. Guy LEFRAND

Nous continuons sur Saint-André de l'Eure.

M. Sylvain BOREGGIO

Avec cette fois, sur Saint-André de l'Eure, la création de pistes cyclables. Le coût du projet s'élève à 125 661 € HT.

Il est subventionné par :

- Région : 96 796 € ;
- EPN : 3 733 € ;
- Reste à charge pour la commune : 25 132 €.

M. Guy LEFRAND

80 % de subventions dont 77 % de la Région. Qui est contre ? Qui s'abstient ? J'aime bien quand on fait l'unanimité.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention d'équipement de 3 733 € à la commune de Saint-André de l'Eure pour la création de pistes cyclables et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

Mise en œuvre du contrat de Territoire 2017-2021 - Construction de locaux à vocation sportive - Subvention d'équipement à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent

M. Guy LEFRAND

On continue avec Saint-Sébastien.

M. Sylvain BOREGGIO

Il s'agit de la construction de locaux à vocation sportive. Le coût de l'opération s'élève à 4 201 990 €. Les subventions ne sont pas forcément celles que Monsieur le Maire attendait :

- Département de l'Eure : 1 000 000 € ;
- Région : 500 000 € ;
- EPN : 1 150 995 € ;
- Reste à charge pour la commune : 1 550 995 €.

Malheureusement, tu as perdu la DETR car tu as eu la mauvaise idée de construire un lotissement sur ta commune.

M. Bruno GROIZELEAU

Justement, je voudrais dire un petit mot en tant que maire et non pas en tant que vice-président. M. le Président, je tenais à remercier la Région, le Département et EPN pour leur participation à hauteur de 2 650 995 € à notre projet indispensable. Mes chers collègues, il manque un financeur : l'État. Notre dossier est recevable à la DETR pour 400 000 € mais il n'a même pas été présenté à la commission. Je suis donc très déçu par cela. En effet, Saint-Sébastien, pour respecter la loi SRU, chère à mon prédécesseur, a vu sa population augmenter de 1 000 personnes entre 2014 et 2015 avec 250 logements locatifs. Nous sommes maintenant passés à 26 % de logements locatifs. Le motif donné pour le refus n'a aucun rapport avec le dossier. La lettre du Préfet est claire : vous abandonnez votre futur lotissement seniors et vous récupérez la DETR. Nous ne pouvons pas abandonner ce projet car le terrain est acheté et porté par l'EPFN depuis 8 ans pour 550 000 €. Cette directive n'est pas nationale mais locale. Chers collègues, si vous avez en cours ou à venir un lotissement, vous pouvez dire adieu aux aides de l'État. Merci.

[Applaudissements]

M. Guy LEFRAND

Beaucoup de maires le vivent en ce moment. M. JAMES.

M. Jean-Claude JAMES

Je voudrais revenir sur ce qu'a dit Bruno GROIZELEAU. Je l'avais déjà demandé lors de notre dernière séance mais, je voudrais que le Conseil communautaire s'élève, ce soir, contre cette mesure du Préfet. Il y a une incidence également sur les fonds de concours (-40 %). Ce n'est pas M. GROIZELEAU que je vise. 40 %, cela veut dire une subvention supplémentaire. Si M. GROIZELEAU demande directement à l'Agglomération une subvention sur ce qu'il a à payer, elle acceptera normalement 50 %. Qui perd ? D'où vient le fric ?

M. Guy LEFRAND

Nous sommes bien d'accord.

M. Jean-Claude JAMES

Je ne sais pas si c'est normal. Je crois qu'il faudrait faire une motion ou dire notre mécontentement. Il faudrait que les collègues soient d'accord là-dessus. Je ne sais pas ce que vous en pensez, M. le Président.

M. Guy LEFRAND

Je vais reprendre la proposition car j'ai encore vu ce matin dans mon bureau un collègue qui s'était vu, lui aussi, refuser la DETR parce qu'il a osé construire quelques pavillons dans une dent creuse au sein d'une commune entre Évreux et Saint-André de l'Eure. Aujourd'hui, il y a effectivement une vraie injustice ou en tout cas ressentie comme telle par beaucoup de maires qui s'inquiètent de l'impossibilité désormais de prévoir une croissance même mesurée, raisonnée, de leur commune. Si j'entends bien ce que suggère Jean-Claude JAMES, il s'agit de proposer une motion demandant au Préfet de revenir sur cette décision strictement limitée à la Préfecture de l'Eure. Je vous propose que nous l'écrivions et que nous vous l'envoyions ; si vous êtes d'accord sur le principe. Nous allons faire voter pour savoir si les collègues maires sont d'accord sur le principe. Auquel cas, je demanderai au service de faire une rédaction que je vous transmettrai pour validation avant de l'envoyer au Préfet. Est-ce que cela vous irait ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention de Mme GIPSON. Je vous remercie. Il en sera donc fait ainsi.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE (moins 1 abstention)** la rédaction d'une motion demandant à Monsieur le Préfet de revenir sur le règlement départemental adopté le 9 novembre 2018, qui refuse toute Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) aux communes qui ont autorisé un lotissement sur leur territoire au cours du dernier mandat. Le projet de motion sera envoyé à tous les élus pour validation avant envoi à Monsieur le Préfet.

M. Guy LEFRAND

M. NOGARÈDE.

M. Alain NOGARÈDE

Non, je voulais voter des deux mains.

M. Guy LEFRAND

Votez des deux mains et même des deux pieds.

Où en étions-nous ? Nous allons tout de même accompagner Saint-Sébastien à hauteur de presque 1 200 000 €.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention d'équipement de 1 150 995 € à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour son opération de construction d'un équipement à vocation sportive et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière correspondante et tous documents afférents à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

Entretien Musée et Conservatoire à Rayonnement Départemental – Convention de prestations de service Ville d'Évreux / Evreux Portes de Normandie

M. Guy LEFRAND

Nous continuons sur la convention de prestations avec le Musée.

M. Sylvain BOREGGIO

Le Musée et le conservatoire à rayonnement départemental bénéficient aujourd'hui des services mutualisés de la Ville et de l'Agglomération pour assurer l'entretien de ces deux grands bâtiments. Pour pouvoir permettre le remboursement notamment des frais à la commune d'Évreux qui met à disposition du personnel, il est impératif de conventionner pour la mise à disposition de ce personnel suivant des heures d'intervention bien spécifiques puisqu'il s'agit d'un taux de 63 heures/semaine pour le conservatoire à rayonnement départemental et de 18 heures/semaine pour le site du Musée d'art d'histoire et d'archéologie. Il s'agit donc d'approuver la signature de cette convention.

M. Guy LEFRAND

Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** la passation d'une convention de prestation de services entre la Ville d'Évreux et Évreux Portes de Normandie, relative à l'entretien par les agents municipaux du Musée d'Art, d'Histoire et Archéologie et du Conservatoire à Rayonnement Départemental et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant, à signer la convention et éventuels avenants à intervenir.

Utilisation du restaurant administratif municipal par les agents d'Évreux Portes de Normandie – Convention EPN/Ville d'Évreux

M. Guy LEFRAND

Nous continuons. Toujours une convention.

M. Sylvain BOREGGIO

C'est, cette fois-ci, pour le restaurant administratif. Les agents de EPN bénéficient de l'accès au restaurant administratif. La convention datant de 2016 arrive à échéance. Il convient de la renouveler afin que les agents de EPN puissent continuer à bénéficier de cet accès. Il y aura un petit réajustement des tarifs. J'en suis désolé. C'est comme ça. Ce n'est pas 2 %. Il suffit d'accepter, ce soir, de conventionner. La convention est d'un an et se fait par tacite reconduction. Elle prendra fin automatiquement au bout de deux reconductions soit au plus tard le 31 décembre 2021.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je vous précise que les travaux du futur restaurant administratif vont débuter. Nous lançons un appel d'offres en février 2019 pour avoir un établissement digne de ce nom. La préparation du chantier se fera à partir du mois de mai. Il commencera au mois de juillet. La livraison du bâtiment est prévue au mois de mai 2020. Les agents vous en sont reconnaissants. Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** le renouvellement de la convention de service relative à l'utilisation du restaurant municipal de la ville d'Évreux par les agents d'Évreux Portes de Normandie et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention et éventuels avenants à intervenir. La participation financière d'EPN correspond à la différence entre d'une part, le coût réel de production et de gestion du restaurant administratif (9,20 € en 2019) et d'autre part, le prix d'achat du repas par l'agent (3,70 € en 2019).

Fonds de concours exceptionnels en fonctionnement aux communes

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant. Cela nous permet de revenir sur le débat que nous avons eu tout à l'heure.

M. Sylvain BOREGGIO

En effet, il s'agit des fonds de concours exceptionnels pour aider au bon fonctionnement des communes. Je vais revenir sur ce que j'avais pu dire lors de la commission des finances n° 5. J'avais annoncé qu'aucune des communes n'était malheureusement recevable dans le sens où nous avons fixé certaines règles d'application pour pouvoir retenir leur éligibilité. Après examen des dossiers des quatre communes qui nous ont sollicités, le Président a souhaité – et j'ai approuvé sa décision – accompagner financièrement ces quatre communes en difficulté. Il s'agit de Les Authieux, Bois-le-Roi, Coudres et Mousseaux Neuville. Il est proposé d'apporter une aide en fonctionnement exceptionnelle à hauteur de :

- Commune Les Authieux : 10 000 € ;
- Commune de Bois-le-Roi : 13 000 € ;
- Commune de Coudres : 12 000 € ;
- Commune de Mousseaux Neuville : 20 000 €.

Cela ne leur permettra pas forcément de boucler leur budget de fonctionnement de l'année mais leur donnera une petite bouffée d'oxygène.

M. Guy LEFRAND

M. KELLO.

M. Philippe KELLO

Je vous remercie. Je voulais juste compléter : ce n'est pas que Mousseaux Neuville a dépensé plus cette année mais qu'elle a touché moins.

M. Sylvain BOREGGIO

On est bien d'accord.

M. Philippe KELLO

Au lieu de toucher 182 000 €, nous avons à peine touché 138 000 € de dotation pour des dépenses à peu près stables par rapport à l'année 2017.

M. Guy LEFRAND

Cela n'a rien à voir avec une mauvaise gestion.

M. Philippe KELLO

Je ne participerai pas au vote. Je m'abstiens.

M. Sylvain BOREGGIO

Il est évident que nous ne stigmatisons personne et nous ne mettons personne en avant sur la mauvaise gestion de sa commune. Les maires sont tous de très bons gestionnaires. C'est ce que nous avons dit tout à l'heure en préambule : si nous avions pu anticiper, peut-être que nous aurions freiné certains investissements ou que nous les aurions retardés mais en tout cas, on ne se serait pas fait piéger comme nous nous sommes fait piéger.

M. Philippe KELLO

Cette aide va nous permettre de mieux lisser dans le temps le rattrapage que nous aurons.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. COCHON.

M. Michel COCHON

Je suis un peu étonné du choix des quatre communes. Je suis allé voir sur le site de la DGCL qui était accessible à tous. Quand on voit les chiffres officiels et les résultats des budgets de fin d'année 2017, il y a parmi ces quatre communes certaines qui terminent avec des fonds de roulement de centaines de milliers d'euros. Honnêtement, je ne sais pas comment le choix a été fait.

M. Guy LEFRAND

Il a été fait sur les communes qui nous ont sollicités car elles avaient de vraies difficultés. Encore une fois, nous aurons l'occasion de retravailler sur ce sujet dès le début de l'année 2019 avec Bruno et Sylvain.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE (moins 4 abstentions)** les fonds de concours exceptionnels ci-après, en fonctionnement, aux communes suivantes :

Commune Les Authieux : un fonds de concours de 10 000 €

Commune de Bois le Roi : un fonds de concours de 13 000 €

Commune de Coudres : un fonds de concours de 12 000 €

Commune de Mousseaux Neuville : un fonds de concours de 20 000 €

Attribution de fonds de concours aux communes

M. Guy LEFRAND

J'espère que, cette fois-ci, nous ferons l'unanimité sur les fonds de concours aux communes sur l'investissement.

M. Sylvain BOREGGIO

C'est la dernière vague de fonds de concours de l'année puisque le Président nous a octroyé la possibilité d'obtenir 400 000 € supplémentaires par rapport aux 2 millions prévus. Nous avons donc pu passer un certain nombre de dossiers. Malheureusement, tous n'ont pas pu passer. Certains n'étaient pas complets ou sont arrivés tardivement ou les sommes trop importantes ne permettaient pas de les passer sur le budget 2018. Bien entendu, tous les dossiers en attente aujourd'hui seront repris sur 2019. Je ne vais pas lister toutes les communes qui en bénéficient.

Sachez simplement que nous avons utilisé sur 2018, en fonds de concours, 2 394 881 €. Cela nous fera un taux de réalisation de 99,99 % ; ce qui est extraordinaire.

M. Guy LEFRAND

Presque aussi bon que la voirie. C'est même largement au-delà puisque nous étions sur 2 millions en début d'année.

M. NOGARÈDE.

M. Alain NOGARÈDE

Je crois que tout ce qui peut aller dans le sens d'une solidarité entre toutes les communes d'EPN est très positif. J'ai pris cet exemple des fonds de concours mais il y en a d'autres sur lesquels il faut que nous soyons encore meilleurs. Nous sommes sur le même bateau. À partir du moment où nous sommes dans EPN, je crois que nous devons avoir une solidarité intercommunale qui ne laisse pas de place à la discussion.

M. Guy LEFRAND

Merci. Nous en sommes presque tous persuadés.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ah, pardon !

M. Bruno GROIZELEAU

Avant de passer au point suivant, je voulais remercier Sylvain BOREGGIO et Guy DOSSANG qui, durant mes passages difficiles, m'ont remplacé. Je voulais vivement les remercier de leur coup de main. Merci beaucoup.

M. Guy LEFRAND

Nous sommes, nous, très heureux de te retrouver même si les vice-présidents ont parfaitement assumé pendant ton absence. Merci beaucoup.

Le Conseil communautaire :

☛ **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de :

- 9 424,20 € à la commune d'Aviron pour l'acquisition de jeux extérieurs pour l'école,
- 8 081,96 € à la commune de Coudres pour l'acquisition et la pose de 4 abribus,
- 22 595,50 € à la commune de Coudres pour le remplacement du système de chauffage de la salle des fêtes/cantine scolaire,
- 14 428,91 € à la commune de Croth pour l'aménagement d'un plateau surélevé place de la Mairie,
- 7 250 € à la commune de Fontaine-sous-Jouy pour la remise à niveau de la sécurité incendie de la commune,
- 20 809,48 € à la commune de Gauciel pour la rénovation du système de chauffage du groupe scolaire et de la mairie,
- 8 339,25 € à la commune de Gauciel pour la mise aux normes PMR et la suppression de l'utilisation des produits de traitement dans les allées du cimetière,
- 26 585,52 € à la commune de Gravigny pour le programme de travaux 2018 du groupe scolaire,
- 1 099,50 € à la commune de Grosseœuvre pour la création d'un abribus,
- 2 655,20 € à la commune de Huest pour l'acquisition d'un écran numérique pour le groupe scolaire,
- 1 241,50 € à la commune de Jumelles pour l'avenant au marché de travaux 2017 de l'extension de la mairie (renforcement béton du pourtour de la mairie),
- 2 290,79 € à la commune de la Chapelle du Bois des Faulx pour l'isolation du plafond de l'école primaire,
- 20 131,50 € à la commune des Ventes pour le réaménagement d'espaces publics communaux afin d'en faciliter l'entretien en « zéro phyto »,
- 3 489,60 € à la commune de Marcilly la Campagne pour les travaux d'insonorisation de la cantine,
- 1 495 € à la commune de Marcilly sur Eure pour la mise aux normes de l'alarme PPMS des écoles,
- 1 484,25 € à la commune de Marcilly sur Eure pour la mise en sécurité de l'entrée des écoles,
- 2 168,18 € à la commune de Miserey pour la réalisation de 16 cavurnes au cimetière,
- 2 387,50 € à la commune de Normanville pour la réfection des allées secondaires du cimetière,

- 2 321 € à la commune de Normanville pour l'installation de coussins lyonnais sur la route de la Vallée,
 - 1 870 € à la commune de Sacquenville pour la mise en sécurité de la salle des fêtes,
 - 754 € à la commune de Saint Martin la Campagne pour l'acquisition d'un radar pédagogique,
 - 1 440 € à la commune de Tourneville pour le ravalement de la façade de la mairie,
- et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tous documents afférents à ces dossiers, y compris les éventuels avenants.
-

Commune de Droisy – Lotissement artisanal Les Vignes – Transfert de propriété au profit d'EPN

M. Guy LEFRAND

Nous repartons au dossier 8 et nous donnons la parole à Mme AUGER.

Mme Stéphanie AUGER

Merci. Il s'agit d'une régularisation administrative et notariale notamment due au transfert de propriété au profit d'EPN suite à l'intégration de Droisy dans la Communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2018. Les terrains cités étant sur le territoire d'une commune ayant adhéré à notre collectivité, un acte de transfert de propriété est obligatoire et doit intervenir afin que le transfert soit acté auprès du service de la publicité foncière compétent.

M. Guy LEFRAND

Pour ? On va changer un peu. Pour ? Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE de FAIRE PROCEDER** à la rédaction de l'acte notarié constatant le transfert de propriété des biens cadastrés commune de Droisy, section C n°580 pour 2ha 78a 29ca, n°598 pour 15a 00ca, n°602 pour 14a 46ca, n°603 pour 7a 33ca, n°605 pour 36a 97ca, n°606 pour 68a 09ca, n°608 pour 20a 00ca et n°611 pour 43a 00ca (lotissement artisanal Les Vignes) au profit d'Evreux Portes de Normandie, les frais de notaire étant à la charge d'EPN et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

PREY – ZAE des Coquelins - Cession de terrain à l'Entreprise BLOT

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

Mme Stéphanie AUGER

C'est une délibération classique. L'entreprise Blot a été créée en 2008. Elle est installée sur la zone d'activités des Coquelins à Prey, où elle loue des locaux à EPN. Cela fait cinq ans qu'elle est locataire. Elle souhaite acquérir le bâtiment où elle est située. Nous lui proposons de lui vendre pour un montant de 155 000 €.

M. Guy LEFRAND

Pour ? Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **CEDE** à l'entreprise BLOT (activité de mécanique industrielle) ou toute société ou personne physique qu'elle se substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, les parcelles XC 29, 32, 36, 43, 45, 48 sises à PREY pour un montant de 155.000,00 €, les frais de notaire et les frais de géomètre le cas échéant seront à la charge de l'acquéreur, **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

Aide aux hébergements touristiques – Modification du règlement d'attribution

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant. M. PRIEZ.

M. Rémi PRIEZ

Merci M. le Président. Bonsoir mes chers collègues. C'est un premier dossier sur la modification du règlement d'attribution des subventions sur les hébergements touristiques. Quelques petits éléments de contexte : auparavant, un porteur de projet d'hébergements touristiques pouvait s'adresser d'une part au Conseil départemental pour avoir une subvention puis se tourner vers EPN pour une subvention complémentaire. Le Département a souhaité modifier son dispositif d'aide. Il y a eu des concertations entre le Département et l'ensemble des intercommunalités. Nous avons le choix : soit on conventionnait avec le Département et on laissait ce dernier gérer l'ensemble du dossier et choisir les hébergements ainsi que les aides qu'il donnait sur ses propres critères, soit l'intercommunalité choisissait de gérer seule ses dossiers. C'est elle qui prend en charge la subvention mais c'est surtout elle qui décide les critères d'attribution et qui fait ses choix. C'est la solution que nous avons choisie c'est-à-dire de rester maître des décisions en matière de développement touristique et notamment de subventions aux hébergements. Nous avons déjà porté pas mal de projets depuis 2011. Nous avons sur le territoire 9 500 lits touristiques marchands ou non-marchands (lits de résidence secondaire). Par rapport aux moyennes nationales ou départementales, EPN est en très large déficit en termes de lits puisque nous sommes à une moyenne de 9,7 contre 30 pour la moyenne nationale et 19 pour le département. L'idée est de modifier le règlement et surtout d'augmenter les tranches de subventionnement pour rendre EPN plus attractif et nous mettre en phase par rapport aux aides données par le Département afin que les porteurs de projet ne se sentent pas lésés. Nous vous proposons de passer le taux maximal d'aide de 30 à 40 % des travaux avec un minimum de 25 000 €.

Il y a d'autres plafonds se rapportant au type d'hébergement :

- sur les meublés, on passe de 15 000 à 20 000 € ;
- les chambres d'hôtes, de 15 000 à 20 000 € ;
- les hôtels, de 15 000 à 25 000 € ;
- l'hébergement de groupes, de 30 000 à 60 000 € ;
- l'hébergement de plein air, de 25 000 à 60 000 €.

Vous avez dans la délibération le règlement des subventions. Il y a nos critères de sélection. Le montant de la subvention est toujours de 500 € par lit avec une bonification de 1 000 € par lit en fonction de différents critères listés (hébergement quatre étoiles, hébergement qui monte en gamme, label, hébergement insolite, handicap...).

L'objet de cette délibération est de permettre de monter le montant des subventions pour les travaux afin de les rendre plus attractifs.

M. Sylvain BOREGGIO

Des questions ? Francine, je te donne la parole.

Mme Francine MARAGLIANO

C'est vrai que l'accessibilité de toutes les chambres d'hôte et des habitats spécifiques est un véritable attrait touristique. Nous sommes à une heure de Paris et il y a vraiment une forte demande. Je voulais vous remercier d'en prendre compte.

M. Rémi PRIEZ

Effectivement, cela n'a pas un caractère obligatoire mais c'est un des critères que nous avons mis en place.

M. Sylvain BOREGGIO

En l'absence du Président, c'est moi qui vais mettre au vote. Il y a encore une question.

M. ?

Je voulais savoir ce qu'est l'hébergement de plein air.

M. Rémi PRIEZ

C'est ce qui correspond au camping. Aujourd'hui, sur le territoire, nous n'en avons pas du tout.

M. Sylvain BOREGGIO

C'est bon ? On passe au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil communautaire :

☞ **ADOpte** les modifications ci-après apportées au règlement d'attribution des aides à l'hébergement touristique :

- Hausse du taux maximal d'aide (passage de 30 à 40 %)
- Augmentation des plafonds de subvention selon les catégories d'hébergements :
 - Meublés : maximum de 15 lits touristiques par structure, subvention maximale de 20 000 € (15 000 € auparavant)
 - Chambre Hôtes : maximum 5 chambres par structure, 15 lits touristiques, subvention maximale de 20 000 € (15 000 € auparavant)
 - Hôtel : maximum 5 chambres par structure, 15 lits touristiques, subvention maximale de 25 000 € (15 000 € auparavant)
 - Hébergement de groupe : minimum 16 lits touristiques, subvention maximale 60 000 € (30 000 € auparavant)
 - Hébergement de plein air : aménagements à usage collectif de loisirs et d'accueil plafond de subvention à 60 000 € (25 000 € auparavant)

et **APPROUVE** les termes du règlement pour l'attribution de subventions pour la création et le développement d'hébergements touristiques sur le territoire d'Evreux Portes de Normandie.

Garenes-sur-Eure - Gîte de M. et Mme MARTIN - Subvention hébergement touristique

M. Sylvain BOREGGIO

Point suivant. C'est toujours toi Rémi concernant, cette fois, Garenes-sur-Eure.

M. Rémi PRIEZ

Il s'agit d'une déclaration classique d'une subvention d'hébergement touristique concernant un gîte à Garenes-sur-Eure de M. et Mme MARTIN. C'est un gîte qui va offrir 7 places avec un label Tourisme et Handicap et un classement trois étoiles chez Gîtes de France.

Il y a 7 lits touristiques x (500 € + 1 000 € de bonification label Handicap) = 10 500 € de subvention. Cela représente 7,7 % des travaux.

M. Sylvain BOREGGIO

C'est bon pour tout le monde ? Il n'y a pas de question ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Merci.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE** une subvention d'investissement à hauteur de 10 500 € à M. et Mme MARTIN au titre de leur projet de création d'un gîte 7 places, sur la commune de Garenes-sur-Eure et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention correspondante et tout éventuel avenant à intervenir dans ce cadre.

Le Domaine de Saint-Vigor – SCI AVLB Gérant Anthony Benoist – Subvention hébergement touristique

M. Sylvain BOREGGIO

C'est toujours toi Rémi concernant, cette fois, le domaine de Saint-Vigor.

M. Rémi PRIEZ

Le dernier dossier concerne également une subvention d'hébergement touristique. C'est pour nous, un dossier extrêmement important puisque la subvention concerne un hébergement de groupe. Nous sommes en énorme déficit sur ce type d'accueil puisqu'il n'y en a quasiment pas sur le territoire. Il s'agit d'un hébergement de groupe qui se situe sur la commune de Saint-Vigor. Il est dans un parc magnifique d'un hectare. Il y a des habitations qui le sont tout autant et des dépendances en rénovation. C'est un projet qui propose 43 couchages dans quatre hébergements différents. Il y a un classement quatre étoiles, un label Tourisme et Handicap pour un des gîtes et la possibilité de pratiquer la pêche car ils sont dans un cadre magnifique au bord de l'Eure.

M. Sylvain BOREGGIO

Nous avons les images sous les yeux, c'est vraiment très beau.

M. Rémi PRIEZ

Sur l'écran, vous voyez les dépendances. C'est la partie qui est actuellement en rénovation. Il y aura des chambres et une partie salle de réception. Comme cela rentre dans les critères, il est proposé une subvention de 60 000 €. Celle-ci est réduite car elle devrait normalement être de 64 500 € au regard des 43 lits. Elle est plafonnée à 60 000 € pour un hébergement de groupe. C'est vraiment un très beau projet. Il propose, pour le territoire, un gîte exceptionnel. Je voudrais également souligner que c'est un établissement quatre étoiles qui nous rapportera également une belle taxe de séjour. Ce genre d'établissement fait bien marcher la vie économique locale. Des domaines comme celui-là demandent des prestations notamment en termes d'entretien ou de blanchisserie. Cela fait également marcher les traiteurs ou les photographes...

Si tout va bien et que les travaux sont terminés, cet hébergement devrait ouvrir ses portes au printemps (avril ou mai). De la publicité a déjà été faite et des réservations ont déjà été enregistrées pour le mois de juin. C'est un site vraiment superbe.

M. Guy LEFRAND

Très joli. Merci. Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☛ **OCTROIE** une subvention d'investissement à hauteur de 60 000 € à la SCI ABVLB au titre de son projet de création d'hébergements touristiques (43 couchages dans 4 hébergements) au Domaine de Saint-Vigor, dans la commune de Saint-Vigor et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention correspondante et tout éventuel avenant à intervenir dans ce cadre.

ZAC de Saint-Louis – Création – Bilan de la concertation préalable

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant. M. HUBERT.

M. Xavier HUBERT

Merci Président. C'est un dossier qui concerne la future ZAC Saint-Louis. Il y a un peu plus d'un an, au mois de septembre 2017, nous avons délibéré pour nous intéresser à ce projet d'aménagement sur le secteur de l'îlot Saint-Louis. La délibération fixait les objectifs que nous poursuivions et les modalités de la concertation avec le public. Cette dernière a notamment eu lieu via une exposition dans le hall de l'hôtel de ville d'Évreux, un registre, des articles et deux réunions publiques. Le bilan de la contestation... de la concertation fait apparaître...

M. Guy LEFRAND

Pas la contestation.

M. Xavier HUBERT

Non. Le bilan de la concertation fait apparaître que le projet n'a pas été remis en cause par les habitants dans ses objectifs. Il a donc été largement approuvé. Dans cette délibération, il nous est demandé d'approuver les conclusions du rapport tirant le bilan de la concertation.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. CAMOIN.

M. Emmanuel CAMOIN

Combien de personnes sont venues à cette concertation, s'il vous plaît ?

M. Xavier HUBERT

J'ai quelques chiffres, si vous voulez. Une seule remarque a été formulée sur le site internet regrettant qu'il n'y ait pas de résidence seniors. Nous en avons tenu compte car il y a un projet de construction d'une résidence seniors. Sur la page Facebook, il apparaîtrait que 12 093 personnes ont été impactées par cette concertation. Il y a eu une réunion publique le 20 mai et une autre le 8 octobre. Cette dernière a réuni environ 200 personnes ; ce qui est tout de même assez remarquable.

M. Guy LEFRAND

Il y avait beaucoup de monde. Il y a eu beaucoup de questions posées.

M. Guy LEFRAND

Merci. Pour ? Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☛ **APPROUVE** les conclusions du rapport du commissaire enquêteur tirant le bilan de la concertation publique menée dans le cadre du projet de création de la ZAC Saint Louis à Évreux (les modalités de concertation délibérées ont été entièrement respectées par EPN et ont été mises en œuvre de façon effective et constante avec la population. Cette concertation a permis à la population d'appréhender et de comprendre les objectifs et les caractéristiques principales du projet de requalification du site Saint-Louis. Les objectifs poursuivis par la collectivité et grands principes du dossier de création de la ZAC Saint-Louis ne sont pas remis en cause par les habitants. Les observations formulées ont permis de mettre en relief les préoccupations des habitants quant au stationnement, à la qualité urbaine de l'opération et à l'insertion paysagère des constructions) et **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à toute formalité utile pour l'exécution de la présente délibération.

ZAC de la Cité Lafayette – Concession d'aménagement – Lancement de la procédure de consultation

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Xavier HUBERT

C'est la ZAC de la Cité Lafayette. Là, nous sommes un peu plus avancés puisque nous l'avons créée. Il s'agit aujourd'hui, après avoir approuvé le bilan de la concertation, de décider de réaliser l'aménagement de cette ZAC sous la forme d'une concession publique. C'est une concession d'aménagement qui permet à EPN de confier à un tiers, public ou privé, la réalisation de cette opération d'aménagement. Le contrat est passé pour une durée suffisamment longue (10 à 15 ans). Il permet à la collectivité de maîtriser son foncier, en tout cas le moment où on souhaite le vendre ou réaliser des nouveaux équipements sans avoir à supporter le coût d'investissement puisque c'est le concessionnaire qui le fait.

Il y a deux étapes importantes :

1. la passation de la concession d'aménagement ;
2. la mise en œuvre de la concession d'aménagement.

Pour réaliser ce contrat lourd et important, nous avons souhaité mandater la société Espelia qui nous accompagnera tout au long de la procédure.

Il vous est donc demandé aujourd'hui d'autoriser le Président à lancer la consultation pour retenir le concessionnaire à qui nous confierons le soin d'aménager cette ZAC de la Cité Lafayette.

M. Guy LEFRAND

Merci. Mme JUIN, M. MANÉ.

M. Abdoulaye MANÉ

C'est moi. Je t'avais interpellé lors de la commission par rapport à ce projet relatif à la Cité Lafayette. Il me semble que lors de la cession signée par l'ancienne mandature, il y avait une clause qui doit être respectée sur le nombre de logements construits. Il me semble qu'il y a des pénalités si nous ne la respectons pas. Mes questions sont les suivantes. Quels sont les montants des éventuelles pénalités si le nombre de logements n'est pas respecté ? Tu m'as dit qu'il n'y avait rien mais je veux avoir une certitude : existe-t-il un document illustrant les écrits de la représentation étatique renonçant à cette pénalité ? Ma crainte est de voir ce projet se transformer en projet toxique à l'image des emprunts toxiques qui dans un futur proche pourront être à l'origine de grosses ponctions sur notre budget tout en augmentant notre endettement. Merci.

M. Guy LEFRAND

Je n'ai pas tout compris. Vas-y.

M. Xavier HUBERT

Concernant le nombre de logements, nous sommes sur la base de 270. C'est un nombre inférieur à ce qui avait été initialement imaginé. Je crois que ce chiffre de 270 logements est à peu près constant depuis que nous avons voté pour la création de cette ZAC. Il n'a pas varié. On demandera au concessionnaire un aménagement respectant les critères et le nombre de logements que nous avons décidé et voté ensemble.

Je ne sais pas si cela répond à la question mais, je ne vois pas en quoi il pourrait avoir des pénalités. Je ne vois pas exactement à quoi tu fais allusion. Ce chiffre de 270 est acté. Il peut, peut-être, varier à l'unité mais, ce sont les objectifs que nous nous fixons pour aménager la ZAC de la Cité Lafayette.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. MANÉ.

M. Abdoulaye MANÉ

Si le nombre de logements ne correspond pas aux clauses de la cession, il y a éventuellement une pénalité. Si, par exemple, le terrain a été vendu à 3 000 €, il y aura un pourcentage pour la pénalité. C'est ce que je veux éventuellement savoir.

M. Guy LEFRAND

La seule pénalité qui pourrait avoir serait si on ne respectait pas les clauses de pourcentage de logements sociaux. Celles-ci seront bien évidemment respectées et il n'y aura donc pas de pénalité pour la collectivité.

Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*✎ **AUTORISE** Monsieur le Président d'Évreux Portes de Normandie à lancer la consultation dans le cadre d'une procédure de concession sans transfert de risque et à procéder à la sélection d'un aménageur pour la réalisation de la ZAC de la Cité Lafayette à Évreux, **HABILITE** Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Évreux Portes de Normandie à mener les discussions et négociations au mieux des intérêts de la collectivité ; **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Évreux Portes de Normandie à signer la concession publique d'aménagement et **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Évreux Portes de Normandie à engager toute démarche administrative nécessaire pour mener à bien ce projet.*

M. Guy LEFRAND

M. MANÉ.

M. Abdoulaye MANÉ

J'ai une autre question par rapport à la SILOGE. Il me semble que les autres bailleurs ont pu acheter leurs maisons aux environs de 70 000 à 90 000 €. Où en sont aujourd'hui les pourparlers avec la SILOGE ?

M. Guy LEFRAND

Les négociations avec la SILOGE sont en cours. Nous en sommes à des échanges de courriers pour arriver à une conclusion que nous espérons très rapide.

M. Abdoulaye MANÉ

Est-ce que vous espérez vendre au même montant que celui auquel ont acheté Eure habitat et les autres ?

M. Guy LEFRAND

Bien évidemment.

M. Abdoulaye MANÉ

Merci.

M. Guy LEFRAND

Je vous en prie.

Résidence Lafayette – Désignation d'un nouveau syndic

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant. M. HUBERT.

M. Xavier HUBERT

Toujours Lafayette. C'est un dossier simple. Cette zone de Lafayette, avant qu'elle ne soit aménagée, comporte un ensemble immobilier en copropriété et certaines parcelles qui sont en usage collectif gérées par un syndic. La SILOGE a été syndic pendant trois ans. EPN pendant un an. Il faut aujourd'hui le renouveler. Nous proposons que la société PCG, représentée par M. Pascal CHATONNET soit désignée syndic. Le coût de la prestation annuelle est relativement modeste (5 000 € TTC). Il vous est proposé de désigner ce syndic en la personne de la société PCG.

M. Guy LEFRAND

Merci. Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **PROPOSE** au syndicat des copropriétaires de la Cité Lafayette à Évreux, la candidature de la société PCG, représentée par Monsieur Pascal CHATONNET.

M. Guy LEFRAND

M. NOGARÈDE.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Je voulais poser une question.

M. Guy LEFRAND

Pardon, Mme HANNOTEAUX.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

M. Pascal CHATONNET, est-ce lui qui a présenté le projet d'aménagement à Saint-Michel ?

M. Guy LEFRAND

Non pas du tout.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Ce n'est pas CHATONNET ? Ce n'est pas le même. Je vous pose juste la question.

M. Guy LEFRAND

Mais, je vous réponds Mme HANNOTEAUX. Je n'ai pas de souci. Je vous réponds non.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Non.

M. Guy LEFRAND

Je ne peux pas vous dire oui, c'est non.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

D'où il sort ?

[Rires]

M. Guy LEFRAND

C'est un honnête commerçant d'Évreux, Mme HANNOTEAUX.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

D'accord.

PLU de Fontaine sous Jouy – Approbation de la procédure de révision

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant. M. HUBERT.

M. Xavier HUBERT

Merci M. le Président. Les dossiers n° 16 et 17 concernent les approbations de procédure de révision de PLU. La délibération 16 concerne l'approbation du PLU de Fontaine-sous-Jouy. Je ne sais pas s'il est utile de rappeler le contexte. La commune a commencé sa procédure. Comme le permet la loi après le transfert de la compétence, nous avons repris la procédure et nous l'avons menée à bien. L'enquête publique a eu lieu dans le courant de cet été et les conclusions du rapport du commissaire enquêteur ont conduit à un avis favorable. Il vous est donc demandé d'approuver le PLU de Fontaine-sous-Jouy modifié.

M. Guy LEFRAND

Merci. Pas de remarques de Fontaine ? Si.

M. Raphaël NORBLIN

Je vous remercie M. le Président. Je voulais simplement remercier mon Conseil municipal qui a beaucoup travaillé sur ce dossier, remercier le cabinet SOLIHA qui nous a beaucoup aidé dans ce dossier et les services d'EPN qui ont repris avec brio ce dossier en début d'année. Merci.

M. Guy LEFRAND

Merci pour eux. Merci beaucoup. Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Fontaine sous Jouy, **PRECISE** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie de Fontaine sous Jouy et au siège d'Évreux Portes de Normandie et d'une mention dans un

journal diffusé dans le département et **INFORME** que le dossier approuvé du PLU est tenu à disposition du public à la mairie de Fontaine sous Jouy et au siège d'Evreux Portes de Normandie.

PLU de Marcilly-sur-Eure – Approbation de la procédure de révision

M. Guy LEFRAND

Nous continuons avec Marcilly-sur-Eure.

M. Xavier HUBERT

Tout à fait. Marcilly-sur-Eure. C'est le même type de délibération. Nous avons repris la procédure engagée par la commune. Au cours de l'été, il y a eu l'enquête publique. Un avis défavorable, bien que tardif, d'une des personnes publiques associées a été enregistré. Ceci étant, le commissaire enquêteur a donné un avis favorable et nous avons tenu compte des remarques qui avaient été faites en proposant des modifications ponctuelles.

M. Guy LEFRAND

Merci. Marcilly veut intervenir ? M. ROYOUX.

M. Claude ROYOUX

Même chose : je voulais remercier les services d'EPN présents ici ainsi que le vice-président pour la conclusion d'aujourd'hui.

M. Guy LEFRAND

Merci. Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☛ **APPROUVE** le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Marcilly-sur-Eure, **PRECISE** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie de Marcilly-sur-Eure et au siège d'Evreux Portes de Normandie et d'une mention dans un journal diffusé dans le département et **INFORME** que le dossier approuvé du PLU est tenu à disposition du public à la mairie de Marcilly-sur-Eure et au siège d'Evreux Portes de Normandie.

Commune de Guichainville – Extension du réseau d'eau potable 52 bis rue des Moissonneurs - Projet urbain partenarial

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Xavier HUBERT

C'est un dossier de projet urbain partenarial. Trois petites remarques : M. FRILEUX, un particulier, envisage de vendre quatre lots viabilisés sur une parcelle. Vous savez que le projet urbain partenarial permet de faire financer au bénéficiaire d'un projet les aménagements à réaliser. En l'occurrence, EPN doit réaliser l'extension du réseau d'eau potable pour un montant d'un peu moins de 30 000 € TTC. S'engager dans le PUP permettra de faire financer par M. FRILEUX une partie de cet équipement. Deuxième remarque : on ne fait pas faire supporter à M. FRILEUX la totalité de l'équipement puisque sur le terrain, d'autres parcelles peuvent bénéficier de l'extension du réseau d'eau potable qui sera réalisée. Au prorata de l'intérêt, il est proposé de faire supporter à M. FRILEUX, 25 % de la dépense. Dernière remarque : vous savez qu'en matière de PUP, il y a une exonération de la taxe d'aménagement. Celle-ci doit être limitée dans le temps. Nous proposons de la limiter à cinq années.

M. Guy LEFRAND

Merci. Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☛ **FIXE** le périmètre suivant pour le financement des travaux d'extension du réseau d'eau potable rue des Moissonneurs à Guichainville : parcelle sise 52 bis rue des Moissonneurs à Guichainville, cadastrée AK 7- 8 – 9 – 234 et 236, lequel financement prévoit une prise en charge par chaque propriétaire dont la parcelle est comprise dans ledit périmètre de 50% et de 25% du montant des travaux (50 % pour le propriétaire de la parcelle XI 51 ; 25% pour le propriétaire de la parcelle AK 14 et 25% pour M. FRILEUX), **DECIDE** en conséquence la

réalisation des travaux d'extension du réseau d'eau potable pour desservir les parcelles comprises dans ledit périmètre, pour un montant estimé de 23 741,25 € HT, à réaliser avant fin décembre 2019 ; **DECIDE** de fixer en conséquence la prise en charge financière des travaux par Monsieur FRILEUX à hauteur de 25% du montant des travaux du réseau d'eau potable, soit 5 930,31 € HT ; **VALIDE** la durée de l'exonération de la taxe d'aménagement, établie à 5 ans ; **APPROUVE** le Projet Urbain Partenarial entre Monsieur FRILEUX et Évreux Portes de Normandie et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de Projet Urbain Partenarial avec Monsieur FRILEUX et futurs acquéreurs potentiels de la parcelle AK 14 et XI 51, y compris les éventuels avenants, ainsi que tout acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

Commune de Caugé - Lotissement SARL Le Clos Bouleau - Convention de rétrocession préalable

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Xavier HUBERT

La commune de Caugé envisage de réaliser un lotissement par la SARL le Clos Bouleau (opération de 16 terrains à bâtir). Il est proposé et recommandé par les services d'EPN de signer une convention de rétrocession préalable qui permet de prévoir entre la commune, l'Agglomération et l'aménageur la rétrocession à la fin de l'opération de toutes les parties communes du lotissement. Cela permet en cours d'élaboration, de construction ou d'aménagement du lotissement au service d'EPN de vérifier la bonne conformité et la bonne qualité des travaux proposés. Il vous est donc demandé d'accepter cette convention et les conditions de la reprise par EPN à l'issue de la réalisation du lotissement des différents équipements que nous aurons ensuite à gérer (eau, assainissement, voirie).

M. Guy LEFRAND

Merci. Même vote ? Même vote. Merci beaucoup.

Le Conseil communautaire :

☞ **ACCEPTE** la reprise par Évreux Portes de Normandie, à l'issue de leur réalisation, des différents équipements du lotissement SARL LE CLOS BOULEAU (opération de 16 terrains à bâtir à Caugé) relevant de sa compétence, et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer la convention tripartite à intervenir entre Évreux Portes de Normandie, la commune de Caugé et la SARL LE CLOS BOULEAU ainsi que tout document s'y rapportant et avenant éventuel à intervenir.

Attribution du contrat d'Obligations de Service Public à la Société Publique Locale Transurbain pour l'exploitation des services de mobilité

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant. M. DOUARD.

M. Daniel DOUARD

Merci M. le Président. Vous savez tous que Transurbain était une société d'économie mixte jusqu'à l'été dernier. Depuis, elle est devenue une société publique locale dont le capital est détenu par deux actionnaires : la Ville d'Évreux pour 10 % et l'Agglomération pour 90 % du capital. Cette transformation a d'ailleurs été décidée lors du Conseil communautaire du 10 avril 2018. Comme toutes les SPL, cette société travaille exclusivement pour ses actionnaires. Dans le cadre d'un nouveau contrat de transport mobilité qui vous est aujourd'hui proposé en annexe de ce rapport, ce n'est plus une délégation de service public mais un contrat d'obligations de service public. Ce nouveau contrat est ainsi un contrat court afin de permettre l'établissement d'un bilan à l'horizon relativement proche puisque ce nouveau mode de contractualisation va durer pendant seulement deux ans jusqu'au 31 décembre 2020. L'ensemble des dispositions réglementaires et contractuelles figurent dans le contrat joint. Toutes les composantes du transport et de la mobilité y figurent.

Le présent rapport rappelle en page 2 l'ensemble des composantes techniques, organisationnelles, juridiques, financières, nécessaires à l'exploitation des services de mobilité d'EPN. Si ce contrat a, avant tout, trait aux services urbains actuels de Transurbain, il intègre également deux nouveautés : le Samibus, notre nouveau service de transport pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer, qui couvre l'ensemble des 74 communes de notre agglomération ainsi que les nouveaux modes de déplacements tels que le vélo et le futur service de location qui pourrait voir le jour prochainement.

Ce nouveau contrat permet également une optimisation des dépenses publiques puisque le montant de TVA sur cette activité sera en diminution de l'ordre de 100 000 à 150 000 € annuellement.

M. Guy LEFRAND

C'est important.

M. Daniel DOUARD

C'est sûrement très important. Il permet de modifier avec souplesse l'offre de mobilité puisque l'exploitant devient opérateur interne travaillant exclusivement pour ses actionnaires qui sont la Ville et l'Agglomération.

Aujourd'hui, il faut décider d'attribuer à la SPL Transurbain le contrat d'obligation de service public pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020 et de procéder à la résiliation anticipée du contrat de délégation de service public de transport urbain en vigueur jusqu'au 31 décembre 2018.

M. Guy LEFRAND

Merci. Cela permet effectivement l'optimisation fiscale au profit, cette fois-ci du contribuable. Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** d'attribuer à la SPL Transurbain le contrat d'obligation de service public de mobilité pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020, **DECIDE** de procéder à la résiliation anticipée du contrat de Délégation de Service Public de transport urbain, actuellement en vigueur, au 31 décembre 2018 et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer le contrat en question et tout acte s'y rapportant.

Création d'un nouveau relais parents assistantes maternelles (RPAM) dans la commune du Val David - Convention de mise à disposition de locaux EPN/VAL DAVID

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant. M. ROYOUX.

M. Claude ROYOUX

Merci M. le Président. Chers collègues, il s'agit de la compétence petite enfance ainsi que du renforcement du maillage du territoire et de son équilibre. Dans le cadre de la prise de compétence « petite enfance » par l'Agglomération Évreux Portes de Normandie depuis le 1^{er} janvier 2018, quatre relais parents assistantes maternelles sont venus compléter les deux RPAM situés sur la commune d'Evreux. Il s'agit de Saint-Sébastien-de-Morsent, Gravigny, Saint-André de l'Eure et Angerville-la-Campagne. Actuellement, 700 assistantes maternelles agréées sont actives sur le territoire d'Evreux Portes de Normandie.

En début d'année, le relais parents assistantes maternelles d'Angerville la Campagne a nécessité la création d'un poste supplémentaire d'animatrice à temps complet, subventionné par la CAF. En effet, par ce transfert de compétences, le nombre d'assistantes maternelles est passé de 89 (gérées par le SIVU CIGALE) à 149 assistantes maternelles (gérées par l'agglomération EPN). De plus, quatre nouvelles communes sont venues se rattacher au RPAM d'Angerville-la-Campagne (Le Val David, La Trinité, Le Vieil Évreux et Boncourt) ainsi que 20 assistantes maternelles agréées supplémentaires.

La CAF préconise un ratio de 70 assistantes maternelles agréées pour une animatrice.

En outre, l'unique bureau du RPAM d'Angerville la Campagne ne permet plus d'héberger cette seconde animatrice et de recevoir le flux accru des assistantes maternelles agréées du secteur accompagnées des enfants.

C'est pourquoi, la création d'un nouveau RPAM était indispensable. La création de celui-ci dans la commune du Val David qui a proposé de mettre des locaux à disposition, permet de répartir les secteurs dans une cohérence de territoire et de réponse aux usagers :

- 6 communes vers l'Ouest auront pour siège le RPAM d'Angerville : Angerville-la-Campagne (siège du Relais), Les Ventes, Les Baux Sainte-Croix, Le Plessis Grohan, Arnières-sur-Iton et Guichainville pour la gestion de 74 assistantes maternelles agréées ;
- 10 communes vers l'Est auront pour siège le RPAM du Val David : Le Val David (siège du Relais), Grosseoeuvre, Prey, La Baronnie, Saint-Luc, La Trinité, Le Vieil Évreux, Cierrey, Miserey et Boncourt pour la gestion de 75 assistantes maternelles agréées.

L'utilisation des locaux s'effectuera à titre gratuit. Un versement forfaitaire mensuel de 300 € sera toutefois consenti à la commune du Val David en remboursement des frais de fonctionnement générés par l'activité. C'est la seule incidence financière de cette création. Une partie du forfait des dépenses de fonctionnement pourrait être prise en charge par la CAF. Une convention de mise à disposition des locaux sera conclue pour l'année scolaire, avec possibilité d'un renouvellement par tacite reconduction dans la limite de deux fois. Elle débutera à compter du 1^{er} septembre 2018.

La présente convention aura pour objet l'organisation d'un lieu administratif pour l'animatrice du Relais et d'activités d'éveil pour les enfants accueillis par les assistantes maternelles du Val David et des communes alentour dans le bureau et la salle de réunion de l'espace du Poirier situés 5 bis, rue de la Mairie.

Pour cela, il est demandé aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir :

- APPROUVER la création du relais parents assistantes maternelles dans la commune du Val David ;
- APPROUVER les termes de la convention de mise à disposition de locaux.

M. Guy LEFRAND

Merci pour votre esprit de synthèse, M. ROYOUX.

[Rires]

M. Claude ROYOUX

Pardon ?

M. Guy LEFRAND

Rien Claude, je me moque. Au-delà de ça, c'est une très belle réalisation et cela montre que l'Agglomération et les communes travaillent de concert et ne s'opposent pas mais, essaient de trouver des solutions en commun. Je remercie la commune de Val David de nous avoir mis ces locaux à disposition. C'est ça l'esprit communautaire et c'est comme cela qu'on avance.

M. Lionel BRICOURT

Ce relais fonctionne depuis octobre 2018. L'assistante maternelle reçoit de nombreuses personnes et organise au moins une fois par semaine des animations dans une salle de 80 m² que nous lui mettons à disposition. Nous sommes très contents de cet accueil.

M. Guy LEFRAND

C'est là aussi une belle réalisation dans un bel esprit communautaire. Merci beaucoup.

M. CONFAIS, vous voulez ajouter quelque chose ?

M. Max CONFAIS

Je m'étonne que nous ne soyons pas dans ce secteur. On touche la commune du Val David. C'est tout ce que je demande.

M. Guy LEFRAND

Je ne sais pas. C'est à regarder avec les services.

M. Max CONFAIS

Oui.

M. Guy LEFRAND

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très belle réalisation. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** la création d'un relais parents assistantes maternelles dans la commune du Val David pour les communes du Val David (siège du Relais), Grosseoeuvre, Prey, La Baronnie, Saint-Luc, La Trinité, Le Vieil Evreux, Cierrey, Miserey et Boncourt;

APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition de locaux à passer avec la commune du Val David, convention établie pour une durée de un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** ladite convention ainsi que les avenants éventuels à intervenir.

Petite enfance – Conventions de prestations de services et de mises à disposition de bâtiments entre EPN et les communes de Gravigny et Saint-Sébastien de Morsent

M. Guy LEFRAND

Rapidement, les conventions de prestations de services.

M. Claude ROYOUX

Toujours dans le cadre de la petite enfance, les conventions ou procès-verbaux concernent :

- la mise à disposition des locaux et aménagements extérieurs nécessaires au fonctionnement de la compétence ;
- les prestations fournies par la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent et de Gravigny qui seront remboursées par Évreux Portes de Normandie.

Ces conventions ou procès-verbaux prennent effet au 1^{er} janvier 2018.

M. Guy LEFRAND

Merci. Même vote ? Même vote.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** les termes des conventions de prestations de services établies pour une durée de un an renouvelable deux fois par tacite reconduction à passer avec les communes de Gravigny et de Saint-Sébastien de Morsent qui mettent des locaux à disposition d'EPN pour la compétence Petite enfance, **APPROUVE** les termes des procès-verbaux de mise à disposition de la partie des bâtiments des Relais Parents Assistantes Maternelles et du Multi-accueil des communes de Saint-Sébastien de Morsent et Gravigny, des mobiliers et matériels qu'ils contiennent, nécessaires à l'exercice de la compétence Petite Enfance et au fonctionnement du Multi-Accueil et des RPAM, conventions établies à compter du 1^{er} janvier 2018 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** lesdites conventions ou procès-verbaux ainsi que les avenants éventuels à intervenir.

Établissements d'accueil des jeunes enfants (EAJE) - Crèche Familiale - Halte-garderie – Règlements intérieurs

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Claude ROYOUX

Le règlement intérieur de la petite enfance est téléchargeable sur la plate-forme. Vous ne l'avez pas dans vos documents « papier » car il comporte 97 pages. Je suppose que vous l'avez tous lu.

M. Guy LEFRAND

Puisque nous l'avons tous lu, nous allons faire le même vote. Merci.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** le contenu des règlements intérieurs de fonctionnement des Établissements d'Accueil de Jeunes Enfants, Halte-garderie et crèche Familiale du territoire d'EPN, règlements établis avec la CAF et avec la PMI.

Contrat enfance jeunesse – Avenants CAF

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant. C'est de plus en plus synthétique.

M. Claude ROYOUX

Le Contrat enfance jeunesse (CEJ) qui court actuellement doit être réactualisé suite à la prise de compétence « petite enfance » au 1^{er} janvier 2018. Il doit être signé avant la fin de cette année. Il repartira sur l'année 2019 pour quatre ans.

M. Guy LEFRAND

Merci. Même vote ? Même vote.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les avenants du Contrat Enfance Jeunesse à passer avec la CAF au titre de l'année 2018, date de reprise de la compétence Petite enfance par EPN.

Accueils de loisirs sans hébergement – Règlement intérieur – Modification

M. Guy LEFRAND

Continuons, M. ROYOUX.

M. Claude ROYOUX

Il s'agit d'actualiser le règlement intérieur pour tenter de récupérer les impayés. Nous avons ajouté un petit paragraphe : « La facturation est établie mensuellement. En cas d'impayé, une première relance sera émise le mois suivant. Sans règlement enregistré, une seconde sera transmise 15 jours plus tard. Si, toutefois, la deuxième relance s'avérait impayée, un titre de recouvrement serait émis par la trésorerie. Sans paiement de ce dernier, un refus d'inscription sera prononcé à l'égard des familles concernées. En cas de difficultés passagères pour les familles, il est possible de contacter le CCAS de votre commune ou les services du Conseil départemental. ».

M. Guy LEFRAND

Même vote ? Même vote.

Le Conseil communautaire :

☞ **ACTUALISE** le Règlement Intérieur des Accueils de loisirs sans hébergement concernant la classification et la tarification du mercredi ainsi que la procédure relative aux impayés

Accueil extra-scolaire et périscolaire – Gestion provisoire par EPN – Convention EPN/Syndicat Intercommunal « La Clé des Champs »

M. Guy LEFRAND

Allez, la Clé des Champs.

M. Claude ROYOUX

Il s'agit de mettre en place une convention entre EPN et le futur syndicat. Concernant ce dernier, il faut ajouter, pour le périscolaire du mercredi, la commune de Chavigny à l'annexe 1. C'est une convention qui permettra au syndicat de s'installer en douceur jusqu'au 30 août 2019 afin qu'il devienne autonome à partir du 1^{er} septembre 2019.

M. Guy LEFRAND

Même vote ? Même vote. Merci beaucoup, M. ROYOUX.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** la gestion provisoire par EPN, de l'accueil extra-scolaire et périscolaire pour le compte du syndicat « La Clé des champs », à compter du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 août 2019, **APPROUVE** la convention et ses annexes précisant les modalités de mise en œuvre de la gestion provisoire de l'accueil extra-scolaire et périscolaire ainsi que son organisation et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant, à **SIGNER** la convention et ses annexes ainsi que leurs éventuels avenants à intervenir.

Conseil Départemental de l'Eure - Fonds de Solidarité Habitat - Participation Communautaire - Abondement 2018 – 40 770,40 €

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant. M. HUBERT.

M. Xavier HUBERT

La délibération vise à abonder le fonds de solidarité habitat. Vous savez que le Conseil départemental de l'Eure gère le FSH. Celui-ci est instauré dans chaque département.

Il permet à tout bénéficiaire de recevoir des aides (locataires, sous-locataires, propriétaires occupants, personnes hébergées à titre gracieux, personnes résidant en foyer logement). Les aides sont assez variées. Elles peuvent permettre le financement du dépôt de garantie, du premier loyer, de l'assurance du logement, de rembourser des dettes de loyer ou de charges locatives, de rembourser parfois des impayés de factures d'eau, d'énergie ou de téléphone. Ce fonds est calculé sur la base du nombre d'habitants de notre Agglomération à hauteur de 0,40 euro par habitant de sorte qu'il vous est proposé de l'abonder à hauteur de 40 770,40 €.

M. Guy LEFRAND

Merci. Dossier habituel. Pas d'opposition ? Adopté. Merci beaucoup.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement de la somme de 40 770,40 € au Conseil Départemental de l'Eure pour le Fonds de solidarité habitat, au titre de l'exercice 2018.

Contrat de ville – Programmation 2018 – 4ème phase – Attribution des subventions

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. ETTAZAOUI.

M. Driss ETTAZAOUI

Non, c'est M. DERRAR.

M. Guy LEFRAND

Non : M. ETTAZAOUI, politique de la ville. Ce n'est pas toi ?

M. Driss ETTAZAOUI

Je veux bien. Je peux.

M. Guy LEFRAND

Mettez-vous d'accord, c'est qui ? M. ETTAZAOUI.

M. Driss ETTAZAOUI

Bien. Merci, M. le Président, mes chers collègues, bonsoir à toutes et à tous. C'est bien moi, M. le Président. Il s'agit de la délibération liée à la quatrième phase du contrat de ville. Il vous est proposé, mes chers collègues, de solder l'enveloppe des crédits spécifiques dédiés aux opérateurs qui officient sur les quartiers prioritaires pour un montant de 3 250 €. Je rappelle que le budget 2018, qui était prévu pour l'ensemble des associations qui œuvrent sur ces quartiers, était de 250 000 €. Deux associations vous sont proposées : l'AVEDACJE pour l'accès au droit pour un montant de 2 228 € et Initiatives positives pour l'accompagnement à la scolarité pour un montant de 1 022 €.

M. Guy LEFRAND

Merci. Pas d'opposition ? Adopté. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE**, au titre du financement Politique de la ville le versement des subventions ci-après, pour un montant total proposé de 3 250 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels :

- Association d'Aide aux Victimes Et d'Actions du Champ Judiciaire : 2 228 €
 - Initiatives Positives : 1 022 €
-

Espaces de services au public – Préfiguration de la création de la Maison de services au public – Convention transitoire

M. Guy LEFRAND

Suivant. M. ETTAZAOUI.

M. Driss ETTAZAOUI

Merci, M. le Président. Il y a des délibérations, mes chers collègues, qui, quand vous les présentez, vous disent que tout l'engagement qui est le vôtre au bénéfice des autres prend tout son sens. Cette délibération fait partie de celles qui suscitent en moi – et j'espère en vous aussi – de l'enthousiasme, de la passion : c'est celle de la Maison de services au public. S'il y a une délibération qu'il faut retenir ce soir, c'est bien celle-ci, mes chers collègues.

La Maison de services au public s'adresse aux habitants de ces quartiers et en particulier celui de la Madeleine. Mais, j'ai envie de dire au-delà de ce quartier, car cette Maison a vocation à rayonner sur une bonne partie du territoire communautaire en particulier le canton Sud puisqu'il s'agit, après de dures négociations et de longues discussions, avec les opérateurs publics de l'État de les amener à proposer leur offre de services sur le quartier de la Madeleine. Il s'agit pour l'ensemble de ces opérateurs plus un certain nombre d'associations, que je pourrais vous citer mais vous les avez sur le projet d'association, de proposer une offre en matière de prestations sociales, d'accès au droit mais également d'aide de retour à l'emploi. L'idée, à travers cette délibération, mes chers collègues, est d'autoriser le Président à signer la convention avec l'ensemble des partenaires concernés et qui auront une activité au sein de cette Maison de services au public.

M. Guy LEFRAND

Merci. J'espère que l'extraordinaire présentation de M. ETTAZAOUI vous a convaincus.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** la création de l'Espace de services au public, en préfiguration de la Maison de Services au Public (le projet porte sur la création d'espaces mutualisés de services visant à développer une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics. Destinée à délivrer de l'information transversale de premier niveau et à l'accompagnement des usagers sur des démarches spécifiques, cette structure articule présence humaine et outils numériques. Les services rendus concernent principalement le champ des prestations sociales, de l'aide à l'emploi et de l'accès aux droits), **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat afférente, les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels, ainsi qu'à terme la convention cadre MSAP et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions afférentes.

M. Guy LEFRAND

Bravo. Quelle efficacité ! Continuez, M. ETTAZAOUI.

M. Driss ETTAZAOUI

Merci, M. le Président. Je pense que si j'avais vraiment été efficace, M. NOGARÈDE aurait levé la main pour me dire : Bravo, quelle opération ! Du coup, j'ai le sentiment d'être passé à côté de quelque chose.

CISPD – Programmation 2018 – 3ème phase – Attribution des subventions

M. Guy LEFRAND

Dossier n° 30. Attribution des subventions.

M. Driss ETTAZAOUI

Pour le CISPD. C'est la même chose que pour le contrat de ville. Il s'agit de solder ou presque l'enveloppe qui était de 10 000 € pour l'année 2018. 1 800 € sont proposés aujourd'hui pour le collège de Saint-André de l'Eure, cher à Serge MASSON. Vous savez à quel point je suis attaché à ce collège et à l'histoire qui nous lie.

M. Guy LEFRAND

Les gens ont faim.

M. Driss ETTAZAOUI

Je m'arrête M. le Président. Je propose 1 800 € pour le collège pour un plateau de Web télé.

M. Guy LEFRAND

Bien. Du coup, cela a réveillé M. NOGARÈDE.

M. Alain NOGARÈDE

J'étais en train de lire le document. De le relire...

M. Guy LEFRAND

De le relire !

M. Alain NOGARÈDE

De le relire. L'accueil sera assuré par une équipe composée d'agents EPN. Je me rappelle très bien, lorsque nous avons évoqué cette maison, que j'avais dit que c'était l'État qui devait mettre tout le personnel.

M. Guy LEFRAND

Heureusement, les choses ont progressé.

M. Driss ETTAZAOUI

Vous avez raison M. NOGARÈDE. C'est la raison pour laquelle nous avons suspendu cette délibération et que nous ne l'avons pas fait passer lors du dernier Conseil communautaire. Nous avons également suspendu une commission le temps d'avoir les engagements de l'État. Nous avons eu un comité de pilotage la semaine dernière. C'est donc tout récent. Effectivement, l'État s'est engagé, en lien avec la CAF et des cofinancements CAF, à mettre à disposition dans cette Maison de services au public deux équivalents temps pleins sans compter d'autres permanences de la mission locale et de la CAF avec des gestionnaires experts. Le contrat est donc rempli M. NOGARÈDE.

M. Guy LEFRAND

C'est parce que c'est très récent que cela n'a pas été intégré dans le cadre de la délibération.

On revient à la délibération n°29. Même vote ? Même vote. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE**, au titre de la politique portée par EPN dans le cadre du CISPD le versement d'une subvention d'un montant de 1 500 € au Collège des 7 épis et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels.

Cohésion sociale et territoriale – Programmation 2018 – 4ème phase – Attribution des subventions

M. Guy LEFRAND

Cette fois, c'est à M. DERRAR.

M. Mohamed DERRAR

Oui. Merci M. le Président. Chers collègues, il s'agit de la quatrième phase du programme d'attribution de subventions dans le cadre la cohésion sociale et territoriale pour l'exercice 2018. Il vous est proposé trois actions :

- la maison de l'enfance et des découvertes qui développe une action autour du numérique. C'est une sorte de permanence d'accueil et de services autour de l'outil informatique ;
- l'association Conceptic : elle travaille en étroite collaboration avec la MED sur ce projet sur les territoires du Sud. La MED serait sur Saint-André avec pour appui le point information jeunesse et Conceptic serait sur Croth avec une association déjà en activité ;
- Alegra : pour le développement du festival « On Va Au Pestival » sur le territoire Sud EPN.

Cela donne un total de 19 000 €. Après la troisième phase, il restait un reliquat de 19 625 €. Il est aujourd'hui en quasi-totalité distribué.

M. Guy LEFRAND

Merci. 99,9 % comme dirait M. GROIZELEAU. Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** au titre du financement de la politique de Cohésion sociale et Territoriale, le versement des subventions ci-après, pour un montant total de 19 000 € et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels

- Maison de l'enfant et des découvertes : 6 000 €
- Conceptic : 9 000 €
- Alegra : 4 000 €

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant. Continuons M. DERRAR.

M. Mohamed DERRAR

Cette une délibération qui mérite votre attention. Comme vous le savez, EPN porte beaucoup d'actions pour accompagner les demandeurs d'emploi, notamment en direction des jeunes, mais aussi pour accompagner les demandes des entreprises quant à leurs difficultés de recrutement. Sur le département, il faut savoir qu'il y a des secteurs d'activité qui ont beaucoup de difficultés à recruter.

Pour vous donner quelques éléments : sur le département, ce sont 40 000 salariés employés dans plus de 1 500 entreprises. Nous sommes le huitième département de l'industrie. La métallurgie représente la première branche professionnelle du département soit 16 000 salariés. Les entreprises actuelles de l'Eure voient leur développement un peu freiné ou contrarié par ces difficultés à recruter notamment dans les métiers d'usinage/outillage, de chaudronnerie alors que, dans ce secteur, 25 % des salariés ont plus de 55 ans. Cela veut donc dire qu'il y a des possibilités pour les futurs recrutés, notamment les jeunes, avec de réelles perspectives de carrière. Il ne reste pas moins que les entreprises ont des difficultés à recruter. Ce sont souvent des activités de précision.

La Région a décidé l'ouverture par département au minimum d'une école de production. Nous allons en bénéficier sur notre territoire, en l'occurrence sur la zone de Nétreville, dans le domaine de la Métallurgie. Elle est portée par Éducation et Formation.

Cette école de production est à mi-chemin entre la formation et l'entreprise. Ces écoles de production sont inscrites dans la loi. Celles-ci sont mentionnées à l'article L-443-2 du Code de l'éducation et gérées par des organismes à but non lucratif. Elles permettent de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes. Les jeunes apprennent dans un cadre de production réelle et dans une situation professionnelle quasi-identique à celle d'une entreprise.

Il est donc proposé d'accompagner cette école de production Usin'Eure portée par Éducation et Formation. Destinées prioritairement aux jeunes de 15 à 18 ans en situation de décrochage scolaire, les écoles de production ont pour but de les préparer à des diplômes de l'Éducation nationale (CAP, Bac Pro) ou à des titres professionnels.

Il s'agit de les accompagner dans le cadre de l'investissement. Il faut savoir que le projet est déjà en route et qu'il y a déjà des jeunes en formation. Ils sont, pour l'instant, accueillis par une autre structure. Dès janvier, ils devraient normalement intégrer leur nouveau bâtiment. C'est à ce titre qu'ils nous ont sollicités.

Nous proposons aujourd'hui de les accompagner à hauteur de 30 000 €, sur trois ans, en investissement soit un total de 90 000 €. Il s'agit de lancer cette école de production et de l'accompagner sur les trois premières années car elles sont primordiales pour sa survie et son autogestion à l'issue de cette période.

M. Guy LEFRAND

Merci. C'est un très beau dossier. Les écoles de production fonctionnent aujourd'hui très bien. Elles se développent à vitesse grand V. Le choix de la métallurgie sur notre territoire est bon car on sait, aujourd'hui, que tous les jeunes qui sortent de formation trouvent un emploi dans ce secteur. C'est une première dans l'Eure. C'est la deuxième usine sur toute la région Normandie. Sur un budget d'investissement de 2 600 000 € sur trois ans, on nous en demande que 90 000 € pour former une quinzaine de jeunes sur chaque promotion. C'est vraiment un très beau sujet. De plus, on ne nous demande rien sur le budget de fonctionnement. C'est vraiment un beau sujet. Presque aussi beau, M. ETZAZOUI, que votre Maison de services au public.

M. RANGER.

M. Michel RANGER

Simplement pour une précision. Vous venez de parler de 90 000 € alors que dans la délibération...

M. Guy LEFRAND

Sur trois ans.

M. Michel RANGER

D'accord. Je trouve simplement que nous sommes généreux mais, je voterai tout de même la subvention.

M. Guy LEFRAND

Généreux ! C'est 90 000 € sur trois ans.

M. Michel RANGER

Je voudrais m'expliquer : l'IUMM et le centre de formation ont fermé l'enseignement supérieur à Évreux donc nous avons perdu de nombreux étudiants au profit de Vernon. On revient aujourd'hui à la charge pour faire de la formation. On perd lourdement puisque nous n'avons plus d'étudiants sur la métallurgie. En compensation, l'IUMM aurait pu prendre totalement à sa charge ce dossier.

M. Guy LEFRAND

On peut toujours tout regretter. Je regrette effectivement que l'école d'ingénieurs soit partie à Vernon. J'ai eu l'occasion de m'en expliquer mais cela fait déjà deux ans maintenant. Nous travaillons avec l'IUMM pour ramener des formations sur le territoire. J'espère, dans les mois qui viennent, avoir l'occasion de vous donner de bonnes nouvelles.

Pour autant, cette école de production, qui est portée par la Région, est vraiment un très beau sujet. 30 000 € par an pour former 15 jeunes dont on est sûr qu'ils trouveront un emploi, je trouve que ce n'est pas cher payé pour les jeunes de notre territoire surtout s'ils sont en décrochage scolaire. Pour moi, cette école de production est un très beau sujet.

M. CAMOIN

M. Emmanuel CAMOIN

C'est un débat que nous avons déjà eu à la Région. J'attire simplement votre attention sur le fait que, comme disait M. RANGER, on est en concurrence directe avec les CFA. Ceux-ci sont en difficulté financière ; je pense notamment à l'AFPA qui a plusieurs millions de déficit. On est aujourd'hui en train de financer une structure en concurrence avec d'autres que nous finançons déjà. Il faut savoir que les jeunes qui travaillent dans ce CFA le font sans salaire. Ce sont les recettes faites au niveau des CFA notamment dans le cadre de la restauration qui servent à payer toute la structure. Il y a tout de même un problème de fond. Sur un dossier comme ça, je vais m'abstenir.

M. Mohamed DERRAR

L'école de production ne vient pas en concurrence aux formations existantes. C'est une formation qui n'est pas fournie par les CFA. C'est un sujet sur lequel j'ai demandé à avoir des compléments d'information afin d'être sûr de ne pas être en concurrence avec des structures que l'on accompagnerait par ailleurs.

Mine de rien, nous avons une demande dans un secteur d'activité qui est accidenté. Il n'y a rien. Il n'y a aucune formation qui répond à cela. Cerise sur le gâteau : nous allons chercher des décrocheurs scolaires, une catégorie qui est très difficile à capter. C'est un travail qui est effectué avec l'Éducation nationale et la cellule des décrocheurs. Il y a une recherche profonde qui est faite. C'est une réponse immédiate et efficace. Le Président l'a précisé, avec cet outil, c'est 100 % de réussite à l'issue du cursus et 93 % aux diplômes académiques du CAP ou du bac pro. Plus de 10 % des anciens élèves sont devenus autoentrepreneurs. Je pense qu'on ne peut pas passer à côté de ce projet au vu de l'importance que nous portons au développement et à l'attractivité économique et à l'emploi sur notre territoire.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. CAMOIN

M. Emmanuel CAMOIN

Ça, je veux bien. Je l'entends. Ce sont les éléments de langage qui ont été fournis par la Région. Ils nous ont dit exactement la même chose. Je comprends bien que nous sommes sur le volet des jeunes en décrochage scolaire. Je pense que ce qui est fait aujourd'hui en école de production pourrait très bien l'être dans le cadre du CFA. On pourrait parfaitement, dans le cadre du CFA, financer des classes sur le décrochage scolaire. Cela fonctionnerait très bien. On est en train, aujourd'hui, de multiplier les subventions sous prétexte que la Région voudrait reprendre le volet apprentissage. C'est ça, la réalité de la chose.

Je vais m'abstenir. Je ne voterai pas contre. Je pense que nous sommes dans de mauvaises directions dans la distribution de nos subventions.

M. Guy LEFRAND

Merci. Permettez-moi de ne pas être d'accord. Je pense que, par les temps qui courent, avec le déficit de formation de notre population et en particulier des plus jeunes, je crois que tout est bon à prendre. Il nous demande 30 000 € d'investissement – même pas de budget de fonctionnement –, pour que des enfants de chez nous puissent s'en sortir. Effectivement, on pourrait dire il n'y a qu'a, faut qu'on, il faudrait le faire ailleurs sauf qu'ailleurs, ce n'est pas fait. Je suis heureux de voir ça. Encore une fois, chacun fera son vote en toute responsabilité. Sincèrement, aujourd'hui, dans le monde dans lequel nous vivons et avec la difficulté que nous avons, il paraît difficile de s'opposer à une formation qui ne nous coûte quasiment rien et qui va accompagner des jeunes de notre territoire.

Je me suis battu au niveau de la Région pour avoir cette école de production. Il n'y a pas de souci : si on ne la veut pas, tous les autres territoires vont la réclamer.

M. MASSON.

Mme Michelle SAMSON

C'est Mme SAMSON.

M. Guy LEFRAND

Excusez-moi, Mme SAMSON.

Mme Michelle SAMSON

Ce n'est pas grave. Je voulais juste dire qu'il y a plein de gens, jeunes ou moins jeunes, qui n'accèdent pas aux formations de l'AFPA ou même des CFA parce qu'ils n'ont pas le niveau scolaire. Ils ont des capacités pour faire du travail manuel mais, ils ne peuvent pas accéder à ces formations car, malheureusement, ils ratent les tests. Il y a des remises à niveau mais retourner à l'école quand vous avez 18, 20 ou 40 ans, c'est encore plus compliqué.

M. Guy LEFRAND

Merci Madame de votre témoignage. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie pour nos jeunes.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE (moins 1 abstention)** une subvention de 30 000 € en investissement à Éducation et Formation pour l'école de production Usin'Eure spécialisée dans la métallurgie et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente avec l'opérateur et les avenants éventuels.

Prix de l'eau, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif – Année 2019

M. Guy LEFRAND

On continue. M. DOSSANG. On attaque l'eau. On en a déjà parlé un peu.

M. Guy DOSSANG

Oui. Merci M. le Président. Délibération 33 : Prix de l'eau, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif. Les tarifs de l'eau proposés pour 2019 sont inchangés par rapport à 2018 tant pour EPN que pour les 12 communes qui ont intégré le territoire au 1^{er} janvier 2018.

[Brouhaha]

Les tarifs de l'assainissement collectif... Je peux y aller ?

M. Guy LEFRAND

Ne t'énerve pas.

M. Guy DOSSANG

Les tarifs 2019 sont inchangés par rapport à 2018 sur les communes de l'ex-GEA. Ceux de l'ex-CCPN et du SYAC ont été revus à la baisse suite à la fusion des budgets et du non-assujettissement à la TVA. Cela représente 20 € sur une facture de 100 m³. Ces tarifs sont toutefois différents suivant les communes. Un travail de lissage et d'harmonisation sera effectué courant 2019 afin d'aboutir, à terme, à un tarif unique sur l'ensemble du territoire.

Pour l'assainissement non-collectif : conformément à la loi sur l'eau du 30 décembre 2006, le SPANC doit mettre en place le principe d'une redevance annuelle dès lors que les ouvrages d'assainissement des abonnés ont été contrôlés. Le tarif forfaitaire 2019 de la redevance annuelle est fixé à 23 euros.

M. Guy LEFRAND

Vous voyez, les uns et les autres, que les tarifs de l'eau sont soit stables soit en baisse. Une harmonisation est en cours. C'est exactement ce que nous souhaitons tous ici dans cet hémicycle. Pas d'opposition ? Adopté.

Le Conseil communautaire :

☞ **ADOPTÉ** les tarifs de l'Eau, de l'Assainissement Collectif et de l'assainissement non collectif, ci-après pour l'année 2019 :

1 - Tarifs d'eau potable appliqués en 2019

Il convient de maintenir sur l'ensemble du territoire EPN, la recette de 20 € TTC (18,96 € HT avec une TVA à 5,5 %) correspondant aux frais administratifs engendrés par la prise en compte du nouvel abonné. (pour rappel la mise en place de la facture contrat a été délibérée en 2012).

1.1 Communes dont la compétence est directement assurée par EPN :

	Distribution eau potable				Taxes et redevances		
	Abonnement part fixe Ø 15 (collectivité) en €/an	Prix de l'eau (collectivité) en €/m ³	Prix de l'eau (collectivité) > 1000 m ³ en €/m ³	Préservation de la ressource en €/m ³	TVA	Redevance pollution domestique en €/m ³	Prix du m ³ TTC pour une facture de 120 m ³
Acon	50,00	1,30	1,25	0,0957	5,50%	0,42	2,36
Droisy	50,00	1,30	1,25	0,0957	5,50%	0,42	2,36
Mousseaux Neuville *	64,28	0,903	0,903	0,09	5,50%	0,42	1,96
Bois le Roi	14,00	1,11	1,11	0,062	5,50%	0,42	1,8
Muzy	48,13	2,00	2,00	0	5,50%	0,42	2,97
Prey	24,00	0,73	0,730	0	5,5%	0,42	1,42
Fontaine sous Jouy	29,325	1,148	1,148	0,108	5,50%	0,42	2,03
Jouy sur Eure	29,325	1,148	1,148	0,108	5,50%	0,42	2,03

*Pour la commune de Bois le Roy, le montant des abonnements se décompose de la façon suivante :

Abonnements annuels	Montant annuel
Part fixe annuelle 15mm	14,00 €
Part fixe annuelle 20mm	19,00 €
Part fixe annuelle 30mm	25,50 €
Part fixe annuelle 40mm	48,50 €
Part fixe annuelle 60mm	490,03 €

Secteur Ex Syndicat d'Adduction d'Eau Potable du Plateau de Saint André (SAEPPD)

	Distribution eau potable			Taxes et redevances		
	Abonnement part fixe Ø 15 (collectivité) en €/an	Prix de l'eau (collectivité) en €/m ³	Préservation de la ressource en €/m ³	TVA	Redevance pollution domestique en €/m ³	Prix du m ³ TTC pour une facture de 120 m ³
Bretagnolles	29,38	0,92	0,09	5,50%	0,42	1,77
Champigny la Futelaye	29,38	0,92	0,09	5,50%	0,42	1,77

Chavigny Bailleul	29,38	0,92	0,09	5,50%	0,42	1,77
Coudres	29,38	0,92	0,09	5,50%	0,42	1,77
Epieds	29,38	0,92	0,09	5,50%	0,42	1,77
Foucrainville	29,38	0,92	0,09	5,50%	0,42	1,77
Fresney	29,38	0,92	0,09	5,50%	0,42	1,77
Grossoeuvre	29,38	0,92	0,09	5,50%	0,42	1,77
Jumelles	29,38	0,92	0,09	5,50%	0,42	1,77
La Baronnie	29,38	0,92	0,09	5,50%	0,42	1,77
La Forêt du Parc	29,38	0,92	0,09	5,50%	0,42	1,77
Les Authieux	29,38	0,92	0,09	5,50%	0,42	1,77
Lignerolles	29,38	0,92	0,09	5,50%	0,42	1,77
Marcilly la Campagne	29,38	0,92	0,09	5,50%	0,42	1,77
Moisville	29,38	0,92	0,09	5,50%	0,42	1,77
Saint André de l'Eure	29,38	0,92	0,09	5,50%	0,42	1,77
Saint Germain de Fresney	29,38	0,92	0,09	5,50%	0,42	1,77
Serez	29,38	0,92	0,09	5,50%	0,42	1,77

Secteur EX Grand Evreux Agglomération (GEA)

	Distribution eau potable			Taxes et redevances		
	Abonnement part fixe Ø 15 (collectivité) en €/an	Prix de l'eau (collectivité) en €/m ³	Préservation de la ressource en €/m ³	TVA	Redevance pollution domestique en €/m ³	Prix du m ³ TTC pour une facture de 120 m ³
Angerville la Campagne	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,42	2,46
Arnières sur Iton	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,38	2,42
Aviron	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,38	2,42
Boncourt	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,42	2,46
Caugé	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,38	2,42
Cierrey	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,42	2,46
Dardez	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,42	2,46
Emalleville	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,42	2,46
Evreux	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,38	2,42
Fauville	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,38	2,42
Gauciel	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,42	2,46
Gauville la Campagne	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,38	2,42
Gravigny	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,38	2,42
Guichainville	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,42	2,46
Huest	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,38	2,42
Irreville	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,42	2,46
La Chapelle du Bois des Faulx	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,42	2,46
La Trinité	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,42	2,46
Le Boulay Morin	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,38	2,42
Le Mesnil Fuguet	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,38	2,42

Le Plessis Grohan	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,38	2,42
Le Val David	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,42	2,46
Le Vieil Evreux	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,42	2,46
Les Baux Sainte Croix	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,38	2,42
Les Ventes	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,38	2,42
Miserey	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,42	2,46
Normanville	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,38	2,42
Parville	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,38	2,42
Reuilly	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,42	2,46
Sacquenville	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,38	2,42
Saint Germain des Angles	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,38	2,42
Saint Luc	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,42	2,46
Saint Martin la Campagne	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,38	2,42
Saint Sébastien de Morsent	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,38	2,42
Saint Vigor	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,42	2,46
Sassey	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,42	2,46
Tourneville	55,52	1,36	0,09	5,50%	0,38	2,42

Pour ces communes, le montant des abonnements se décompose de la façon suivante :

Abonnements	Montant annuel
Part fixe annuelle 15mm	55,52 €
Part fixe annuelle 20mm	109,97 €
Part fixe annuelle 30mm	171,71 €
Part fixe annuelle 40mm	232,06 €
Part fixe annuelle 60mm	490,03 €
Part fixe annuelle 80mm	550,00 €
Part fixe annuelle 100mm	650,00 €
Part fixe annuelle 150mm	750,00 €
Part fixe annuelle 200mm	917,51 €

1.2 - Communes dont la compétence Eau potable est assurée par des syndicats mixtes :

Pour les communes de Croth, Garennes sur Eure, L'Habit, La couture Boussey, Mouettes les tarifs sont déterminés par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de la Vallée d'Eure.

Tarifs applicables en 2018 exprimés à partir du Rapport sur le prix et la qualité du service 2017.

	Distribution eau potable				Taxes et redevances		Prix du m ³ TTC pour une facture de 120 m ³
	Abonnement part fixe Ø 15 (délégataire) en €/an	Prix de l'eau (collectivité) en €/m ³	Prix de l'eau (délégataire) en €/m ³	Préservation de la ressource en €/m ³	TVA	Redevance pollution domestique en €/m ³	
Communes	10,64	0,51	0,7598	0,1089	5,50%	0,42	1,99

Pour les communes de Courdemanche, Iliers l'Evêque, Marcilly sur Eure, Mesnil sur l'Estrée, Saint Germain sur Avre, Saint Laurent des Bois les tarifs sont déterminés par le Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de la Paquetterie.

2 - Tarifs de l'assainissement appliqués en 2019

2.1 Secteur hors délégation de service public

EPN - Secteur ex-CCPN

	Distribution assainissement			Taxes et redevances		
	Abonnement (collectivité) en €/an	Prix du m ³ de l'assainissement (collectivité) en €/m ³	Prix du m ³ de l'assainissement (délégataire) en €/m ³	TVA	Redevance modernisation des réseaux en €/m ³	Prix du m ³ TTC pour une facture de 120 m ³
Croth	0,00	2,94	0,00	0%	0,24	3,18
Garennas sur Eure	48,03	2,59	0,00	0%	0,24	3,23
La Couture Boussey	0,00	2,94	0,00	0%	0,24	3,18
Les Authieux	-	2,94	-	0%	0,24	3,18
St André de l'Eure	-	2,94	-	0%	0,24	3,18
Prey		2,94	-	0%	0,24	3,18

Secteur Ex SYAC

	Distribution assainissement			Taxes et redevances		
	Abonnement (collectivité) en €/an	Prix du m ³ de l'assainissement (collectivité) en €/m ³	Prix du m ³ de l'assainissement (délégataire) en €/m ³	TVA	Redevance modernisation des réseaux en €/m ³	Prix du m ³ TTC pour une facture de 120 m ³
Mesnil sur l'Estrée	48,02	3,08	0	0%	0,24	3,72
Saint Germain sur Avre	48,02	3,08	0	0%	0,24	3,72

EPN - Secteur ex-Grand Evreux Agglomération (GEA)

	Distribution assainissement		Taxes et redevances		
	Prix du m ³ de l'assainissement (collectivité) en €/m ³		TVA	Redevance modernisation des réseaux en €/m ³	Prix du m ³ TTC pour une facture de 120 m ³
Angerville la Campagne	2,31		0%	0,24	2,55
Arnières sur Iton	2,31		0%	0,24	2,55
Aviron	2,31		0%	0,24	2,55
Caugé	2,31		0%	0,24	2,55
Evreux	2,31		0%	0,24	2,55
Fauville	2,31		0%	0,24	2,55
Gauciel	2,31		0%	0,24	2,55
Gravigny	2,31		0%	0,24	2,55
Guichainville	2,31		0%	0,24	2,55
Huest	2,31		0%	0,24	2,55
Le Boulay Morin	2,31		0%	0,24	2,55
Le Plessis Grohan	2,31		0%	0,24	2,55
Le Vieil Evreux	2,31		0%	0,24	2,55
Les Baux Sainte Croix	2,31		0%	0,24	2,55
Les Ventes	2,31		0%	0,24	2,55
Miserey	2,31		0%	0,24	2,55
Saint Sébastien de Morsent	2,31		0%	0,24	2,55

3 - Tarif forfaitaire de la redevance d'assainissement non collectif 2019 : 23 €

Règlement de distribution d'eau potable - Modification des articles 12.2, 41, 42 et 43.2

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Guy DOSSANG

Les délibérations 34, 35 et 36 sont à peu près les mêmes. Il s'agit du règlement de distribution d'eau potable, d'assainissement collectif, du SPANC – modification ou création de certains articles.

Consécutivement à la prise de la compétence « eau potable » « assainissement » et « service public d'assainissement non collectif (SPANC) » par EPN, des modifications ou des créations d'articles sont apportées au contenu des règlements communautaires pour l'intégration et l'articulation des différents modes de gestion (régie, prestations de service), dans le cadre de la mise en place de nouvelles conditions pour la relève, la facturation et le recouvrement des factures et du fameux RGPD.

Concernant la délibération 34, il s'agit de l'eau potable. C'est la modification de certains articles.

M. Guy LEFRAND

C'est bon ? Tu as fait la 34, 35, 36 ?

M. Guy DOSSANG

La 35 concerne l'assainissement collectif et la 36, le SPANC.

M. Guy LEFRAND

Voilà. Je vais donc mettre aux voix la 34. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **MODIFIE** les articles 5, 8.2, 8.4, 12.2, 18.3, 26.1, 26.2, 41, 42, 43.2, 43.4 et 44.2 du règlement de distribution d'eau potable.

Règlement de distribution d'assainissement collectif - Modification des articles 13 et 20

M. Guy LEFRAND

Même vote pour le 35.

Le Conseil communautaire :

☞ **MODIFIE** les articles 13 et 20 du règlement d'assainissement collectif.

Règlement communautaire du service public d'assainissement non collectif - Modification

M. Guy LEFRAND

Même vote pour le 36.

Le Conseil communautaire :

☞ **ADOpte** le règlement du service public d'assainissement non collectif applicable sur la totalité du territoire d'EPN.

Gestion de la facturation des usagers d'eau et d'assainissement – Convention de mandatement entre EPN et Eaux de Normandie

M. Guy LEFRAND

Nous passons au dossier n° 37. M. DOSSANG.

M. Guy DOSSANG

Convention de mandatement entre EPN et Eaux de Normandie dans le cadre du marché public n°2017.68 pour la gestion de la facturation d'eau et d'assainissement.

Dans le cadre du marché conclu le 24 septembre 2018 qui organise l'externalisation de la facturation de l'eau et de l'assainissement d'EPN, ce contrat prévoit l'établissement, l'encaissement et le reversement des redevances d'assainissement collectif et d'eau potable par l'intermédiaire de la facture d'eau.

Dans le cadre de la bonne gestion de cette prestation, la convention annexée à la délibération a pour but de fixer les attributions respectives de la collectivité et du titulaire (mandataire) sur le fondement des dispositions du Code général des impôts et après visa du Trésorier municipal.

M. Guy LEFRAND

Merci. Pas d'opposition ? Même vote. Je vous remercie.

[Protestation de plusieurs élus.]

M. Guy LEFRAND

Pardon, excusez-moi. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Excusez-moi d'avoir voulu être trop rapide.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE (moins 6 voix contre)** la convention de mandatement à passer entre EPN et Eaux de Normandie dans le cadre de la gestion par cette société, de la facturation des usagers d'eau et d'assainissement et **AUTORISE** le Président à signer la convention de mandatement, ainsi que les éventuels avenants à intervenir.

Exploitation des installations d'eau potable de Mousseaux Neuville – Signature du protocole de fin de contrat du marché de délégation de service public

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant. M. DOSSANG.

M. Guy DOSSANG

Les délibérations 38, 39 et 40 sont les signatures de protocoles de fin de contrat du marché de délégation de service public ou de prestation de service relatives à l'exploitation des installations d'eau potable ou d'assainissement de différentes communes. Suite à la prise de la compétence de l'eau potable au 1^{er} janvier 2018, EPN assure le suivi et la gestion des différents marchés issus des nouveaux territoires qui arrivent à échéance fin 2018. Le protocole de fin de contrat prévoit les modalités de clôture du marché de prestation de service entre la Compagnie fermière de service public et EPN, ainsi que l'arrêt des comptes entre les parties. En outre, le terme du marché de délégation de service public permet de faire un bilan complet de l'exécution du marché et de s'assurer que le patrimoine de la collectivité ne connaît pas de dépréciation importante.

Les protocoles sont les suivants :

- Pour la délibération 38, marché de DSP relative à l'exploitation des installations d'eau potable de la commune de Mousseaux-Neuville ;
- Pour la 39, marché des prestations de service relatives à l'exploitation des ouvrages d'assainissement collectif des communes suivantes : Saint-André de l'Eure, Les Authieux, La Couture Boussey, Prey, Croth ;
- Pour la 40, marché des prestations de service relatives à l'exploitation des installations d'eau potable du service d'adduction d'eau potable, de production et de distribution du Plateau Saint-André (SAEPPD).

M. Guy LEFRAND

Merci. Mme LE GOFF ou M. COLLEU.

M. Étienne COLLEU

Il y a une petite coquille dans la 40 : les ouvrages d'assainissement sont prévus alors que cela concerne seulement l'eau potable.

M. Guy DOSSANG

Oui.

M. Guy LEFRAND

On est d'accord ? C'est bon ? M. DOSSANG et M. FILALI confirment. Je vous remercie pour votre précision. Je vais mettre aux voix le dossier n° 38. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** les termes du protocole de fin de contrat du marché de délégation de service public pour l'exploitation des installations d'eau potable de la commune de Mousseaux Neuville et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le protocole de fin de contrat.

Exploitation des ouvrages d'assainissement collectif des communes de Saint André de l'Eure, Prey, Les Authieux, La Couture Boussey et Croth - Signature protocole fin de contrat de prestation de service

M. Guy LEFRAND

Même vote pour le 39.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** les termes du Protocole de fin de contrat du marché de service public pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement collectif des communes suivantes : Saint André de l'Eure, Les Authieux, La Couture Boussey, Prey, Croth et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le Protocole de fin de contrat.

Exploitation des installations d'eau potable du Syndicat d'adduction d'eau potable, de production et de distribution du Plateau de Saint André- Signature protocole fin de contrat du marché de prestation de service

M. Guy LEFRAND

Même vote pour le 40.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** les termes du protocole de fin de contrat du marché de service public pour l'exploitation des installations d'eau potable du secteur de Saint-André de l'Eure et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le Protocole de fin de contrat.

Facturation de la redevance assainissement collectif de Saint-Germain Sur Avre et Mesnil sur l'Estrée – Convention EPN/Syndicat d'eau et d'assainissement de la Paquetterie

M. Guy LEFRAND

41, M. DOSSANG.

M. Guy DOSSANG

Il s'agit de la signature d'une convention entre EPN et le syndicat d'eau et d'assainissement de la Paquetterie relative à la facturation de la redevance assainissement collectif des communes de Saint-Germain-sur-Avre et Mesnil-sur-l'Estrée. Cette convention permet de régulariser la relation entre EPN, Suez et le syndicat de la Paquetterie suite à la dissolution du SYAC. À partir du 1^{er} janvier 2019, cette convention réglera les échanges avec EPN et le syndicat de la Paquetterie. En effet, ce dernier effectue les relèves de consommation d'eau potable sur son périmètre dans le cadre de sa compétence. Cette convention permettra aussi de réguler la transmission des données nécessaires à Eaux de Normandie, prestataire d'EPN, pour assurer la facturation d'assainissement collectif sur les deux communes.

M. Guy LEFRAND

Merci. Pas de remarque ? Pas d'opposition ? Adopté. Dossier suivant.

[Objection de plusieurs élus]

M. Guy LEFRAND

Je suis désolé. Excusez-moi, je vais trop vite. Contre ? D'accord. Abstention ?

Excusez-moi pour ma précipitation.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE (moins 5 voix contre)** les termes de la convention de facturation de l'assainissement collectif de Saint Germain Sur Avre et Mesnil-sur-l'Estrée et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec le Syndicat d'Adduction d'Eau de la Paquetterie (SAEP).

Suivi qualitatif et quantitatif de la nappe de la craie de la vallée de l'Iton - Convention de mise à disposition de terrain pour la réalisation de piézomètres

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Guy DOSSANG

Délibération 42 : Suivi qualitatif et quantitatif de la nappe de la craie de la vallée de l'Iton.

Depuis 2010, le captage dit « des Coutures » destiné à l'alimentation en eau potable sur la commune de Normanville, n'est plus utilisé suite à sa contamination par des composés organohalogénés volatils (COHV) à des teneurs supérieures aux limites de qualité définies par le Code de la santé publique.

Le Préfet et les gestionnaires de la ressource concernés, menés par Évreux Portes de Normandie, ont souhaité poursuivre leurs investigations afin d'étudier l'étendue du panache de pollution et d'établir un lien de cause à effet entre la ou les sources pressenties/avérées et les captages impactés de la vallée de l'Iton.

C'est donc une convention de mise à disposition de terrain afin d'installer des piézomètres.

M. Guy LEFRAND

C'est important. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à SIGNER les conventions de mise à disposition de terrain à passer avec les propriétaires pour l'installation de piézomètres pour le suivi qualitatif et quantitatif de la nappe de la craie dans la Vallée de l'Iton ainsi que d'éventuels avenants ou pièces complémentaires :

- Avec la mairie de Normanville pour la réalisation :
 - du piézomètre Pz1 sur la parcelle n°178 section A à Normanville,
 - du piézomètre Pz5 sur la parcelle n°175 section B à Normanville,
 - du piézomètre Pz11 en domaine public,
 - du piézomètre Pz12 sur la parcelle n°42 section B à Normanville.
- Avec la SCI de la Ferme Neuve, domiciliée au 29 rue de l'Iton à Normanville, pour la réalisation :
 - des piézomètres Pz2 et Pz6 sur la parcelle n°179 section B à Normanville,
 - du piézomètre Pz9 sur la parcelle n°359 section C à Normanville.
- Avec le Groupement Foncier Agricole des Coutures, domicilié au 28 rue Fouquet Lalong à Bondues, pour la réalisation :
 - des piézomètres Pz3 et Pz8 sur la parcelle n°173 section B à Normanville,
 - du piézomètre Pz4 sur la parcelle n°70 section B à Normanville.
- Avec la SA SECOMILE, domiciliée au 20 rue Joséphine à Evreux, pour la réalisation du Pz7 sur la parcelle 312 section B à Normanville.
- Avec l'Immobilière européenne des Mousquetaires, domiciliée au 11 allée des Mousquetaires à Bondoufle, pour la réalisation du piézomètre Pz14 sur la parcelle n°326 section C à Normanville.
- Avec LIDL, domicilié 340 rue du Pin à Honguemare-Guenouville, pour la réalisation du piézomètre Pz16 sur la parcelle n°396 section AD à Gravigny.
- Avec la mairie de Gravigny pour la réalisation :
 - du piézomètre Pz17 sur la parcelle n°207 section AE à Gravigny,
 - des piézomètres Pz15, Pz18 et Pz19 en domaine public.
- Avec Mme Balmelle Edith, domiciliée au 3 rue de la Mairie à Gravigny, pour la réalisation du piézomètre Pz20 sur la parcelle n°323 section AD à Gravigny.

BAC Iton - Convention pour la mise en œuvre d'animations en commun sur les aires d'alimentation de captages du Sud de l'Eure pour l'année 2019

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Guy DOSSANG

Délibération 43 : il s'agit d'une convention de mise en œuvre d'animations en commun sur les aires d'alimentation de captages du Sud de l'Eure pour l'année 2019.

La présente convention a pour objet de fixer les conditions des engagements partenariaux des collectivités, la répartition des tâches et la répartition financière des coûts pour la mise en place d'animations communes pour l'année 2019.

- EPN : 32 %
- CCPC : 22 %
- SEPASE : 28 %
- SEAP : 7,5 %
- SIAEVE : 10,5 %

C'est financé à 80 % par l'Agence de l'eau. Pour EPN, cela représente 2 019 euros.

M. Guy LEFRAND

Merci. Pas d'opposition ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ APPROUVE la participation d'EPN (2019 €) au collectif d'animations agricoles communes pour la protection des Bassins d'alimentation des captages de l'Iton, permettant de mutualiser les moyens humains et financiers et AUTORISE le Président à SIGNER la convention 2019 de mise en œuvre d'animations communes sur les aires d'alimentation de captages ainsi que d'éventuels avenants ou pièces complémentaires à venir.

Entretien des appareils publics de lutte contre l'incendie situés sur le domaine public des communes – Convention EPN/Communes

M. Guy LEFRAND

Continuons.

M. Guy DOSSANG

La 44.

M. Guy LEFRAND

C'est le sujet sur lequel nous avons longuement échangé.

M. Guy DOSSANG

Projet de convention pour la défense incendie EPN. Le projet de convention annuelle de prestation de service pour l'entretien des poteaux incendie est soumis à délibération afin de contractualiser le mode d'intervention d'EPN à l'échelle annuelle. Le tableau récapitulatif des choix de financement communiqué par les maires d'EPN concernant le service incendie indique que :

- 7 mairies optent pour le choix de financement 1 ;
- 35 pour le choix de financement 2.

Il est donc proposé aux communes membres qu'EPN gère l'entretien des appareils publics de lutte contre l'incendie ; de préciser que le service est rendu par EPN aux communes, contre une participation financière forfaitaire, proportionnelle au nombre de points d'eau incendie (PEI) sachant que nous en faisons 1/3 par an.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. PERRIN.

M. Marc PERRIN

Merci M. le Président. Je me réjouis de cette délibération qui propose une convention commune qui va très largement simplifier la vie des communes...

M. Guy LEFRAND

Une fois de plus.

M. Marc PERRIN

En revanche, j'ai une petite demande : la délibération précise que ce sont les PEI situés dans le domaine public de la commune. Ne serait-il pas possible d'ajouter les zones d'activités d'intérêt communautaire où, parfois, on est dans le domaine privé de l'Agglomération ?

M. Guy LEFRAND

Il faut que l'on regarde. On ne peut pas dire oui ou non comme cela. Pourquoi pas. On peut regarder. On pourra éventuellement proposer une délibération complémentaire. Il faut que l'on vérifie mais sur le principe, il n'y a pas d'opposition.

À ce moment, on passera une délibération complémentaire. Merci. C'est effectivement un beau sujet de simplification de la vie des communes par l'Agglomération.

Pardon, M. MASSON.

M. Serge MASSON

Est-ce que je peux revenir sur la 37 ? Je n'en ai pas pour longtemps.

M. Guy LEFRAND

Je fais d'abord voter. Merci. Nous revenons au dossier 44. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **PROPOSE** aux communes membres qu'EPN gère l'entretien des appareils publics de lutte contre l'incendie situés sur le domaine public des communes, **PRECISE** que le service est rendu par EPN aux communes, contre une participation financière forfaitaire, proportionnelle au nombre de points d'eau incendie (PEI) et **AUTORISE** Monsieur le Président à **SIGNER** les conventions et avenants éventuels à intervenir.

M. Guy LEFRAND

Il y a une question subsidiaire de M. MASSON sur le dossier n° 37.

M. Serge MASSON

Je voulais savoir si les agents d'EPN qui assuraient la facturation de l'eau et de l'assainissement avaient été reclassés ?

M. Guy LEFRAND

Oui. Absolument. Tous. Même les contractuels. J'y ai veillé personnellement.

Commune de Grosoeuvre – Subvention d'équipement assainissement en traverse sur RD 32 route d'Avrilly - hameau de la Perruche

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant. M. MOLINA.

M. Michel MOLINA

Merci M. le Président. C'est une délibération classique de voirie pour la commune de Grosoeuvre pour des travaux d'assainissement en traverse de la RD32. La dépense globale est de 100 000 €. Le Département abonde une subvention de 40 000 €. Comme d'habitude, EPN participe à hauteur de 21 000 € soit 35 % d'une dépense subventionnable. Il vous est donc demandé de participer à hauteur de 21 000 €.

M. Guy LEFRAND

A priori, pas d'opposition ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention d'équipement à la commune de Grosoeuvre, pour la réalisation des travaux d'assainissement en traverse sur la RD32, d'un montant de 21 000 € maximum, suivant le décompte définitif des travaux à intervenir et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU) – Adhésion

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant. Mme COULONG.

Mme Rosine COULONG

Les services de la Direction de la propreté, déchets, parc motorisé participent activement au Grand Projet « Évreux Ville Propre ». Dans ce cadre, on est porteur d'un label Eco-Propre afin de valoriser les actions menées par EPN. En 2018, 60 communes et agglomérations françaises ont été récompensées par ce que l'on appelle les étoiles.

Il vous est proposé d'adhérer à ce groupement afin d'avoir, nous aussi, la possibilité d'obtenir 1, 2 étoiles ; je pense que nous obtiendrions directement 4 étoiles.

M. Guy LEFRAND

Au minimum. On verra.

Mme Rosine COULONG

Pour se faire, il faut s'inscrire à cet Eco-label. Il faut que nous adhérions pour un montant de 1 600 €.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ADHERE** à l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU).

M. Guy LEFRAND

Comme dit M. GROIZELEAU, ça va nous coûter 400 € l'étoile donc, tu as intérêt à nous en avoir quatre.

Service Courrier - Création d'un service commun

M. Guy LEFRAND

La délibération suivante, mes chers collègues, appelle la création de deux services communs : le premier est le service courrier qu'il est proposé de créer à partir du 1^{er} janvier 2019. Il serait porté par la Ville d'Évreux et organisé dans ses locaux. Sept agents sont concernés. La répartition financière est de 75 % pour la Ville et 25 % pour EPN.

Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** la création à compter du 1^{er} janvier 2019, d'un service commun Courrier (ce service commun serait porté par la ville d'Évreux et organisé dans les locaux de la ville ; 7 agents seront concernés et la répartition financière serait la suivante : 75 % ville d'Évreux et 25 % EPN), **APPROUVE** la convention et ses annexes précisant les modalités de mise en œuvre du service commun ainsi que son organisation et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant, à **SIGNER** la convention et ses annexes ainsi que leurs éventuels avenants à intervenir.

Pôle polyvalents polyvalents – Création d'un service commun

M. Guy LEFRAND

De la même manière, il vous est proposé la création d'un service commun de pôle polyvalents polyvalents c'est-à-dire des agents constituant des renforts potentiels pour les services et les accueils physiques et téléphoniques de la Ville d'Évreux, de l'Agglomération, des mairies annexes, l'accueil d'EPN, le site de Saint-André et même pour le service courrier. Ce service serait porté par la Ville d'Évreux avec quatre agents. 90 % sont payés par la Ville d'Évreux et 10 % par l'Agglomération.

Pas d'opposition ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** la création à compter du 1^{er} janvier 2019, d'un service commun Pôle Polyvalents-polyvalents (ce service commun serait porté par la ville d'Évreux ; 4 agents seront concernés et la répartition financière serait la suivante : 90 % ville d'Évreux et 10 % EPN), **APPROUVE** la convention et ses annexes précisant les modalités de mise en œuvre du service commun ainsi que son organisation et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention et ses annexes ainsi que leurs éventuels avenants à intervenir.

Recrutement d'un infographiste

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant, mes chers collègues, vous propose le recrutement d'un infographiste pour participer à la réalisation de supports de communication graphique et/ou audiovisuel mettant en scène les images et les informations de nos réalisations. Ce poste sera mutualisé entre la Ville d'Évreux et l'Agglomération dans le cadre de la mutualisation de la Direction de la communication (60 % réglés par la Ville d'Évreux et 40 % par l'Agglomération).

Afin de tenir compte de la nature des fonctions exercées, il est proposé un recrutement par voie de contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans renouvelables car le poste d'infographiste n'existe pas dans le cadre de la fonction publique.

Pas d'opposition ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☛ **DECIDE** la création d'un emploi d'infographiste, **DECIDE** que cet emploi pourra être occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans compte tenu de l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes (article 3-3-1°), et **PRECISE** les conditions ci-après de recrutement :

- Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. À l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit, que par décision expresse et pour une durée indéterminée.
- L'agent devra justifier d'une expérience significative dans le domaine de l'infographie. Ainsi, sa rémunération sera calculée et assimilée à un emploi de catégorie A sur le grade d'Attaché territorial, eu égard aux missions citées ci-dessus.

Modification du temps de travail – Mise en place d'un nouveau règlement du temps de travail

M. Guy LEFRAND

Enfin, mes chers collègues, comme dirait M. ETTAZAOUI, le dossier le plus important de la soirée. Il s'agit de la modification du temps de travail avec la mise en place d'un nouveau règlement. Vous le savez, le temps de travail des agents de l'Agglomération est actuellement fixé à 1 530 heures par an c'est-à-dire 70 heures de moins que le régime de droit commun de la fonction publique qui est fixé à 1 607 heures. Le système existant actuellement déroge à la jurisprudence du Conseil d'État ainsi qu'aux recommandations de la chambre régionale des comptes et de l'État. Les discussions avec les organisations syndicales qui ont duré près de 18 mois ont été ouvertes en juin 2017 à l'occasion d'une conférence sociale comme nous en organisons régulièrement. À la suite de cette conférence sociale, nous avons réalisé plusieurs réunions du groupe de travail dédié qui ont permis d'aboutir à un protocole d'accord. Celui-ci a été signé entre l'administration et les organisations syndicales. Le règlement a été validé à l'unanimité en CHSCT et à l'unanimité des membres du CT. Il vous est proposé, aujourd'hui, de le mettre en œuvre. Ce protocole d'accord valide le passage à 1 607 heures annuelles, le principe de l'annualisation du temps de travail qui sera, en fonction des services et des possibilités organisationnelles, réalisée dans chaque service. Il vous sera présenté ultérieurement après un passage en CT. Ce protocole prévoit également la mise en place progressive sur l'année 2019 de la badgeuse dans l'ensemble des services. Elle existe déjà dans certains d'entre eux. En dehors du protocole d'accord, nous avons également validé avec les organisations syndicales le lancement dès le début de l'année d'une expérimentation sur le télétravail afin de permettre à certains agents, en fonction de leur activité, de passer régulièrement des journées soit chez eux soit dans un tiers lieu pour réaliser leur travail de manière à pouvoir être efficaces tout en évitant les augmentations de taxes. Enfin, cette négociation a abouti à l'octroi de trois jours de RTT sous réserve bien évidemment du présentisme de chaque agent selon le règlement et le fonctionnement des RTT habituel. M. VEYRI.

M. Timour VEYRI

Mes chers collègues, il est très tard donc, mon intervention se limitera à vous annoncer que nous nous abstenons sur le sujet. Nous souhaitons faire un point global notamment avec vous sur les sujets RH à l'Agglomération. Nous aborderons le sujet plus précisément lors d'une prochaine séance car celle de ce soir était très dense. En revanche, je maintiens la demande que j'avais faite la dernière fois et à laquelle vous aviez répondu qu'il n'y avait pas de difficulté pour le faire qui est, pour montrer l'importance que nous attachons aux agents, d'aborder, pour une fois, les sujets RH en début de séance et pas tout à la fin lorsque tout le monde est fatigué et que l'on a parfois envie d'abrégé les discussions et les échanges.

M. Guy LEFRAND

Oui, je suis tout à fait d'accord. Vous avez raison. Mme Moussel, qui vous écoute, en tiendra compte pour la prochaine réunion. Votre intervention me permet de remercier, comme je l'ai fait au Conseil municipal, les agents et les cadres de notre collectivité. C'est vrai que ce n'est pas facile d'accepter de travailler 70 heures de plus. C'est vrai que, dans le contexte actuel, c'est toujours difficile mais nos agents et leurs encadrants ont fait preuve de beaucoup de responsabilité pour permettre au service public de continuer à fonctionner dans des conditions difficiles. J'ai déjà eu l'occasion de le dire aux organisations syndicales mais, je le redirai aux agents à l'occasion des vœux et je les remercierai au nom de tous les élus. M. NOGARÈDE.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Non, non. Mme HANNOTEAUX.

M. Guy LEFRAND

Pardon, Mme HANNOTEAUX.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Ce n'est pas grave. Je voterai contre ce projet parce que si, effectivement, le personnel de la Mairie d'Évreux et d'EPN travaillait 70 heures de moins, c'est parce qu'il y avait des acquis sociaux. J'ai l'impression que l'on attaque complètement les salariés, les agents en leur enlevant leurs acquis sociaux. Je l'ai déjà dit lors du Conseil municipal de lundi : M. le Président est complètement contre la politique du gouvernement et de MACRON – et je suis tout à fait d'accord avec lui – mais ce côté-là, il l'a pris parce que le fait d'attaquer les acquis sociaux, c'est dans la nouvelle réforme du Code du travail. Je suis cohérente avec moi-même et je vais jusqu'au bout. Je ne voterai donc pas, ainsi que Maryata, ce projet parce que nous n'acceptons pas que l'on puisse attaquer les acquis sociaux des salariés.

M. Guy LEFRAND

Merci pour cette explication de vote. Cela me permet de rappeler d'ailleurs que si cela a été validé et accepté à l'unanimité des organisations syndicales c'est justement parce que nous avons pris le temps de négocier, de discuter, d'échanger et que – les organisations syndicales l'ont dit – contrairement à ce qui s'est passé dans d'autres collectivités très proches d'ici, nous avons négocié et apporté notamment les trois jours de RTT supplémentaires parce que nous ne voulons pas d'une politique trop brutale et trop violente telle qu'elle est proposée par certains. Je vais donc mettre aux voix.

Pardon, Mme HANNOTEAUX.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Je ne répondrai pas parce qu'il est tard mais je ne suis pas syndicaliste. Là, je suis élue. Une militante, effectivement. Les syndicats font ce qu'ils veulent et moi j'interviens comme je le ressens.

M. Guy LEFRAND

Absolument. Je respecte toujours vos choix qui, eux, vont toujours dans la même direction.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Ça, c'est clair.

M. Guy LEFRAND

Voilà. C'est pour cela que j'ai beaucoup de respect pour vous. Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☛ DECIDE (moins 2 voix contre et 6 abstentions) de fixer la durée de travail effectif des agents d'Évreux Portes de Normandie sur la base de 1 607 heures annuelles, à compter du 1^{er} janvier 2019 et ADOPTE le projet de règlement du temps de travail des personnels de la Ville d'Évreux, d'Évreux Portes de Normandie, du CCAS et de la caisse des écoles.

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, notre dernier Conseil communautaire de l'année 2018, riche en événements, se termine. Je vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année et bien évidemment, je vous invite à passer dans la salle à côté où les services nous ont préparé un repas amélioré digne des fêtes de Noël. Merci.

La séance est levée à 22 heures 40.



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

BUREAU COMMUNAUTAIRE
•••
SEANCE DU 22 JANVIER 2019
•••
COMPTE RENDU

L'An deux mille dix-neuf, le 22 janvier, les membres du Bureau communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 16 janvier 2019, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 17h30, sous présidence de Monsieur Guy Lefrand, Président.

PRESENTS :

Madame AUGER Stéphanie, Monsieur BOREGGIO Sylvain, Monsieur COCHON Michel, Monsieur CONFAIS Max, Monsieur DOSSANG Guy, Monsieur DOUARD Daniel, Monsieur ETTAZAOUI Driss, Monsieur HUBERT Xavier, Monsieur LEFRAND Guy, Monsieur MABIRE Arnaud, Madame MARAGLIANO Francine, Monsieur MOLINA Michel, Monsieur PRIEZ Rémi, Monsieur ROYOUX Claude

ABSENTS NON REPRESENTES :

Monsieur BOURRELLIER Ludovic, Madame COULONG Rosine, Monsieur DERRAR Mohamed, Monsieur GAVARD-GONGALLUD Nicolas, Monsieur GROIZELEAU Bruno, Madame PECQUEUX Delphine

DELIBERATION DU BUREAU PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL

Le **Bureau communautaire**, agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Communautaire :

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention et tout avenant à intervenir avec ENEDIS pour l'aménagement électrique de l'aire d'accueil des gens du voyage à Guichainville (création d'un départ direct du poste avec extension pour alimenter un branchement dénommé C4 et implantation d'une canalisation souterraine basse tension sur environ 12 mètres et la pose d'un coffret ECP2D sur la parcelle cadastrée XA 45 appartenant à EPN).



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

•••
SEANCE DU 5 FÉVRIER 2019

•••
COMPTE RENDU

L'An deux mille dix-neuf, le 05 Février, les membres du Bureau communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 30 janvier 2019, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 16h00, sous présidence de Monsieur Guy Lefrand, Président.

PRESENTS :

Monsieur BOREGGIO Sylvain, Monsieur COCHON Michel, Monsieur CONFAIS Max, Madame COULONG Rosine, Monsieur DERRAR Mohamed, Monsieur DOSSANG Guy, Monsieur DOUARD Daniel, Monsieur HUBERT Xavier, Monsieur LEFRAND Guy, Monsieur MOLINA Michel, Madame PECQUEUX Delphine, Monsieur ROYOUX Claude,

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Madame AUGER Stéphanie, Monsieur BOURRELLIER Ludovic, Monsieur ETTAZAOUI Driss, Monsieur GAVARD-GONGALLUD Nicolas, Monsieur GROIZELEAU Bruno, Monsieur MABIRE Arnaud, Madame MARAGLIANO Francine, Monsieur PRIEZ Rémi

•••

DELIBERATIONS DU BUREAU PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL

Le **Bureau communautaire**, agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Communautaire :

☛ **DECIDE** d'annuler, pour des raisons de forme, la délibération 01 du 27 mars 2018 et de garantir les emprunts dans les termes suivants et selon le nouveau protocole mis en place par la Caisse des dépôts et consignations :

Article 1 :

L'assemblée délibérante de la Communauté d'agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 034 878,00 euros souscrit par LE LOGEMENT FAMILIAL DE L'EURE auprès de la Caisse des dépôts et consignations, dans le cadre de la requalification de l'ancienne maternité d'Evreux en résidence sociale pour étudiants et jeunes travailleurs selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 74832 constitué de 2 Ligne(s) du Prêt.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2019

PROCÈS-VERBAL

L'An deux mille dix-neuf, le 05 février, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 30 janvier 2019, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18 h 00, sous la présidence de Monsieur Guy LEFRAND, Président.

M. Michel MOLINA, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

PRÉSENTS :

M. ALBENQUE Roger, M BARRAL Fernand, Mme BAUGE Agnès, M BAZIRE Guy, Mme BEAUVILLARD Karène, M BEHAR Claude, Mme BENARD Catherine, Mme BOCAGE Sophie, Mme BONNARD Renée, M BOREGGIO Sylvain, M BOUILLIE Jean-Luc, M BOURRELLIER Ludovic, M BROCHOT Bernard, M CAMOIN Emmanuel, Mme CANEL Françoise, M CAPUANO Giovanni, M CASTEL Patrick, M CHAPLAIS Robert, M CHOKOMERT Patrice, M CINTRAT Jean-Luc, M CISSEY Raymond, M COCHON Michel, M COLLEU Etienne, M CONFAIS Max, Mme COULONG Rosine, Mme COURSIN Marie-Martine, M DE LANGHE Christian, Mme DELAVIGNE Nadine, M DERRAR Mohamed, M DOSSANG Guy, M DOUARD Daniel, M DULONDEL Michel, M ETTAZAOUI Driss à partir du dossier n°20, M EUDIER Moïse, M FAUCHET Gérard, M GANTIER François, Mme GUESNET Séverine, Mme HAGUET VOLCKAERT Florence, Mme HANNOTEAUX Maryvonne, M HUBERT Xavier, M JAMES Jean-Claude, M KELLO Philippe, Mme LE GOFF Hélène, M LEBLOND Jean, M LEFRAND Guy, Mme LEMEILLEUR Monica, Mme LEMONNE Christine, Mme LESEIGNEUR Diane, M MABIRE Arnaud, M MAILLARD Jean-Marie, M MANÉ Abdoulaye, M MARQUAIS Raynal, M MOLINA Michel, M MOREL Jean-Pierre, M MORILLON Marc, M NOGARÈDE Alain, M PATTYN Patrick, M PAVON Jean-Pierre à partir du dossier n°22, M PERRIN Marc, M PICHOS Jean-Pierre, M RANGER Michel, Mme REVEL Kitty, M ROUSSEL Emmanuel, M ROYOUX Claude, M SAULNIER Robin, M SENKEWITCH Georges, M SIMON Stéphane, M VEYRI Timour à partir du dossier n°17, M PIÉRÈS Patrick, M WATEL Patrik, M WILMART Marceau, M ALORY Christophe, Mme BANDELIER Lysiane, M BONBONY Jean-Claude, M BOUTIN Jacques, M CLOMENIL Joel, Mme DIOUKHANÉ Coumba, M DUTREMEE Serge, M GAUTIER Francis, M GHZALALE Fouad, M HEROUARD Jean-Paul, M HERVIEU Joel, Mme LEON Patricia, M LEPINTEUR Ollivier, Mme MARAGLIANO Francine, M NOEL Gilbert, M NORBLIN Raphael, Mme PECQUEUX Delphine, Monsieur MASCRIER Gilbert suppléant(e) de Monsieur FEUVRAIS Martial, Madame PRÉVOST Annie suppléant(e) de Monsieur HAMEL Raynald, Monsieur DAUCHEZ Philippe suppléant(e) de Monsieur HEBERT Dominique, Monsieur LESELLIER Guy suppléant(e) de Monsieur WALASZEK Jean-Pierre, Monsieur BRIDARD José suppléant(e) de Monsieur MARAIS Thierry.

ONT DONNÉ POUVOIR :

Monsieur Jean-Pierre PAVON a donné pouvoir à Mme Karène BEAUVILLARD jusqu'au dossier n°22, Madame Stéphanie AUGER a donné pouvoir à Madame Diane LESEIGNEUR, Madame Véronique BUCHE a donné pouvoir à Monsieur Abdoulaye MANÉ, Madame Nicole DURANTON a donné pouvoir à Madame Coumba DIOUKHANÉ, Monsieur Nicolas GAVARD-GONGALLUD a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel ROUSSEL, Monsieur Hervé GILLES a donné pouvoir à Monsieur Marc MORILLON, Madame Severine

GIPSON a donné pouvoir à Madame Christine LEMONNE, Monsieur Bruno GROIZELEAU a donné pouvoir à Madame Florence HAGUET VOLCKAERT, Monsieur Anthony HOUSSAIS a donné pouvoir à Madame Delphine PECQUEUX, Madame Maryata KONTE a donné pouvoir à Madame Maryvonne HANNOTEUX, Madame Chantal LEPETIT a donné pouvoir à Monsieur Guy LEFRAND, Madame Françoise LUVINI a donné pouvoir à Monsieur Mohamed DERRAR, Madame Sabine MORLOCK a donné pouvoir à Monsieur Ludovic BOURRELLIER, Monsieur Rémi PRIEZ a donné pouvoir à Monsieur Sylvain BOREGGIO, Madame Françoise MARTIN a donné pouvoir à Monsieur Timour VEYRI, Madame Stéphanie LEBARBIER a donné pouvoir à Madame Francine MARAGLIANO.

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Monsieur BENTALHA Mohammed, Monsieur CAILLEUX Jean-Michel, Monsieur CHAMPREDON Michel, Madame COSTENTIN Stéphanie, Monsieur DESSAINT Didier, Monsieur FRERET Robin, Madame JUIN Clarisse, Monsieur LEFRANÇOIS Thierry, Monsieur MASSON Serge, Madame MORDRET Anaïs, Monsieur ROUSSEL Cédric, Madame SAMSON Michelle, Monsieur SILIGHINI Gérard, Madame TUBIANA Camille, Madame VILAIN Mireille, Monsieur ALLANO Jean-Claude, Madame ROUVEIX Michèle.

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, j'ai tout d'abord le plaisir de vous annoncer que nous avons un nouveau Président parmi nous – et quel Président – : M. Bernard BROCHOT. Il a été élu à l'unanimité Président du SMABI. Toutes nos félicitations à lui.

[Applaudissements]

M. Guy LEFRAND

Tu payes ta bouteille à la fin, Bernard ? Il nous a prévus un petit pot après. Génial.

Deuxième bonne nouvelle : Bruno GROIZELEAU sera avec nous ce soir par téléphone sur les questions « budget et finances ». Il sera présent aux côtés de Sylvain BOREGGIO pour nous accompagner sur les délibérations « finances », « budget », « fiscalité », etc.

Voilà pour les bonnes nouvelles du jour.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 19 décembre 2018

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, je vous propose d'adopter le procès-verbal littéral du Conseil communautaire du 19 décembre dernier que vous avez dû recevoir par mail et avec le dossier du présent Conseil. Avez-vous des remarques ou des observations sur ce procès-verbal ? Pas de sujet. Je considère donc qu'il est adopté. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☛ **ADOpte** le procès-verbal littéral de la séance en date du 19 décembre 2018.

SETOM – Nouveaux statuts – Adoption

M. Guy LEFRAND

La première délibération, mes chers collègues, appelle l'adoption des nouveaux statuts du SETOM. Le 21 décembre 2018, le SETOM a accepté l'adhésion d'EPN au syndicat. Il interroge maintenant ses EPCI membres afin d'avoir la validation définitive.

Par ailleurs, le SETOM a modifié ses statuts pour respecter ce qui lui était demandé notamment par la Préfecture, de sorte à intégrer EPN à ses membres mais également à exclure du champ de ses compétences la gestion des déchèteries qui vont être rendues aux EPCI au 1^{er} janvier 2019. C'est une obligation légale à laquelle le SETOM se conforme.

Il vous est donc proposé d'adopter cette nouvelle rédaction des statuts en sachant que nous-mêmes avons déjà gardé nos déchèteries.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ADOPTE** les nouveaux statuts du SETOM qui intègrent EPN au syndicat et qui excluent la gestion des déchèteries des compétences du SETOM

Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, je me dois de vous présenter le rapport sur la situation en matière d'égalité hommes/femmes et femmes/hommes au sein de notre EPCI. Celui-ci doit vous être présenté préalablement au débat sur le projet de budget. Vous avez eu le rapport détaillé, je ne vais donc pas le redétailler. Je vais vous donner quelques chiffres en sachant que ce sont ceux de 2017. Sur un total de 615 agents titulaires et non titulaires sur des emplois permanents : 46 % sont des femmes et 54 % sont des hommes. En 2014, les femmes représentaient 31,85 % des effectifs. Il y a bien sûr eu des mutualisations et des transferts de compétences qui ont modifié cette donnée. Les femmes sont très majoritaires dans la filière administrative à hauteur de 81 % ; dans l'animation (87 %) ; dans la culture (86 %). Les hommes sont majoritaires à hauteur de 87 % dans la filière technique.

15 % des femmes sont à temps partiel contre 4 % des hommes.

28 % des femmes ont plus de 50 ans contre 42 % des hommes. Les femmes sont donc globalement beaucoup plus jeunes que les hommes dans notre Agglomération.

Toutes filières confondues, 49 % des cadres A sont des femmes contre 51 % des hommes. Elles sont 62 % des cadres A en filière administrative alors que les hommes représentent 75 % des cadres A dans la filière technique.

Avez-vous des remarques ou des observations sur ce rapport ? M. NOGARÈDE.

M. Alain NOGARÈDE

Je trouve que la répartition par filière pourrait s'améliorer. Je vois que dans le social, il y a 100 % de femmes ; dans le sport, il y a 71 % d'hommes. S'il y avait des rééquilibrages, cela pourrait être, à mon sens, bénéfique pour tout le monde. En revanche, les hommes ne sont pas très cultivés : ils ne sont que 14 %.

M. Guy LEFRAND

Merci pour ces remarques frappées au coin du bon sens. D'autres remarques ? Je considère donc que nous avons pris acte de ce rapport puisqu'il n'y a pas de vote. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **PREND ACTE** du rapport sur la situation d'Évreux Portes de Normandie en matière d'égalité entre les femmes et les hommes qui lui a été présenté, et ce préalablement aux débats sur le projet de budget 2019.

Zone d'activité des Surettes – Cession de terrain à la SAS ETS GOUZE

M. Guy LEFRAND

En l'absence de Stéphanie AUGER, je vais vous présenter quelques dossiers concernant l'attractivité économique. Dans la zone d'activité des Surettes, nous vous proposons de céder un terrain à la SAS Ets Gouze. Créée en 1966, l'entreprise est actuellement localisée au 25 rue Maillot à Évreux. Elle est spécialisée dans le nettoyage industriel. Le groupe compte aujourd'hui cinq agences à Amiens, Compiègne, Évreux, Lille et Rouen. Il compte environ 800 collaborateurs dont 200 sur la Normandie. Les Ets Gouze nous ont demandé de pouvoir acquérir ce terrain dans la mesure où leur site actuel n'est plus du tout adapté aux conditions de travail et de développement de l'entreprise. Ils souhaitent se porter acquéreur du site « Vaillant » à Normanville avec démolition totale de la maison actuelle et construction d'un nouveau siège social qui regroupera l'ensemble des services généraux, techniques et formations de l'entreprise. Il est proposé de le céder pour un montant de 106 200 € hors taxes. Pas d'opposition ? Adoptée. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **CEDE** à la SAS ETS GOUZE (société spécialisée dans le nettoyage industriel) ou toute société qu'elle se substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, les parcelles C 33 et C34 sises à Normanville et la parcelle ZA 41 sise à Gravigny (zone d'activité des Surettes), pour une superficie de 1711m² pour un montant de 106 200 € HT, les frais de notaire et les frais de géomètre étant à la charge de l'Acquéreur, **DÉCIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

Parc d'activités du Long Buisson 3 - Acquisition de terrain appartenant à la Commune de Guichainville

M. Guy LEFRAND

Nous attaquons quelques délibérations concernant le Long Buisson 3. Nous allons vous présenter une diapositive permettant de faire le point sur le secteur foncier du Long Buisson 3. Dans cette première délibération, je vous propose d'acquérir un terrain appartenant à la commune de Guichainville. Celle-ci propose de nous céder les parcelles AD 5, 6 et 19 d'une contenance de 38 650 m² au prix de 386 500 €. Sur la diapositive, vous voyez que ce qui est en vert appartient d'ores et déjà à l'Agglomération ; la partie en bleu ciel concerne la délibération suivante. La partie en rouge fera l'objet d'une délibération présentée par Xavier HUBERT dans quelques instants. Nous avons donc, aujourd'hui, une maîtrise foncière quasi complète de ce Long Buisson 3. Nous aurons, à l'issue de ces délibérations, une maîtrise quasi complète qui nous permettra maintenant d'avancer rapidement. Pas d'opposition ? Adoptée. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DÉCIDE**, dans le cadre du projet d'aménagement du secteur dit du Long Buisson 3, l'acquisition auprès de la commune de Guichainville, des parcelles sises sur la commune, section AD numéro 5, 6 et 19 d'une contenance de 38 650m² au prix de 386 500 €. Les frais de notaire seront à la charge d'EPN, **DÉCIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte à intervenir dans le cadre de cette acquisition.

Parc d'activité du Long Buisson 3 – Acquisition de terrain appartenant à la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural de Normandie (SAFER)

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant appelle l'acquisition de terrain appartenant à la SAFER. Ils sont en bleu ciel sur la gauche de la diapositive. La SAFER nous a fait parvenir une promesse d'achat concernant un terrain lui appartenant à Angerville-la-Campagne (ZA n°7) pour une superficie de 91 ares. Le prix de cette parcelle libre de toute location et exploitation de 9 100 m² s'élève à 100 370 €. Pas d'opposition ? Adoptée. Merci.

Le Conseil communautaire :

- **DÉCIDE** dans le cadre du projet d'aménagement du secteur dit du Long Buisson 3, l'acquisition auprès de la SAFER, d'un terrain sis à Angerville la Campagne, cadastré section ZA n°7 pour une superficie de 91 ares 00 centiare, au prix de 100 370 € acte en mains, c'est-à-dire que les frais d'acte de notaire sont compris dans le prix et seront payés par le vendeur, **DÉCIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la promesse unilatérale d'achat avec levée d'option au plus tard le 31 décembre 2019 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte de vente authentique et à signer tout acte à intervenir dans le cadre de cette acquisition.

Parc d'activités du Long Buisson 3 – Aménagement – Procédure de Déclaration d'Utilité Publique

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant. M. HUBERT.

M. Xavier HUBERT

Mes chers collègues. Il s'agit toujours du Long Buisson 3. Sur la diapositive, c'est la parcelle rouge qui fait difficulté. Celle-ci est en indivision successorale. Il vous est proposé, afin de ne pas bloquer le projet puisque nous maîtrisons quasiment l'intégralité de la superficie pour réaliser notre parc d'activités, d'utiliser la technique de la déclaration d'utilité publique qui permet, à terme, si les négociations amiables n'aboutissaient pas, de pouvoir exproprier les propriétaires contre une juste indemnité. Vous savez qu'il y a deux phases : une administrative au cours de laquelle on sollicite un arrêté préfectoral qui déclare notre projet d'utilité publique et éventuellement une seconde phase judiciaire qui acte le transfert de propriété et indemnise le propriétaire.

C'est donc une délibération qui nous permet de lancer cette procédure et d'autoriser le Président à solliciter auprès du Préfet l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique. La carte est éclairante pour dire que c'est cette parcelle, dont nous ne sommes pas certains d'acquérir rapidement la propriété et dans des conditions simples, qui nous fait lancer cette procédure.

M. Guy LEFRAND

Merci. Nous aurons ainsi la quasi-totalité du territoire du Long Buisson 3.

M. CAMOIN.

M. Emmanuel CAMOIN

Sur ces trois parcelles, il y a actuellement des travaux de nivellement. Est-ce que cela concerne cette parcelle ? Est-ce que vous savez ce qui se passe ?

M. Guy LEFRAND

Ce sont les fouilles archéologiques. Il s'agit de fouilles préventives sur les terrains qui nous appartiennent.

M. Emmanuel CAMOIN

D'accord. Il n'y a donc pas eu de cession ?

M. Guy LEFRAND

Non. Ce sont les fouilles préventives tout simplement.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DÉCIDE** dans le cadre du projet d'aménagement du parc d'activités du Long Buisson 3, le lancement de la procédure d'expropriation pour l'acquisition des propriétés nécessaires à la réalisation de ce parc d'activités sur les communes d'Évreux, de Guichainville et d'Angerville la Campagne, sans toutefois préjuger des accords amiables qui pourront intervenir concomitamment, au cours de cette procédure et **AUTORISE** Monsieur le Président :

- à solliciter auprès de Monsieur le Préfet de l'Eure l'ouverture conjointe de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique dudit projet d'aménagement et de l'enquête parcellaire préalable à l'arrêté de cessibilité ;
- à prendre toutes les mesures nécessaires, et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Bourse aux pépins de la Smart'Up – Octroi d'une aide au loyer à la société SHOPPING WINNER

M. Guy LEFRAND

La délibération suivante, mes chers collègues, appelle l'octroi d'une aide au loyer à la société Shopping Winner dans le cadre de la Bourse aux pépins de la Smart'Up. La société Shopping Winner gère une application qui a pour vocation de réduire le gâchis alimentaire en mettant en relation des commerçants et des consommateurs. Il vous est proposé une subvention représentant 20 % des loyers pendant un an, soit la somme de 290,40 €.

Pas d'opposition ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE** une subvention de 290,40 € à la société SHOPPING WINNER pour 12 mois d'occupation des locaux de la Smart'Up et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente ainsi que tout avenant éventuel à intervenir.

Partenariat quinquennal Évreux Portes de Normandie/Université de Rouen – Subvention 2019

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. MABIRE.

M. Arnaud MABIRE

Bonsoir à tous. Il s'agit de trois délibérations concernant l'enseignement supérieur.

Je vous propose de faire un propos introductif afin de balayer rapidement ces trois délibérations qui sont les mêmes depuis plusieurs années. Comme vous le savez, nous avons sur Évreux environ 3 800 étudiants dont 1 300 sont formés en antennes universitaires. Ils vont de bac+2 jusqu'à l'école d'ingénieurs en passant par des doctorats. Nous avons quatre laboratoires universitaires avec une quarantaine de chercheurs sur Évreux. Certains d'entre eux sont, hélas, au chômage technique depuis l'incendie de l'IUT. Je pense que vous avez tous lu dans les journaux ce qui s'est passé. Nous accueillons environ 16 doctorants dans nos laboratoires. Ils viennent de Normandie mais aussi d'autres universités. Nous avons trois plates-formes technologiques avec une salle blanche de niveau 2 qui permet aux petites entreprises, aux starts up, de venir faire des tests qu'elles ne pourraient pas faire ailleurs et aux grosses entreprises d'utiliser un peu cette plate-forme pour faire de la R&D plutôt que d'avoir chez elles ce type d'outils. Nous sommes situés dans le bassin européen de production pharmaceutique avec environ 53 % de la production de médicaments qui est faite sur notre territoire. En Normandie, cela représente à peu près 9 000 emplois dont environ 5 000 dans l'Eure. Sur le territoire d'EPN, cela représente 1 700 emplois. C'est un secteur qui recrute et qui a des métiers en tension notamment autour des pharmaciens, des conducteurs de lignes et d'agents de maintenance. Il souffre d'une concurrence mondiale très importante. Même au sein des grands groupes eux-mêmes, les pays sont en concurrence. Ce sont ceux qui ont les plus grandes compétences ou les plus grandes aptitudes à gérer la production qui gardent les projets chez eux. Lors de son discours des vœux, le président de Sanofi a insisté sur le fait qu'en France, on était encore en train de produire des médicaments chimiques alors que tous nos pays voisins (Allemagne ou Angleterre) sont déjà en train de faire de la bio production. Il faut que la France se dote très rapidement de compétences dans ce domaine. C'est justement le sujet sur lequel nous travaillons depuis plus d'un an avec l'université, Polepharma, l'UFR de santé afin de déployer des Masters pour les pharmaciens de bio production. En 2019, nous ouvrirons un Master de bio production qui correspond typiquement à l'attente du marché. L'année suivante, nous ouvrirons un Master 1 et un Master 2 en bio production afin de répondre aux besoins dans ce domaine. Je voulais planter le décor afin d'expliquer pourquoi nous avons une antenne universitaire sur Évreux et pourquoi nous favorisons plutôt le côté pharmaceutique et biologie. La première délibération concerne un partenariat quinquennal. C'est la même depuis quelques années. Elle est de 170 000 € en fonctionnement avec un complément de 60 000 €. Cela nous fait une subvention de fonctionnement pour l'université de 230 000 €. Je vous demande donc d'octroyer une subvention de fonctionnement de 230 000 € à l'université.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. NOGARÈDE.

M. Alain NOGARÈDE

Merci M. le Président. Je ne vais pas me faire bien voir mais, tant pis, je vais le dire : on ne peut évidemment pas être contre la recherche et l'université mais, la recherche est une responsabilité directe de l'État. Je dirais presque que cela nous donne bonne conscience mais, il ne faudrait pas que cela se monte à des sommes énormes car, à un moment donné, nous ne pourrions pas suivre.

La recherche est un budget qui devrait être inscrit dans la Constitution et on ne pourrait pas le faire évoluer tous les ans. Un chercheur a besoin de pouvoir travailler sur plusieurs années dans une quiétude d'esprit et avec des équipements qui coûtent souvent chers. Évidemment, je voterai car je ne veux pas me faire insulter par tout le monde mais, je tenais tout de même à dire qu'il ne faut pas confondre la responsabilité de l'État et celle d'EPN.

M. Guy LEFRAND

Merci. Aujourd'hui, beaucoup de collectivités participent au financement de la recherche. Il en est également de même au niveau de la Région qui investit un million d'euros tous les ans. Cela fait partie des compétences partagées et nous n'avons pas d'autre choix que de les accompagner même si nous entendons bien vos remarques.

M. Arnaud MABIRE

Petite précision : il y a tout de même un investissement de 4,6 millions sur l'antenne de Tilly dont 2,5 millions par l'État et de 2 millions par la Région. L'État investit sur le territoire de l'Agglomération avec la remise en état de Tilly. Nous avons vraiment beaucoup de chance de pouvoir accueillir sur le coin tout ce qu'il y a autour de la pharma. Il y a un bassin d'emploi et une vraie demande. Comme vous le voyez, nous avons des effectifs qui évoluent en termes de formation et qui se rapprochent vraiment des besoins du territoire. La formation dont nous allons parler dans la délibération suivante a été mise au point avec les professionnels, les étudiants, l'UFR santé en moins d'un an. Ce côté réactivité par rapport au marché est vraiment quelque chose de nouveau. Nous pouvons tous être fiers de cela. Depuis des années, l'université est sur Évreux. Il s'agit de pouvoir adapter les filières aux demandes du marché de façon à rendre nos entreprises compétitives au sein même de leurs entités.

M. Guy LEFRAND

Merci. Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE** au titre de l'année 2019, une subvention de fonctionnement de 230 000 €, sous réserve de l'inscription des crédits au budget primitif à l'Université de Rouen, au bénéfice du Campus universitaire ébroïcien, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions afférentes à l'octroi de cette subvention à l'Université de Rouen, ainsi que tout avenant et document liés à ladite subvention.

Soutien aux instances locales de la recherche et aux structures de transfert de technologie – Subventions 2019

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. MABIRE.

M. Arnaud MABIRE

Il s'agit de subventions aux laboratoires dont je viens de parler. Nous en avons trois universitaires qui sont le LMSM, le COBRA, le BIOMMATS et le NIMEC. Il y a également les deux plates-formes technologiques. Nous avons un partenariat pluriannuel. Pour 2019, nous sommes sollicités à hauteur de 43 000 € en termes de fonctionnement et à hauteur de 27 000 € pour le transfert de technologie. En termes d'investissement : 21 000 € pour le laboratoire de recherche et 4 000 € pour les plates-formes de transfert technologique.

M. Guy LEFRAND

Merci. Pas de remarque ? Même vote ? Même vote. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE**, au titre de l'année 2019, sous réserve de l'inscription des crédits au budget primitif :

- **le versement à l'Université de Rouen d'une subvention en fonctionnement d'un montant total de 43 000 € et d'une subvention en investissement d'un montant total de 21 000 €,**
- **le versement à la PFT N2S d'une subvention en fonctionnement d'un montant total de 11 000 €,**
- **le versement à PRAXENS, d'une subvention en fonctionnement d'un montant total de 16 000 € et d'une subvention en investissement d'un montant total de 4 000 €.**

et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions à passer avec l'Université de Rouen, la PFT N2S et PRAXENS, ainsi que tout avenant éventuel à intervenir sur la durée de la programmation 2017-2019.

Soutien aux Investissements pédagogiques de l'IUT d'Évreux – Halle Pharmaceutique – Subvention 2019

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. MABIRE.

M. Arnaud MABIRE

Dernière délibération. Je vous ai parlé tout à l'heure de la création d'une formation pour les pharmaciens sur Évreux en bio production. La première aura lieu cette année. Les Masters 1 et 2 démarreront l'année prochaine. On parle d'équipement pour mettre à niveau la halle technique de l'IUT de façon à accueillir les nouveaux étudiants mais aussi les futurs Master dont nous parlons, ainsi que de faire en sorte que les étudiants formés en biologie aujourd'hui puissent travailler sur des équipements up-to-date. Il s'agit d'un investissement de 30 000 € par an sur une période de trois ans.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. NOGARÈDE.

M. Alain NOGARÈDE

Merci. Je ne vais pas en rajouter mais bon...

M. Guy LEFRAND

Mais quand même...

M. Alain NOGARÈDE

Je me félicite comme M. MABIRE. Je suis heureux comme lui. Je vois le coût de l'investissement pédagogique. Nous mettons le doigt dans la pédagogie. Attention qu'on ne nous fasse bientôt pas payer les professeurs. Mais, je vous félicite, M. MABIRE.

M. Arnaud MABIRE

Merci beaucoup. Pour répondre à votre demande, nous allons bientôt vous envoyer à tous une invitation pour aller visiter le laboratoire de Delpharm afin que vous puissiez voir ce qu'est le monde de la pharma actuellement et la formation dispensée sur l'antenne universitaire. Vous serez tous conviés soit en mars ou en avril. Je n'ai pas encore la date précise.

M. Guy LEFRAND

Merci. Même vote ? Même vote.

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE** une subvention d'un montant de 30 000 € à l'Université de Rouen au titre du projet d'adaptation de la halle pharmaceutique de l'IUT d'Évreux et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente à l'octroi de la subvention ci-dessus mentionnée, ainsi que tout avenant et document à intervenir dans ce cadre.

Aire de camping-car communautaire de Saint-André-de-l'Eure – Règlement

M. Guy LEFRAND

En l'absence de M. PRIEZ, pour raison de santé, c'est M. DOSSANG qui nous présentera les dossiers tourisme.

M. Guy DOSSANG

Merci M. le Président. La première délibération concerne l'aire de camping-car de Saint-André. Sa gestion est assurée en régie par EPN. Il est nécessaire d'adopter le règlement de cette aire afin de sauvegarder le bon ordre, la sécurité et la salubrité et de permettre à la gendarmerie ou à la police municipale d'intervenir. Pour rappel, cette aire est gratuite et son taux d'occupation est supérieur à 70 %. Il vous est donc demandé d'adopter le règlement intérieur de cette aire de stationnement de camping-car.

M. Guy LEFRAND

Il s'agit uniquement du règlement intérieur. Pas d'opposition ? Adoptée.

Le Conseil communautaire :

☞ **ADOPTÉ** le règlement intérieur de l'aire de stationnement de camping-cars de Saint-André de l'Eure.

EPIC Office de Tourisme et de Commerce du Grand Évreux – Subvention de fonctionnement 2019

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant.

M. Guy DOSSANG

Il concerne la subvention de fonctionnement pour l'office de tourisme. Celle-ci est basée sur le plan d'action et un budget prévisionnel de 1 059 000 €. En fonctionnement, elle se porte à 632 000 € en 2019 contre 730 500 € en 2018. Cette baisse s'explique par une gestion améliorée et optimisée de l'office de tourisme. Par exemple, les ventes des boutiques ont doublé au cours des six derniers mois. Il est donc proposé une subvention de 632 000 €. Pour information, vous avez en annexe le plan d'action du Comptoir des loisirs.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je ne sais pas qui a demandé la parole. M. MANÉ.

M. Abdoulaye MANÉ

Merci M. le Président. J'ai quelques questions par rapport à notre EPCI. J'aimerais notamment savoir s'il est possible de connaître le nombre de producteurs de l'agglomération dont les produits sont à l'office de tourisme. J'ose croire – mais peut-être que je me trompe – qu'il n'y a pas de concurrence déloyale entre certains commerçants du centre-ville qui achètent des produits au même prix que l'office de tourisme mais qu'ils ne les vendent pas au même tarif. N'y a-t-il pas une concurrence déloyale ? Je voudrais tout d'abord savoir combien de producteurs de notre agglomération ont leurs produits à l'office de tourisme.

M. Guy LEFRAND

Le nouvel office de tourisme et l'ancien ont les mêmes producteurs. Rien n'a été modifié entre l'ancien et le nouvel office de tourisme. Ce sont les mêmes fournisseurs qui interviennent aujourd'hui. Rien n'a été modifié depuis des années.

M. Abdoulaye MANÉ

Sont-ils majoritairement de notre agglomération ou viennent-ils d'ailleurs ?

M. Guy LEFRAND

Ils sont de tout le territoire. J'espère qu'ils sont majoritairement de notre agglomération. J'avoue que je n'ai pas fait le compte pièce par pièce et personne par personne.

Mme MARAGLIANO.

Mme Francine MARAGLIANO

Ce qui est sûr, c'est que depuis le déménagement, l'office de tourisme et le Comptoir des loisirs sont bien plus accessibles à l'ensemble des handicaps qu'ils soient visibles ou invisibles. Rien que pour cela, je tenais à le signaler et à le partager.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. DULONDEL dans sa belle commune.

M. Michel DULONDEL

Sa charmante commune.

M. Guy LEFRAND

Pardon !

M. Michel DULONDEL

Je voulais apporter une précision. Vous le savez tous, j'ai écrit un livre. Je suis en dédicace à l'office de tourisme samedi à 16 heures. Je remercie donc l'office de tourisme de mettre à ma disposition ses locaux pour pouvoir faire mon après-midi dédicace. Je remercie le personnel d'avoir fait un communiqué de presse élogieux.

[Applaudissements]

M. Guy LEFRAND

Merci. Méfiez-vous quand même car je l'ai payé et je ne l'ai toujours pas.

M. JAMES.

M. Jean-Claude JAMES

Est-ce que M. DULONDEL fait une remise ?

M. Guy LEFRAND

En tout cas, je n'en ai pas eue.

M. Michel DULONDEL

Je vous fais la dédicace gratuitement.

M. Guy LEFRAND

La dédicace est gratuite. Merci.

Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ?

M. Giovanni CAPUANO (hors micro)

M. le Maire, vous n'avez pas répondu à la deuxième question quant à la concurrence déloyale.

M. Guy LEFRAND

Il n'y a pas de concurrence déloyale aujourd'hui.

M. Giovanni CAPUANO (hors micro)

Bien sûr que si.

M. Guy LEFRAND

Merci M. CAPUANO. Si certaines personnes estiment qu'il y a de la concurrence déloyale, nous sommes à leur disposition.

M. Giovanni CAPUANO (hors micro)

Vous n'en avez rien à faire de ce qu'on peut vendre ...

M. Guy LEFRAND

Bien. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vous êtes contre ou vous vous abstenez ?

M. Abdoulaye MANÉ

J'ai un pouvoir.

M. Guy LEFRAND

Il y a une voix contre et une abstention ?

M. Abdoulaye MANÉ

Tout à fait.

M. Guy LEFRAND

Très bien. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE (moins une abstention et une voix contre)** une subvention de fonctionnement d'un montant de 632 000 € à l'EPIC Office de Tourisme et de Commerce au titre de l'année 2019.

PLU de Cierrey – Approbation de la procédure de révision

M. Guy LEFRAND

M. HUBERT.

M. Xavier HUBERT

Le dossier suivant porte sur l'adoption du PLU de Cierrey.

Vous savez que l'Agglomération a pris la compétence en matière d'élaboration des documents d'urbanisme à la fin de l'année 2015 et a repris les procédures en cours des communes. C'était le cas de la commune de Cierrey qui avait engagé sa modification de PLU dans le courant de l'année 2015. Nous avons en Conseil communautaire arrêté le projet de PLU le 20 février 2018. L'enquête publique a ensuite eu lieu. Les personnes publiques associées ont été consultées. Quatre avis sont favorables et un a été réceptionné hors délai. Lors de l'enquête publique, il y a eu six observations dont il a été tenu compte.

Il est donc proposé d'approuver le plan local d'urbanisme de la commune de Cierrey.

M. Guy LEFRAND

Est-ce que M. le Maire de Cierrey souhaite intervenir ?

M. Fernand BARRAL

Non, tout est parfait.

M. Guy LEFRAND

Si tout est parfait pour l'Agglomération et la Commune, je pense qu'il n'y aura pas de vote contre. Pas d'abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

☛ **APPROUVE** le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cierrey, qui a reçu un avis favorable du commissaire enquêteur à l'issue de l'enquête publique et de la consultation des personnes publiques associées, **PRECISE** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie de Cierrey et au siège d'Évreux Portes de Normandie et d'une mention dans un journal diffusé dans le département et **INFORME** que le dossier approuvé du PLU est tenu à disposition du public à la mairie de Cierrey et au siège d'Évreux Portes de Normandie.

Commune d'Évreux – Cité Lafayette – Convention EPF Normandie/EPN – Fonds d'Innovation

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant. M. HUBERT.

M. Xavier HUBERT

Le dossier porte sur un fonds d'innovation que nous contractons avec l'Etablissement public foncier de Normandie (EPFN) pour la Cité Lafayette. Vous savez que dans le cadre de l'aménagement, il faudra démolir les habitations et dépolluer. Nous avons l'opportunité de contracter avec l'Etablissement public foncier de Normandie ce fonds qui est proche de ce que l'on appelle le fonds friche. Celui-ci propose, dans un premier temps, une étude afin de vérifier le process et la méthode de démolition et de dépollution de ce site. Cette étude sera financée à hauteur de 35 % par l'EPFN et de 40 % par la Région. Il restera à notre Agglomération une somme de 25 % avec une enveloppe maximale de 140 000 € hors taxes. Cette première étude ne coûtera toutefois pas ce montant. En fonction du résultat de l'étude, il y aura une seconde convention qui permettra de réaliser les travaux de dépollution et de déconstruction des pavillons.

M. Guy LEFRAND

Merci. C'est un beau dossier. L'EPFN et la Région acceptent à titre expérimental d'accompagner la destruction de la friche de la Cité Lafayette. C'est plutôt une bonne nouvelle que d'être accompagné financièrement.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☛ **VALIDE** la mobilisation du Fonds d'Innovation de l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) dans le cadre du renouvellement urbain du site de la Cité Lafayette à Evreux, selon les modalités de répartition du dispositif mettant 40% du montant HT des études à la charge de la Région Normandie, 35% à la charge de l'EPFN et 25% à la charge d'EPN et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'études et ses éventuels avenants.

Commune de SAINT SEBASTIEN DE MORSENT – Lotissement SNC des Charitons de Saint Sébastien – Convention de rétrocession préalable

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant. M. HUBERT.

M. Xavier HUBERT

C'est un dossier tout à fait classique. Il vous est demandé, dans le cadre de la construction d'un lotissement (46 terrains à bâtir) à Saint-Sébastien de Morsent par la SNC des Charitons, de contractualiser avec la Commune et le propriétaire pour que EPN puisse vérifier les conditions dans lesquelles sera élaboré ce lotissement et vérifier que les équipements communs (voirie, eau, assainissement) sont conformes aux prescriptions de l'Agglomération. Dans le cadre de la convention, la propriété sera restituée à la Commune de Saint-Sébastien de Morsent et la gestion à EPN dans des conditions que nous aurons pu contrôler au cours de la construction du lotissement.

M. Guy LEFRAND

Merci. Des remarques ? Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ACCEPTE** la reprise par Evreux Portes de Normandie, à l'issue de leur réalisation, des différents équipements du lotissement SNC Les Charitons de Saint Sébastien (opération de 46 terrains à bâtir) relevant de sa compétence, et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à signer la convention tripartite à intervenir entre Evreux Portes de Normandie, la commune de Saint Sébastien de Morsent et la SNC Les Charitons de Saint Sébastien ainsi que tout document s'y rapportant et avenant éventuel à intervenir.

Rapport de situation en matière de développement durable 2018

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant. Toujours M. HUBERT.

M. Xavier HUBERT

C'est un rapport que nous avons chaque année sur la situation en matière de développement durable. Celui-ci vous est proposé sous une forme peut-être un peu différente des autres années mais, il se veut très concret sur un certain nombre d'actions que EPN a pu mener ou poursuivre au cours de l'année sur les thématiques de la cohésion territoriale, des déchets en valorisant des démarches d'économie circulaire, sur des espaces naturels avec un programme de rénovation des mares, la création de la forêt nourricière qui est une initiative originale, les mobilités sobres avec le plan vélo, la plateforme multi-énergie portée par EPN et le SIEGE, ainsi qu'un certain nombre d'actions qui sont détaillées et qui font que nous pouvons vous présenter aujourd'hui ce rapport en matière de développement durable pour l'année 2018.

M. Guy LEFRAND

Merci. Avez-vous des remarques sur ce rapport ?

M. NOGARÈDE.

M. Alain NOGARÈDE

Merci. Je l'ai dit en commission des finances lorsque nous avons parlé des fonds de concours – puisque nous en avons un qui subventionnera la plantation de végétaux –, je souhaiterais que dans toutes les communes d'EPN, dès que nous avons un espace disponible, nous essayons de planter des végétaux. C'est bon pour la protection et contre le CO2. En parallèle, je constate également que le développement du chauffage urbain n'est pas mentionné. À partir du moment où il a plus de 75 % d'énergie renouvelable, je crois que nous avons tout intérêt à le développer dans un premier temps sur la commune d'Évreux et ensuite voir si on ne veut pas exporter cette chaleur dans des grosses communes d'EPN.

M. Guy LEFRAND

Des remarques ?

M. Xavier HUBERT

Maintenant que nous sommes à nouveau adhérents au SETOM, il est vrai que nous pourrions faire la mention du chauffage urbain dans le rapport. Nous allons prendre en compte votre remarque.

M. Guy LEFRAND

Très bien. Vous l'aurez l'année prochaine dans le prochain rapport.

M. DULONDEL.

M. Michel DULONDEL

Toujours pour le charmant village qui sera peut-être bientôt beaucoup planté de végétation. M. NOGARÈDE, je vous prêterai volontiers les outils pour tailler les haies car, quand vous plantez, il faut ensuite entretenir. Nous plantons mais avec sagesse et là où c'est nécessaire mais, pas trop tout de même.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. NOGARÈDE pour une réponse.

M. Alain NOGARÈDE

Vous pouvez éventuellement vous faire aider par les élèves du lycée horticole d'Évreux. C'est éducatif et c'est bien. Je vous donne le tuyau.

M. Guy LEFRAND

Merci pour le tuyau. Je vous rappelle également que nous avons, notamment, fait le bilan sur la Ville d'Évreux du nombre d'arbres plantés depuis le début de la mandature. Nous fêterons bientôt le 1 500^e arbre planté. Je pense donc que nous ne sommes pas si mauvais que cela dans ce domaine. Souvent, on entend parler des quelques arbres que nous abattons mais pas de ceux que nous plantons. Il est donc important de le rappeler.

Mme MARAGLIANO.

Mme Francine MARAGLIANO

Dans ce rapport de situation sur le développement durable, je suis ravie de partager avec vous la précision autour de la commission intercommunale d'accessibilité. Cela montre bien que les 74 communes sont engagées dans cette accessibilité à tous dans les villes et les communes. C'est une véritable dynamique de territoire. Vous avez peut-être vu dernièrement que nous étions deuxième devant la Commission européenne en matière de volonté politique de mise en accessibilité. Cela ne veut pas dire que tout est parfait et que tout va bien. C'est peut-être l'occasion de dire que nous en sommes à la première marche et qu'il y a une vraie dynamique. Avec notre collègue Daniel DOUARD, nous avons beaucoup travaillé sur les transports. Maintenant, le Samibus va sur l'intégralité des 74 communes. Cela fait partie du développement durable que de permettre à chacun de se déplacer.

M. Guy LEFRAND

Merci. C'était un rapport donc nous ne le mettons pas aux voix. Nous prenons acte de sa présentation. Merci M. HUBERT.

Le Conseil communautaire :

☞ **PREND ACTE** de la présentation faite du rapport portant sur l'état d'Évreux Portes de Normandie en matière de développement durable et ce préalablement aux débats sur le projet de budget 2019.

Contrat de Ville 2015-2020 – Rapport Annuel Politique de la Ville 2017/2018

M. Guy LEFRAND

M. ETTAZAOUI vient de nous faire savoir qu'il était bloqué sur la route et qu'il aurait un peu de retard. Je vais donc vous présenter le rapport sur le contrat de ville 2015-2020. On savait que la loi nous fait obligation d'en présenter un annuellement sur l'état de la politique de la ville. Je vais essayer de vous le présenter.

Ce sera évidemment moins bien que si cela avait été fait par M. ETTAZAOUI. Il pourra répondre à vos questions dès qu'il sera arrivé.

Les principaux éléments du contrat de ville 2017/2018 que nous pouvons noter sont :

Pilier emploi et développement économique :

- mobilisation des entreprises sur l'emploi et le développement des quartiers politique de la ville notamment dans le cadre des recrutements et des job datings, la charte entreprises et quartiers, les clauses d'insertion, 100 chances, 100 emplois...
- mobilisation des publics sur les mesures d'accompagnement vers l'emploi avec le Bus 56 qui fonctionne très bien (beaucoup de Maires l'utilisent désormais dans leur commune), les permanences de la mission locale, l'offre de service Pôle emploi...
- la charte Entreprise et Quartiers avec la mobilisation de nombreuses entreprises sur les stages de troisième et de mécénat auprès d'associations.

Pilier de la cohésion sociale

- **Apprentissage linguistique**
 - la création d'une plate-forme de coordination dont le pilotage et l'animation sont assurés par Éducation et Formation. Cela nous permet de structurer l'offre et les acteurs ;
- **Accès aux droits**
 - la création d'une Maison de services au public sur le quartier de La Madeleine en partenariat étroit avec l'État et le promoteur de ce dispositif au niveau national afin de permettre aux services publics de l'État de se rapprocher des quartiers qu'il avait quitté depuis de nombreuses années ;

- le développement et l'animation d'espaces numériques sur les quartiers politique de la ville en appui sur les centres sociaux ;
- **Réussite éducative**
 - Mise en réseau et articulation des dispositifs de réussite éducative sur les quartiers politique de la ville via la coordination du programme de réussite éducative et notamment la signature de la charte de réussite éducative et d'accompagnement à la scolarité le 29 juin 2018 entre l'État, l'Éducation nationale, la CAF, l'Agglomération d'Évreux et la Ville ;
 - structuration de l'accompagnement à la scolarité avec le renforcement des coopérations entre établissements scolaires et tissu associatif via la signature de six conventions de partenariat portant sur le repérage et le suivi des élèves ainsi que le lien aux familles ;
- **Santé**
 - le pôle des actions de coordination pour le handicap, la santé et les seniors du CCAS de la Ville d'Évreux anime le réseau d'acteurs en santé des quartiers politique de la ville. Dix-neuf projets en direction de ces quartiers ont été accompagnés en 2018 avec un financement de l'agence régionale de santé ;
- **Sport/Culture**
 - Création et aménagement de deux espaces Street Work out (agrès extérieurs) sur La Madeleine et Nétreville ;
 - Soutien à la mise en place d'actions sportives avec l'initiation au basket pour tous pendant les vacances scolaires, la médiation socio sportive, l'animation des espaces Street Work out ainsi que la boxe éducative dans les quartiers ;
 - Soutien à la mise en place d'actions : Déclic classic (apprentissage du violon), les ateliers de musiques actuelles avec la MJC et le Musicobus, la Toile des quartiers...

Pilier cadre de vie et renouvellement urbain

- programme d'actions lié à la gestion urbaine et sociale de proximité ;
- programme d'actions lié aux conventions d'abattement TFPB.

PRU Nétreville

- signature de la convention ANRU le 4 octobre 2018 ;
- les opérations NPRU sont :
 - la Maison du projet livrée en septembre 2018 et qui fonctionne très bien aujourd'hui. Elle est très utilisée tant par les habitants que par les associations ;
 - la restructuration du cœur de quartier avec la place des Peupliers dont le démarrage des travaux est prévu dans quelques semaines pour une livraison en 2020 ;
 - l'implantation d'un programme immobilier avec la résidence autonomie dans le cadre d'un portage Sécomile avec une nouvelle mairie de quartier, le développement d'une nouvelle médiathèque, une maison médicale ;
 - la programmation du nouveau groupe scolaire dont le démarrage des travaux est prévu dans quelques semaines.

Contrairement aux autres rapports, celui-ci ne doit pas faire l'objet d'une prise d'acte mais d'un vote définitif.

Avez-vous des remarques sur le sujet ? M. GHZALALE.

M. Mohammed GHZALALE

Ce qui m'étonne dans ce rapport, c'est que nous n'ayons pas de critères d'évaluation. On ne sait pas vraiment si cela va dans le bon sens ; je pense notamment à l'emploi. Est-ce que cela a permis des créations d'emploi ? Je me souviens de la signature de la charte entreprises. Celle-ci avait pour but de créer des postes pour les habitants de ces quartiers. Aujourd'hui, il semblerait que cela se limite uniquement à des stages de troisième. Je suis donc un peu étonné.

M. Guy LEFRAND

Merci. Comme je vous le disais tout à l'heure, je vous propose que M. ETTAZAOUI vous réponde lorsqu'il arrivera. Concernant la création d'emplois, les job datings que nous avons mis en place fonctionnent. Les trois qui ont notamment été organisés pour le centre commercial Carrefour ont, de mémoire, permis de réaliser 60 % des embauches avec 25 % d'embauche de personnes venant des quartiers politique de la ville. Driss ETTAZAOUI vous donnera les chiffres précis. Sur ce secteur, les choses ont été très clairement validées. Concernant la charte entreprises, on demandera à Driss de vous répondre tout à l'heure. On vous répondra très rapidement.

Mme DIOUKHANE.

Mme Coumba DIOUKHANE

Je voudrais apporter un complément d'information par rapport à la réussite éducative et informer les collègues que nous avons eu un audit du programme de la Ville d'Évreux qui a été très positif. Les appréciations de l'État ont confirmé la valorisation sur le territoire de ce dispositif mais aussi le fait que nous avons fait un gros effort pour la consolidation des postes. Nous en avons qui étaient très fluctuants avec des animateurs de territoire qui étaient en CDD. La Ville d'Évreux a fait un effort de 30 000 € pour consolider ces postes et pouvoir avoir des CDI afin de garder ces personnes en permanence pour la valorisation et un suivi individualisé ce qui a été beaucoup salué par l'État par rapport à ce programme de réussite éducative.

M. Guy LEFRAND

Merci pour ces précisions. Pas d'autres remarques ? Il nous restera donc à répondre à M. GHZALALE sur la charte entreprise.

Moyennant cette réponse, qui est contre ce rapport ? Qui s'abstient ? Quatre abstentions. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE (moins 4 abstentions)** le rapport d'activité 2017/2018 du Contrat de ville d'Évreux Portes de Normandie.

Déchets textiles – Convention de partenariat EPN/association ID Vet's – Subvention de fonctionnement

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant. Mme COULONG

Mme Rosine COULONG

Merci M. le Président. Il s'agit, pour les déchets textiles, de renouveler la convention que nous avons déjà passée l'année dernière avec l'association ID'Ve't's.

C'est une subvention de fonctionnement. Il faut savoir que ces personnes récupèrent l'ensemble des fripes permettant ainsi qu'elles ne se retrouvent pas dans les poubelles et d'avoir ensuite une véritable valorisation. Il est demandé, cette année encore, d'octroyer une subvention de fonctionnement.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. DULONDEL décidément très en verve ce soir.

M. Michel DULONDEL

Ah oui ! Je voulais juste dire qu'il y avait un avis favorable de la quatrième commission.

M. Guy LEFRAND

Merci beaucoup. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE** une subvention de fonctionnement d'un montant maximum de 17 555 € à l'association ID Vets' et **AUTORISE** le Président à signer la convention et tout document relatif à cette subvention.

Extension des consignes de tri des déchets recyclables

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant. Mme COULONG

Mme Rosine COULONG

L'extension des consignes de tri des déchets recyclables...

M. Guy LEFRAND

C'est important.

Mme Rosine COULONG

Oui c'est important car par rapport au plan régional, le SETOM va changer l'ensemble de son service de tri afin de permettre à l'ensemble de notre population de trier différemment. Jusqu'ici vous aviez une poubelle jaune et une bleue et vous n'y mettiez que les bouteilles et les papiers et encore. Désormais, il y aura tout un ensemble de tri que nous pourrions valoriser et qui seront dans la refonte de l'ensemble du secteur de tri. Pour cela, il faut que nous puissions donner à l'ensemble de notre population des consignes de tri. Nous l'avons dit dans le cadre de la quatrième commission : il faut que les gens sachent ce qu'il faut mettre dans chacune des poubelles. Il y aura donc l'ensemble des consignes de tri en recyclable.

M. Guy LEFRAND

Merci. Pouvez-vous nous donner le tarif entre le recyclable et le non-recyclable ?

Mme Rosine COULONG

Non, je ne l'ai pas sous les yeux.

M. Guy LEFRAND

C'est en tout cas beaucoup moins cher.

Mme Rosine COULONG

C'est évidemment beaucoup moins cher puisqu'on valorise.

M. Guy LEFRAND

On passe de 122 € à 16 €. C'est pour cette raison qu'il me semblait important de le préciser.

M. DULONDEL encore !

M. Michel DULONDEL

Je fais une petite bagarre interne avec Mme MARAGLIANO pour le temps de parole. Je souhaite juste que vous me confirmiez que nous avons un avis favorable de la quatrième commission.

Mme Rosine COULONG

Absolument.

M. Guy LEFRAND

Merci. Rassurez-vous, d'autres devraient vous battre tout à l'heure en temps de parole.

Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☛ S'ENGAGE à mettre en place l'extension des consignes de tri sur le territoire d'EPN dans les 6 mois qui suivront la mise en service du nouveau centre de tri du SETOM. Selon ces nouvelles consignes de tri, les bouteilles et flacons en plastique ne seront plus les seuls emballages en plastique qui pourront être collectés dans les poubelles bleues ou jaunes ou dans les conteneurs collectifs. Pots, barquettes et films pourront être placés dans ces équipements de pré-collecte. Instaurée par la loi de Transition Énergétique pour une Croissance Verte du 17 août 2015, l'extension des consignes de tri doit concerner tous les emballages plastiques sur le territoire national avant 2022.

Aménagement du centre-bourg de Miserey Délégation de Maîtrise d'Ouvrage

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant. M. MOLINA.

M. Michel MOLINA

Merci. La commune de Miserey souhaite continuer l'aménagement de son centre bourg. Pour cela, la réalisation d'une esquisse d'aménagement tout corps d'état est nécessaire. En vue d'assurer la meilleure coordination des interventions et d'optimiser les investissements publics, la commune de Miserey souhaite organiser la délégation de la maîtrise d'ouvrage de l'opération à EPN.

La présente délégation de maîtrise d'ouvrage concerne la réalisation d'une esquisse, d'un chiffrage et d'une mission de concertation avec tous les acteurs concernés par le projet qui sera confié à un prestataire en paysage et voiries et réseaux divers (VRD). Je vous rassure. Cette délibération est passée en commission voirie hier soir à l'unanimité. Désolé Michel. C'est une opération particulièrement intéressante. On donne la délégation de maîtrise d'ouvrage à EPN. L'Agglomération sert de prestataire de services pour tous les corps d'État. C'est très important de revoir un centre-bourg.

M. Guy LEFRAND

Merci. Contre ? Abstention ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président à **SIGNER** la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à EPN, les avenants et tous actes à passer avec la commune de Miserey dans le cadre de l'opération d'aménagement de son centre-bourg. Les parties de l'ouvrage en délégation sont toutes les études relatives à l'aménagement paysager et à la question foncière.

Maison de l'Europe de l'Eure – Subvention de fonctionnement 2019

M. Guy LEFRAND

Nous attaquons les dossiers financiers. M. BOREGGIO.

M. ETTAZAOUI pourra ensuite répondre à la question posée précédemment.

La Maison de l'Europe. M. BOREGGIO.

M. Sylvain BOREGGIO

Bonsoir mes chers collègues. Il s'agit d'une subvention de fonctionnement pour la Maison de l'Europe au titre des programmes d'action 2019. Je vous rappelle que cette association a pour objectif principal de promouvoir l'Union européenne sur le territoire d'Évreux au travers de diverses manifestations organisées tout au long de l'année. Vous en connaissez quelques-unes :

- sensibilisation des élèves et des étudiants à la citoyenneté européenne ;
- Open days ;
- Café européen ;
- Participation aux différents forums sur le territoire ;
- Europe en mai - mise en place d'actions et création d'événements pour la sensibilisation à la citoyenneté européenne ;
- Conférences ;
- Structure d'envoi de volontaires européens, en tant qu'organisme accrédité dans l'Eure pour l'envoi et la coordination du service volontaire européen.

Comme chaque année, cette association nous sollicite pour une subvention de 3 000 €.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. CAMOIN.

M. Emmanuel CAMOIN

Comme à la Région, nous allons voter contre cette subvention pour cet organisme de propagande de la Commission européenne.

M. Guy LEFRAND

Merci. Vous êtes logique dans vos votes. Qui est contre ? M. CAMOIN. Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **OCTROIE (moins une voix contre)** une subvention de 3 000 € à la Maison de l'Europe de l'Eure au titre de son programme d'actions 2019 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière correspondante et tout document afférent à ce dossier.

M. Timour VEYRI

J'ai une remarque sur cette association. J'ai vu récemment dans la presse ou sur les réseaux sociaux que certains partis politiques sont associés à des événements mais pas tous.

Il faut peut-être faire attention et solliciter le conseil d'administration afin qu'il soit attentif à ce sujet et que nous n'ayons pas le sentiment que cela puisse prêter le flanc à des critiques telles que celle que vient d'émettre notre collègue M. CAMOIN sinon c'est un peu gênant.

M. Guy LEFRAND

Pardon mais je n'ai pas tout compris. Vous parlez de la Maison de l'Europe ?

M. Timour VEYRI

Oui. Des événements récents ont fait apparaître sur les réseaux sociaux des photos sur lesquelles les responsables de la Maison de l'Europe étaient proches de certains responsables départementaux de partis politiques. Je pense qu'il faut faire attention à cela car ça crée une confusion qui prête le flanc. C'est ce que vient de dire M. CAMOIN. En l'occurrence, c'était un responsable d'En Marche. Il faut faire attention. C'est une Maison publique. Je crois que la Maison de l'Europe doit garder une équidistance avec l'ensemble des formations politiques. Cela nous semble à tous très important.

M. Guy LEFRAND

Très bien. Merci. M. ROUSSEL.

M. Emmanuel ROUSSEL

Je souhaite répondre à M. VEYRI. Je ne sais pas à quel élément il fait mention. Pour être adhérent de la Maison de l'Europe, je sais que dans le cadre des élections européennes à venir, celle-ci a organisé une manifestation pour laquelle elle a sollicité l'ensemble des partis politiques. De mémoire, je crois que le Front national a répondu présent. En revanche, la sollicitation a été faite auprès du Parti socialiste mais, a priori, la demande s'est perdue dans les méandres du Parti.

M. Guy LEFRAND

Merci. Le vote a été fait.

Mise en œuvre du contrat de territoire de territoire 2017-2021 - Crèche de Navarre

M. Sylvain BOREGGIO

Ce projet de création de cette crèche de Navarre est attendu sur le secteur. Je vous rappelle qu'actuellement celle-ci exerce dans deux appartements d'un immeuble et dispose de 15 places. Ce nouvel aménagement permettrait de doubler le nombre de lits et surtout d'avoir un équipement totalement approprié pour recevoir des enfants dans de très bonnes conditions.

Le coût prévisionnel de l'opération est de 1 433 927 euros HT. Il est subventionné comme suit :

- Département de l'Eure à hauteur de 40 % ;
- CAF de l'Eure à hauteur de 22,60 % ;
- Montant restant à la charge d'EPN : 37,40 % soit 536 356,20 euros HT.

M. Guy LEFRAND

M. NOGARÈDE.

M. Alain NOGARÈDE

Je suis le régional de l'étape...

M. Guy LEFRAND

Avec d'autres.

M. Alain NOGARÈDE

Oui, je suis un des régionaux de l'étape. Je trouve que c'était une nécessité sur Navarre. Je veux dire à travers cela que le transfert de la petite enfance à EPN est une chose qui devrait être profitable pour toutes les communes de l'Agglomération. À mon avis, cela sera le cas. Cela peut permettre à des communes comme Saint-André, et pourquoi pas d'autres, l'ouverture de crèches ce qui incitera des jeunes couples à s'installer et à occuper le territoire en évitant ainsi des mobilités importantes. Voilà ce que je voulais vous dire. C'est le début ; il faut continuer.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. BOREGGIO pour vous répondre.

M. Sylvain BOREGGIO

Je partage complètement, Alain, le fait d'avoir la volonté de créer des crèches partout sur le territoire. En son temps, à l'époque de la CCPN, nous avons fait une étude sur notre territoire rural autour de Saint-André de l'Eure. Nous avons déjà une crèche sur cette commune et nous souhaitons avoir des micro-crèches. Sauf que l'étude qui avait été faite mettait en lumière que cela mettait fortement en péril les assistantes maternelles que nous avons sur le secteur. Il faut donc être très prudent. En voulant bien faire, on peut créer plus de désordre que de choses positives. Mais, en effet, sur Évreux, il est indispensable d'avoir une crèche supplémentaire.

M. Guy LEFRAND

Merci. Mme BENARD.

Mme Catherine BENARD

Je pense que ce projet est un vrai programme pour l'ensemble de la population. Il faut tout de même savoir, qu'à l'heure d'aujourd'hui, nos crèches sont à saturation. On ne peut plus accueillir qui que ce soit sur Évreux ou les communes rurales. C'est une plus-value car nous allons gagner 30 places. C'est tout de même quelque chose de fantastique pour l'ensemble du territoire.

M. Guy LEFRAND

En sachant qu'avec le passage de la compétence à l'Agglomération, tous les habitants de l'ensemble du territoire peuvent désormais aller sur toutes les crèches notamment sur celles d'Évreux.

Mme HANNOTEAUX.

Mme Maryvonne HANNOTEAUX

Je réagis aux propos de M. BOREGGIO qui a expliqué qu'on ne peut pas mettre de crèche partout car cela fait concurrence aux assistantes maternelles. Je veux dire que ce sont deux choses complètement différentes. Il faut que les familles aient le choix selon qu'elles préfèrent mettre leurs enfants en crèche collective car cela apporte un certain nombre de choses ou chez une assistante maternelle.

Arrêtez de dire qu'il n'y aura pas de crèches parce qu'elles font de la concurrence aux assistantes maternelles ! Je ne peux pas entendre cette argumentation.

M. Sylvain BOREGGIO

Je voulais dire, Mme HANNOTEAUX, qu'avant de prendre une décision de création de crèche, il fallait en mesurer les impacts. Je reprends mon exemple de l'époque où j'étais Président de cette communauté de communes : entre choisir de créer une micro-crèche et de mettre au chômage un certain nombre de personnes, on peut se poser la question.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. CAMOIN.

M. Emmanuel CAMOIN

Une crèche privée vient de se créer à l'angle de l'intersection du boulevard Allende et du boulevard Gambetta. Avons-nous fait une étude d'impact entre la création de cet établissement et celle d'une nouvelle crèche ?

M. Guy LEFRAND

La crèche privée s'est installée sans rien nous demander puisque sa création est libre. Aujourd'hui, sur le quartier de Navarre proprement dit, beaucoup de populations n'ont pas de moyen de locomotion. Il était donc important de réaliser cette crèche sur ce secteur. Il y a une demande énorme. Mme BENARD l'a dit, la crèche qui existe est petite avec, je crois, une dizaine de places. Elle est aujourd'hui, évidemment débordée mais également très dangereuse pour le personnel qui y travaille. Pour l'avoir visitée à plusieurs reprises, j'ai pu constater qu'il était obligé de monter et descendre des matelas et du mobilier à chaque fois qu'il y a la sieste. C'est donc un besoin pour les populations mais aussi en termes de respect et de qualité de travail pour les agents. Il y a un vrai besoin sur ce secteur.

M. JAMES.

M. Jean-Claude JAMES

J'assiste à cela en particulier. J'ai reçu une crèche privée sur ma commune. Finalement, la Mairie n'est même pas consultée. Ils se débrouillent. Ils font une étude des enfants dans le village et ils estiment que cela leur suffit.

La crèche fonctionne à plein. Ils ont 15 lits. Récemment, nous avons reçu une note générale de quelqu'un de privé qui souhaite aussi faire une crèche dans un village du secteur Nord. Il faut tenir compte de cela car ça se développe beaucoup. Pourquoi ne sommes-nous pas du tout informés de cela ?

M. Guy LEFRAND

Parce que nous ne le sommes pas non plus. Il s'agit du secteur privé, du secteur marchand. C'est une activité libre qui n'est pas du tout réglementée. Chacun peut donc le faire. Je rappelle seulement, parce que c'est un élément important, que ce ne sont, en général, pas les mêmes prix. Si nous profitons de l'arrivée de crèches privées pour fermer des crèches publiques, qu'est-ce que je n'entendrais pas... On écrirait que je brade tout au privé, que j'en profite pour fermer le service public. Là, au contraire, l'objectif est de maintenir le service public car il est nécessaire. Il s'adresse souvent à une population différente de celle des crèches privées. L'objectif n'est donc pas de se concurrencer. Après, survivra qui pourra. Si trop de crèches privées se montent soit elles correspondront à un besoin, soit elles disparaîtront. Aujourd'hui, alors même que plusieurs crèches privées se sont installées sur notre territoire, nous ne constatons aucune désaffectation de nos crèches publiques.

Monsieur, allez-y.

M. Jacques BOUTIN

M. BOUTIN, Mesnil-sur-l'Estrée. J'ai une petite question comme ça : est-ce qu'une personne qui n'habite pas à proximité d'Évreux mais qui y travaille peut mettre son enfant dans une crèche de la Ville ?

M. Guy LEFRAND

Oui bien sûr.

M. Jacques BOUTIN

Il n'y a pas de problème ?

M. Guy LEFRAND

À partir du moment où il s'agit de quelqu'un qui vit dans l'agglomération. C'est le principe même de la compétence Agglomération. Oui, dans la mesure des possibilités, évidemment, et des places disponibles, quelqu'un habitant dans l'agglomération peut mettre son enfant dans n'importe quelle crèche de l'Agglomération.

M. Jacques BOUTIN

D'accord. Merci.

M. Guy LEFRAND

Je vous en prie. M. CAMOIN.

M. Emmanuel CAMOIN

Je ne suis pas contre la construction de cet établissement. Je pense qu'il y a un déficit de crèches à Évreux. En revanche, ce qui m'étonne dans votre propos, c'est que vous nous dites qu'il n'y a pas eu de retour au niveau de la Mairie ou de l'EPCI concernant la création de cette crèche. Je suis tout de même un peu surpris que les services sociaux ne soient pas informés et qu'il n'y ait pas au minimum une autorisation préfectorale pour ouvrir une crèche.

M. Guy LEFRAND

Non. C'est la PMI qui est concernée mais pas la Ville. Bien souvent, nous apprenons l'ouverture de ces crèches privées après leur création. On ne peut pas les obliger à nous avertir.

M. RANGER

M. Michel RANGER

Je crois qu'en France si on double le nombre de places de crèches, en particulier publiques, il y aura toujours une demande. Rassurez-vous : pour le secteur de Saint-André, des places de crèche n'ont jamais fait abandonner le métier d'assistante maternelle. En revanche, je suis surpris qu'à Évreux, il n'y ait pas eu un permis de construire déposé pour la crèche privée.

M. Guy LEFRAND

Il y a eu un permis de construire non pas pour une crèche privée mais pour un bâtiment à usage mixte commercial et artisanal. Il n'y a pas de permis de construire spécifique pour une crèche.

M. Michel RANGER

Juste une réflexion : je me demande comment les parents pourront descendre les enfants sur la voirie.

M. Guy LEFRAND

Je suis tout à fait d'accord avec vous. Dans la mesure où nous n'avons pas notre mot à dire sur le sujet... Là-dessus, je vous rejoins tout à fait.

Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre la création de la crèche de Navarre ? Qui s'abstient ? Je vous en remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-après de la réhabilitation et la transformation d'une ancienne école en crèche communautaire sur le quartier de Navarre à Évreux, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SOLLICITER** les subventions auprès des différents co-financeurs et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions financières et tout document afférent à ce dossier, y compris leurs éventuels avenants. Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 1 433 927.00 € HT soit 1 720 712.40 € TTC, financés ainsi qu'il suit :

- | | |
|----------------------------------|------------------------|
| - Département de l'Eure : | 573 570.80 € (40.00 %) |
| - CAF de l'Eure : | 324 000.00 € (22.60 %) |
| - Montant HT à la charge d'EPN : | 536 356.20 € (37.40 %) |

M. Guy LEFRAND

Un mot peut-être M. ETTAZAOUI pour répondre à une question de M. GHZALALE sur le rapport de la politique de la ville. M. GHZALALE souhaitait avoir une évaluation de la charte entreprise en quelques mots.

M. Driss ETTAZAOUI

J'aime beaucoup, Président, quand vous dites en quelques mots...

M. Guy LEFRAND

Je te connais.

M. Driss ETTAZAOUI

Mes chers collègues, excusez tout d'abord mon retard. Concernant le rapport d'activité, le Président vous aura probablement rappelé que le législateur dans sa grande mansuétude, a imposé aux collectivités et en particulier aux EPCI de présenter leur rapport d'activité mais, il n'y avait nul besoin de l'imposer légalement à Évreux car nous sommes plutôt fiers de vous le présenter. Je vous rappelle que l'annexe de ce rapport figure au projet de délibération.

Concernant la question de M. GHZALALE, juste un mot car il y a tout de même quelques opérations à souligner notamment sur le volet sportif avec l'installation des équipements forme et bien-être sur les quartiers de La Madeleine, de Nétreville et demain sur celui de Navarre. En matière d'éducation, nous avons tout de même réalisé...

M. Guy LEFRAND

Ne reprends pas tout ce que nous avons déjà dit. Nous avons voté le rapport.

M. Driss ETTAZAOUI

Vous l'avez donc bien vendu, M. le Président.

M. Guy LEFRAND

Il a été voté à la quasi-unanimité.

M. Driss ETTAZAOUI

La charte n'a pas vocation à créer de l'emploi. Elle a vocation à mobiliser l'ensemble des acteurs économiques de manière à aller chercher leur responsabilité sociétale et à leur dire : vous faites de l'argent, vous faites du business, et vous avez raison de le faire, ce n'est pas un mal mais, n'évoluez pas dans un environnement clos ; vous évoluez dans un environnement ouvert avec un certain nombre de partenaires et d'acteurs. Nous vous demandons, parce que vous êtes en périphérie de ces quartiers, de donner plus à ces territoires qui ont moins. L'ensemble des entreprises sont engagées sur un certain nombre de sujets. Présidents, maires, auront l'occasion demain d'inaugurer avec les entreprises signataires de la charte une quarantaine de stages. On ne se rend pas compte mais une quarantaine de stages proposés par l'ensemble des entreprises pour des élèves de troisième, c'est juste énorme.

Il y a une semaine, Julien Denormandie, ministre, twittait pour dire qu'il avait reçu cinq stagiaires dans son ministère. À Évreux, les entreprises se mobilisent pour 40 stages. Je pense que c'est bien de le souligner.

M. Guy LEFRAND

Et c'est plus utile pour l'avenir de découvrir une entreprise plutôt qu'un ministère.

M. Driss ETTAZAOUI

Merci M. le Président. Si la charte n'a pas vocation à créer de l'emploi, je peux vous dire que c'est un outil à l'image du bus pour l'emploi, la mission locale, le service public pour l'emploi. L'ensemble de ces outils ont permis de faire diminuer le chômage de 2,6 points. M. GHZALALE le sait bien puisqu'il travaille à Pôle emploi. Nous avons eu un comité de pilotage avec la direction régionale de pôle emploi. De 2017 à 2018, c'est -2,6 % de demandeurs d'emploi pour les catégories A. Je pense que les uns et les autres, nous pouvons nous réjouir de cette baisse. Ce ne sera jamais suffisant car le chômage est concentré sur ce territoire mais, nous pouvons nous féliciter de ces 2,6 points de baisse. Cela veut dire que nous pouvons aller encore plus loin à condition qu'ensemble, nous soyons convaincus du bien-fondé de cette charte et de l'ensemble des outils qui sont mis à notre disposition.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. GHZALALE.

M. Fouad GHZALALE

Je pensais que la charte entreprises avait pour vocation de faire des emplois. Je pense que c'était le but au départ. C'est pour cette raison que je suis un peu déçu que ce ne soit que des stages.

M. Guy LEFRAND

Un dernier élément de réponse.

M. Driss ETTAZAOUI

Ce n'est pas que des stages. Vous avez raison pour partie. Nous avons dit aux entreprises qu'à compétence égale, on vous invite à aller piocher dans le vivier de talents domiciliés sur nos quartiers prioritaires. Un certain nombre d'entreprises ont recruté à compétence égale. Je n'ai pas les chiffres mais je peux les retrouver. Je pense, par exemple, à Sonoter et il y en a plusieurs comme cela. Une vingtaine d'entreprises ont joué le jeu. Une trentaine d'entreprises ont signé. Une vingtaine joue le jeu et n'est pas dans la communication. Il faut les saluer et les encourager. Oui, à compétence égale, les entreprises recrutent.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. GHZALALE.

M. Fouad GHZALALE

Vous dites maintenant qu'il y a eu des embauches grâce à cette charte ?

M. Driss ETTAZAOUI

Je pense que mes collègues l'ont tous compris ; je ne peux pas être plus clair.

M. Fouad GHZALALE

...ce sont des stages de troisième

M. Driss ETTAZAOUI

Il n'y a pas que ça à travers la charte. Celle-ci a permis de donner 10 000 € à l'association la Farandole. C'est donc aussi un soutien au tissu associatif. Sans la signature de la charte, sans l'investissement des entreprises, la Farandole, aujourd'hui, aurait mis la clé sous la porte. La charte ne concerne pas uniquement l'emploi mais un certain nombre de sujets sur lesquels les acteurs économiques sont engagés. Je ne peux pas être plus clair dans mon propos. En février, le Crédit agricole, dans le cadre de la charte, signera quatre postes pour quatre jeunes qui ont seulement le niveau bac afin qu'ils deviennent banquiers demain. C'est énorme.

M. Fouad GHZALALE

On ne peut pas le savoir puisque ce n'est pas écrit.

M. Guy LEFRAND

Justement, on vous le dit.

M. Driss ETTAZAOUI

Je vous le dis.

M. Guy LEFRAND

Merci beaucoup. M. VEYRI.

M. Timour VEYRI

Excusez-moi car j'ai un voisin dynamique ce soir. Je crois comprendre l'origine de cet agacement et peut-être pouvons-nous l'éviter en faisant en sorte que les rapports annuels soient plus complets, qu'ils aillent plus loin et ne soient pas seulement une suite de tirets. Là, ça fait pense-bête. Je ne sais pas si c'est comme cela que fonctionne la pensée de notre collègue Driss ETTAZAOUI mais c'est typiquement le document que j'ai lorsque je prends la parole pour ne rien oublier. Mais, ce n'est pas un rapport. En tout cas, dans l'administration dans laquelle je travaille, je sais que si je présentais cela comme un rapport, ça irait très mal pour moi. C'est une façon générale de travailler : je trouve qu'on manque de documents pour réfléchir voire concevoir ensemble des améliorations. C'est quelque chose que je regrette de manière générale mais, nous sommes à la fin de votre mandat et ce n'est pas maintenant que cela va changer. Pour la suite, ce serait bien de penser à cela. Enfin, je veux rappeler qu'il faut être extrêmement prudent sur les évolutions des chiffres sur le chômage car dire qu'on a une méthode qui serait la méthode Driss ETTAZAOUI qui conduit à une baisse de 2,6 % du chômage, je trouve cela très volontariste comme on dit très poliment dans les écoles d'économie. Il faut donc aussi faire attention, non pas à être modeste mais, à expliquer ce qui marche ou pas. C'est pour cette raison que je me suis abstenu tout à l'heure non pas parce que j'étais contre les objectifs généraux mais parce que ce rapport est tout à fait incomplet.

M. Guy LEFRAND

Merci. Nous passons au dossier n° 23.

Attributions de compensation provisoires 2019

M. Guy LEFRAND

Bruno GROIZELEAU est au téléphone. Nous le remercions et le saluons parce que son courage est un exemple à suivre aujourd'hui pour nous tous.

M. Sylvain BOREGGIO

Nous avons obligation de délibérer sur les attributions de compensation provisoires avant le 15 février. La CLECT devra se réunir courant 2019 afin de définir les attributions définitives ; avant bien sûr le 31 décembre mais, cela sera fait avant.

Ces attributions de compensation prennent en compte les différentes compétences prises ou redonnées en ce début d'année.

Vous retrouvez la liste des différentes communes avec les attributions de compensation provisoires. Je vais juste profiter de cette délibération avant le vote pour apporter une précision : 23 des communes de l'ex-GEA sont en attributions de compensation négatives. Vous vous souvenez qu'en 2017, nous avons délibéré afin qu'aucune des communes de l'ex-GEA ne soit contributrice de EPN. Nous maintenons ces attributions de compensation de manière négative pour la seule et simple raison que si nous les mettons à zéro, nous allons mettre en difficulté ces communes qui verront leurs dotations de l'État baisser. Pour éviter cela, nous allons – nous EPN – compenser cette attribution de compensation. De quelle façon ? Nous nous orientons aujourd'hui vers la forme d'un fonds de concours en fonctionnement du montant équivalent de manière à faire une opération neutre. C'est la précision que je voulais apporter. C'était important.

M. Guy LEFRAND

Oui c'est important. Encore une fois : c'est un choix qui a été fait par l'Agglomération de ne plus avoir d'attributions de compensation négatives pour les communes. C'était notamment un combat que Xavier HUBERT portait depuis longtemps. Ces attributions de compensation pour les communes de l'ex-GEA vont être envoyées. Vous allez avoir une facture sur ces attributions de compensation et immédiatement un mandatement. C'est une sorte d'optimisation fiscale car s'il n'y a plus d'attributions de compensation, l'État se gavera sur notre dos. Nous en avons parlé en conférence des Maires l'autre jour. Il y a un transfert c'est-à-dire que tout ce que l'Agglomération rend aux communes est repris à ces dernières par l'État. L'idée est donc de ne pas modifier ces attributions de compensation.

Encore une fois : c'est une sorte « d'optimisation fiscale » qui profite aux communes afin que ce ne soit pas l'État qui récupère l'argent que l'Agglomération va donner aux communes. Ce sera donc totalement neutre. On reste vraiment à zéro comme cela a été décidé par ce Conseil communautaire. Par ce biais, cela vous permet de ne pas perdre d'argent que l'État ne récupère pas sur le dos de la dotation.

M. Sylvain BOREGGIO

Juste une dernière précision : il nous faudra délibérer pour valider ce principe de reversement auprès des communes. Nous ne pourrons pas le faire avant le Conseil d'avril. Jusqu'à cette date, il n'y aura pas d'appel de fonds auprès des communes afin de ne pas déséquilibrer leur budget.

M. Guy LEFRAND

Ketty REVEL demande la parole.

Mme Ketty REVEL

Je pense qu'il y a une erreur de date dans la délibération. Il est écrit à la dernière ligne : « aux 74 communes membres, avant le 15 février 2018 ». Je pense que c'est le 15 février 2019.

M. Sylvain BOREGGIO

Tout à fait.

M. Guy LEFRAND

Bien vu. Absolument. Merci pour cette précision. M. BROCHOT.

M. Bernard BROCHOT

Il y a quelque chose qui m'inquiète un peu lorsque vous dites que ce sera tout à fait neutre et que vous allez rendre cette somme sous la forme de fonds de concours. J'aimerais qu'on explique cela car je ne comprends pas.

M. Guy LEFRAND

Nous en avons parlé l'autre jour. C'est un fonds de concours sous forme de fonctionnement. Cela n'a rien à voir avec l'investissement. On peut dire que c'est une subvention si vous voulez ; c'est la même chose. L'idée est d'appeler l'attribution de compensation que nous vous remboursons immédiatement.

M. Bernard BROCHOT

Ce n'est pas lié à la demande de fonds de concours ?

M. Guy LEFRAND

Non, ça n'a rien à voir. Mais, vous avez raison et si vous posez la question, cela veut dire qu'il y a un doute.

Nous allons l'appeler subvention, si vous voulez. On vous rembourse sous la forme de subvention ce que nous allons appeler sous forme de compensation de manière à ce que vous ne perdiez pas d'argent de dotations de l'État.

M. Bernard BROCHOT

D'accord. Très bien. Merci.

M. Guy LEFRAND

M. JAMES.

M. Jean-Claude JAMES

Serait-il possible d'avoir le mode de calcul avec quelques chiffres afin que nous nous rendions compte de la façon dont on arrive à ce montant ?

M. Sylvain BOREGGIO

Ces chiffres remontent à la création du GEA.

M. Jean-Claude JAMES

Je parle de l'attribution elle-même.

M. Guy LEFRAND

Ça a été calculé par la CLECT en l'an 2000 quand l'Agglomération a été créée. Nous n'y étions pas mais vous y étiez peut-être.

M. Jean-Claude JAMES

Non. Je ne sais pas, c'est pour cela que je pose la question.

M. Guy LEFRAND

Ça n'a rien de nouveau. C'est ce qui existe depuis 19 ans.

M. Jean-Claude JAMES

Je dois rendre compte à mon Conseil municipal et la moindre des choses c'est que je puisse lui expliquer clairement.

M. Guy LEFRAND

C'est ce qui existe depuis la création de l'Agglomération. Ces calculs ont été faits en l'an 2000 lors des transferts de compétences des communes à l'Agglomération.

M. Jean-Claude JAMES

Ils ont tout de même considérablement baissé.

M. Guy LEFRAND

M. MOREL.

M. Jean-Pierre MOREL

On appelle cela des attributions de compensation provisoires. EPN a rendu la compétence enfance/jeunesse à toutes les communes de l'ex-CCPN. Pourquoi ne voyons-nous pas les montants provisoires de cette compensation pour nos communes ? Nous allons avoir à bâtir un budget pour le nouveau syndicat et il aurait été bien que nous puissions avoir une certitude avec une base provisoire. Je sais que des calculs sont en train de se terminer. Nous n'avons strictement rien et pas de vision. Tellement de chiffres ont circulé depuis que nous avons parlé du transfert. Il serait bien que vous puissiez nous arrêter une somme provisoire et afin que nous ayons une idée du solde d'autant que le prochain Conseil, si j'ai bien compris, aura lieu en avril ce qui est un peu tard.

M. Sylvain BOREGGIO

Nous aurions pu, en effet, donner, sur le même principe, des attributions de compensation provisoires à ces communes sauf que lorsque l'on donne des attributions de compensation financière c'est pour que les communes ne soient pas financièrement en difficulté. Pour les communes de l'ex-CCPN dont la compétence a été redonnée et les 16 qui ont créé un syndicat, la continuité sera assurée par EPN. Il n'y a donc pas de charge financière supplémentaire. En revanche, pour les autres communes, nous aurons besoin de nous revoir très vite. Il est prévu qu'une réunion de la CLECT puisse se faire très rapidement. Nous attendons surtout le retour de Bruno. J'espère qu'il sera parmi nous très vite afin que nous puissions définir de manière précise les attributions de compensations qui seront versées et leur montant.

M. Guy LEFRAND

On n'a pas une idée ?

M. Sylvain BOREGGIO

On a un montant global.

M. Bruno GROIZELEAU

Bonsoir à tous. Les chiffres que les ex-CCPN doivent prendre dans leur budget sont ceux présentés et votés en décembre. Ce sont les attributions provisoires sur l'enfance.

M. Sylvain BOREGGIO

Avec la répartition 60/40, c'est ça Bruno ?

M. Bruno GROIZELEAU

Oui.

M. Guy LEFRAND

Il faut peut-être préciser cela à chaque commune afin que les choses soient claires.

M. RANGER.

M. Michel RANGER

Je comprends bien le mécanisme de compensation qui a été mise en place au moment de la création. Ce qui m'inquiète un peu c'est ce que vous nous avez expliqué : en gros, est-ce qu'on a l'assurance des services fiscaux que c'est une opération régulière ?

M. Guy LEFRAND

Bien sûr. Vous n'y étiez pas et il faut qu'on vous réexplique. Nous en avons parlé en conférence des Maires et cela a été validé par le cabinet Klopfer qui nous accompagne désormais sur ces sujets fiscaux afin d'éviter toute dérive et toute erreur possible. Donc, oui, c'est tout à fait possible. Toutes les attributions de compensation ne peuvent pas être transférées comme cela. Nous avons eu l'occasion d'échanger longuement sur le sujet. En l'occurrence, là, c'est possible sinon, on ne vous le proposerait pas. Vous avez raison de poser la question ; on n'est jamais déçu avec certains services fiscaux.

En l'occurrence, ça a été validé. Encore une fois : l'idée est vraiment de protéger les communes et de leur éviter une perte de dotations.

Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **APPROUVE** les attributions de compensations provisoires 2019 telles qu'elles figurent ci-après, **AUTORISE** le Président d'Evreux Portes de Normandie à les notifier aux 74 communes membres d'EPN, **PROCEDE** au versement de ces attributions de compensation provisoires aux communes par 1/12^e et **EMET** les titres de recettes correspondant aux attributions de compensation négatives des communes concernées par 1/12^e :

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION A PERCEVOIR DES COMMUNES

Communes ex Grand Évreux Agglomération	Attributions de compensation provisoires à percevoir des communes
ARNIERES-SUR-ITON	- 93 855,79
AVIRON	- 55 066,10
BONCOURT	- 15 566,00
BOULAY-MORIN	- 1 891,59
CAUGE	- 54 562,18
CIERREY	- 48 886,97
DARDEZ	- 13 451,96
EMMALEVILLE	- 7 333,98
GAUCIEL	- 31 370,00
HUEST	- 12 415,35
IRREVILLE	- 14 489,65
LA TRINITE	- 15 104,38
LES BAUX SAINT-CROIX	- 51 536,07
LES VENTES	- 48 082,03
MESNIL FUGUET	- 13 945,33
PLESSIS-GROHAN	- 40 963,30
REUILLY	- 22 481,24
SASSEY	- 14 376,96
SAINT-GERMAIN DES ANGLES	- 12 696,36
SAINT-LUC	- 14 707,79
SAINT-MARTIN LA CAMPAGNE	- 10 605,61
SAINT-VIGOR	- 20 207,66
TOURNEVILLE	- 21 835,95
VAL DAVID	- 52 942,05
CUMUL	- 688 374,30

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PROVISOIRES A VERSER AUX COMMUNES

Communes ex Grand Évreux Agglomération	Attributions de compensation provisaires à verser
ANGERVILLE-LA-CAMPAGNE	95 116,01
EVREUX	12 672 586,16
FAUVILLE	68 711,17
GAUVILLE-LA-CAMPAGNE	30 676,45
GRAVIGNY	588 596,82
GUICHAINVILLE	177 117,63
LA CHAPELLE-DU-BOIS DES FAULX	4 507,22
LE VIEIL-EVREUX	111 809,87
MISEREY	40 391,95
NORMANVILLE	113 078,03
PARVILLE	5 497,13
SACQUENVILLE	10 323,06
SAINT-SEBASTIEN-DE- MORSENT	318 049,25
Sous-total - Ex-GEA (a)	14 236 460,75

Communes Ex Communauté de communes La Porte Normande	Attributions de compensation provisaires à verser
AUTHIEUX (LES)	9 060,07
BARONNIE (GARANCIERES / QUESSIGNY)	16 085,94
BOIS-LE-ROY	32 410,31
BRETAGNOLLES	6 994,81
CHAMPIGNY-LA-FUTELAYE	1 490,99
CHAVIGNY-BAILLEUL	14 698,48
COUDRES	8 735,78
COUTURE BOUSSEY (LA)	209 339,98
CROTH	57 721,79
EPIEDS	10 223,54
FORET DU PARC (LA)	5 251,87
FOUCRAINVILLE	3 494,62
FRESNEY	14 550,95
GARENNES-SUR-EURE	260 929,66
GROSSOEUVRE	82 445,03

HABIT (L')	19 966,58
JUMELLES	483,75
LIGNEROLLES	9 659,44
MARCILLY-SUR-EURE	171 622,21
MOUSSEAUX-NEUVILLE	38 936,13
PREY	82 859,51
SAINT-ANDRE DE L'EURE	766 791,02
SAINT-GERMAIN DE FRESNEY	3 590,24
SAINT-LAURENT DES BOIS	12 563,68
SEREZ	5 628,18
Sous-total - Ex-CCPN (b)	1 845 534,56

Communes ayant adhéré à EPN au 1er janvier 2018	Attributions de compensation provisoires à verser
ACON	12 202,03
COURDEMANCHE	15 873,53
DROISY	-
FONTAINE-SOUS-JOUY	-
ILLIERS-L'EVEQUE	43 662,34
JOUY-SUR-EURE	-
MARCILLY-LA-CAMPAGNE	29 226,18
MESNIL-SUR-L'ESTREE	108 300,07
MOISVILLE	-
MOUETTES	42 559,30
MUZY	24 279,16
SAINT-GERMAIN SUR AVRE	39 783,33
Sous-total - Adhésions 2018 (c)	315 885,94
Total des attributions de compensation provisoires à verser (a+b+c)	16 97 881,25

Débat d'Orientations Budgétaires 2019

M. Guy LEFRAND

Nous allons pouvoir dès maintenant commencer le débat d'orientations budgétaires avec Sylvain BOREGGIO et Bruno GROIZELEAU. Je vous propose de vous reporter à notre PowerPoint.

M. Sylvain BOREGGIO

Vous avez reçu le document de ce débat d'orientations budgétaires qui fait 62 pages. Il va vous être présenté ce soir sur une vingtaine de slides afin d'être simple et de comprendre les éléments principaux. Dans un premier temps, je vais vous faire un rappel du contexte général.

- **Des contraintes exogènes très fortes**

La loi de finances 2019 demande aux collectivités de réduire leur engagement à hauteur de 13 milliards. La dotation globale de fonctionnement est annoncée stable dans son enveloppe nationale mais, vous allez vous apercevoir très rapidement que selon les territoires, les mouvements, celle-ci peut varier de manière importante ; c'est le cas pour nos communes.

- **Contexte local**

Il est important de rappeler qu'au 1^{er} janvier 2019, nous avons procédé à la restitution de la compétence enfance/jeunesse. EPN assure néanmoins la continuité de service sur 16 communes qui se sont regroupées dans un syndicat appelé la Clé des champs.

Évreux Portes de Normandie a fait le choix de baisser le taux de la CFE. Évreux Portes de Normandie a pris trois engagements :

- accroître l'investissement ;
- renforcer le soutien aux communes ;
- développer l'économie et l'emploi.

- **Budget principal**

- Fonctionnement

Sur la part fonctionnement, tout budget consolidé, le BP 2018 était de 113,2 millions d'euros. Il sera sur le BP 2019 de 114,2 millions d'euros soit une augmentation de 984 000 € (+ 0,87%). Globalement, nous pouvons donc dire que nous avons un budget de fonctionnement stabilisé. Des efforts constants ont été réalisés sur ce budget de fonctionnement pour limiter les dépenses :

- baisse de la cotisation foncière des entreprises (CFE) plus importante que l'inflation. Elle touche les autoentrepreneurs aux petits commerçants en passant par les PME et l'ensemble des entreprises représentant le socle des acteurs économiques du territoire ;
- réaffirmer le soutien de l'EPCI à ses communes membres à l'aide de fonds de concours exceptionnels en compensant les attributions de compensation négatives historiquement liées à la voirie (- 530 000 € pour EPN). L'effort consenti est donc important.

Vous pouvez voir les variations les plus importantes sur les recettes de fonctionnement :

- les atténuations de charges varient de 20 % mais, en valeur absolue, c'est assez peu puisque cela représente 25 000 € ;
- les produits de service augmentent de 2,2 % (185 000 €) ;
- les impôts et taxes baissent de 578 000 € ;
- les dotations et subventions : + 1 646 000 € ;
- les produits de gestion courante : - 710 000 € ;
- les produits exceptionnels : - 36 000 €.

Cela donne un budget global en hausse de recettes de 530 000 € (+0,6 %).

Vous retrouvez quelques précisions expliquant les variations importantes. On vous dit notamment :

- les produits de fiscalité :
 - 2,2 % de coefficient de réévaluation forfaitaire des bases fiscales ;
 - annulation des attributions de compensation contributives liées à la voirie (- 530 000 €) ;
- Concours financiers. Les augmentations sont liées :
 - au contrat enfance jeunesse (CEJ) dans le cadre de la compétence petite enfance (+ 300 000 €). Ce n'est pas neutre de la part de la CAF ;
 - au financement de l'équipe opérationnelle de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (+ 288 000 €) ;
 - un reclassement au chapitre 74 des recettes inscrites en 2018 au chapitre 75 à hauteur de 754 000 € ;
 - au CIF. Il s'améliore et nous permet donc d'avoir des dotations supplémentaires.

Concernant les dépenses :

- les charges à caractère général baissent de 2,9 % (- 337 000 €). On a demandé à chaque service de faire des efforts. Ils fonctionneront dans les mêmes conditions ;
- les charges de personnel augmentent de 1 498 000 €. Il y a des impacts importants comme la petite enfance (4 millions d'euros) et le conservatoire à rayonnement départemental (un peu plus de 2 millions d'euros). Ces deux grands postes sont de gros pourvoyeurs de personnel et pèsent très lourd sur le chapitre 12 ;
- les atténuations de produits : - 247 000 € ;
- les charges de gestion courante : - 337 000 € ;
- les charges financières augmentent de 148 000 € ;
- les charges exceptionnelles baissent de 64 000 € ;

Le budget global augmente en fonctionnement de 659 000 € soit 0,8 % ; c'est moins que l'inflation.

M. Bruno GROIZELEAU

Sur les augmentations des frais de personnel, il y a une compensation sur les attributions de compensation de la Ville d'Évreux que vous ne voyez pas. C'est neutre pour EPN puisque la grande partie est couverte par les attributions de compensation en moins à la Ville d'Évreux.

M. Sylvain BOREGGIO

C'est vrai Bruno.

On rappelle que les dépenses de personnel sont malgré tout maîtrisées. Il y a des contraintes budgétaires comme le glissement vieillesse technicité (GVT) de 1 % ainsi que le transfert de la compétence petite enfance et du conservatoire.

Malgré ce que disait Bruno, il y a tout de même des charges supplémentaires. L'évolution est contenue à + 1,3 % conformément au plan de maintien de la masse salariale (PPMS).

La collectivité prévoit, malgré tout, pour 2019 le maintien d'une politique d'avancements de grade et de promotions internes.

Il n'y aura donc pas de sanctions qui seront prises à l'encontre du personnel.

- o L'investissement

Je l'évoquais tout à l'heure en introduction : la priorité est donnée à l'investissement puisque, en 2019, l'effort sera porté à son plus haut niveau avec un peu plus de 30 millions d'euros de dépenses. Nous n'avions jamais atteint un tel chiffre d'investissement sur l'Agglomération. Si nous devons faire un bilan sur les années précédentes :

- en 2018 : 25 millions d'euros ;
- en 2013 : 18 millions d'euros ;
- en 2014 : 17 millions d'euros ;
- en 2015 : 15 millions d'euros ;
- en 2016 : 20 millions d'euros ;
- en 2017 : 16 millions d'euros.

Vous voyez donc que cette année 2019 est importante en matière d'investissement et nous nous donnons les moyens de pouvoir investir à hauteur de 30 millions. Vous avez quelques exemples des diverses réalisations :

- la nouvelle crèche de Navarre qui pèse pour 1 550 000 € ;
- les investissements que nous faisons en termes de voiries communautaires (700 000 € d'études et 7 200 000 € de travaux). C'est important pour le réseau de notre territoire.

En matière d'investissement, la volonté est d'accroître les fonds de concours pour aider les communes à investir. En 2017, nous avons accordé 2 millions d'euros ; c'était l'enveloppe maximum pour la première fois. Un règlement a été adopté en concertation avec les communes membres afin d'assouplir les conditions d'attribution et de garantir une relative équité entre les communes. Depuis 2018, EPN a voté 2 millions d'euros (devenus un minimum garanti) qui sont susceptibles d'être abondés en cours d'exercice. Ce montant a été accru en 2018 en accordant 400 000 € supplémentaires. Pour le BP 2019, nous avons, à ce jour, inscrit 2 millions d'euros qui est le minimum garanti.

Concernant les dépenses d'investissement, je vais rappeler ce qu'est le contrat de territoire 2017/2021. C'est une enveloppe globale de près de 250 millions d'euros d'investissement dont 31,6 millions de financement par la Région et 24 millions financés par le Département. Pour notre territoire, il y a 243 955 000 € de coût d'opération financés à hauteur de :

- un peu plus de 30 millions par la Région ;
- un peu plus de 22 millions par le Département ;
- 86 408 000 euros par les autres financeurs externes ;
- 12 653 000 euros par les subventions EPN ;
- Il reste un peu plus de 91 millions d'autofinancement.

Toujours dans les dépenses d'investissement, je vais vous présenter les AP/CP. Il y en a toute une liste. Ils vont se répartir sur plusieurs années. Nous mettons en évidence l'année 2019 et la partie d'investissement qui sera supportée sur cette année. Nous trouvons des programmes dans tous les domaines que ce soit sur le budget principal, sur le budget d'assainissement avec de gros budgets comme l'assainissement collectif de Garennes-sur-Eure.

M. Jean-Pierre MOREL

On ne voit toujours pas Eure numérique.

M. Sylvain BOREGGIO

Je vais prendre les chiffres pour éviter de dire des bêtises. Sur 2019, il n'y a rien de prévu côté EPN en matière d'investissement. En revanche, en 2020, nous aurons 1 413 000 € à déboursier et, en 2021, 239 000 €. Cela nous mènera au total des 1 771 000 prévus pour EPN. En 2019, aucun investissement ne nous sera demandé.

M. Jean-Pierre MOREL

Cela veut dire que le programme est retardé ?

M. Sylvain BOREGGIO

Pas forcément.

M. Guy LEFRAND

Au contraire. Nous en avons encore parlé très récemment. Nos appels de fonds arriveront à hauteur de 1,4 million en 2020. Il y a eu d'autres appels de fonds car je vous rappelle que cette somme de 1,7 million est loin de couvrir l'ensemble.

Je rappelle que le Département et la Région interviennent et ils le feront dès 2019. Notre appel de fonds intervient en 2020 mais le travail est mené dès à présent. Nous ne sommes pas les seuls financeurs. Nous avons quasiment terminé. Je vous redonne la parole après.

M. Sylvain BOREGGIO

▪ La gestion de la dette

Vous avez un tableau qui reprend par prêteur les sommes du capital restant dû. Il est important de noter qu'il y a une baisse significative de l'encours de 1,6 million d'euros. Vous pouvez voir que la capacité de désendettement va passer de 20 ans à 14 ans ; nous gagnons 6 années. C'est un énorme effort consenti.

M. Bruno GROIZELEAU

C'est très important. Dans l'encours, pratiquement tous les prêts sont à taux fixe donc non risqués. Il est également important de voir que notre autofinancement brut passe de 9 millions à 13 millions. Il y a une progression de notre autofinancement brut de 4 millions ce qui n'est pas neutre.

M. Sylvain BOREGGIO

Absolument. Pour compléter ce que dit Bruno sur les emprunts à taux fixe, la question avait été posée lors de la commission des finances pour savoir s'il existait encore des emprunts toxiques au sein d'EPN. Il faut savoir que ceux qui nous restent – et ils sont vraiment très faibles – représentent moins de 3 % de la dette.

M. Bruno GROIZELEAU

Ceux-là aussi sont sécurisés au maximum.

M. Sylvain BOREGGIO

Absolument. Nous vous proposons une représentation graphique de la gestion de cette dette. Vous voyez le profil de l'extinction. La durée de vie moyenne est de 14 ans, pour ne pas rembourser totalement, tandis que la durée résiduelle est portée à 24 ans.

Nous allons maintenant nous attarder sur les budgets annexes.

▪ **Budget de l'eau**

○ *Fonctionnement*

- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est de - 0,9 % entre le BP 2018 et le BP 2019 ;
- l'évolution des recettes réelles de fonctionnement est de - 0,9 % entre le BP 2018 et le BP 2019 ;
- l'autofinancement brut passe de 2 676 000 à 3 167 000 € ;
- l'autofinancement net passe de 602 000 à 1 349 000 € ;
- Le remboursement du capital passe de 2 073 000 à 1 817 000 €.

○ *Investissement*

- les dépenses d'équipement progressent de 4,5 % ;
- l'emprunt d'équilibre passe de 1 915 000 à 2 490 000 € soit une évolution de + 30,1 %.

▪ **Budget de l'assainissement collectif**

○ *Fonctionnement*

- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est de - 0,7 % entre le BP 2018 et le BP 2019 ;
- l'évolution des recettes réelles de fonctionnement est de - 0,7 % entre le BP 2018 et le BP 2019 ;
- l'autofinancement brut passe de 2 586 000 à 3 195 000 € ;
- l'autofinancement net passe de - 420 000 à + 248 000 € ;
- Le remboursement du capital passe de 3 006 000 à 2 946 000 €.

○ *Investissement*

- les dépenses d'équipement progressent de 35,1 % ;
- l'emprunt d'équilibre passe de 3 703 000 à 2 596 000 € soit une baisse de presque 3 %.

▪ **Budget mobilités**

○ *Fonctionnement*

- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est de + 37,3 % passant de 10 228 000 (BP 2018) à 14 039 000 euros (BP 2019) ;
- l'évolution des recettes réelles de fonctionnement est de + 24,5 % passant de 12 071 000 (BP 2018) à 15 032 000 (BP 2019) ;
- l'autofinancement brut passe de 1 842 000 à 993 000 € ;
- l'autofinancement net passe de 1 269 000 à 416 000 € ;
- Le remboursement du capital passe de 573 000 € à 577 000 €.

○ *Investissement*

- les dépenses d'équipement restent stables en passant de 2,4 M d'€ à 2,4 M d'€ ;
- l'emprunt d'équilibre passe de 501 000 à 1 481 000 € soit + 195,7 %.

Il est important de retenir que la subvention d'équilibre passe de 1 398 000 euros au BP 2018 à 239 000 euros au BP 2019.

Voilà pour la présentation succincte du DOB. Nous allons maintenant répondre aux questions.

M. Guy LEFRAND

Vous avez, au-delà des éléments de synthèse, le rapport d'orientations budgétaires complet à votre disposition comme d'ailleurs celui sur la politique de la ville. Je voudrais remercier Bruno GROIZELEAU et Sylvain BOREGGIO ainsi que les services qui ont fait un énorme travail pour présenter ces orientations budgétaires. Je voulais également remercier M. TRUMP, le nôtre, qui vient d'arriver en tant que directeur des finances. C'est important car cela nous permet aujourd'hui d'être plus solides sur le plan financier. Cela nous permet également de vous présenter un débat d'orientations budgétaires avec des budgets qui montrent que non seulement nous gardons mais nous développons notre capacité à investir. Nous gardons un niveau de service élevé c'est-à-dire qu'il n'y a aucune restriction de service public proposée, au contraire, dans un contexte de rigueur économique particulier.

Si l'État a arrêté les baisses de dotation, il ne nous a pas pour autant rendu ce qu'il nous a pris depuis cinq ans. Aujourd'hui, nous continuons, vous l'avez vu dans le cadre de ces orientations budgétaires, à assainir nos finances avec notamment une maîtrise permanente des dépenses de fonctionnement. Cela nous permet de vous proposer, dans le cadre de ces orientations budgétaires, un triple arrangement : d'une part, nous baissions l'endettement, d'autre part, nous augmentons les investissements et enfin, nous vous proposons, pour la première fois depuis longtemps, une baisse des impôts axée sur la CFE qui permettra de rendre notre territoire plus attractif et plus intéressant. Trente millions d'euros d'investissement : c'est du jamais vu sur l'Agglomération d'Évreux et ce, sans avoir des objectifs de réalisation à 30 ou 35 % comme nous avons pu le voir sur certains budgets autrefois mais à 80 % de manière à être certain de les réaliser. Pourquoi proposons-nous une baisse de la fiscalité notamment sur les entreprises ? Parce qu'aujourd'hui, c'est indispensable pour pouvoir investir et faire venir des entreprises qui créent de l'emploi sur notre territoire. Trente millions d'euros d'investissement, cela crée de l'emploi parce que ce sont en grande partie des entreprises locales qui vont en bénéficier donc nos concitoyens. Développer la baisse de la CFE, c'est favoriser l'attractivité de notre territoire. J'étais hier, avec quelques élus d'ici, chez Delpharm une entreprise bien connue sur Évreux qui, en 10 ans, est passée de 100 à 200 salariés. Il s'agit d'un façonnier de l'industrie pharmaceutique. Le Président de Delpharm me disait qu'il possède neuf usines en France. Aujourd'hui, les taxes sur les entreprises d'Évreux sont les plus élevées de ses neuf entreprises. C'est donc important. On ne peut pas dire ce n'est pas grave, on verra bien, de toute façon, ils sont là et ils ne partiront pas. On ne peut plus se dire cela aujourd'hui. Le fait de baisser la CFE sur notre territoire nous permettra d'être plus compétitifs par rapport à des territoires comme Louviers Val-de-Reuil ou Mantes. Voilà pourquoi je suis fier de vous présenter ces orientations. Encore une fois : plus d'investissement que jamais, baisse de l'endettement et baisse de la fiscalité. Je pense que vous pouvez vendre cela à vos concitoyens et à vos entreprises. Nous pouvons être fiers et satisfaits de ces orientations qui vous sont présentées.

M. CAMOIN.

M. Emmanuel CAMOIN

M. LEFRAND, je suis un élu fier d'avoir enfin un rapport d'orientations budgétaires qui ressemble à un rapport d'orientations budgétaires. Vous venez de le dire et vous avez lourdement insisté là-dessus : la seule chose vraiment intéressante dans ce rapport est la baisse de la CFE de 287 000 €. Mais, vous avez fait un choix qui ne me semble pas forcément le meilleur. D'accord, on peut peut-être baisser les taux mais en faisant cela, je pense que cette diminution de 287 000 € sera pour Carrefour, Cora, Intermarché, Delpharm et pour toutes ces grosses entreprises qui sont sur Évreux ; toutes les autres auront des miettes. Or, si vous prenez l'historique du GEA et notamment celui de la présidence CHAMPREDON, le problème de la CFE s'était posé mais de façon totalement différente. La grogne qu'il y avait au niveau des entreprises n'était pas tellement sur le montant des taux mais sur les bases. Or, celles-ci sont votées par l'EPCI.

M. Guy LEFRAND

Ah non !

M. Emmanuel CAMOIN

J'ai regardé les textes : la base minimale est votée par les EPCI. Le problème à l'origine était celui de la base minimale. Je pense qu'on peut augmenter la base minimale au niveau des EPCI mais personne n'empêche dans l'autre sens de la diminuer. À partir du moment où vous faites cela, vous avez un effet au niveau de toutes les petites entreprises comme les artisans qui sont les gros créateurs d'emplois. Ce ne sont pas tellement les grosses entreprises comme Carrefour et autres qui créent vraiment des emplois mais toutes les petites structures qui sont réparties sur l'ensemble du territoire. Si on avait à faire un choix, je serais d'accord pour baisser marginalement les taux mais surtout pour faire un effort important sur la base minimum. C'est ce que j'aimerais voir au niveau du budget primitif. Il y a un deuxième point sur un débat que nous venons d'avoir mais qui rentre aussi dans le rapport d'orientations budgétaires : les travaux de le CLECT et les montants que nous venons d'évoquer.

Il faut savoir que le CLECT, puisque nous avons voté les dotations définitives 2018, a décidé de faire un cadeau de 500 000 € à la Ville d'Évreux. C'est une bonne chose pour l'Agglomération mais ce sera certainement une mauvaise chose sur le futur budget primitif ou modificatif que nous aurons sur la Ville d'Évreux.

M. Guy LEFRAND

Vous êtes en train de dire que l'on fait un cadeau à la Ville d'Évreux mais que ce sera négatif pour le budget de la Ville d'Évreux ? De plus, ce n'est pas le CLECT mais la CLECT mais, ce n'est pas grave. Pardon mais, je pense que vous avez fait une erreur dans votre phrase. Vous venez de dire que l'Agglomération fait un cadeau à la Ville d'Évreux mais que cela coûtera cher au budget de la Ville d'Évreux.

M. Emmanuel CAMOIN

Excusez-moi : de l'EPN.

M. Guy LEFRAND

Merci.

M. Emmanuel CAMOIN

Vous aviez compris puisque vous m'avez corrigé.

M. Guy LEFRAND

Non justement, je n'avais pas compris sinon je ne vous aurais pas demandé de préciser.

Mme LEMEILLEUR.

Mme Monica LEMEILLEUR

Bonjour. Félicitations pour la présentation. C'est vrai que c'est rassurant pour l'avenir. Je voudrais juste revenir sur cette histoire d'attributions de compensation qui passent par zéro pour toutes les communes qui sont débitrices à l'heure actuelle. Tout à l'heure, dans la présentation, on nous a dit que la totalité des attributions de compensation serait compensée par un fonds de concours de fonctionnement ; donc, un solde à zéro.

M. Guy LEFRAND

Sauf pour la petite enfance.

Mme Monica LEMEILLEUR

Ah ! Ce n'est pas ce que j'avais compris.

M. Guy LEFRAND

C'est ce que nous avons voté ici. On en a déjà parlé plusieurs fois ici. On avait remis tous les compteurs à zéro avant la petite enfance. Ici, nous avons voté le fait que nous ne pouvions pas en plus financer les AC sur la petite enfance. C'est déjà un effort de plus de 500 000 € sur les anciennes AC voirie. Pour les ex-GEA, les AC voirie coûtaient chaque année plus de 540 000 € aux communes que ces dernières remboursaient à l'Agglomération. Désormais, les communes ne les remboursent pas. Nous avons donc remis tous les compteurs à zéro hors petite enfance. Nous en avons déjà parlé plusieurs fois.

Mme Monica LEMEILLEUR

Je souhaiterais revenir un peu sur le sujet de la petite enfance. J'ai envoyé un mail pour demander quelques explications suite à l'entretien que j'ai eu avec M. LAGAIN sur le calcul du coût moyen qui était imputé aux cinq communes ex-GEA ; les cinq vilains canards qui n'étaient pas dans le SIVU. On nous a imputé un coût de 605 € par enfant sur un nombre d'enfants erronés. On m'avait répondu que pour les 12 dernières communes rentrées dans l'Agglomération, on ne leur comptait pas de petite enfance puisqu'elles n'avaient pas de structure à proximité et qu'elles ne pouvaient pas profiter de cette compétence. Or, a priori, le Maire de Mesnil-sur-l'Estrée ne voyait pas tout à l'heure d'inconvénient à aller dans les crèches d'Évreux. C'est un détail. Si on part sur ce principe qui consiste à dire que les 12 communes n'ont pas de structure donc on ne leur compte pas la petite enfance, pour les cinq ex-communes de l'Agglomération qui n'avaient pas non plus de petite enfance mais qui ont des structures à proximité, j'aurais aimé que le calcul se fasse sur les SIVU à proximité de ces villages. À ce moment, le coût moyen par enfant n'est plus de 605 € mais de 150 € par enfant. Cela change la donne au niveau du budget surtout lorsqu'on compte 35 enfants dans la commune. Je n'ai pas eu de réponse à mon mail.

M. Sylvain BOREGGIO

C'est vrai Monica que les 600 et quelques euros qui t'ont été donnés par Vincent LAGAIN reflétaient un coût moyen de ce que représente le coût enfant sur la fréquentation petite enfance. Pour ton argument consistant à dire que vous n'étiez accordés à aucun SIVU auparavant et que vous êtes taxés au prix fort, c'est pratiquement du domaine de la CLECT qui pourrait repositionner et réétudier ton cas. Il faut bien se baser sur quelque chose. Pourquoi se tourner plus vers un SIVU qu'un autre ? La facilité était de prendre un coût moyen par enfant et il est de ce montant-là.

Mme Monica LEMEILLEUR

Dans ce cas, on le prend pour tout le monde. Je ne vois pas pourquoi on dit zéro pour certaines qui n'ont pas la compétence...

M. Bruno GROIZELEAU

C'est la partie enfant pour les ex-CCPN. Ce sont des chiffres fiables avec des coûts de charge, des produits et le net qui reste. C'est ce qui a été fait par Vincent LAGAIN avec le nombre d'enfants gardés par les SIVU. Le 150 € de Monica, si j'ai bien entendu, me semble très faible.

Mme Monica LEMEILLEUR

Non, je l'ai fait à partir d'un tableau.

M. Bruno GROIZELEAU

À Saint-Sébastien, on est tout près des 630 €. On est même supérieur.

M. Sylvain BOREGGIO

Monica, tu parles bien de petite enfance ?

Mme Monica LEMEILLEUR

Oui.

M. Sylvain BOREGGIO

C'est vraiment très bas. Pour un coût de fonctionnement d'une crèche (accueil et personnel), ce n'est vraiment pas cher.

Mme Monica LEMEILLEUR

J'ai le tableau que M. LAGAIN m'a donné sur lequel figure l'ensemble des SIVU qui ont été retenus pour le calcul avec la partie fonctionnement et investissement. Cela nous donne au total 605 € par enfant. J'ai fait le même calcul mais en ne prenant que Cigale et Cap Nord puisque ce sont les deux qui sont les plus près de nous. J'ai basé mon calcul là-dessus. Je veux bien rencontrer quelqu'un.

M. Bruno GROIZELEAU

On va le mettre à l'ordre du jour de la CLECT.

M. Sylvain BOREGGIO

Bruno, étant le président de la CLECT, te dit qu'on le mettra à l'ordre du jour.

Mme Monica LEMEILLEUR

Merci.

M. Guy LEFRAND

On peut en reparler lors d'une prochaine réunion de la CLECT.

Mme Monica LEMEILLEUR

D'accord.

M. Sylvain BOREGGIO

Pour rebondir sur ce que tu disais, Monica, sur le fait que tu faisais partie des cinq communes qui n'étaient pas adhérentes à un SIVU : les autres communes jusqu'à ce jour contribuaient auprès d'un syndicat ; la contribution qu'elles donnaient à un syndicat est maintenant reversée à EPN dans le cadre de la compétence petite enfance.

Mme Monica LEMEILLEUR

Merci.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. NOGARÈDE.

M. Alain NOGARÈDE

Merci. À la page 6 du document, nous avons affaire à un mensonge d'État. Le déficit public est de 2,6 % du PIB en 2018 ; en 2019, il sera au moins à 2,8. Cela ne va donc pas dans le sens d'une baisse à 0,3 % en 2022.

Mathématiquement, quand la courbe est comme celle-là, elle peut redescendre mais jusqu'à 0,3, cela m'étonnerait fort. Autrement dit, c'est un chiffre dont vous faites ce que vous voulez mais, n'en tenez pas compte.

M. Guy LEFRAND

C'est un chiffre présenté par le gouvernement.

M. Alain NOGARÈDE

Il est présenté par qui vous voudrez. M. le Président ; ce chiffre ne tient mathématiquement pas la route. Il faut être réaliste dans le contexte économique actuel.

M. Guy LEFRAND

Je ne voudrais surtout pas me faire l'avocat du gouvernement. Bruno veut dire un mot.

M. Bruno GROIZELEAU

Il faut le dire à Bruno LE MAIRE car c'est lui qui se trompe mais pas à Bruno le Maire de Saint-Sébastien. Nous n'y pouvons rien, nous avons pris des chiffres qui viennent de l'État.

M. Alain NOGARÈDE

J'ai dit que c'était un mensonge d'État. Je n'ai pas dit que c'était un mensonge de Bruno. On avait dit en commission des finances que le tableau sur les AP/CP en page 32 n'était pas représentatif. Je vais prendre la première ligne sur l'assainissement : l'AP global est de 17 millions d'autorisations de programme et l'année prochaine, c'est 500 000 €. Il serait intéressant de voir à quel moment cette AP a commencé et à quel moment elle va se terminer et ce que représentent ces 500 000 €. Dans l'avenir, je souhaiterais que l'on puisse avoir une présentation autre même si je sais que cela fera faire des tableaux un peu plus complets et longs.

M. Sylvain BOREGGIO

On avait retenu ta remarque lors de la commission des finances. La volonté, notamment de M. TRUMP qui a élaboré ce document, était de bien présenter l'impact financier sur l'année 2019. Mais, tu as raison Alain, en termes de visibilité, c'est bien de mettre les années qui restent derrière.

M. Alain NOGARÈDE

Vous vous engagez à le rectifier pour les années suivantes ?

M. Bruno GROIZELEAU

Alain, tu peux être content car nous avons suivi tes conseils et nous avons fait de plus en plus d'AP/CP.

M. Alain NOGARÈDE

Ça, c'est très bien.

Concernant les fonds de concours évoqués au bas de la page 33 : je sais que 2 millions, c'est le minimum pour 2018. En 2019, on était à 400 000 € de plus. Il y a un engagement moral pour dire que l'année prochaine on ira certainement vers ces sommes. Je voulais insister là-dessus car pour moi c'est important. C'est la preuve de la solidarité entre les communes. C'est un élément fort qui prouve la solidarité. Tout ce qui peut rapprocher les communes les unes des autres doit être un souci permanent.

Enfin, d'une façon générale, j'aimerais que, dans le budget qui sera présenté, on intègre bien le contexte environnemental avec tout ce que l'on entend sur le pouvoir d'achat et la fiscalité. Je pense qu'aucun d'entre nous n'est insensible à ces problèmes qui sont soulevés par nos habitants de EPN comme de France. Je souhaiterais qu'on est cela présent à l'esprit et que dès que nous le pouvons, dans les tarifs que nous appliquons à nos contribuables, à nos habitants, que ce soit la taxe sur les ordures ménagères, les tarifs des divers services, nous essayons d'en tenir compte.

Je sais bien que nous ne sommes pas responsables du pouvoir d'achat. Excusez-moi, c'est encore l'État ; ce n'est pas ma faute. Ce que nous pouvons faire à notre niveau, si vraiment il y avait une amélioration du pouvoir d'achat – ce qui reste à démontrer – c'est d'essayer de le préserver pour nos habitants en leur rendant, évidemment, les mêmes services publics qu'ils sont en droit d'attendre. Voilà ce que je voulais vous dire sur ce rapport.

M. Guy LEFRAND

Merci beaucoup.

M. Bruno GROIZELEAU

Sur les fonds de concours, il est inscrit 2 millions. C'est le minimum comme l'a dit Sylvain. Une année n'est pas représentative de l'autre. C'est selon les demandes. Vous savez que nous raisonnons en année budgétaire pure et dure et qu'il y a un BS. À chaque fois, si nous avons des demandes supplémentaires et si on doit dépasser les 2 millions, je vais tout de suite voir le Président et nous avons cette rallonge à l'image de cette année avec les 400 000 €. Ne sois pas inquiet Alain, il y aura une rallonge si nous atteignons les 2 millions avant la fin de l'année. Il n'y a pas de problème. Il y aura une poursuite de ce que nous avons fait sur 2018.

M. Sylvain BOREGGIO

Tu vas pouvoir la demander rapidement Bruno car tout à l'heure, j'ai parlé de fonds de concours et aujourd'hui, en faisant le bilan de tous les dossiers que nous avons en notre possession, si tous devaient se réaliser, nous serions déjà à 2,1 millions cette année.

M. Bruno GROIZELEAU

Tout le monde ne va pas réaliser.

M. Sylvain BOREGGIO

Non.

M. Bruno GROIZELEAU

Tout ne sera pas réalisé. Si nous étions à 2,1 millions, j'irai voir le Président de EPN et il n'y aurait pas de problème, il me donnerait les 100 000 € supplémentaires.

M. Guy LEFRAND

Quand je vous dis qu'il nous revient en pleine forme notre Bruno...

M. RANGER.

M. Michel RANGER

Sur la fiche investissement du PowerPoint que vous nous avez présenté, j'ai cru voir le passage en quatre voies de la route nationale 13. Est-ce une première dépense sur 2019 ?

M. Guy LEFRAND

Je pense que vous confondez avec la déviation Sud-Ouest d'Évreux gérée par l'État.

M. Michel RANGER

Non. « Sans compter l'investissement de 120 millions d'euros de la Région... ».

M. Guy LEFRAND

Oui, la Région.

M. Michel RANGER

Ma question est de savoir si l'Agglomération est engagée sur ce dossier ?

M. Guy LEFRAND

La Région est engagée. Nous l'avons déjà voté, M. RANGER. Nous sommes engagés à hauteur de 60 000 € par an pour accompagner la Région qui elle va dépenser 120 millions d'euros. Je pense que le rapport entre ce que payent l'Agglomération et la Région n'est pas mauvais. C'est important de le rappeler. Oui, nous avons voté une subvention de 60 000 € qui correspond à un poste ou un poste et demi pour accompagner la Région. Mais, les 120 millions d'euros concernent la région.

M. Michel RANGER

Cela veut donc dire que les travaux pour le passage en quatre voies vont débuter en 2019 ?

M. Guy LEFRAND

Les études vont débuter. On ne va pas refaire le débat. Nous en avons déjà parlé. Nous savons qu'il y en aura pour 10 ans avant que tout soit fait. Les études reprennent en 2019.

M. Michel RANGER

Merci.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. LEPINTEUR.

M. Ollivier LEPINTEUR

Merci M. le Président. Bonsoir chers collègues. M. le Vice-président, je vous ai écouté attentivement et en regardant bien les chiffres, j'ai été surpris par quelques-uns d'entre eux. Quand on regarde la page 14 du DOB, a été sollicitée auprès du Conseil d'Agglomération l'autorisation d'emprunter 35 millions d'euros pour couvrir nos besoins de financement.

On aurait pu constater qu'avec 34 828 000 millions d'emprunts et avec un remboursement de capital de 11,8 millions, on aurait dû augmenter l'encours de la dette de 23 millions. Au 1^{er} janvier 2019, je vois une baisse de 3 millions d'euros de l'encours. On passe de 160 millions à 157. Évidemment, cela pose interrogation. Soit nous avons eu énormément de subventions pour financer nos dépenses d'investissement, soit nous n'avons pas du tout réalisé nos dépenses d'investissement à hauteur de 26 millions car nous avons finalement emprunté que 8 millions. Je voudrais savoir quel est le montant des restes à réaliser sur 2018 et comment ils seront financés. C'est ma première interrogation.

À mon niveau, il ne m'appartient d'exercer qu'un rôle de conseil, de vigie et d'alerte. Il nous appartient, dans le cadre de notre politique communautaire, d'exercer les arbitrages nécessaires pour que nos décisions puissent être en adéquation avec nos ressources disponibles et soutenables et que notre Agglomération peut engager dans les capacités financières qu'elle peut supporter quel que soit l'encours. On peut constater que le ratio de capacité de désendettement passe de 20 ans à 14. Tous les analystes financiers sont unanimes : dès qu'on dépasse le ratio de 10 ans, nous sommes en danger c'est-à-dire que la machine est en surchauffe.

M. Bruno GROIZELEAU

C'est un ratio qui ne veut rien dire.

M. Ollivier LEPINTEUR

Un ratio qui ne veut rien dire ?

M. Bruno GROIZELEAU

C'est comme si je te demandais quand tu fais un prêt personnel en combien de temps tu vas le rembourser et si tu me réponds plus de 10 ans, cela voudrait dire que tu es en difficulté. On peut prendre tous les ratios que l'on veut mais celui-là ne veut strictement rien dire. Ce qui est important c'est de savoir si l'autofinancement brut couvre largement le remboursement en capital. C'est la seule chose qui m'intéresse.

M. Ollivier LEPINTEUR

Très bien. Malgré toute l'amitié que je te porte, on va dire que c'est tout de même le ratio qui est pris par tous les analystes financiers et les banques.

M. Bruno GROIZELEAU

Propos inaudibles. [Rires]

M. Ollivier LEPINTEUR

Je n'ai pas entendu ce qu'il a dit.

M. Guy LEFRAND

Répète Bruno.

M. Bruno GROIZELEAU

Les financiers et les experts financiers peuvent prendre les ratios qu'ils veulent ; moi, je prends celui que je veux. Je pense, Ollivier, que tu prends également les emprunts d'équilibre. Tu sais comme moi que ceux-ci sont là pour faire beau si on les réalise à 100 % et on ne tient pas compte du BS. Ils sont là pour équilibrer notre budget et c'est normal. Ce qui m'intéresse dans l'encours de la dette, c'est que nous avons une baisse cette année de 1,6 million et que notre autofinancement brut augmente de 4 millions et couvre largement les remboursements en capital.

M. Ollivier LEPINTEUR

Très bien. J'ai bien pris note, Bruno. Combien y a-t-il de restes à réaliser, s'il te plaît ?

M. Bruno GROIZELEAU

Tu me poses une colle car je suis chez moi et je n'ai pas les tableaux. Les services pourront te les donner.

M. Ollivier LEPINTEUR

Je pense que M. TRUMP doit connaître le montant des restes à réaliser et les financements. Bruno, je conçois que tu ne portes guère d'attention à ce ratio qui est important pour les analystes. Quand je vois les chiffres de 2018, l'épargne nette ne permettait pas de couvrir l'échéance de la dette. C'est clair. Tu l'as effectivement améliorée mais, pas très largement : 1,75 million sur le montant total c'est-à-dire qu'on est juste à 1 % ce qui est très dangereux. Surtout, ce qui est très inquiétant c'est quand on voit le montant de l'échéance de dette qui augmente sur le budget principal alors qu'on est devant le mur des investissements.

Là, c'était gentil mais avec tous les projets (Saint-Louis, Lafayette...), l'encours de la dette va exploser et les intérêts de la dette vont aussi augmenter. Quand on regarde les prospectives fournies dans le DOB, on voit que la capacité d'autofinancement va passer 8,6 millions à 7,4. Ce qui m'inquiète, c'est que l'on va baisser notre autofinancement et que l'on va augmenter les intérêts de la dette ainsi que les échéances. Je pense que la machine est en surchauffe. Je ne suis pas contre l'investissement, bien au contraire. Je pense que ce territoire a besoin d'investissement mais je pense qu'il faudra prendre des décisions et des arbitrages courageux en dépenses de fonctionnement de façon à pouvoir augmenter notre capacité d'autofinancement et couvrir nos échéances de dettes qui vont arriver d'ici deux à trois ans. J'attends la réponse pour les restes à réaliser, Bruno et je te dis bon courage.

M. Guy LEFRAND

M. TRUMP me confirme qu'il est encore trop tôt pour avoir le pourcentage exact des restes à réaliser. Vous les aurez donc dès que nous en disposerons ; je suppose que nous les aurons au moment du budget. Merci.

M. GANTIER

M. François GANTIER

Je voudrais simplement revenir sur la baisse de la CFE que vous nous avez annoncée tout à l'heure et en conférence des Maires il y a quelques jours. J'y avais déjà dit mon désaccord. Vous avez annoncé dans le PowerPoint une perte de recette de 300 000 €. C'est tout de même quelque chose d'important. C'est une proposition qui s'inscrit dans un contexte général, comme cela a été rappelé tout à l'heure par M. BOREGGIO, où les dotations de l'État sont certes stabilisées mais où nous ne sommes pas à l'abri d'une mauvaise surprise. L'État nous a habitués à cela. Je dis que cette proposition ne me convient pas. Vous nous avez précisé que la maîtrise des dépenses de fonctionnement favorise l'investissement. Je trouve que cette baisse de CFE est un peu en contradiction avec cette volonté de favoriser l'investissement. Je voulais également rappeler quelque chose d'important qui n'a pas été évoqué ni dans le DOB ni dans la discussion : les entreprises locales qui vont bénéficier de cette baisse de la CFE bénéficient également du fameux CICE, le crédit d'impôt pour la création d'emploi qui a été créé lors de la précédente mandature présidentielle.

Ce sont des chiffres importants car sur le plan national cela se monte entre 30 et 40 milliards. Les entreprises d'Évreux en bénéficient même si nous n'avons pas les chiffres. Même si on les demande, on ne nous les donne pas. Je dis que cette proposition de baisse de la CFE ne me convient pas. Lorsque j'avais fait connaître mon désaccord lors de la conférence des Maires, vous étiez surpris, M. le Président, qu'un élu soit contre la baisse d'impôts. Bien sûr que je ne suis pas contre la baisse d'impôts et mon engagement public dans ma commune est là pour le prouver mais, je pense que lorsqu'on prend des décisions de cette importance, il faut faire des propositions très judicieuses et voir où cela nous emmène pour l'avenir. Je vous rappelle que je désapprouve tout à fait cette baisse de la CFE.

M. Guy LEFRAND

Merci. Toutes les entreprises d'Évreux ne bénéficient pas du CICE. Si vous adoptez cette baisse de la CFE dans le cadre du budget que nous aurons à voter dans quelques semaines, elle bénéficiera à tout le monde. Je ne pense pas que les commerçants et les artisans de nos territoires bénéficient du CICE. Au contraire, le fait de payer moins de charges ne peut que leur être favorable. Il ne faut pas tout mélanger : ce n'est pas le CICE versus la CFE ; c'est la CFE pour l'ensemble de nos entreprises.

M. CAMOIN.

M. Emmanuel CAMOIN

Je ne suis pas d'accord avec vous. Les artisans bénéficient du CICE. J'ai le statut d'artisan et j'en bénéficie. M. GANTIER, le CICE va être modifié. Aujourd'hui, il est payé en une fois sur une somme globale. Je n'ai pas préparé ce dossier pour vous en parler mais, ce que je sais de ce que l'on a dit, c'est que ce sera mensualisé. Mais, tout le monde bénéficie du CICE ; je suis désolé.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. VEYRI.

M. Timour VEYRI

J'ai effectivement trouvé que ce rapport d'orientations budgétaires était de bien meilleure facture que les précédents notamment parce qu'on y trouve des éléments qui font partie des obligations légales. C'est tout de même mieux quand elles y sont. Je pense au rapport sur l'égalité femmes/hommes et celui sur le développement durable. C'est une bonne chose qu'ils y soient. Cela permet de mieux voir un certain nombre de choses. Je ne pensais pas dire cela un jour mais, merci M. TRUMP pour ce travail. Je tiens donc à rassurer : je ne déférerai pas ce budget au Préfet pour illégalité ; trop de travail a été fait à la fois par les services et par les collègues pour remettre tout cela en cause.

M. Guy LEFRAND

Le Préfet l'aurait rejeté.

M. Timour VEYRI

En revanche, j'ai tout de même deux ou trois questions et une inquiétude. Cette dernière porte sur le mur d'investissement dont parlait notre collègue il y a quelques instants. Je trouve que dans la manière de présenter les choses, cela ne permet pas de voir les difficultés. Vous allez me dire que c'est l'exercice qui veut ça. Mais, je ne suis pas certain que dans une assemblée comme la nôtre, composée d'élus et de Maires, il soit nécessaire de cacher les difficultés. Il serait peut-être mieux de les mettre à plat afin de voir comment on peut prioriser un certain nombre de choses.

Sur cette section investissement, j'ai justement trois questions ; une qui vous paraîtra probablement bête. Je vous la pose avec énormément de naïveté. Je vois qu'on évoque les travaux de l'hôtel de ville d'Évreux. Je voulais savoir si on avait prévu des dépenses sur le sujet cette année et où vous en êtes dans votre estimation. Des chiffres différents circulent sur le coût de ces travaux. Je voulais savoir si on arrivait à atterrir sur quelque chose. En gros, cela va de 2,5 millions à 5 millions ; c'est une fourchette assez large. De plus, je considère que ces travaux ne sont absolument pas nécessaires. Je parle évidemment de la place de l'Hôtel-de-Ville.

M. Guy LEFRAND

Ah ! Vous ne parliez pas de l'hôtel de ville.

M. Timour VEYRI

Non. Je pense que vous vous êtes rendu compte que vous ne vivez pas encore sous des échafaudages. Le deuxième point concerne la salle omnisports. Sans être polémique mais juste factuel, dans vos différentes déclarations publiques, M. le Président, vous annoncez aux habitants de Nétreville que cette salle se ferait dans les conditions que vous avez déjà décrites. Je vois qu'on prévoit une étude de programmation et le lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour 50 000 €. J'aimerais savoir si cette étude a vocation à renforcer ou pas votre foi et si elle peut éventuellement vous dissuader d'aller au bout de la proposition que vous avez en tête telle que vous la présentez aux Ébroïciens et aux membres de l'Agglomération. A priori, quel serait le coût de ce projet ? J'aimerais savoir à combien on est d'autofinancement sur cette salle omnisports et quelle serait la part à financer.

Enfin, concernant le centre aquatique, on évoque une ligne budgétaire DJS. J'aimerais savoir combien coûte l'étude et si celle-ci avait vocation à préciser le lieu d'implantation de ce centre aquatique et, notamment, si nous garderons une piscine à Évreux. J'aimerais savoir si l'autre lieu d'implantation était bien Saint-André comme cela devrait être.

M. Sylvain BOREGGIO

Si je peux me permettre M. VEYRI, l'implantation du centre aquatique qui sera basé sur Évreux est définie puisque cela fera partie du Long Buisson 3 que nous sommes actuellement en train de continuer d'acquérir. Pour le situer, ce sera derrière le stade de foot qui est de l'autre côté de la piscine Plein Soleil.

Concernant le projet que nous avons évoqué d'une deuxième piscine sur le secteur de Saint-André de l'Eure, il est dans l'immédiat mis de côté pour des problèmes de financement. Ce serait, pour le coup, un peu trop lourd à supporter.

M. Guy LEFRAND

Mais, il reste dans les projets à la suite de la première piscine.

M. Sylvain BOREGGIO

Absolument. Ces deux projets de piscine ne sont pas menés de front.

M. Guy LEFRAND

On ne peut pas à la fois nous reprocher de trop investir et de ne pas assez investir. Le projet de salle de sport est bien évidemment toujours à l'ordre du jour. Je n'ai pas tous les chiffres en tête. De mémoire, c'est un projet à environ 20 millions d'euros dont 10 millions d'euros de subvention sont déjà prévus dans le cadre du contrat de territoire (5 millions par la Région et 5 millions par le Département). Vous l'avez car c'est le projet de territoire que vous avez reçu comme tous les membres de ce Conseil. Je crois qu'on était à 25 % de subvention (2 millions–2,5 millions). Je n'ai plus les chiffres en tête ; je vous les redonnerai. Tout cela a déjà été voté et revoté. Bruno dit qu'une grosse partie a déjà été payée sur 2018. Je vous ai déjà répondu sur la salle de sport. On a déjà aujourd'hui d'ores et déjà 10 millions d'euros soit 50 % de financement assurés dans le cadre du contrat de territoire donc signés par les différentes parties.

La piscine est un projet à 15 millions d'euros qui fait aujourd'hui l'objet de cofinancement dans le cadre du contrat de territoire. Je ne connais pas les 250 millions d'euros de ce contrat par cœur. De mémoire, je crois que nous sommes déjà à 5 millions de financement de la part de la Région sur ce projet. Je n'ai pas tous les chiffres au centime près.

M. Timour VEYRI

Je peux comprendre que vous n'ayez pas de chiffres en tête. Je vous propose de vous écrire afin d'avoir les détails.

M. Guy LEFRAND

Bien sûr. C'est public. Tout cela figure dans le contrat d'agglomération. Vous avez donc ces chiffres. Nous avons voté ce contrat d'agglomération ici. Il a été remis à chacune et chacun. Donc, vous l'avez. C'est public. Je ne doute pas que vous ayez un parfait régime d'archivage. Si c'est compliqué, je peux vous l'extraire du contrat d'agglomération. Il n'y a pas de problème. Merci. Pas d'autres remarques sur le débat d'orientations ? Si, M. DULONDEL.

M. Michel DULONDEL

Vous allez être obligés de me supporter. Nous allons quitter le côté urbain puis nous allons aller un peu dans le rural. Je vais vous dire : il y en a « mare ».

Les mares EPN, c'est 100 000 euros de travaux. Le programme a été commencé l'année dernière. Il s'est arrêté un peu. Il y a eu des bugs dans les conventions. Je souhaiterais qu'il reprenne bien car nos mares se vident, les salamandres s'éclipsent et les tritons disparaissent.

M. Guy LEFRAND

Michel COCHON, un mot sur les mares.

M. Michel COCHON

Il y a effectivement eu un bug l'année dernière. Ce n'est pas de notre fait. Des communes ont fait marche arrière et n'ont pas voulu signer les conventions.

M. Michel DULONDEL

Dont moi. La convention était mal rédigée.

M. Michel COCHON

La subvention était approximative. On ne pouvait pas donner des subventions au centime près.

M. Michel DULONDEL

Cela avait été défini comme suit : 20 % pour les communes et 80 % pour EPN. En cours de route, on a changé les règles du jeu.

M. Michel COCHON

Ce n'est pas de notre fait mais de celui de l'agence de l'eau Seine–Normandie qui nous a dit que pour l'instant ce n'était pas 80 mais 60 %. Nous avons donc négocié avec eux afin qu'ils nous remettent cette année les 80 % que nous n'avons pas eus l'année dernière.

Le programme n'est pas arrêté. Un Copil des mares est prévu cette année au cours duquel nous programmerons 25 mares.

M. Guy LEFRAND

Y en a plus « mare ». On repart pour un tour : M. CAMOIN.

M. Emmanuel CAMOIN

Ça n'a rien à voir, c'est juste pour confirmer à M. ROUSSEL que le Rassemblement national n'a jamais été invité à une manifestation à la Maison de l'Europe ; je me suis renseigné.

M. Guy LEFRAND

Merci pour cette précision. Mme CANEL

Mme Françoise CANEL

Bonsoir. Nous étions en train de parler du contrat de territoire. Tout le monde sait que dans celui-ci, il y avait le parc Viking à Gauville. Vous nous avez annoncé que ce projet était retiré. Y aurait-il une révision du contrat de territoire afin d'enlever les 2,4 millions prévus et de les redonner à autre chose ?

M. Guy LEFRAND

Comme vous connaissez parfaitement le contrat de territoire, vous savez qu'il y a une clause de revoyure prévue en 2019 probablement au deuxième semestre ou au premier trimestre 2020. Je ne peux pas m'engager au nom du Département mais, au niveau de la Région, les choses ont été claires : pour tout projet qui serait retiré du contrat de territoire, la Région proposera de garder ces financements pour les remettre sur d'autres projets. Pour ce qui est du Département, je ne peux pas m'engager là-dessus. Le contrat de territoire est une prévision. Cela n'oblige personne. Cela engage les financements simplement à partir du moment où le projet lancé. Bien évidemment, ce projet sera retiré dans le cadre de la clause de revoyure qui aura lieu dans quelques mois.

M. VEYRI.

M. Timour VEYRI

M. le Président, je vous ai envoyé deux questions écrites. Maintenant que Mme CANEL a abordé le sujet, nous pourrions regrouper les choses afin de ne pas partir dans tous les sens et d'éviter la lassitude. Mme CANEL évoquait l'abandon du parc Viking. J'avais une question précise à vous poser sur ce parc. D'après ce que disait la presse, les difficultés qui vous ont amené à renoncer à ce projet qui était votre bébé, étaient dans le montage technique et financier. Cela arrive. Il se trouve que manifestement la grande question était celle du fameux montage avec la SEMOP. Ce qui est un peu dommage pour nous simples conseillers – peut-être que les collègues Maires ont plus d'informations – c'est que nous ayons appris que la grande difficulté était ce montage dans lequel il y avait le Département et la Région. Je suis évidemment très triste car j'ai passé des nuits à travailler sur la SEMOP afin de faire de brillantes interventions devant vous et finalement tout cela tombe à l'eau. Mais, ma question reste : je n'ai pas très bien compris quelle était la difficulté qui vous a poussé à laisser tomber ce projet et j'aurais aimé que vous nous expliquiez. J'ai, de plus, une question complémentaire : un cabinet a été payé par vous pour nous préparer un montage financier et juridique sérieux. J'ai eu deux chiffres : un de 82 000 € et un autre de 150 000 €. À l'époque, je m'étais ému du choix de ce cabinet qui n'était pas spécialisé en tourisme et qui n'avait vraiment pas les compétences pour porter ce projet. Il semble que vos équipes l'ont trouvé plus compétent que d'autres ce qui vous a conduit à le prendre. J'avais trouvé ce choix audacieux voire risqué. Le résultat des courses c'est qu'apparemment ce qu'a proposé le cabinet conduit l'Agglomération à perdre 150 000 € ou 82 000 € au choix ; en tout cas, c'est beaucoup d'argent. Je voulais en profiter pour vous dire mon étonnement et mon agacement car tout cela aurait pu être évité. Mes questions restent et j'espère que vous pourrez y répondre.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je vais bien évidemment répondre. Il reste une question de M. SENKEWITCH. Je ne sais pas si celle-ci est sur le même sujet.

M. Georges SENKEWITCH

Non pas du tout.

M. Guy LEFRAND

On reste sur le DOB pour terminer et je vous réponds après. Peut-être pourrions-nous aussi voter les fonds de concours.

M. José BRIDARD

C'est une très courte intervention car j'ai eu du temps pour ruminer ma colère.

Je reviens sur l'histoire de la piscine : je ne faisais pas partie des plus optimistes, quand la fusion a eu lieu, sur les retombées qu'elle pourrait avoir sur le territoire rural du plateau de Saint-André. Mais, la piscine était une des choses que je voyais peut-être arriver sous un jour nouveau. Il faut savoir que sur notre territoire, il y a tout le phénomène d'attachement scolaire qui est en jeu. Pour avoir été dans ce bain pendant des années, la grosse difficulté de nos écoles autour de Saint-André et dans le monde rural est d'obtenir des créneaux pour emmener nos classes à la piscine. Pendant un certain temps, la CCPN a essayé de monter un projet de piscine ; c'était très compliqué. Franchement, j'avais de grands espoirs avec la fusion de voir arriver un jour une piscine qui puisse satisfaire nos familles et nos scolaires. Entendre dire tout à l'heure que c'était encore repoussé aux calendes grecques me gêne énormément.

M. Guy LEFRAND

Pas aux calendes grecques mais, chaque jour suffit sa peine.

M. VEYRI.

M. Timour VEYRI

Je tiens à dire que je suis solidaire de la colère de mon collègue. À l'époque où il y a eu le débat sur EPN, vous avez fait cela à marche forcée et, je dois le dire, en dupant, je pense, beaucoup de monde. Je me rappelle qu'à l'époque vous aviez dit que le Préfet poussait à cette fusion ce qui était faux et il vous a démenti publiquement. Je me rappelle très bien qu'à l'époque mes amis de Saint-André étaient venus me voir en disant : nous allons faire cette fusion car M. LEFRAND est venu nous voir et il nous a promis une piscine. Franchement, je trouve cela un peu dur aujourd'hui. Je ne suis pas de Saint-André mais ce sont des choses qui ne se font pas. Je trouve un peu regrettable d'apprendre aujourd'hui, au détour d'une conversation, que le panier de la mariée était, au final, bien vide.

M. Guy LEFRAND

Merci. Nous allons faire les choses dans l'ordre. S'il n'y a plus de questions sur le débat d'orientations budgétaires, je propose de voter la délibération 25 qui concerne l'attribution des fonds de concours.

Le Conseil communautaire :

☞ **PREND ACTE ET CONNAISSANCE** du Rapport d'orientations budgétaires 2019 et **DEBAT** des dites orientations budgétaires 2019.

Communes – Attribution de fonds de concours

M. Guy LEFRAND

Je vous fais grâce de tous les sujets. De nombreuses communes bénéficient d'accompagnement dès maintenant. Nous allons faire simple : qui est contre l'attribution de fonds de concours ? Qui s'abstient ?

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement des fonds de concours ci-après aux communes d'EPN :

- 5 077,71 € à la commune d'Angerville-la-Campagne pour la plantation d'arbres,
- 4 459,90 € à la commune d'Angerville-la-Campagne pour la sécurisation de l'école,
- 2 076,70 € à la commune de Champigny-la-Futelaye pour la construction d'un bâtiment destiné au remisage de la lame de déneigement,
- 1 853,71 € à la commune de Coudres pour le remplacement de deux portes coupe-feu à la salle des fêtes,
- 3 860 € à la commune de Croth pour l'acquisition d'une pompe à eau sur châssis routier,
- 465,23 € à la commune d'Epieds pour la réhabilitation des fenêtres de la mairie,
- 70 000 € à la commune d'Evreux pour le remplacement des menuiseries extérieures aluminium de l'ancienne école Joliot Curie Tour n°1,
- 1 848 € à la commune de Gauville-la-Campagne pour le remplacement du lave-vaisselle et de l'adoucisseur de la salle polyvalente,
- 1 530 € à la commune de Gauville-la-Campagne pour l'aménagement d'un terrain de pétanque,
- 805,51 € à la commune de Grosseoeuvre pour le remplacement d'un poteau incendie,

- 119 880,76 € à la commune de Guichainville pour la construction d'un second pavillon paramédical,
 - 25 347 € à la commune de Huest pour la deuxième phase de travaux du gymnase,
 - 465,92 € à la commune de Huest pour la fourniture et la mise en place d'une sonorisation sécurisée à l'église,
 - 5 909,38 € à la commune de Huest pour l'acquisition d'un véhicule technique communal,
 - 3 447,67 € à la commune de Jouy-sur-Eure pour le remplacement de deux chaudières pour les logements communaux,
 - 515,90 € à la commune de Jumelles pour l'acquisition de chaises pour la salle du Conseil,
 - 693,50 € à la commune de Jumelles pour l'acquisition de matériel de bureau,
 - 375 € à la commune de Jumelles pour l'aménagement paysager autour de la mairie,
 - 1 002,91 € à la commune du Plessis-Grohan pour l'acquisition de tablettes et d'un vidéoprojecteur pour l'école,
 - 11 250 € à la commune des Baux-Sainte-Croix pour l'agrandissement du columbarium du cimetière,
 - 936,63 € à la commune des Ventes pour la sécurisation d'un local technique,
 - 7 226,72 € à la commune des Ventes pour l'aménagement de la cour de l'école des Marelles,
 - 700 € à la commune de Lignerolles pour la mise en place d'une rampe d'accès à la salle communale,
 - 3 870,85 € à la commune de Lignerolles pour l'aménagement d'un abri pour la tombe du Duc de Beaufort,
 - 350 € à la commune de Marcilly-sur-Eure pour la remise en état de la tombe d'un ancien combattant,
 - 781,47 € à la commune de Miserey pour le remplacement d'une bouche incendie,
 - 914 € à la commune de Miserey pour le remplacement du portail du gymnase,
 - 6 443,50 € à la commune de Reuilly pour la remise en état de deux chemins ruraux,
 - 1 556,50 € à la commune de Tourneville pour l'acquisition de mobilier urbain,
- et AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tous documents afférents à ces dossiers, y compris les éventuels avenants.

Questions écrites

M. Guy LEFRAND

Nous allons pouvoir passer aux deux questions écrites de M. VEYRI. La première concerne le parc Viking. J'ai eu l'occasion d'en parler avec les collègues Maires car il me semblait normal de leur donner en premier l'information. J'ai décidé de retirer le projet de parc Viking. Il ne s'agit pas d'un problème de SEMOP. C'est une histoire sortie par certains et reprise par certains médias. Le Département pouvait tout à fait entrer au capital de la SEMOP en qualité de tiers investisseur comme la Région avait prévu de le faire, sans être soumis à une procédure de publicité ou de mise en concurrence. Oui, le Département pouvait contribuer au financement du projet SEMOP. Que certains souhaitent ne pas tenir les engagements qu'ils avaient pris, c'est un sujet. En tout cas, la SEMOP n'en était pas un du tout. J'ai décidé de retirer le parc Viking, je l'ai dit, parce que nous devons créer des activités structurantes sur notre territoire et sur l'Agglomération au service de l'emploi et au service du développement et de la renommée de nos communes. Je pense – et je persiste à penser – que nous devons développer une notoriété positive autour d'un projet grand public sur notre territoire. Je n'ai pas su convaincre certains habitants mais surtout les Maires de la viabilité et de l'intérêt de ce projet. Si je l'ai retiré, c'est parce qu'en tant que Président de l'Agglomération, je suis le représentant des Maires et des élus de ce territoire et qu'il était hors de question pour moi, à partir du moment où je voyais que je n'avais pas su communiquer et expliquer et que des réticences importantes subsistaient, de continuer. Ce sont les Maires qui m'ont fait changer d'avis ; ce sont eux qui m'ont poussé à retirer ce dossier. C'est en ce sens que je l'ai fait.

Contrairement à d'autres, à d'autres niveaux, je ne m'enferme pas dans mes certitudes. Je pense qu'il faut savoir écouter. Nous en avons parlé l'autre jour en conférence des Maires. Même si certains ont regretté cette décision, même si des habitants d'Évreux et d'ailleurs m'avaient fait part de leur intérêt pour ce projet parce que cela pouvait créer de l'emploi, il me semble nécessaire de pouvoir répondre à la juste inquiétude voire à la juste réticence des Maires. C'est pour cette raison et cette unique raison que j'ai retiré ce projet de parc Viking. Pour autant, je l'ai annoncé en conférence des Maires et je le répète aujourd'hui, nous constituons un groupe de travail afin d'élaborer des projets qui pourront développer le tourisme sur notre territoire en conciliant à la fois le développement économique et le cadre de vie. J'ai déjà vu plusieurs collègues Maires volontaires pour y participer.

Nous avons effectivement dépensé 80 000 € d'études. Celles-ci n'étaient pas négatives puisque nous avons eu deux réponses pour ce parc Viking ce qui montre bien la faisabilité de ce projet. Des partenaires étaient prêts à investir 80 000 € dans ce projet. Les études n'étaient donc pas négatives ni inutiles. Je peux ressortir toutes les études que vous avez faites de 2008 à 2014 et qui n'ont abouti à rien. On peut jouer à ça. Nous avons tous ici mené des études qui parfois n'aboutissent pas. C'est l'objectif. Si nous étions sûrs que toutes aboutissent, nous n'aurions pas besoin d'en faire. Voilà ce que j'avais à vous dire sur le parc Viking.

M. VEYRI pour la deuxième question.

M. Timour VEYRI

Je me félicite évidemment de votre décision. C'est la première fois que vous reconnaissez une erreur publiquement. Je sais que cela a dû vous coûter. Je tiens à vous remercier car c'est un geste qui était nécessaire pour arriver à une certaine forme d'apaisement de notre Agglomération. Je voulais également saluer les élus qui se sont mobilisés sur ce sujet ainsi que les habitants et notamment le collectif qui a fait un travail remarquable. Quand je vous pose la question sur le coût qui a été celui de cette étude, ce n'est pas uniquement en référence à d'autres études. Par définition, une étude coûte de l'argent. C'est aussi parce qu'il me semblait que le cabinet n'était pas compétent pour travailler sur ce dossier. D'ailleurs, la presse s'en était émue. Ce n'est pas la peine que je rappelle pourquoi j'avais trouvé que cette commission qui l'avait choisi n'était pas des plus transparentes. Cela a du sens et une importance parce qu'à un moment ou un autre ce qui va rester dans notre mémoire collective, c'est la décision pour laquelle ce projet a été arrêté.

Il me semble important que l'on sache pourquoi. On est entre nous : je ne suis pas du tout convaincu par l'argumentation qui est la vôtre.

M. Guy LEFRAND

Ce n'est pas grave.

M. Timour VEYRI

Je sais bien mais je vous fais part de mon sentiment. Je trouve que vous faites très bien les trémolos mais on sent tout de même qu'il y a eu derrière un problème juridique.

M. Guy LEFRAND

Non. Vous pouvez raconter n'importe quoi mais cela ne change rien à l'affaire.

M. Timour VEYRI

M. le Président, vous dites qu'il n'y a pas de problème juridique mais, votre crédibilité en la matière est un peu entamée depuis quelques mois. Ce n'est pas le sujet.

[Huées]

M. Timour VEYRI

J'aurais donc aimé avoir tout de même une explication. Y a-t-il eu ou non un problème avec le modèle de la SEMOP ?

M. Guy LEFRAND

Non. Je vous ai déjà répondu au moins trois fois.

M. Timour VEYRI

Dans ce cas, cela veut dire que soit la Préfecture ment, soit le Département ment. À un moment, vous avez parlé de « certains qui » Qui sont ces « certains qui » afin que nous comprenions ce qu'il se passe car, là, il y a tout de même beaucoup de sous-entendus ? Je n'ai pas la chance d'avoir toutes les informations. J'aimerais savoir qui sont ces certains dont vous parlez.

M. Guy LEFRAND

Merci. Concernant le cabinet GV2A que vous mettez en cause, je vous rappelle que votre équipe et vous-même l'avez fait travailler en 2012 dans le cadre également d'un montage de PPP (partenariat public-privé). À l'époque, deux ans avant que nous arrivions aux affaires, vous estimiez que c'était un cabinet très compétent et parce que nous l'avons fait travailler, il est devenu un cabinet incompétent. Dont acte.

Avez-vous une deuxième question ?

M. Timour VEYRI

Absolument. J'ai une deuxième question. Merci, M. le Président.

M. Guy LEFRAND

Je vous en prie.

M. Timour VEYRI

Elle concerne le festival rock et elle est extrêmement courte. Nous avons appris dans la presse qu'un certain nombre de factures avaient été cachées à la Ville d'Évreux pour empêcher le Conseil municipal de connaître le coût réel du festival rock pour la commune d'Évreux.

[*Protestations d'élus*]

M. Timour VEYRI

La subvention d'EPN est de 50 000 €. Je voulais juste que vous me confirmiez que contrairement à ce qu'il s'est passé à la Ville d'Évreux, il n'y a pas eu, à l'Agglomération, de factures soustraites à l'attention des Maires et des élus.

M. Guy LEFRAND

L'Agglomération d'Évreux ne subventionne pas le festival à hauteur de 50 000 € mais de 80 000 €. La Ville a également accompagné Normandy rock en 2017. À partir de 2018, nous avons travaillé avec un partenaire privé qui nous a permis de limiter les risques. Comme vous le font remarquer un certain nombre de collègues ici et qui nous en ont parlé clairement en conférence des Maires, les élus siégeant ici ne souhaitent pas que l'on mélange la politique politicienne de la Ville d'Évreux avec le travail sérieux mené au sein de ce Conseil communautaire. La réponse est très simple en ce qui concerne l'Agglomération...

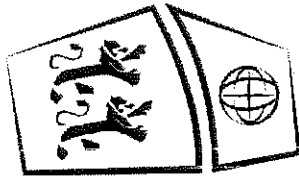
[*Applaudissements*]

M. Guy LEFRAND

En ce qui concerne l'Agglomération, le festival rock est subventionné de manière totalement transparente à hauteur de 80 000 € par an et il n'y a aucune facture cachée. Je vous remercie.

Mes chers collègues, notre séance est terminée. Bernard BROCHOT nous offre un petit pot derrière. Merci.

La séance est levée à 20 heures 45.



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

•••
SEANCE DU 5 MARS 2019

•••
COMPTE RENDU

L'An deux mille dix-neuf, le 05 mars, les membres du Bureau communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 25 février 2019, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 16H30, sous présidence de Monsieur Guy LEFRAND, Président:

PRESENTS :

Madame AUGER Stéphanie, Monsieur BOREGGIO Sylvain, Monsieur COCHON Michel, Monsieur CONFAIS Max, Madame COULONG Rosine, Monsieur DERRAR Mohamed, Monsieur DOSSANG Guy, Monsieur DOUARD Daniel, Monsieur GAVARD-GONGALLUD Nicolas, Monsieur HUBERT Xavier, Monsieur LEFRAND Guy, Monsieur MABIRE Arnaud, Madame MARAGLIANO Francine, Monsieur MOLINA Michel, Madame PECQUEUX Delphine, Monsieur ROYOUX Claude

ABSENTS NON REPRESENTES :

Monsieur BOURRELLIER Ludovic, Monsieur ETTAZAOUI Driss, Monsieur GROIZELEAU Bruno, Monsieur PRIEZ Rémi

DELIBERATIONS DU BUREAU PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL

Le **Bureau communautaire**, agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Communautaire :

☞ **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition d'EPN, pour une mission d'accueil et de motricité de jeunes enfants au multi-accueil et RAM situés sur la commune de Saint-Sébastien de Morsent, d'un Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives de la commune de Saint Sébastien de Morsent, à raison de 35 interventions pour l'année 2019, et contre remboursement par EPN, de la somme de 21€/l'heure de mise à disposition, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la dite convention ainsi que les avenants éventuels à intervenir.

☞ **DESIGNE** M. Michel COCHON, en qualité de représentant titulaire et M. Nicolas GAVARD-GONGALLUD en qualité de représentant suppléant d'EPN, aux réunions des Comités de pilotage NATURA 2000 du site de la Vallée de l'Eure

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de travaux à passer avec la DIRNO pour la sécurisation des travaux de réhabilitation du bassin de rétention des eaux pluviales n°2 de la ZAC du Bois des Communes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE**SEANCE DU 3 AVRIL 2019****EXTRAIT DU COMPTE RENDU**

ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

L'An deux mille dix-neuf, le 03 avril, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 27 mars 2019, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18h00, sous la présidence de Monsieur Guy LEFRAND, Président.

M. Patrick PIERES, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

PRESENTS :

M ALBENQUE Roger, Mme AUGER Stéphanie, M BARRAL Fernand, M BAZIRE Guy, M BEHAR Claude, Mme BENARD Catherine jusqu'au dossier 19, Mme BOCAGE Sophie, Mme BONNARD Renée, M BOREGGIO Sylvain, M BOUILLIE Jean-Luc, M BOURRELLIER Ludovic jusqu'au dossier 44, M CAILLEUX Jean-Michel jusqu'au dossier 40, M CAMOIN Emmanuel jusqu'au dossier 40, Mme CANEL Françoise, M CASTEL Patrick, M CHAPLAIS Robert, M CHOKOMERT Patrice, M CINTRAT Jean-Luc, M CISSEY Raymond, M COCHON Michel, M COLLEU Etienne, M CONFAIS Max, Mme COULONG Rosine, Mme COURSIN Marie-Martine, M DERRAR Mohamed, M DOSSANG Guy, M DULONDEL Michel, M ETTAZAOUI Driss à partir du dossier 33, M EUDIER Moïse, M FAUCHET Gérard, M GANTIER François, M GILLES Hervé, M GROIZELEAU Bruno, Mme GUESNET Séverine, Mme HAGUET VOLCKAERT Florence, M HAMEL Raynald, Mme HANNOTEAUX Maryvonne, M HEBERT Dominique, M HUBERT Xavier, M JAMES Jean-Claude, M KELLO Philippe, Mme KONTE Maryata, Mme LE GOFF Hélène, M LEBLOND Jean, M LEFRAND Guy, Mme LEMONNE Christine, Mme LESEIGNEUR Diane, Mme LUVINI Françoise, M MABIRE Arnaud, M MAILLARD Jean-Marie, M MANÉ Abdoulaye, M MARQUAIS Raynal, M MOLINA Michel, M MOREL Jean-Pierre, M MORILLON Marc, M NOGARÈDE Alain, M PATTYN Patrick, M PAVON Jean-Pierre, M PERRIN Marc, M PICHOS Jean-Pierre, M RANGER Michel, Mme REVEL Ketty, M ROUSSEL Emmanuel, M ROYOUX Claude, Mme SAMSON Michelle, M SAULNIER Robin, M SENKEWITCH Georges, M VEYRI Timour jusqu'au dossier 40, M PIÉRÈS Patrick, M WATEL Patrik, M ALORY Christophe, Mme BANDELIER Lysiane, M BONBONY Jean-Claude, M BOUTIN Jacques, M CLOMENIL Joël, M DUTREMEE Serge, M GAUTIER Francis, M HEROUARD Jean-Paul, Mme LEON Patricia, M LEPINTEUR Ollivier jusqu'au dossier 40, Mme MARAGLIANO Francine, M MARAIS Thierry, M NOEL Gilbert, M NORBLIN Raphael, Mme PECQUEUX Delphine, Monsieur JARRAFOUX Jacques suppléant(e) de Monsieur BOUTIN Jacques, Madame LEMARIÉ Anne-Marie suppléant(e) de Monsieur BROCHOT Bernard, Monsieur GATINE Jean-Pierre suppléant(e) de Monsieur DOUARD Daniel, Monsieur MASCRIER Gilbert suppléant(e) de Monsieur FEUVRAIS Martial, Monsieur BRICOURT Lionel suppléant(e) de Madame LEMEILLEUR Monica, Monsieur LESELLIER Guy suppléant(e) de Monsieur WALASZEK Jean-Pierre, Monsieur BATREL Gilbert suppléant(e) de Madame ROUVEIX Michèle

ONT DONNE POUVOIR :

Madame Agnès BAUGE a donné pouvoir à Monsieur François GANTIER, Madame Karène BEAUVILLARD a donné pouvoir à Madame Françoise LUVINI, Madame Stéphanie COSTENTIN a donné pouvoir à Madame Florence HAGUET VOLCKAERT, Monsieur Didier DESSAINT a donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel CAILLEUX, Monsieur Nicolas GAVARD-GONGALLUD a donné pouvoir à Madame Lysiane BANDELIER, Madame Séverine GIPSON a donné pouvoir à Madame Christine LEMONNE, Monsieur Anthony HOUSSAIS a donné pouvoir à Madame Delphine PECQUEUX, Madame Chantal LEPETIT

a donné pouvoir à Monsieur Guy LEFRAND, Monsieur Gérard SILIGHINI a donné pouvoir à Monsieur Michel RANGER, Monsieur Stéphane SIMON a donné pouvoir à Monsieur Xavier HUBERT, Madame Françoise MARTIN a donné pouvoir à Madame Maryvonne HANNOTEAU, Madame Coumba DIOUKHANÉ a donné pouvoir à Monsieur Mohamed DERRAR, Madame Stéphanie LEBARBIER a donné pouvoir à Madame Patricia LEON

ABSENTS NON REPRESENTES :

Monsieur BENTALHA Mohammed, Madame BUCHE Véronique, Monsieur CAPUANO Giovanni, Monsieur CHAMPREDON Michel, Monsieur DE LANGHE Christian, Madame DELAVIGNE Nadine, Madame DURANTON Nicole, Monsieur FRERET Robin, Madame JUIN Clarisse, Monsieur LEFRANÇOIS Thierry, Madame MORDRET Anaïs, Madame MORLOCK Sabine, Monsieur PRIEZ Rémi, Monsieur ROUSSEL Cédric, Madame TUBIANA Camille, Madame VILAIN Mireille, Monsieur WILMART Marceau, Monsieur ALLANO Jean-Claude, Monsieur GHZALALE Fouad, Monsieur HERVIEU Joël

Le Conseil communautaire :

☞ **ADOpte** le procès-verbal littéral de la séance en date du 5 février 2019

☞ **DECIDE** la prise de compétence facultative « santé » à compter du 1^{er} septembre 2019 :
 - en matière d'action de prévention et promotion de la santé en tant que signataire et pilote du Contrat Local de Santé d'agglomération,
 - en matière d'actions encourageant et favorisant l'accueil de stagiaires et futurs professionnels de santé
 - en matière d'actions de développement de l'économie locale en matière de santé,
 et **INVITE** les communes membres à se prononcer sur cette proposition dans le délai de 3 mois à compter de la notification de la présente délibération. A défaut d'avis rendu dans ce délai, celui-ci est réputé favorable

☞ **PREND ACTE (moins 3 abstentions)** du Plan de dynamisation commerciale, **VALIDE** le règlement des aides attribuées dans le cadre de ce plan, **AUTORISE** le Président à procéder à des ajustements mineurs des règlements intérieurs susvisés et **AUTORISE** le Président ou son représentant à **SIGNER** la(les) convention(s) et tout autre avenant ou document à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de dynamisation commerciale. Le programme d'actions proposé a permis de dégager 3 axes stratégiques pour l'action relevant de l'intervention de l'EPCI :

- Axe 1 : Organiser un maillage commercial de proximité
- Axe 2 : Renforcer la vitalité des centralités commerçantes
- Axe 3 : Accompagner et dynamiser les commerces existants

Chacun des axes stratégiques identifiés se décline en objectifs opérationnels. Ils sont déclinés en actions. Des mesures phares du Plan de dynamisation commerciale irriguent les 3 axes :

I. Organiser un maillage commercial de proximité

Evreux Portes de Normandie fait le choix de mise en place d'aides au maintien et à l'accès à l'offre commerciale s'adressant prioritairement aux communes plus rurales de l'agglomération :

- L'étude commerce multiservices est le premier niveau d'aide permettant de vérifier la faisabilité économique et financière d'une création de commerce en milieu rural ; mise en œuvre par la CCI Portes de Normandie avec le soutien financier d'EPN, cette première phase d'étude est primordiale pour valider un projet avant décision

d'investissement. Pour autant, le processus de soutien de la commune doit aller encore plus loin, en permettant également la mobilisation des dispositifs financiers existants et la recherche de porteurs de projets. Ce « package d'étude » complet fait l'objet d'une mesure de soutien d'EPN qui mobilise dans ce cadre des moyens financiers à hauteur de 50% du coût total facturé.

Cette aide concernera les communes de moins de 3 000 habitants, pour des projets de création de commerce répondant obligatoirement aux besoins de première nécessité (commerce multiservice, alimentaire...).

- Une démarche renforcée de connaissance de l'offre commerciale afin de mieux anticiper ses mutations. EPN a expérimenté un outil de Gestion Prévisionnelle du Bêti Commercial qui permet de géolocaliser les commerces du territoire et d'extraire toute donnée utile à une remise sur le marché (recensements par communes, identification des caractéristiques du local, départ prévisionnel à la retraite...). « Center City Desk », initié dans le cadre du partenariat avec la CCI PN, va donc être déployé plus largement à l'échelle d'EPN, et dans un premier temps auprès des communes de plus de 3 000 habitants.

Une des applications possibles peut aussi être de privilégier l'acquisition anticipée et amiable de murs commerciaux afin d'éviter des procédures de type préemption commerciale. Une enveloppe de 250 000 € est anticipée au budget 2019 pour ces acquisitions de murs.

- Un soutien à l'investissement des communes pour favoriser le maintien, la création ou reprise de commerces et leur développement est aussi proposé. Il vise également les communes de moins de 3 000 habitants qui souhaiteraient intervenir pour acquérir des murs commerciaux, ou des murs à transformer en local commercial ; les travaux d'aménagement et/ou de modernisation d'un local commercial seront aussi concernés par la mesure d'EPN. L'EPCI participera ainsi à hauteur de 20% maximum de l'enveloppe éligible dans le cadre de subventions plancher de 10 000 € HT et jusqu'à un plafond de 75 000€ HT.
- Une aide à l'investissement des porteurs de projets, dans les communes de moins de 3 000 habitants, portant sur les mises aux normes ou la modernisation du point de vente vient compléter le dispositif.

II. Renforcer la vitalité des centralités commerçantes

Le soutien à la diversité des commerces dans les centralités est un objectif permanent car il permet de différencier et donner une plus-value à l'offre proposée. Ce soutien s'appuie sur des mesures croisées :

- Dans un contexte 2018 éprouvant pour les commerces, et notamment ceux de centre villes et centre-bourgs, EPN décide d'apporter son soutien appuyé du commerce de proximité par la mise en place d'une mesure de subvention, calculée pour atteindre 50% du montant de CFE N-1.

Cette subvention concernera TOUS les commerçants de proximité du territoire, hors ensemble commercial, qui en effectueront la demande et rempliront les critères d'éligibilité fondés notamment sur :

- Le montant de chiffre d'affaires annuel (inférieur à 1 million d'€ HT).
- Avec une surface du point de vente accessible au public n'excédant pas 300 m².
- En référence à la liste d'activité (codes NAF) annexée à la présente.

Cette aide peut impacter environ 600 commerces de proximité dans tout le territoire EPN, pour un montant budgété à 300 000 € en 2019.

- Une aide à l'implantation pour contribuer à dynamiser les centres villes et les quartiers prioritaires de la ville (QPV) en veillant à renforcer la diversité des activités commerciales nécessaire. Elle se traduit par une mesure de soutien au futur locataire portant sur un pourcentage du montant du bail des 12 premiers mois, avec limitation à un plafond mensuel de 500 € (50% sur les 12 premiers mois). C'est aussi une action de résorption de la vacance des locaux commerciaux, considérant la bonification de 6 mois supplémentaires de l'aide pour la reprise d'un local inexploité depuis au moins 24 mois.

- L'accueil d'un commerce en Boutique Test permet à de futurs commerçants de tester une idée, un concept en minimisant les risques avant de se lancer durablement. L'action se réalisera en fonction d'opportunité confirmée d'acquisition ou d'aménagement d'un local, avec le partenaire CCI Portes de Normandie, très impliqué dans l'action.
- Le lancement d'activité en Boutique Ephémère pourra concerner un nouveau concept, une nouvelle marque, une nouvelle collection, une activité saisonnière, voire une exposition à caractère culturel, selon l'opportunité et l'accord du propriétaire du local choisi. L'action d'EPN porte sur la recherche d'emplacements opportuns, la négociation avec le propriétaire de mise en œuvre de travaux d'agencement de boutique les plus communs. L'objectif est de permettre l'impulsion, pour une durée provisoire, des activités qui seront validées en lien avec les partenaires consulaires.
- EPN a déjà prorogé la convention FISAC pour Evreux, en l'attente de la réponse à l'appel à projet dans le cadre de la nouvelle formule FISAC de l'Etat.

III. Accompagner et dynamiser les commerces existants

Cet accompagnement s'appuie sur 5 actions :

- Accompagnement des commerçants, des unions de commerçants, par le Comptoir des Commerçants (équipe dédiée du Comptoir des Loisirs), à l'échelle du territoire communautaire
- Offre d'ateliers numériques, dispensés par les partenaires consulaires, pour les commerçants de toute l'agglomération
- Valorisation systématique des commerces via des outils de communication tels le magazine et le site de EPN, mais aussi le magazine du Comptoir des Loisirs
- Mise en œuvre d'une étude sur les circuits courts, visant à mettre en place des actions incitant les restaurateurs et magasins alimentaires, existants ou nouveaux arrivants, à favoriser l'approvisionnement localement auprès des producteurs installés sur le territoire d'Evreux Portes de Normandie.
- Soutien à la transmission des commerces par l'appui auprès du réseau consulaire afin de pérenniser les activités commerciales existantes

☞ **APPROUVE** les termes de la réponse à l'appel à projet FISAC et son plan de financement prévisionnel et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SOLLICITER** le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce à travers la candidature d'Evreux Portes de Normandie à l'appel à projet afférant.

☞ **SOLLICITE** la mobilisation du Fonds Friches pour la remise en état du site Saminox, parcelles C 334, 335, 336 et 371 à Normanville (site destiné ensuite à la commercialisation), **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de Fonds Friches pour la remise en état du site Saminox, parcelles C 334, 335, 336 et 371 à Normanville, selon les modalités de répartition du dispositif mettant 25% du coût des travaux HT à la charge d'EPN et éventuels avenants à intervenir, **CEDE** à l'Établissement Public Foncier de Normandie les parcelles cadastrées C 334, 335, 336 et 371 sur la commune de Normanville, au prix d'un euro ne donnant pas lieu à paiement (les frais notariés seront supportés par l'EPFN) et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte à intervenir dans le cadre de cette cession

☞ **CEDE** à ENGIE ou toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique (station Gaz Naturel Véhicule) une partie de la parcelle ZD 111 sur la commune du Vieil Evreux, d'une surface d'environ 2 500 m² au prix hors taxe de 25 €/m² augmenté de la TVA, soit un montant de 62 500 € HT, à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement cédée, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur, **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération

☞ **CEDE** à la SAS MOCA ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique (réalisation d'une micro-crèche), une partie des parcelles XA 96 et 116 sur la commune de Guichainville, d'une surface d'environ 1 800 m² au prix hors taxe de 25 €/m², soit un montant de 45 000 € HT, augmenté de la TVA, à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement cédée, les frais de notaire et géomètre étant à la charge de l'acquéreur, **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de la signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération

☞ **DECIDE (moins 4 abstentions)**, dans le cadre de l'aménagement du Long Buisson 3, l'acquisition auprès de la commune de Guichainville, des parcelles sises sur la commune, section AD numéros 5, 6 et 19 d'une contenance totale de 38 650m² au prix de 386 500€ (les frais de notaire seront à la charge d'EPN), **AUTORISE** EPN à se substituer à la SAFER DE NORMANDIE pour la résiliation des baux ruraux dont est titulaire Monsieur Michel DESHAYES, sur les terrains précités, **ACCEPTE** le versement de l'indemnité de résiliation des baux ruraux au profit de Monsieur Michel DESHAYES, soit la somme de 22 500 € (lors du retour de l'acte authentique de la formalité de publicité foncière auprès du Service de la Publicité Foncière compétent). Les frais de notaire sont à la charge d'EPN, **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique et que la libération des terres par l'exploitant interviendra au plus tard le 29 septembre 2019 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte à intervenir dans le cadre de cette acquisition

☞ **OCTROIE** une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € à l'association Cosmetic Valley (pôle de compétitivité parfumerie/cosmétique), pour l'année 2019, sous réserve de l'inscription des crédits au budget primitif et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions et avenants éventuels à intervenir dans ce cadre

☞ **DECIDE**, dans le cadre de l'évolution des lignes de transports urbains, d'expérimenter l'évolution de l'itinéraire de la ligne T6 et la création d'un arrêt et son aménagement, **DECIDE** la pérennisation de la desserte de Parville et l'aménagement de l'arrêt existant, **DECIDE** le changement de nom des points d'arrêt suivants :

- POLITZER – rue de la Forêt – Ligne T7
 - Nouveau nom proposé : FORET
- POLITZER – rue Jean Moulin - Lignes T6 et T8
 - Nouveau nom proposé : CALVAIRE
- POLITZER – rue G. Politzer – lignes T6 et T8
 - Nom reste inchangé : POLITZER
- JOLIOT CURIE – rue Joliot Curie – ligne T1
 - Nom reste inchangé : JOLIOT CURIE
- JOLIOT CURIE – route de St André – ligne T3
 - Nouveau nom proposé : SAINT ANDRE
- CARNOT – rue du Bois des Communes – ligne T2
 - Nom reste inchangé : CARNOT
- CARNOT – rue Carnot – lignes T2 et T7
 - Nouveau nom proposé : KLEBER
- ZONE COMMERCIALE (proche des enseignes Boulanger, Cultura)
 - Nouveau nom proposé : ZONE COMMERCIALE SUD
- ZONE COMMERCIALE (proche des enseignes Gosport, Burger King)
 - Nouveau nom proposé : ZONE COMMERCIALE NORD,

DECIDE les créations et aménagements des arrêts Oursel, Roland Garros et Industrie, **DECIDE** la suppression des arrêts Pommiers et Félix Doucerain et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tout acte se rapportant à la mise en œuvre de ces évolutions

☞ **APPROUVE** les termes du règlement des transports scolaires d'EPN qui harmonise les règles des transports organisés par la Région avec celles des transports organisés par EPN

☞ **APPROUVE**, dans le cadre de la gestion du transport scolaire par la commune pour le compte d'EPN, les termes de l'avenant à passer avec Saint Germain sur Avre afin qu'EPN rembourse à la commune les frais supplémentaires liés à l'affranchissement des courriers et divers frais de fournitures de bureau et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à **SIGNER** l'avenant et tous autres avenants se rapportant à la mise en œuvre de cette convention

☞ **APPROUVE** les termes de la convention à passer avec Seine Normandie Agglomération pour le transport scolaire des élèves d'EPN et de SNA sur leurs territoires respectifs et **AUTORISE** M. le Président ou son représentant à **SIGNER** l'avenant et tous autres avenants se rapportant à la mise en œuvre de cette convention. Le coût facturé réciproquement est de 270 €/élève.

☞ **APPROUVE (moins 2 abstentions)**, dans le cadre de la mise en œuvre de la phase 1 du PLAN VELO, l'itinéraire cyclable des lignes 1, 2, 3 et 4 et **DECIDE** d'aménager ces lignes pour favoriser l'usage des modes doux de déplacement ; **APPROUVE** le règlement du service de location de longue durée des vélos à assistance électrique et les tarifs ci-dessous :

Vélos Assistance Electrique « VELOO »	Mensuel	Annuel
Abonnement classique	35,00 €	360,00 €
Détenteur d'un Abonnement annuel Transurbain	30,00 €	300,00 €
Etudiant et demandeur d'emploi	25,00 €	240,00 €
Entreprises domiciliées dans le périmètre de l'Agglomération d'Evreux Portes de Normandie (EPN)	Non concernées	420,00 €
Entreprises d'EPN signataires de la charte Entreprises et Quartiers	Non concernées	360,00 €
Assurance utilisateur facultative	8,50 €	102,00 €
Casque mis à disposition	Gratuit	Gratuit
Livraison / prise en charge des vélos « VELOO » pour le compte des entreprises (maintenance / contrôle trimestrielles et besoins ponctuels).	20€ HT par déplacement incluant la prise en charge puis la livraison en retour	

Caution de 700€,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel du projet plan vélo ci-après :

FINANCEURS	SUBVENTION PREVISIONNELLE
DSIL 2019	261 000,00 €
ADEME	183 000,00 €
Région Normandie	10 000,00 €
S/Total subventions	454 000,00 €
Fonds propres	416 000,00 €
TOTAL OPERATION HT	870 000,00 €

SOLLICITE toutes les subventions pouvant être obtenues au titre de ce projet et **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les conventions, avenants éventuels et actes administratifs afférents à ce dossier

☞ **DEBAT** des orientations du PADD, prévue par l'article L153-12 du Code de l'Urbanisme

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention d'équipement de 30 000€ au Syndicat Mixte Evreux Portes de Normandie – Communauté de Communes du Pays de Conches, pour le financement des dépenses d'investissement 2019 du Syndicat et **AUTORISE** Monsieur le 1^{er} Vice-président à signer la convention à intervenir et tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

☞ **INSTITUE** le Droit de Prémption Urbain sur les zones U et AU des plans locaux d'urbanisme récemment approuvés par EPN (Fontaine sous Jouy, Saint Germain sur Avre, Marcilly sur Eure, L'Habit, Bois le Roy, Cierrey, Le Mesnil Fuguet et Arnières sur Iton), **DEMANDE** à chaque commune de bien vouloir afficher la présente délibération durant un mois, conformément à l'article R.211-2 du code de l'urbanisme ainsi que le plan de la commune concernée et **PRECISE** qu'un affichage de la présente délibération au siège d'EPN durant un mois et qu'une insertion dans deux journaux diffusés dans le Département seront réalisés conformément à l'article R.211-2 du code de l'urbanisme. La date à prendre en considération pour l'affichage en mairie est celle du premier jour où il est effectué.

☞ **DECIDE** l'acquisition du site des anciennes Usines de Navarre, cadastré (voir tableau ci-après) moyennant le prix de 150 000,00 €, les frais notariés étant à la charge d'EPN, **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de la signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération

	Parcelles	Superficie
EVREUX	BN 11p	100m ²
	BN 13p	150m ²
	BN 16p	110m ²
	BN 17p	100m ²
	BN 21	1 626m ²
	BN 22	327m ²
	BN 23	170m ²
	BN 33	200m ²
	BN 252	444m ²
	BN 260p	450m ²
	BN 262p	180m ²
	BN 266p	60m ²
	BN 282p	1 000m ²
	BN 283	12 360m ²
	BN 328p	2600m ²
	BO 29	532m ²
	BO 69	760m ²
	BO 70p	21 630m ²
BO 109	1 490m ²	
BO 115	18m ²	
BO 117	34m ²	
ARNIERES-SUR-ITON	ZC 130	1 120m ²
	Total	45 461m²

☞ **DECIDE** l'acquisition du site des anciennes Usines de Navarre, cadastré (voir tableau ci-après), moyennant le prix de 30 000,00 €, les frais notariés étant à la charge d'EPN, **DECIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de la signature de l'acte authentique et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération

	Parcelles	Superficie
EVREUX	BO 73	3 520m ²
	BO 74	5 760m ²
	BO 75	827m ²
	BO 110	6 490m ²
ARNIERES-SUR-ITON	ZC 54	4 310m ²
	ZC 55	3 350m ²
	ZC 56	2 230m ²
	ZC 57	5 840m ²
	Total	32 327m²

☞ **PREND ACTE**, dans le cadre de la procédure de création de la ZAC Saint Louis à Evreux, de l'accomplissement des formalités relatives à la participation électronique du public, **APPROUVE** la synthèse de la participation (2 avis ont été renseignés et n'ont pas apporté d'éléments nouveaux susceptibles de générer une reprise des études préalables) et **DECIDE** de faire approuver le projet de dossier de création de ZAC présenté lors de la participation électronique

☞ **APPROUVE** le dossier de création de la ZAC Saint Louis établi conformément à l'article R.311-2 du code de l'urbanisme, **DECIDE** de **CREER** une zone d'aménagement concerté ayant pour objet l'aménagement et l'équipement des terrains en vue principalement de créer du logement et des équipements publics ainsi que l'aménagement d'espaces publics sur les parties du territoire de la commune d'Evreux, **DENOMME** la zone ainsi créée « zone d'aménagement concerté Saint Louis », **DECIDE** d'**EXCLURE** la ZAC Saint Louis du champ d'application de la part communale de la taxe d'aménagement, **MET** à la charge de l'aménageur ou des constructeurs le coût des équipements visés à l'article R 331-6 du Code de l'urbanisme et **AUTORISE** Monsieur le Président à faire établir le dossier de réalisation visé à l'article R. 311-7 du Code de l'urbanisme

☞ **OCTROIE** une subvention de fonctionnement de 50 000 € à l'association Polepharma (cluster d'entreprises pharmaceutiques, implanté sur les régions Normandie – Centre Val de Loire – Ile de France). pour l'année 2019, sous réserve de l'inscription des crédits au budget primitif et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les contrats, conventions et avenants éventuels à intervenir dans ce cadre

☞ **DECIDE** d'adhérer au Pôle de compétitivité TES (Transaction e Secure) (qui a pour ambition d'être la référence en matière d'innovation en haute technologie numérique dans les domaines de la santé, du tourisme, de la collectivité et de l'agriculture connectés en Normandie), **DECIDE** de verser le montant de l'adhésion s'élevant à **12 000€** et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les contrats, adhésions, conventions et avenants éventuels à intervenir dans ce cadre

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de **7 000 €** à la Maison de l'Enfant et des Découvertes pour l'organisation de la Fête de la Science qui se déroulera du 10 au 13 octobre 2019 au sein de l'IUT d'Evreux et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente à l'octroi des subventions ci-dessus mentionnées, ainsi que tout avenant et document liés à ladite subvention

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention de fonctionnement à l'association BUDIE d'un montant total de **1 000 €** pour l'action « Boot Camp Fluo », **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente au soutien octroyé à l'association BUDIE, ainsi que tout avenant et document lié à ladite subvention, **DECIDE** le versement d'une subvention de fonctionnement au CHES au bénéfice de l'IFSI d'un montant de **1 500 €** pour l'organisation du Gala de remise des diplômes et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente au soutien octroyé au CHES au bénéfice de l'IFSI, ainsi que tout avenant et document lié à ladite subvention

☞ **DECIDE** l'octroi d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € à l'association L-Birds pour l'évènement L-Birds back to Normandy qui se tiendra du 07 au 09 juin 2019 à Saint-André de l'Eure et **AUTORISE** le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente et tout document ou avenant éventuel à intervenir dans ce cadre

☞ **DECIDE (moins 4 abstentions)** l'octroi d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 80 000 € à l'association Normandy Rock pour l'édition 2019 du festival Rock in Evreux, sous réserve du vote du budget et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention bipartite correspondante et tout avenant éventuel à intervenir dans ce cadre

☞ **OCTROIE** une subvention de 11 000 euros à l'association LA FARANDOLE dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse conclu avec la CAF et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention ainsi que les avenants éventuels à intervenir à passer avec l'association LA FARANDOLE

☞ **OCTROIE** une subvention de 4 500 euros à l'association « LA JEANNE D'ARC D'EVREUX » dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse conclu avec la CAF et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention ainsi que les avenants éventuels à intervenir à passer avec l'association LA JEANNE D'ARC d'Evreux

☞ **DECIDE** l'acquisition du mobilier et matériel nécessaires à l'extension du RPAM de Saint-André de l'Eure et à la création du RPAM du Val David et **SOLLICITE** une aide financière d'un montant de 1 827 euros auprès de la CAF pour l'achat de matériel et de mobilier nécessaire au bon déroulement des missions et des activités des deux RPAM

☞ **OCTROIE** à CURSUS une subvention de **98 000 €** au titre de l'année 2019 et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente et les avenants éventuels à intervenir

☞ **OCTROIE** une subvention de **5 000 €** à l'ADIE et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente et les avenants éventuels.

☞ **OCTROIE** une subvention de **111 877 €** à la Mission Locale Pays d'Evreux et Eure Sud et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente et les avenants éventuels.

☞ **DECIDE** au titre du financement de la politique de Cohésion sociale et Territoriale, le versement des subventions figurant ci-après, pour un montant total de **115 730 €** et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels

☞ **OCTROIE** une subvention de **13 500 €** à la Ville d'Evreux pour l'organisation du Village du sport et des loisirs et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels.

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant, dans le cadre de la gestion des eaux pluviales du secteur par la création d'une zone de rétention végétalisée dans la vallée de l'Iton, avant leur déversement dans l'Iton, à acquérir une partie des parcelles cadastrées ZA 216 et 217 à Arnières s/Iton, soit environ 4 600 m² à prendre sur la superficie totale de 7 006 m² appartenant aux époux Lebourgeois au prix de 50€ le m², pour un montant total de 230 000€, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte et tout document afférent et **SOLLICITE** les subventions auxquelles l'EPN peut prétendre auprès de l'Agence de l'Eau

☞ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant, dans le cadre de la gestion des eaux pluviales du secteur par la création d'une zone de rétention végétalisée dans la vallée de l'Iton, avant leur déversement dans l'Iton, à acquérir une partie de la parcelle cadastrée ZA 218 à Arnières s/Iton, soit environ 2 700 m² à prendre sur la superficie totale de 6 800 m² appartenant à Madame Rerat-Lechanteur au prix de 20€ le m², pour un cout total de 54 000€, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte de vente et tout document afférent et **SOLLICITE** les subventions auxquelles l'EPN peut prétendre auprès de l'Agence de l'Eau

☞ **AUTORISE** le Président à **SIGNER** la convention de partenariat à passer avec la société RECYCL'ME pour le recyclage des cartouches jet d'encre et toners lasers usagés, pour une durée d'une année reconductible par tacite reconduction, **AUTORISE** le Président à **SIGNER** la convention de partenariat à passer avec la société QUATRA pour le recyclage des huiles alimentaires, pour une durée d'une année reconductible par tacite reconduction et **DECIDE** que ce partenariat s'applique aux déchèteries du Val Iton à Evreux, de Saint-André-de-l'Eure et Saint-Laurent à Guichainville

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention d'équipement à la commune de Marcilly sur Eure (22 246,35 € maximum) suivant le décompte définitif des travaux d'assainissement en traverse à réaliser sur la RD 558

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention d'équipement à la commune de Foucrainville (5 157,60 € maximum) suivant le décompte définitif des travaux d'assainissement en traverse des RD 68 et RD 122

☞ **PREND ACTE** du rapport annuel 2017 de la commission intercommunale pour l'accessibilité

☞ **DECIDE** le remboursement des cours de musique non dispensés au Conservatoire à rayonnement départemental des 8 familles désignées ci-après en raison de l'absence d'un professeur :

Noms des demandeurs	motif de la demande	Montants à rembourser
1 - ALEXANDRE Althéa	absence professeur de violoncelle	21.64 €
2 - BACKENGA Jade	absence professeur de violoncelle	71.27 €
3 - BLONDEZ Noémie	absence professeur de violoncelle	109.01 €
4 - BREAU Charlotte	absence professeur de violoncelle	71.27 €
5 - BROCHU Vincent	absence professeur de violoncelle	69.15 €
6 - DAOUDI-PARENT Naïla	absence professeur de violoncelle	53.03 €
7 - DESERT Lucie	absence professeur de violoncelle	69.15 €
8 - JACONO JULES	absence professeur de violoncelle	43.27 €
	Total à rembourser	507.80

et **DELEGUE AU PRESIDENT** ou son représentant, la décision de remboursement des cours d'enseignement artistique au Conservatoire à Rayonnement Départemental d'Evreux, en cas d'absence prolongée d'un professeur, dès le 1^{er} jour d'absence et ce, à partir et au-delà de 7 cours consécutifs non dispensés

☞ à l'issue des opérations de vote à bulletins secrets (scrutin de liste au plus fort reste), une seule liste ayant été déposée, **DESIGNE** :

M. DOSSANG

Mme AUGER

M. DULONDEL

M. HAMEL

M. COLLEU, membres titulaires de la **commission d'appel d'offres « permanente »** d'Evreux Portes de Normandie,

et :

M. PRIEZ

M. MOLINA

M. CONFAIS

M. HUBERT

Mme LEON, membres suppléants de la **commission d'appel d'offres « permanente »** d'Evreux Portes de Normandie

Nombre de bulletins déposés : 97 ; nombre de bulletins blancs : 6 ; nombre de voix pour la liste : 91

et **ADOPTE** les règles ci-après de fonctionnement de la Commission d'Appel d'Offres permanente :

- Le délai de convocation des membres de cette commission fixé à cinq jours francs ;
- Le quorum atteint lorsque plus de la moitié des membres ayant voix délibérative sont présents. Si après une première convocation, ce quorum n'est pas atteint, la commission est à nouveau convoquée ; elle se réunit alors valablement sans condition de quorum ;
- Le remplacement définitif d'un membre titulaire élu de la commission d'appel d'offres par le suppléant élu inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste ;
- Le remplacement momentané d'un membre titulaire élu par l'un des membres suppléants élu de la même liste sans pour autant respecter l'ordre d'élection ;
- En cas de partage égal des voix délibératives, la voix du président de la commission d'appel d'offres a voix prépondérante ;
- L'avis de cette commission peut être sollicité à tout moment de la procédure ;
- Le contenu des échanges et informations données pendant les réunions sont strictement confidentiels. A cet effet notamment, les rapports d'analyse des offres ne doivent pas être communiqués

☞ à l'issue des opérations de vote à bulletins secrets (scrutin de liste à la plus forte moyenne), une seule liste ayant été déposée, **DESIGNE** :

M. HUBERT

M. DOSSANG

M. DULONDEL

M. HAMEL

M. COLLEU, membres titulaires de la **commission d'appel d'offres « spéciale aménagement »** d'Evreux Portes de Normandie

Et

Mme AUGER

M. PRIEZ

M. MOLINA

M. CONFAIS

Mme LEON, membres suppléants de la **commission d'appel d'offres « spéciale aménagement »** d'Evreux Portes de Normandie

Nombre de bulletins déposés : 97 ; nombre de bulletins blancs : 6 ; nombre de voix pour la liste : 91

et **ADOpte** les règles ci-après de fonctionnement de la Commission d'Appel d'Offres spéciale aménagement :

- Le délai de convocation des membres de cette commission fixé à cinq jours francs ;
- Le quorum atteint lorsque plus de la moitié des membres ayant voix délibérative sont présents. Si après une première convocation, ce quorum n'est pas atteint, la commission est à nouveau convoquée ; elle se réunit alors valablement sans condition de quorum ;
- Le remplacement définitif d'un membre titulaire élu par le suppléant élu inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste ;
- Le remplacement momentané d'un membre titulaire élu par l'un des membres suppléants élu de la même liste sans pour autant respecter l'ordre d'élection ;
- En cas de partage égal des voix délibératives, la voix du président de la commission a voix prépondérante ;
- L'avis de cette commission peut être sollicité à tout moment de la procédure ;
- Le contenu des échanges et informations données pendant les réunions sont strictement confidentielles. A cet effet notamment, les rapports d'analyse des offres ne doivent pas être communiqués

☞ **INSTAURE** le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel applicable aux cadres d'emplois A et B de la filière culturelle, décrits ci-après (stagiaires, titulaires et contractuels), versé selon les modalités définies ci-après et ce, à compter du 1^{er} avril 2019 :

Catégorie A :

Filière culturelle (patrimoine et bibliothèques) :

Répartition par groupes de fonctions pour le cadre d'emplois des conservateurs du patrimoine et des bibliothèques	Plafond annuel IFSE	Plafond annuel CIA
Groupe 1 (direction)	34 000 €	6 000 €
Groupe 2 (direction adjointe)	31 450 €	5 550 €
Groupe 3 (spécialiste)	29 750 €	5 250 €

Répartition par groupes de fonctions pour les cadres d'emplois des attachés de conservation du patrimoine et des bibliothécaires	Plafond annuel IFSE	Plafond annuel CIA
Groupe 1 (direction ou direction adjointe)	29 750 €	5 250 €
Groupe 2 (spécialiste)	27 200 €	4 800 €

Catégorie B :

Filière culturelle (patrimoine et bibliothèques) :

Répartition par groupes de fonctions pour le cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Plafond annuel IFSE	Plafond annuel CIA
Groupe 1 (responsable de section)	16 720 €	2 280 €
Groupe 2 (spécialiste)	14 960 €	2 040 €

Les montants indiqués ci-dessus sont établis pour un agent exerçant à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective du travail pour les agents exerçant à temps partiel ou occupés sur un emploi à temps non complet. L'IFSE est versée mensuellement à l'agent selon un coefficient fixé entre 0 et 100% du montant du plafond du groupe de fonctions dont il dépend ; **INSTAURE** le complément indemnitaire annuel (CIA) dans les conditions définies ci-dessus, **PRECISE** que les attributions individuelles seront modulées dans la limite fixée par les textes, **CONFIE** à l'autorité territoriale le soin de régler les situations individuelles par voie d'arrêté et **DIT** que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget

☞ **ADOPTE (moins 5 abstentions)** le Budget primitif 2019, arrêté à la somme, en dépenses, de 203 378 673 € se répartissant comme suit :

Montants des budgets en €	2018		2019	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Budget principal	85 194 022 €	35 173 972 €	86 096 510 €	39 179 827 €
Service des eaux	14 545 866 €	9 115 117 €	14 673 392 €	9 403 220 €
Service assainissement	9 898 288 €	7 948 585 €	10 976 495 €	11 771 762 €
Assainissement CCPN	1 155 778 €	1 202 452 €		
SPANC	349 070 €	611 050 €	361 007 €	9 600 €
Mobilités durables	12 071 372 €	3 014 330 €	15 969 177 €	4 138 167 €
Pépinière scientifique	525 570 €	320 751 €	447 300 €	354 648 €
Economie CCPN	95 499 €	194 460 €	116 612 €	94 503 €
Sous-total budgets hors zones	123 835 465 €	57 580 717 €	128 640 493 €	64 951 727 €
Zones d'activités	6 426 064 €	6 258 910 €	4 699 380 €	3 596 750 €
ZAC du Long Buisson 1	143 254 €	614 396 €	342 758 €	460 250 €
ZAC du Long Buisson 2	4 039 112 €	4 009 274 €	971 975 €	515 758 €
ZAC du Long Buisson 3			1 858 832 €	1 858 832 €
Espace d'activités de la Rougemare	824 900 €	100 000 €	591 294 €	- €
ZAC La Fosse au Buis St Sébastien de Morsent	200 €	200 €	570 €	200 €
Zone d'activités Les Surettes Gravigny	754 104 €	660 005 €	271 389 €	100 370 €
ZAC de Cambolle	358 577 €	690 424 €	420 922 €	558 540 €
ZA Gauville Parville	113 000 €	113 000 €	4 040 €	3 000 €
ZA de Miserey	191 340 €	70 340 €	122 000 €	31 000 €
ZA de l'arbre Saint Germain- Marcilly			82 600 €	35 800 €
ZA des vignes - Droisy			33 000 €	33 000 €
ZA Le Floquet Sacquenville	431 €	125 €	clôturé au 31/12/2018	
ZA Les longs Champs Fauville	1 146 €	1 146 €	clôturé au 31/12/2018	
ZAC Centre-Bourg St Sébastien de Morsent	- €	- €	clôturé au 31/12/2018	
Zones d'habitat	349 806 €	514 479 €	1 161 352 €	328 971 €
ZAC du Vallon Fleuri St Sébastien de Morsent	112 106 €	277 799 €	1 156 332 €	324 971 €
ZAC du Vallot Arnières sur Iton	237 700 €	236 680 €	5 020 €	4 000 €
Sous-total budgets zones	6 775 870 €	6 773 389 €	5 860 732 €	3 925 721 €
Totaux	130 611 335 €	64 354 106 €	134 501 225 €	68 877 448 €

☞ **DIMINUE (moins 1 voix contre et 7 abstentions)** le taux sur la Cotisation Foncière des Entreprises de 3%, en le fixant à **24,10%** pour l'année 2019, au lieu de 24,85 % ; **MAINTIENT** le taux sur le Foncier bâti à **2,98 %** et sur le non bâti à **7,39 %**, sur la Taxe d'habitation à **8,82 %** pour l'année 2019, ainsi qu'il suit :

DESIGNATION DE LA TAXE	TAUX
Taxe sur le Foncier bâti	2,98 %
Taxe sur le Foncier non bâti	7,39 %
Taxe d'Habitation	8,82 %

CONFIRME la stricte application des abattements légaux et obligatoires sur la Taxe d'Habitation ; **FIXE** le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2019, à **12,15 %** pour les communes constituant l'ex-GEA, **20,76%** pour les communes constituant l'ex-CCPN, **17,51 %** pour les communes de l'ex-territoire de l'intercommunalité de Normandie Sud Eure, **15,25 %** pour la commune de Mouettes et **13,26 %** pour les communes de Jouy sur Eure et de Fontaine sous Jouy ainsi qu'il suit :

DESIGNATION DE LA TAXE	TAUX
Taxe des Ordures Ménagères (ex-GEA)	12,15 %
Taxe des Ordures Ménagères (ex-CCPN)	20,76 %
Taxe des Ordures Ménagères (ex territoire INSE)	17,51 %
Taxe des Ordures Ménagères (commune de Mouettes)	15,25 %
Taxe des Ordures Ménagères (communes de Jouy sur Eure et Fontaine sous Jouy)	13,26 %

☞ **ADOPTE** les ajustements, créations et suppressions d'AP/CP et d'AE/CP à réaliser dans le cadre du budget primitif 2019

☞ **APPROUVE** le versement des avances (en section d'investissement) du budget principal aux budgets des zones d'activités concernées pour un montant total de 1 234 419 € et réparties comme suit :

Budget annexe du Long Buisson 1 :	333 077 €
Budget annexe du Long Buisson 2 :	336 758 €
Budget annexe de Cambolle :	343 879 €
Budget annexe du Vallon Fleuri :	220 705 €

☞ **APPROUVE** le versement d'une subvention d'équilibre de 103 000 € (en section de fonctionnement) du budget principal au budget annexe de la zone de Cambolle.

☞ **DECIDE** d'amortir en 2019 les subventions transférables perçues de 2012 à 2017 sur le budget Mobilités. Cet amortissement consiste à prendre en compte :

- les arriérés portant sur les subventions perçues de l'Etat, de la Région, du département, d'autres organismes pour un montant de 711 422,65 €
- l'amortissement au titre de l'exercice 2019 d'un montant de 225 013,48 €

et **DECIDE** d'amortir les subventions transférables pour les exercices suivants.

☞ **DECIDE** d'amortir les subventions transférables non amorties et perçues de 2015 à 2016 sur le budget Eau et continuer l'amortissement pratiqué sur les subventions perçues antérieurement à 2015 (conformément aux tableaux figurant en annexe) :

- Reprise de subventions perçues du conseil départemental : 107 328 €
- Reprise de subventions perçues de l'Agence de l'eau : 194 962,83 €
- Reprise des autres subventions perçues : 61 731,44 €

☞ **DECIDE** d'amortir les subventions transférables non amorties et perçues en 2013 sur le budget Assainissement et continuer l'amortissement pratiqué sur les subventions perçues antérieurement à 2013 :

- reprise de subventions perçues du Conseil Départemental : 215 020,65 €
- reprise de subventions perçues de l'agence de l'eau : 477 726,45 €

☞ **ADMET** en créances éteintes les montants ci-dessous pour un total de : 4 779,75 € (Total budget Assainissement) :

RÉCAPITULATIF DES CREANCES ETEINTES			
DESIGNATION			
Année	Titres	Montant annulé suite à une procédure de surendettement	Total
2011	7,8383E+10	48,25 €	
	7,8383E+10	111,08 €	159,33 €
2012	7,8383E+10	735,12 €	
	7,026E+11	261,50 €	996,62 €
2013	0000007-1122	707,81 €	707,81 €
2014	7,8379E+10	791,56 €	791,56 €
2015	7,8387E+10	634,26 €	634,26 €
2016	7,8384E+10	671,77 €	671,77 €
2017	13-9	726,33 €	
	5-1388	92,07 €	818,40 €
			4 779,75 €

☞ **DELEGUE** au Bureau communautaire la fixation des tarifs des divers produits mis en vente dans les équipements et/ou services communautaires ainsi que lors de manifestations communautaires

☞ **OCTROIE** à l'Amicale des Retraités Territoriaux d'Evreux une subvention de **2 800 €** au titre de l'année 2019 et **OCTROIE** à l'Amicale du Personnel de la Ville d'Evreux et d'Evreux Portes de Normandie une subvention de **1 000 €** au titre de l'année 2019

☞ **DECIDE**, au titre du financement Politique de la ville le versement des subventions figurant sur les tableaux ci-après, pour un montant total proposé de **167 850 €** et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels

☞ **DECIDE**, au titre de la politique portée par EPN dans le cadre du CISPD, le versement des subventions ci-après pour un montant total proposé de **5 300 €** :

Orientations	Porteurs	Projets	Montants
Reconductions			
Lutte contre le décrochage scolaire	Classe relais P.Bert	Accueil de 2 fois 8 jeunes, fortement marqués par le décrochage scolaire lors de deux sessions de 13 semaines	1 900 €
Soutien à la parentalité et lutte contre la récidive	Myosotis	Soutien aux familles et accueil des enfants en attente de parloirs à la Maison d'arrêt d'Evreux Bilan 2018 : 5997 passages adultes, 1686 passages enfants.	700 €
	Le relais	Soutien à la parentalité des pères incarcérés à travers l'animation d'ateliers au sein de la maison d'arrêt. Bilan 2018 : 46 familles accompagnées, 43 détenus accompagnés	700 €
Nouveau projet			
Promotion de la citoyenneté	La cause des enfants	Soutien au parcours citoyens des jeunes pour le bien vivre ensemble Intervention dans des collèges du territoire (St André, Gravigny) sur la citoyenneté « c'est quoi être un citoyen ? » à destination des élèves de 4 ^{ème} .	2 000 €
Total 1^{ère} phase			5300

et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels

☞ **DECIDE** le versement des fonds de concours ci-après, aux communes :

- 5 296,66 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Acon pour l'extension du columbarium,
- 18 182,25 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la-Campagne pour la création d'un parking au stade Jacques Olivier,
- 2 633,91 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la-Campagne pour la réfection des douches du vestiaire du stade,
- 5 760,68 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la-Campagne pour les travaux d'étanchéité de la toiture des vestiaires du stade,
- 12 498,76 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la-Campagne pour la réfection du terrain de sport situé près du groupe scolaire,
- 3 334,85 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'acquisition et l'installation d'un mât pour caméras de surveillance,
- 3 552 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'école numérique aux écoles maternelle et élémentaire,
- 10 656,42 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Bois-le-Roy pour l'aménagement intérieur du restaurant scolaire/salle d'activités,
- 1 508,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Bois-le-Roy pour l'acquisition d'un lave-vaisselle pour le restaurant scolaire/salle d'activités,
- 5 797,35 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Bois-le-Roy pour la sécurisation des commerces,
- 3 465,75 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Bois-le-Roy pour la sécurisation des bâtiments publics,
- 1 748 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Dardez pour l'acquisition d'un photocopieur,

- 553,91 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Dardez pour l'acquisition de matériel horticole,
- 599,16 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Dardez pour l'acquisition d'un ordinateur pour la mairie,
- 3 375 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Droisy pour l'aménagement d'un espace cinéraire aux deux cimetières,
- 1 440 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Epieds pour la plantation de pommiers sur la friche communale,
- 270 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Epieds pour la remise aux normes du jardin du souvenir,
- 503,74 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Epieds pour l'acquisition de matériel pour la commune,
- 2 869,53 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Fauville pour la remise en état de la salle d'activités,
- 1 760 €, soit 39% du coût du projet, à la commune de Fontaine-sous-Jouy pour la rénovation du barrage hydraulique sur le Rosey,
- 20 017,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Gravigny pour les travaux d'étanchéité et de couverture du complexe sportif,
- 2 900 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Gravigny pour l'acquisition d'une brosse de désherbage,
- 4 861,04 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Gravigny pour des travaux de bordurage et d'assainissement au cimetière,
- 4 160 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Gravigny pour le remplacement et la mise en conformité des volets roulants de la salle Gérard Philippe,
- 12 981 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Grossoeuvre pour la réhabilitation de l'assainissement d'un commerce,
- 1 200 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Huest pour la numérisation de la gestion du cimetière,
- 2 835 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Huest pour la fourniture et la pose d'un columbarium,
- 2 649 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Illiers-l'Evêque pour le remplacement des luminaires de la salle des fêtes,
- 13 725 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Jumelles pour la création d'un cheminement piétonnier et d'un aménagement de sécurité,
- 1 410 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition de bacs à fleurs pour le parvis de la mairie,
- 1 794,48 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition d'un système d'alarme intrusion pour les bâtiments publics,
- 1 680 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'alimentation électrique de bâtiments communaux,
- 827 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Couture-Boussey pour l'acquisition d'un terminal PVE pour la police municipale,
- 5 132,42 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du Boulay-Morin pour la réfection intérieure de la salle communale/restaurant scolaire,
- 5 732,29 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune des Baux-Sainte-Croix pour la rénovation des murs extérieurs de la salle des fêtes,
- 8 492,41 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune des Baux-Sainte-Croix pour la rénovation des façades de la mairie,
- 508,48 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Moisville pour l'acquisition d'un ordinateur pour la mairie,
- 864,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Moisville pour la création d'un site internet,
- 95 775,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Normanville pour la construction d'un kiosque sur l'arboretum – phase 2,

- 899,86 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Parville pour l'acquisition de matériel pour l'entretien des espaces verts,
- 473 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-sur-Avre pour l'acquisition de jeux pour l'école maternelle,
- 783,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-sur-Avre pour l'acquisition de matériel technique,

MODIFIE le montant de fonds de concours octroyé à la commune des Ventes le 19 décembre 2018 (20 131,50 €) et **DECIDE** le versement d'un fonds de concours de 22 319 €, soit 46% du coût HT du projet, à la commune des Ventes pour le réaménagement d'espaces publics communaux afin d'en faciliter l'entretien en « zéro phyto » (erreur portant sur le montant de la subvention octroyée par l'AESN),

ANNULE le versement d'un fonds de concours de 2 913,69 € délibéré le 19 juin 2018 pour la commune de la Forêt du Parc pour la réalisation des peintures de l'école et de la toiture en polycarbonate du porche de l'entrée des petites sections, les travaux ayant été réalisés par le SIVOS de rattachement de l'école et non pas la commune (la loi ne prévoit pas le versement de fonds de concours aux SIVOS),

et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention financière et tous documents afférents à ces dossiers, y compris les éventuels avenants

COHESION SOCIALE – PROGRAMMATION 2019 – 1^{ère} phase

PROJETS CST EN RECONDUCTIONS

N°	PORTEUR	Territoire	Intitulé et descriptif de l'action	Part EPN	Coût total du projet
1	CCAS - Centre social de la Madeleine	La Madeleine	Participation à la fonction de pilotage du centre social	10 000€	100 369€
2	PST Cap Nord est	Cap Nord Est	Participation à la fonction de pilotage du centre social	10 000€	91 092€
3	AL2E	Nétreville Clos au Duc	Participation à la fonction de pilotage du centre social	10 000€	72 200€
4	ALEGRA	Cap Nord Est + Inter sites EPN	<i>On va au spectacle : Festival de la marionnette se déroulant sur le territoire de l'EPN (24 communes dont Evreux) ; Action de création de spectacles dans les ALSH et avec des habitants du territoire dans le cadre de la scène ouverte. Formation en direction des animateurs avec un artiste. Public 2018 : 1973 personnes</i>	19 000€	56 300€
5	ALEGRA	Cap Nord Est	<i>Anime ta cité : Animation du projet jeunesse sur le SIVOM Cap Nord Est (accueil et espace de loisirs de proximité, sorties culturelles et sportives, Caravane des jeunes, accompagnement scolaire, séjours, chantier jeunes, accompagnement de projets...) Animation de territoire: printemps des poètes, weekend end nature, sorties nature, fête du jeu.. Public 2018 : environ 1800 personnes</i>	10 000€	111 150€

N°	PORTEUR	Territoire	Intitulé et descriptif de l'action	Part EPN	Coût total du projet
6	PST Cap Nord Est	Cap Nord Est	Animation de la vie sociale : mise en place d'actions favorisant la vie sociale des communes par des manifestations fédératrices (Carnaval, Fête du vent, terrasses de l'été, café de pays...) – le soutien de la vie associative (forum des associations, accompagnement, Web TV...) –	14 550€	51 750€
7	PST Cap Nord Est	Cap Nord Est	Temps libre familial, famille et parentalité Départ en vacances : accompagnement de familles et de jeunes du territoire dans leur projet de départ en vacances. 2018 : 84 personnes (adultes, enfants, jeunes) Sorties familles : organisation de sorties familiales à la journée (4/5 sorties sur la période estivale, 1 sortie pendant les fêtes de Noël) 2018 : 6 sorties familles pour 298 personnes	6 800€	57 380€
8	PST Cap Nord Est	Cap Nord Est	L'Initiative des habitants : soutien de différentes initiatives d'habitants du territoire (café couture solidaire, bourse initiative jeunes...) 2018 : 50 personnes différentes	1 000€	4000€

N°	PORTEUR	Territoire	Intitulé et descriptif de l'action	Part EPN	Coût total du projet
9	PST Cap Nord Est	Cap Nord Est	Accueil social et accompagnement des habitants Accueillir, être à l'écoute, informer, orienter les habitants et les familles et les accompagner dans leurs démarches de la vie quotidienne : accès aux droits, éducation, parentalité...	2 000€	18 050€
10	ALSM	Saint Michel	Animations jeunesse et familles : mise en place de projets d'animations à destination des jeunes et des familles du territoire dans le cadre de l'EVS (Espace de Vie Sociale) portée par l'ALSM 2018 : Animations jeunesse = 168 jeunes accueillis Animations famille = 124 personnes accueillies	12 000€	152 910€
11	SIVU LIBELLULE	Libellule	Séjours jeunes Mise en place de deux séjours adolescents (12 jeunes âgés de 13 à 17 ans par séjour) pour pratiquer différentes activités sportives et culturelles de plein air. Les séjours sont préparés en amont avec les jeunes et en partenariat avec le centre social de l'Amicale de Navarre En 2018, 18 jeunes ont pu bénéficier de cette action.	3 000€	11 450€
12	SIVU LIBELLULE	Libellule	Sorties familiales en partenariat avec l'amicale de Navarre 2017 : 3 sorties familiales/ 142 personnes	2 000€	5 050€
13	MAIRIE DE SAINT SE	Libellule	Vacances sportives : organisation de stages sportifs sur les vacances scolaires (8/17 ans) et des soirées « futsal » (12/25 ans) 314 jeunes ont participé en 2018. Toutes classes d'âges confondus	3 000€	15 870€

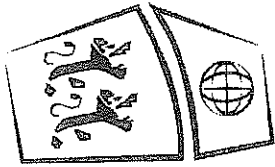
N°	PORTEUR	Territoire	Intitulé et descriptif de l'action	Part EPN	Coût total du projet
14	Mairie de CROTH	CROTH et sud ePN	Ateliers cuisine <i>Mise en place de 25 ateliers cuisine avec des habitants du sud EPN pour créer du lien social, et cuisiner des produits sains pour des repas équilibrés et peu onéreux</i>	1 600€	2 650€
15	Viens dans ma bulle	Ville Evreux	Festival « les rêveries d'Evreux 2019 » 5^{ème} édition : offre de spectacles artistiques et culturelles de qualité professionnelle dans le cadre d'un festival. Volonté de favoriser l'accès à un public éloigné de l'offre culturelle. Dates 2019 : 18/19/20 avril 1 504 personnes ont participé au Festival en 2018	1 000€	39 100€
16	CIDFF	Territoire de St André	Permanence accès aux droits <i>Mise en place d'entretiens individuels anonymes et gratuits permettant l'accès aux droits à tout public et en particulier aux femmes et aux personnes en difficultés sur le territoire de l'ex CCPN.</i> 101 personnes dont 86.9% de femmes ont été reçues lors de ces permanences	2 080 €	2 943 €
17	CONCEPTIC	EPN	Ateliers informatiques sur le territoire de l'EPN <i>Permettre un accès facilité aux technologies de l'information et de la communication dans les zones les plus rurales de l'EPN. Accompagner les volontaires dans la mise en œuvre d'un lieu ressource visant l'accès aux TIC et former les habitants bénévoles qui pourront assurer l'animation de ce lieu.</i>	7 700€	13 000€
TOTAL PROJETS EN RECONDUCTION				115 730 €	

COPIL 25 MARS 2019	FINANCEMENTS PROGRAMMATION CONTRAT DE VILLE 2019 1ER PHASE		
PORTEURS	ACTIONS	EPN/CDV 2019	ETAT/CDV 2019
TERRITOIRE DE LA MADELEINE		85 050,00 €	45 100 €
CS MADELEINE			
	ANIMATION VIE LOCALE	10 000,00 €	
	SORTIES FAMILLES	5 000,00 €	
	SEJOUR JEUNES	2 500,00 €	
	EDUCATION-ACCUEIL 11-17 ANS	10 000,00 €	12 000 €
	SPORT	4 500,00 €	
ST CS MADELEINE		32 000,00 €	12 000 €
AJM	POINT ACCUEIL ECOUTE EMPLOI	10 000,00 €	- €
AJM	JOBS CHALLENGE	2 000,00 €	2 000 €
AJM	Ateliers collectifs TRE	3 000,00 €	
AJM	Sorties familles	4 000,00 €	
INITIATIVES POSITIVES	SOUTIEN SCOLAIRE	3 000,00 €	
FEMMES EN ACTION	ECRIVAIN PUBLIC	3 000,00 €	3 000 €
SOLIDARITE CITOYENNE	Sorties familles	2 300,00 €	
FARANDOLE	LAEP	5 000,00 €	5 500 €
REP+NERUDA	REP	3 000,00 €	3 000 €
REP+POLITZER	REP	3 000,00 €	5 600 €

RESEAUX RECIPROQUES	CLAS Lycéen	2 000,00 €	
REGIE DES QUARTIERS	Expression artistique		2 500 €
LIGUE DU SOURIRE	FONZTIVAL	1 000,00 €	1 500 €
ALM Tennis	FETE LE MUR	2 000,00 €	3 000 €
WAFa	Animation sociale	3 500,00 €	1 000 €
DECLIC CLASSIQUE	DECLIC CLASSIC	6 250,00 €	6 000 €
ST AUTRES PORTEURS		53 050,00 €	33 100 €
TERRITOIRE DE NETREVILLE		36 800,00 €	22 000 €
	ANIMATION VIE LOCALE	5 000,00 €	3 000 €
	SEJOURS JEUNES	2 300,00 €	
	AXE JEUNESSE	15 000,00 €	5 000 €
	LIEU RESSOURCE	1 000,00 €	
	PARENTALITE	1 500,00 €	
	SORTIES FAMILLES	2 000,00 €	
CS NETREVILLE		26 800,00 €	8 000 €
FARANDOLE	LAEP	2 000,00 €	2 500 €
JUDO CLUB NETREVILLE	SOUTIEN EXECPTIONNEL	2 000,00 €	
REP DUNANT	EGALITE DES CHANCES	6 000,00 €	10 000 €
ENBB	INITIATION BASKET		1 500 €
AUTRES PORTEURS		10 000,00 €	14 000 €
TERRITOIRE NAVARRE		5 000,00 €	3 000 €
CS NAVARRE	PILOTAGE		
CS NAVARRE		- €	- €

JAE	ANIMATION SANTE	2 500,00 €	2 000 €
JAE	ECRIVAIN PUBLIC	2 500,00 €	1 000 €
AUTRES PORTEURS		5 000,00 €	3 000 €
TERRITOIRE CLOS AU DUC		- €	- €
CS CLOS AU DUC			
CS CLOS AU DUC		- €	- €
ACTION INTERSITES QPV		41 000,00 €	137 750 €
MED	TOILE DES QUARTIERS		2 000 €
AVEACJE	PERMANENCES MSAP		2 200 €
MED	NUMERIQUE POUR TOUS	5 500,00 €	5 500 €
ATHLETVILLE	ANIMATION ESPACE STREET WORK OUT	2 000,00 €	4 600 €
AFTC	ACCES AUX DROITS DES PLUS VULENRABLES	1 500,00 €	
MJC	ATELIERS MUSIQUE ACTUELLES	2 500,00 €	2 500 €
MJC	PERMIS POUR L'AVENIR	- €	20 000 €
PRINCIPE ACTIF	EMISSION DES QUARTIERS	4 000,00 €	6 000 €
PAULBERT	CLASSE RELAIS		1 950 €
UFOLEP	ANIMATIONS SPORTIVES DANS LES QPV	1 000,00 €	3 000 €
VILLE D'EVREUX	VILLAGE DU SPORT	13 500,00 €	- €
EPN	BUS EMPLOI		5 000 €
EPN	100 CHANCES 100 EMPLOI		8 000 €
CONCEPTIC EURE	NUMERIQUE POUR TOUS	5 500,00 €	6 000 €
CONCEPTIC EURE	RECYCLAGE INFORMATIQUE ET FORMATION	3 000,00 €	2 000 €

CONCEPTIC EURE	STAGES CODAGE ET PROGRAMMATION		3 000 €
WIMMOV	PLATEFORME DE MOBILITE		12 000 €
VILLE D'EVREUX	CHANTIER D'INSERTION	- €	8 000 €
CICERONE	CHANTIER D'INSERTION	- €	8 000 €
CIDFF	ACCES AUX DROITS	- €	8 000 €
CIDFF	Ecrivain PUBLIC		8 000 €
EPN	MOUS	2 500,00 €	10 000 €
			20 000 €
		167 850,00 €	207 850 €
CREDITS EPN 2019 : 245 000 €	SOLDE RESTANT PROGAMMATION CDV 2019	4 150 €	- €



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

N° 2019-04-03/20
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE
DU 3 AVRIL 2019

L'An deux mille dix neuf, le 03 AVRIL, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 27 mars 2019, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18h00, sous la présidence de Monsieur Guy Lefrand, Président.

M. Patrick PIERES, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

PRÉSENTS :

M ALBENQUE Roger, Mme AUGER Stéphanie, M BARRAL Fernand, M BAZIRE Guy, M BEHAR Claude, Mme BENARD Catherine, Mme BOCAGE Sophie, Mme BONNARD Renée, M BOREGGIO Sylvain, M BOUILLIE Jean-Luc, M BOURRELLIER Ludovic, M CAILLEUX Jean-Michel, M CAMOIN Emmanuel, Mme CANEL Françoise, M CASTEL Patrick, M CHAPLAIS Robert, M CHOKOMERT Patrice, M CINTRAT Jean-Luc, M CISSEY Raymond, M COCHON Michel, M COLLEU Etienne, M CONFAIS Max, Mme COULONG Rosine, Mme COURSIN Marie-Martine, M DERRAR Mohamed, M DOSSANG Guy, M DULONDEL Michel, M ETTAZAOUI Driss, M EUDIER Moïse, M FAUCHET Gérard, M GANTIER François, M GILLES Hervé, M GROIZELEAU Bruno, Mme GUESNET Séverine, Mme HAGUET VOLCKAERT Florence, M HAMEL Raynald, Mme HANNOTEUX Maryvonne, M HEBERT Dominique, M HUBERT Xavier, M JAMES Jean-Claude, M KELLO Philippe, Mme KONTE Maryata, Mme LE GOFF Hélène, M LEBLOND Jean, M LEFRAND Guy, Mme LEMONNE Christine, Mme LESEIGNEUR Diane, Mme LUVINI Françoise, M MABIRE Arnaud, M MAILLARD Jean-Marie, M MANÉ Abdoulaye, M MARQUAIS Raynal, M MOLINA Michel, M MOREL Jean-Pierre, M MORILLON Marc, M NOGARÈDE Alain, M PATTYN Patrick, M PAVON Jean-Pierre, M PERRIN Marc, M PICHOS Jean-Pierre, M RANGER Michel, Mme REVEL Ketty, M ROUSSEL Emmanuel, M ROYOUX Claude, Mme SAMSON Michelle, M SAULNIER Robin, M SENKEWITCH Georges, M VEYRI Timour, M PIÉRÈS Patrick, M WATEL Patrik, M ALORY Christophe, Mme BANDELIER Lysiane, M BONBONY Jean-Claude, M BOUTIN Jacques, M CLOMENIL Joel, M DUTREMEE Serge, M GAUTIER Francis, M HEROUARD Jean-Paul, Mme LEON Patricia, M LEPINTEUR Ollivier, Mme MARAGLIANO Francine, M MARAIS Thierry, M NOEL Gilbert, M NORBLIN Raphael, Mme PECQUEUX Delphine, Madame LEMARIÉ Anne-Marie suppléant(e) de Monsieur BROCHOT Bernard, Monsieur GATINE Jean-Pierre suppléant(e) de Monsieur DOUARD Daniel, Monsieur MASCRIER Gilbert suppléant(e) de Monsieur FEUVRAIS Martial, Monsieur BRICOURT Lionel suppléant(e) de Madame LEMEILLEUR Monica, Monsieur LESELLIER Guy suppléant(e) de Monsieur WALASZEK Jean-Pierre, Monsieur BATREL Gilbert suppléant(e) de Madame ROUVEIX Michèle.

ONT DONNÉ POUVOIR : Madame Agnès BAUGE a donné pouvoir à Monsieur François GANTIER, Madame Karène BEAUVILLARD a donné pouvoir à Madame Françoise LUVINI, Madame Stéphanie COSTENTIN a donné pouvoir à Madame Florence HAGUET VOLCKAERT, Monsieur Didier DESSAINT a donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel CAILLEUX, Monsieur Nicolas GAVARD-GONGALLUD a donné pouvoir à Madame Lysiane BANDELIER, Madame Severine GIPSON a donné pouvoir à Madame Christine LEMONNE, Monsieur Anthony HOUSSAIS a donné pouvoir à Madame Delphine PECQUEUX, Madame Chantal LEPETIT a donné pouvoir à Monsieur Guy LEFRAND,

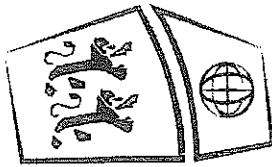
Monsieur Gérard SILIGHINI a donné pouvoir à Monsieur Michel RANGER, Monsieur Stéphane SIMON a donné pouvoir à Monsieur Xavier HUBERT, Madame Françoise MARTIN a donné pouvoir à Madame Maryvonne HANNOTEAUX, Madame Coumba DIOUKHANÉ a donné pouvoir à Monsieur Mohamed DERRAR, Madame Stéphanie LEBARBIER a donné pouvoir à Madame Patricia LEON,

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Monsieur BENTALHA Mohammed, Madame BUCHE Véronique, Monsieur CAPUANO Giovanni, Monsieur CHAMPREDON Michel, Monsieur DE LANGHE Christian, Madame DELAVIGNE Nadine, Madame DURANTON Nicole, Monsieur FRERET Robin, Madame JUIN Clarisse, Monsieur LEFRANÇOIS Thierry, Madame MORDRET Anaïs, Madame MORLOCK Sabine, Monsieur PRIEZ Rémi, Monsieur ROUSSEL Cédric, Madame TUBIANA Camille, Madame VILAIN Mireille, Monsieur WILMART Marceau, Monsieur ALLANO Jean-Claude, Monsieur GHZALALE Fouad, Monsieur HERVIEU Joel,



Accusé de réception 027-200071454-20190403-8134-DE-1-1. Date de télétransmission : 05/04/19. Date de réception préfecture : 05/04/19. Date d'affichage : 05/04/19.



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

ZAC Saint Louis

Approbation du dossier de création

Pour mémoire, « les zones d'aménagement concerté sont les zones à l'intérieur desquelles une collectivité publique ou un établissement public y ayant vocation décide d'intervenir pour réaliser ou faire réaliser l'aménagement et l'équipement des terrains, notamment de ceux que cette collectivité ou cet établissement public a acquis ou acquerra en vue de les céder ou de les concéder ultérieurement à des utilisateurs publics ou privés. Le périmètre et le programme de la zone d'aménagement concerté sont approuvés par délibération du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale» (Article L.311-1 du code de l'urbanisme).

La procédure d'aménagement d'une ZAC comporte deux phases :

- La phase de « création » au terme de laquelle le Conseil Communautaire d'EPN se prononce sur le dossier de création. Le dossier de création de la ZAC permet à la collectivité de définir les contours et les orientations générales des aménagements ;
- La phase de « réalisation » qui conduit le Conseil Communautaire d'EPN à approuver le programme des équipements publics (voies et réseaux notamment) à réaliser dans le périmètre de la ZAC, le programme global des constructions et les modalités prévisionnelles de financement.

Par délibération n°12 en date du 26 septembre 2017, le Conseil Communautaire d'Evreux Portes de Normandie a décidé de procéder à l'étude d'un projet d'aménagement sur le secteur de Saint Louis avec pour objectifs d'assurer :

- La mixité des activités par la création de structures d'enseignement supérieur, d'activités économiques et d'emplois sur le secteur ;
- La mixité de l'habitat et des structures d'accueil pour toutes les générations ;
- L'amélioration du cadre de vie ;
- La création des équipements publics nécessaires, bâtis ou non bâtis, complémentaires aux équipements publics existants réorganisés, dont les espaces publics destinés à être ouverts sur le quartier et à participer à la valorisation du secteur.

Par la même délibération, le Conseil Communautaire a décidé d'engager une concertation publique préalable à la création d'une ZAC. Par délibération n°13 en date du 19 décembre 2018, le Conseil Communautaire a tiré le bilan de cette concertation.

Conformément à l'article R. 311-2 du Code de l'urbanisme, le dossier de création de cette ZAC comprend :

- un rapport de présentation,
- un plan de situation,
- un plan de délimitation du périmètre,
- l'étude d'impact.

En application de l'article L123-19 du Code de l'environnement, le projet de création de la zone d'aménagement concertée de Saint Louis a été mis en ligne en vue de la participation du public par voie électronique, du 26 décembre 2018 au 26 janvier 2019.

A l'issue de cette participation une synthèse a été rédigée et soumise à l'approbation du Conseil communautaire dans sa séance du 3 avril 2019.

Conformément à l'article L. 122-1-1 du Code de l'environnement, aux termes de l'étude d'impact :

1. Les mesures à la charge du maître d'ouvrage, destinées à éviter les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine, réduire les effets n'ayant pu

être évités et, lorsque cela est possible, compenser les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine qui n'ont pu être ni évités ni suffisamment réduits et prévues par l'étude d'impact sont les suivantes : sans objet.

2. Les modalités du suivi des effets du projet sur l'environnement ou la santé humaine, des mesures de suppression, de réduction et de compensation d'impact, sont les suivantes : sans objet.

Le dossier de création de la ZAC précise que la part communale de la taxe d'aménagement ne sera pas exigible en raison de l'exonération prévue par les articles L.331-7 et R.331-6 du code de l'urbanisme.

En effet, l'aménageur ou les constructeurs prennent à leur charge le coût des équipements publics suivants :

- Les voies et les réseaux publics intérieurs à la zone,
- Les espaces verts et les aires de stationnement correspondant aux seuls besoins des futurs habitants ou usagers de la zone.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-29 et L5211-1,
Vu le code de l'environnement et notamment les articles L.122-1, L.122-1-1, L. 123-19, L. 123-19-1 et R. 123-46-1,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 103-2 et suivants, L. 311-1 et suivants, L.331-7, R. 311-1 et suivants et R.331-6,

Vu la délibération n°12 du 26 septembre 2017 définissant les objectifs et les modalités de la concertation,

Vu la délibération n°13 du 19 décembre 2018 tirant le bilan de la concertation,

Vu la délibération du 3 avril 2019 approuvant le bilan de la participation électronique du public,

Vu l'étude d'impact,

Vu l'avis de l'autorité environnementale en date du 04 octobre 2018,

Vu le dossier de création de la ZAC établi conformément aux dispositions de l'article R.311-2 du code de l'urbanisme,

Il est demandé aux membres du Conseil communautaire de bien vouloir :

- **APPROUVER** le dossier de création de la ZAC établi conformément à l'article R.311-2 du code de l'urbanisme.
- **CREER** une zone d'aménagement concerté ayant pour objet l'aménagement et l'équipement des terrains en vue principalement de créer du logement et des équipements publics ainsi que l'aménagement d'espaces publics sur les parties du territoire de la commune d'Evreux délimitées par un trait continu sur le plan de délimitation annexé à la présente délibération.
- **DENOMMER** la zone ainsi créée « zone d'aménagement concerté Saint Louis ».
- **EXCLURE** la ZAC Saint Louis du champ d'application de la part communale de la taxe d'aménagement.
- **METTRE** à la charge de l'aménageur ou des constructeurs le coût des équipements visés à l'article R 331-6 du Code de l'urbanisme.
- **AUTORISER** Monsieur le Président à faire établir le dossier de réalisation visé à l'article R. 311-7 du Code de l'urbanisme.

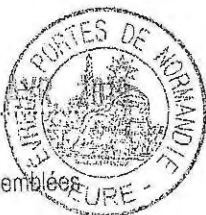
Avis favorable de la commission Attractivité économique (21/03/19)

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE... - 5

Le Président


Pr Le président,

Le Chef du Service Assemblées



Le Président d'Evreux Portes de Normandie

GUY LEFRAND


Sylvie MOUSSEL

Conseil communautaire du 3 avril 2019



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

BUREAU COMMUNAUTAIRE

● ● ●
SEANCE DU 23 AVRIL 2019

● ● ●
COMPTE RENDU

L'An deux mille dix-neuf, le 23 avril, les membres du Bureau communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 17 avril 2019, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer. La séance est ouverte à 17h30, sous présidence de Monsieur Sylvain BOREGGIO, 1er Vice-président.

PRESENTS :

Madame AUGER Stéphanie, Monsieur BOREGGIO Sylvain, Monsieur COCHON Michel, Madame COULONG Rosine, Monsieur DERRAR Mohamed, Monsieur DOSSANG Guy, Monsieur DOUARD Daniel, Monsieur ETTAZAOUI Driss, Monsieur HUBERT Xavier, Monsieur MABIRE Arnaud, Madame MARAGLIANO Francine, Monsieur MOLINA Michel, Madame PECQUEUX Delphine, Monsieur PRIEZ Rémi, Monsieur ROYOUX Claude

ABSENTS NON REPRESENTES :

Monsieur BOURRELLIER Ludovic, Monsieur CONFAIS Max, Monsieur GAVARDGONGALLUD Nicolas, Monsieur GROIZELEAU Bruno, Monsieur LEFRAND Guy.

Le **Bureau communautaire**, agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Communautaire :

☞ **DECIDE** de déroger au taux de garantie fixé dans la délibération du 27 juin 2017 et **DECIDE** d'accorder à la SECOMILE, pour son opération de réhabilitation, de restructuration et d'aménagements extérieurs de 162 logements collectifs sur le quartier de Navarre, rues Mozart et Hector Berlioz à Evreux, la garantie communautaire d'EPN à hauteur de 40% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total 4 001 500,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N°95203constitué de 2 Ligne(s) du Prêt.

☞ **DECIDE** l'octroi des subventions ci-après dans le cadre du dispositif FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tout document ou convention et avenants éventuels afférents à la mise en œuvre des actions ci-après :

LE VICTORIA : 4 rue Edouard Feray, 27000 Evreux - Activité : Bar, brasserie

Le gérant, Mr Laurent Hervieux, a déposé un dossier FISAC réceptionné le 14 novembre 2018 portant sur des travaux de modernisation (rénovation façade et décoration intérieure) et de mises aux normes accessibilité (réfection des sanitaires).

Une subvention totale à hauteur de 5 267,36€ a été sollicitée, répartie comme suit entre les financeurs selon les taux indiqués définis dans le règlement intérieur :

Modernisation : 3 000 € (30%), répartie comme suit :

- Etat (10,5%) : 1050 €
- Département (9,75%) : 975 €
- EPN (9,75%) : 975 €

Accessibilité : 2 267,36 € (50%), répartie comme suit :

- Etat (25%) : 1133,68 €
- EPN (25%) : 1133,68 €

Avis du Comité de Pilotage : Favorable.

Soit une subvention sollicitée auprès d'EPN d'un montant total de 2 108,68 €

LE BISTRO : 75 rue Joséphine 27000 Evreux - Activité: Bar, brasserie

Le gérant, Mr Joachim De Castro, a déposé un dossier FISAC réceptionné le 15 novembre 2018 portant sur des travaux de mise aux normes accessibilité (création de sanitaires PMR). Une subvention totale à hauteur de 7 500 € a été sollicitée, répartie comme suit entre les financeurs selon les taux indiqués définis dans le règlement intérieur :

Accessibilité : 7 500 € (50%), répartie comme suit :

- Etat (25%) : 3 750 €
- EPN (25%) : 3 750 €

Avis du Comité de Pilotage : Favorable

Soit une subvention sollicitée auprès d'EPN d'un montant total de 7 500 €

O'NATUREL : 15 rue Edouard Feray 27000 Evreux - Activité: Epicerie Bio

Les gérants, Mr Blandine Grison et Mr Gino Garet, ont déposé un dossier FISAC réceptionné 22 novembre 2018 portant sur des travaux de modernisation (décoration intérieure, nouvelle façade et enseigne, aménagement d'une cuisine, achat de mobilier...)

Une subvention totale à hauteur de 4 500 € a été sollicitée, répartie comme suit entre les financeurs selon les taux indiqués définis dans le règlement intérieur :

Dépense éligible : 22 827.65 € plafonnée à 15 000 €

Total Subvention demandée : 4500 €

Modernisation : 4500 € (30%), répartie comme suit :

- Etat (10,5%) : 1575 €
- Département (9,75%) : 1462.5 €
- EPN (9,75%) : 1462.5 €

Avis du Comité de Pilotage : Favorable

Soit une subvention sollicitée auprès d'EPN d'un montant total de 1462,50 €

L'ESSENTIEL : 17 rue de Grenoble 27000 Evreux - Activité: Commerce de détail et vente de location de matériel

Le gérant, Mr Philippe Mongreville a déposé un dossier FISAC réceptionné le 18 janvier 2019 portant sur des travaux de modernisation (Enseigne, informatique, pose cloison, photocopieur, caisse enregistreuse, fourniture peinture...), de mise aux normes accessibilité (plan incliné, rampe inclinée...) et de sécurisation (installation d'une télésurveillance).

Une subvention totale à hauteur de 4 075 € a été sollicitée, répartie comme suit entre les financeurs selon les taux indiqués définis dans le règlement intérieur :

Modernisation : 3 000 € (30%), répartie comme suit :

- Etat (10,5%) : 1 050 €
- Département (9,75%) : 975 €
- EPN (9,75%) : 975 €

Accessibilité : 766 € (50%), répartie comme suit :

- Etat (25%) : 383 €
- EPN (25%) : 383 €

Sécurisation : 309 € (50%), répartie comme suit :

- Etat (25%) : 154,50 €
- Département (12,5%) : 77,25 €
- EPN (12,5%) : 77,25 €

Avis du Comité de Pilotage : Favorable

Soit une subvention sollicitée auprès d'EPN d'un montant total de 1435, 25 €

LE MAD CATS : 45 rue Jean Jaurès 27000 Evreux - Activité: Pub, brasserie,

La gérante, Mme Alexandra Yvon a déposé un dossier FISAC réceptionné le 6 juin 2018 portant sur des travaux de modernisation (devanture, matériel, plomberie, terrasse extérieure, signalétique, hotte...), et de mise aux normes accessibilité (WC aux normes pmr).

Une subvention totale à hauteur de 4 204,16 € a été sollicitée, répartie comme suit entre les financeurs selon les taux indiqués définis dans le règlement intérieur :

Modernisation : 3 000 € (30%), répartie comme suit :

- Etat (10,5%) : 1 050 €
- Département (9,75%) : 975 €
- EPN (9,75%) : 975 €

Accessibilité : 1204,16 € (50%), répartie comme suit :

- Etat (25%) : 602,08 €
- EPN (25%) : 602,08 €

Avis du Comité de Pilotage : Favorable

Soit une subvention sollicitée auprès d'EPN d'un montant total de 1577,08 €

☞ **FIXE** ainsi qu'il suit, les tarifs des divers produits mis en vente lors du festival CSALP (ça sonne à la porte) :

- Vente aux festivaliers
 - Jeton : 1€ (1 jeton = 1€)
 - Gobelet : 1 jeton
 - Sirop à l'eau : 1 jeton
 - Café : 1 jeton
 - Boisson sans alcool : 2 jetons
 - Bière 25cl : 3 jetons
 - Vin 12,5 cl : 3 jetons
 - Bière 50cl : 6 jetons
 - T-shirt 2019 : 10 jetons
 - T-shirt anciennes éditions : 5 jetons
 - Emplacement camping par nuitée : 3 jetons
- Vente aux partenaires
 - Encart publicitaire sur les gobelets du festival (logo) : 500 €
- Ventes aux ambulants
 - 1m à 3m linéaires : 200€
 - 3m à 5m linéaires : 300€
 - 5m à 7m linéaires : 400€
 - 7m à 10m linéaires : 500€

SOLLICITE les subventions pouvant être obtenues auprès des établissements privés et publics pour la participation au financement de cet événement, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à l'organisation du festival CSALP et **AUTORISE** les services d'EPN à travailler sur cet événement; avec mise à disposition des agents sur la base du volontariat sur des missions spécifiques, en adéquation avec leurs emplois du temps et en accord avec les chefs de services

☞ **OCTROIE** une subvention de fonctionnement d'un montant de **500 €** au BDE de l'IFSI au bénéfice de l'action Week-End Infirmier Normand et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention afférente au soutien octroyé au BDE de l'IFSI, ainsi que tout avenant et document lié à ladite subvention

☞ **FIXE** les tarifs des diverses prestations afférentes à l'organisation du Salon des Acteurs de l'Eau et de l'Energie 2019, tels que ci-après

Stands

Surface du stand	Tarif HT
12 m ²	900 €
20 m ²	1 800 €
24 m ²	2 200 €

Etant précisé que la collectivité proposera, au titre du partenariat, une mise à disposition gracieuse d'un stand aux financeurs et ce en échange de moyens de communication.

Guide du salon : option insertion publicitaire

Format	Tarif HT
Page entière H 200/L 145 mm	200 €
½ page H 100/L 145 mm	160 €

Restauration

Repas/pers.	15 € HT
-------------	---------

Etant précisé que 2 repas sont inclus dans les tarifs de location des stands.

SOLLICITE les subventions pouvant être obtenues par EPN pour l'organisation de cette manifestation, **AUTORISE** le Président ou son représentant à **SIGNER** toutes les conventions d'aides financières, ainsi que les éventuels avenants à venir et **AUTORISE** le Président ou son représentant à **SIGNER** tout document afférent à l'organisation de cette manifestation

☞ **CONSTATE** au regard des éléments du dossier présenté, l'absence d'affectation relevant du domaine public au jour de la conclusion de la vente en date du 3 juillet 2014 des parcelles cadastrées section XA numéro 165 et section ZD numéro 120 sur les communes de VIEIL EVREUX et GUICHAINVILLE et **APPROUVE** le déclassement du domaine public des parcelles cadastrées section XA numéro 165 et section ZD numéro 120 sur les communes de VIEIL EVREUX et GUICHAINVILLE, avec effet rétroactif au 2 juillet 2014.

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SECONDE PARTIE



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ARRETES REGLEMENTAIRES

- DELEGATION DE FONCTION ET DE
SIGNATURE AUX ELUS COMMUNAUTAIRES -



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

ARRETE DE DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE à M. Xavier HUBERT

LE PRESIDENT D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211.9

Vu l'arrêté en date du 25 janvier 2017 qu'il convient de compléter

Considérant la nécessité de tout mettre en œuvre pour assurer la bonne administration d'Evreux Portes de Normandie

ARRETE

ARTICLE 1 : M. Xavier HUBERT, Vice-président, reçoit délégation de fonction pour toutes les questions relatives à **l'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, AU CLIMAT, A L'ENERGIE**, ainsi qu'à **l'EQUILIBRE TERRITORIAL ET SOCIAL DE L'HABITAT** à l'exclusion des affaires de personnel et de tout engagement de dépense.

ARTICLE 2 : Par cette délégation, M. Xavier HUBERT, reçoit délégation de signature pour :

- tous les courriers et documents adressés aux maires, aux partenaires non institutionnels et administrés d'Evreux Portes de Normandie
- la notification des avis des PLU
- le suivi administratif des procédures liées au S.CO.T,
- le suivi administratif des procédures de ZAC, à l'exception des ZAC à vocation exclusivement économique ou d'habitat
- les documents pré opérationnels (études de faisabilité, études préliminaires)
- les avis rendus par EPN en matière d'autorisations liées au droit des sols
- les attestations de surface de plancher
 - o en matière de foncier :
- toute invitation et animation des réunions de travail afférentes au Programme d'Action Foncière, en lien avec l'EPF Normandie
- l'envoi des compromis afférents aux réserves foncières
- les échanges avec les notaires et géomètres afférents aux réserves foncières
- les demandes d'estimation auprès du service des domaines pour les réserves foncières à acquérir
- les documents d'arpentage, hors ZAC
- l'affichage en mairies des décisions de création de Zone d'Aménagement Différé

- les autorisations de démarrage anticipé des travaux, hors cadre de la délégation des aides à la pierre
- le suivi administratif des procédures liées au Programme Local de l'Habitat
- le suivi administratif des procédures de ZAC à vocation d'habitat :
- l'envoi des compromis afférents aux cessions en matière d'habitat
- les échanges avec les notaires et géomètres afférents aux zones d'habitat
- les courriers relatifs aux travaux sur les zones d'habitat
- les demandes d'estimation du service des domaines portant sur les zones d'habitat
- les documents d'arpentage des zones d'habitat
- les autorisations de dépôt de permis de construire et de commencement de travaux sur les zones d'habitat-
- les contrats de prêts afférents aux garanties d'emprunt octroyées par le Conseil aux organismes bailleurs

ARTICLE 3 : Les courriers adressés aux partenaires institutionnels, les courriers collectifs (envoi en nombre), les conventions et contrats (hormis les contrats de prêts), les décisions d'attribution ou de rejet (parc locatif public ou privé), les courriers relatifs au suivi de la délégation des aides à la pierre, ainsi que tous les courriers affichant la position d'EPN sur différents sujets d'aménagement, seront signés par le Président

ARTICLE 4 : Toute action de communication ou toute interview à la presse sur les dossiers traités devra se faire en accord avec le Président, et en liaison avec le service Communication.

ARTICLE 5 : M. Xavier HUBERT devra tenir informé le Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

ARTICLE 6 : En l'absence de M. Xavier HUBERT, cette délégation est confiée à M. Michel MOLINA, Vice-Président.

ARTICLE 7 : Le Directeur Général des Services d'Evreux Portes de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Evreux, le 15 janvier 2019

Guy LEFRAND

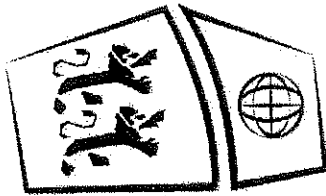
ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE.....16 JAN. 2019

Le Président

Pr Le président,
Le Chef du Service Assemblées



Sylvie MOUSSEL



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

ARRETE DE DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE à Mme Francine MARAGLIANO

LE PRESIDENT D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211.9
Considérant la nécessité de tout mettre en œuvre pour assurer la bonne administration d'Evreux
Portes de Normandie

ARRETE

ARTICLE 1 : Mme Francine MARAGLIANO, Conseillère communautaire membre du Bureau communautaire, reçoit délégation de fonction et de signature pour toutes les questions relatives au à l'Accessibilité et au Handicap.

ARTICLE 2 : Par cette délégation, Mme Francine MARAGLIANO, reçoit délégation de signature :
- pour tous les courriers et documents adressés aux maires, aux partenaires non institutionnels et administrés d'Evreux Portes de Normandie

ARTICLE 3 : Les courriers adressés aux partenaires institutionnels, aux administrés d'Evreux, les courriers collectifs (envoi en nombre), ainsi que les conventions et contrats, seront signés par le Président.

ARTICLE 4 : Toute action de communication ou toute interview à la presse sur les dossiers traités devra se faire en accord avec le Président, et en liaison avec le service Communication.

ARTICLE 5 : Mme Francine MARAGLIANO devra tenir informé le Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

ARTICLE 6 : Le Directeur Général des Services d'Evreux Portes de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE 18 FEV. 2019

Le Président

Pr Le président,

Le Chef du Service Assemblées




Sylvie MOUSSEL



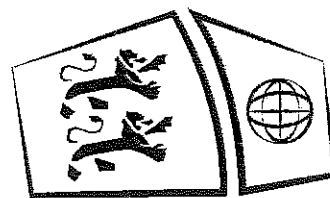
Fait à Evreux, le 8 février 2019


Guy LEFRAND

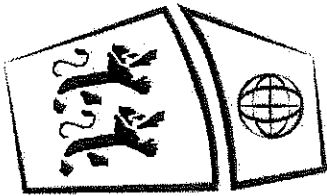
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ARRETES REGLEMENTAIRES

- DELEGATION DE SIGNATURE AUX AGENTS
COMMUNAUTAIRES -



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

DELEGATION DE SIGNATURE
à
Mme Martine LECLERC

LE PRESIDENT
D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu l'article L 5211.9 du C.G.C.T. autorisant le Président d'un E.P.C.I. à donner délégation de signature

Vu l'arrêté en date du 11 janvier 2017 qu'il convient de compléter

ARRETE

Article 1 : Délégation permanente de signature est donnée à **Mme Martine LECLERC**, Directrice de l'Economie sociale et solidaire d'Evreux Portes de Normandie pour :

- ▶ les ordres de service des marchés publics de la Direction
- ▶ La signature des attestations de dépôt des dossiers de demande de subvention et bilans d'exécution

Article 2 : En l'absence de Mme Martine LECLERC, la délégation relative aux attestations de dépôt des dossiers de demande de subvention et bilans d'exécution relatifs au PLIE est confiée à Mme Catherine AJROUCHE

En l'absence de Mme Martine LECLERC, la délégation relative aux attestations de dépôt des dossiers de demande de subvention et bilans d'exécution hors PLIE est confiée à Mme Caroline ROUAULT.

Article 3 : Mme LECLERC devra rendre compte au Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Evreux, le 8 février 2019



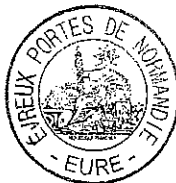
Guy LEFRAND

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE... 18 FEV. 2019

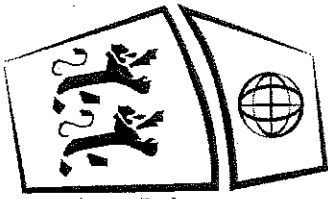
Le Président

Pr Le président

Le Chef du Service Assemblées



Sylvie MOUSSEL



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

DELEGATION DE SIGNATURE
à
M. Pascal GIRARD

LE PRESIDENT
D'EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Vu l'article L 5211.9 du C.G.C.T. autorisant le Président d'un E.P.C.I. à donner délégation de signature
Vu l'arrêté en date du 29 juin 2018 qu'il convient d'actualiser

ARRETE

Article 1 : Délégation permanente de signature est donnée, dans son domaine de responsabilité, à **M. Pascal GIRARD**, Directeur Général des Services Techniques d'Evreux Portes de Normandie, pour :

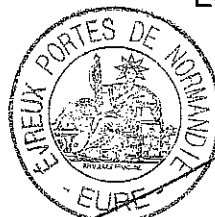
- ▶ la signature de tous documents relatifs aux opérations de fouilles effectuées par l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives
- ▶ la signature des bordereaux de liquidation des factures
- ▶ la signature des documents de certification des dépenses (états récapitulatifs de dépenses...)
- ▶ la signature des courriers de retour de factures non conformes
- ▶ pour les ordres de mission des agents placés sous son autorité hiérarchique
- ▶ les ordres de service des marchés des services
- ▶ les convocations aux réceptions et procès-verbaux de réception des marchés
- ▶ les bons de commande jusqu'à 25 000 € H.T. respectant la computation des seuils au sens des articles 20 et 21 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ainsi que les devis accompagnant ces bons de commande, à l'exception des bons de commande afférents à un marché à bons de commande
- ▶ **les certificats de cession des véhicules**
- ▶ pour tous les actes d'administration courante (attestations, certificats...) dans les matières relevant de son domaine de responsabilité

Article 2 : En son absence ou en cas d'empêchement, cette délégation de signature est prioritairement confiée à **Mme Emilie GUIBERT**, Directrice générale adjointe des services techniques.

En l'absence ou en cas d'empêchement de M. Pascal GIRARD et de Mme Emilie GUIBERT, cette délégation de signature est confiée, dans leurs domaines de responsabilité respectifs, à **Mme Ariane ROGER**, Directrice des Infrastructures par intérim, à **M. Cédric SOUILLAT**, Directeur de la Propreté, des Déchets et du Parc motorisé et au Directeur/rice de l'Eau et de l'Assainissement.

Article 3 : **M. Pascal GIRARD** devra rendre compte au Président de toutes décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Evreux, le 15 mars 2019



Guy LEFRAND

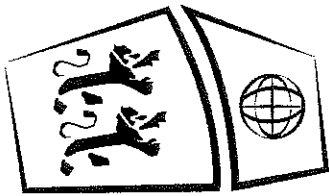
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ARRETES REGLEMENTAIRES

- REGIES COMMUNAUTAIRES -



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

Arrêté d'Abrogation n° OD-2019-02-06
Régie d'avance
n° 1015
« RESSOURCES »
Budget Principal n° 00100

Vu l'arrêté en date du 28 Mars 2017 instituant une régie d'avances destinée au règlement des différentes dépenses énumérées dans l'arrêté constitutif ;

Vu l'arrêté du 3 Septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 11/02/2019

ARRETE

ARTICLE 1 : La Régie d'avances n°1015 « RESSOURCES », ayant pour objet le règlement des vignettes pour les nouveaux véhicules de l'E.P.N, les vignettes pollution de Paris via Internet et le paiement de cartes grises, est abrogée ;

ARTICLE 2 : Le Président de Evreux Portes de Normandie et le Trésorier Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;

ARTICLE 3 : Cette décision aura effet à compter de ce jour ;

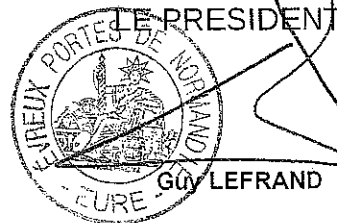
ARTICLE 4 : Le Président de Evreux Portes de Normandie certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte dont ampliation sera :

- ◇ Transmise au Comptable de la Collectivité
- ◇ Transmise au représentant de l'État
- ◇ Notifiée aux intéressés

Fait à Evreux, le 6 Février 2019

PP **LE TRESORIER PRINCIPAL**
L'Inspectrice des Finances Publiques

Brigitte DOGMEZ
Henri RUFFE



ACTE RENDU EXÉCUTOIRE LE... 20 FEV. 2019

Le Président

Pr Le président,

Le Chef du Service Assemblées



Sylvie MOUSSEL

